


SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN

Cahier n° **2** >> **DIAGNOSTIC**

RAPPORT DE PRÉSENTATION





> CRÉDITS PHOTOS

AGAPE, Ville de Briey, Ville de Jarny, Commune de Friaucourt, Yves Zolkiewicz-Ville de Longwy, Communauté de Communes du Pays Audunois, Communauté de Communes du Jarnisy, CEPS/INSTEAD, SOVAB.



IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL



MUTATIONS URBAINES ET SOCIALES



DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES



**ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET
PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES**



L'ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT NORD 54



LES PREVISIONS ET LES BESOINS POUR L'AVENIR



ANNEXES



IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL 9

◆ UN SCOT ATYPIQUE	10
UNE DÉMARCHE UNIQUE ASSOCIANT LES PAYS DE LONGWY ET BRIEY	10
SCOT CHERCHE IDENTITÉ TERRITORIALE	10
UN SCOT BIPOLARISÉ	12
Luxembourg, une expansion qui résiste aux crises ?	12
Le Sillon Lorrain, une stratégie de plus en plus concrète	13
D'autres influences de moindre ampleur	13
◆ LE SCOT FACE AUX STRATÉGIES RÉGIONALES ET GRAND-RÉGIONALES	14
EN LORRAINE, LA DTA COMME SEUL DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LE NORD DU TERRITOIRE	14
VERS UNE STRATÉGIE DE PLANIFICATION GRAND-RÉGIONALE	14
◆ UN SCOT EN MARGE DES GRANDES INFRASTRUCTURES	16
◆ LE SCOT FACE À LA STRATÉGIE ALZETTE-BELVAL	17
BELVAL, UNE STRATÉGIE D'ABORD LUXEMBOURGEOISE	17
ALZETTE-BELVAL, VERS UNE STRATÉGIE CONCERTÉE	17
◆ DES ATOUTS ET DES FRAGILITÉS	18

MUTATIONS URBAINES ET SOCIALES 21

◆ LA DÉCENNIE 2000, UN REDRESSEMENT DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUE ET FONDATEUR	22
DES RYTHMES DE CROISSANCE INÉGAUX, DES ESPACES QUI INTERROGENT	22
Une croissance démographique quasi-générale mais inégale	22
Les agglomérations de Metz et Luxembourg, facteurs d'attractivité périurbaine	26
Le SCoT Nord 54, un territoire rotule	26
UNE ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE SOUS FOND DE RATTRAPAGE ACTIF : UN RAJEUNISSEMENT PÉRENNE OU UN SIMPLE EFFET GÉNÉRATIONNEL ?	29
Malgré un rajeunissement apparent, un territoire plus âgé que la moyenne	29
La hausse des plus de 60 ans : un effet qui va s'amplifier avec le papy-boom ?	29
◆ UN PARC LOGEMENT À RENOUVELER	30
LE PARC ACTUEL RÉPOND-IL AUX BESOINS DES HABITANTS ?	30
Le poids du parc logement équilibré entre les deux secteurs	30
La vacance : un enjeu à ne pas négliger	30
Un parc ancien à améliorer	32
Encore plus de 1 700 logements occupés sans confort	33
Dominance de la maison individuelle	33
Un parc locatif un peu faible sur le secteur de Briey	34
Un parc locatif social à équilibrer géographiquement	34
Un déficit sur le territoire de Briey	36
Des besoins en renouvellement du parc sur le territoire de Longwy	37
Une vacance et une mobilité faibles	37
12% de locataires au-dessus des plafonds de ressources en 2011	38
Une demande forte issue du territoire	39
Une taille de logements à faire évoluer	40
LE MARCHÉ DU LOGEMENT : UN RALENTISSEMENT DÛ À LA CRISE	40
Une arrivée significative de Luxembourgeois sur le secteur de Longwy et le Pays Audunois	40
Conséquence de la crise : un repli du marché en 2008 et 2009	40
Des prix plus élevés sur la frontière	41
La production de logements neufs de 1999 à 2010	42
◆ QUELLE RÉPARTITION SPATIALE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ?	43
LA PÉRIURBANISATION : COMMENT FAIRE ÉVOLUER CE MODE DE DÉVELOPPEMENT ?	43
LES « DEVOIRS » DU SCOT	46
La densité - Les densités	46
Combien de logements par hectare ?	47
Quels types d'habitat et de formes urbaines ?	47
La forme urbaine	47
Les nouvelles formes urbaines du territoire	48
De nouvelles formes urbaines à inventer	48



◆ DES ÉQUIPEMENTS À OPTIMISER ET À DIVERSIFIER	50
MÉTHODOLOGIE	50
UN MAILLAGE COMMERCIAL À RENFORCER ET À DIVERSIFIER	50
Une hiérarchisation assez équilibrée	50
Le fonctionnement et les caractéristiques commerciales du territoire : un secteur hautement concurrentiel au potentiel de développement certain	52
L'ÉTUDE ISERCO	53
LES ÉQUIPEMENTS DE SERVICES À LA PERSONNE : UNE GAMME RÉVÉLATRICE DES DYNAMISMES LOCAUX	55
LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ : DES FRAGILITÉS ET DES CARENCES IDENTIFIÉES	55
La situation et l'offre sur le territoire	55
Les grands pôles hospitaliers : des aires d'influences clairement délimitées	58
LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	58
Une tendance à la concentration et au développement des structures scolaires	58
L'évolution des effectifs : de nouvelles dynamiques ?	60
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : MODERNISATION ET MUTUALISATION ?	61
LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS : UNE OFFRE DIFFUSE ET MARGINALISÉE PAR L'OFFRE PÉRIPHÉRIQUE	61
Une offre culturelle bien présente	61
Les équipements culturels d'agglomération : des absences compensées par les « géants voisins »	62
SYNTHESE	62
◆ UNE URBANISATION QU'IL DEVIENT URGENT DE MAÎTRISER	65
LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS DU SCOT NORD 54	65
Un territoire à dominante agricole... et forestière	65
Une artificialisation de plus de 7%, due pour moins de 50% à l'habitat	66
UNE ACCÉLÉRATION RÉCENTE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	67
Sur le long terme, une consommation fluctuante mais « raisonnable » des espaces	67
L'habitat responsable d'un triplement du rythme d'artificialisation	67
DEMAIN, MAÎTRISER L'OUVERTURE DES VANNES	68
◆ DES ATOUTS ET DES FRAGILITÉS	70

DYNAMIQUES ECONOMIQUES 73

◆ DES ACTIVITÉS EN PROFONDE MUTATION ET EN DIFFICULTÉ	74
L'ÉTAT DES ACTIVITÉS	74
Un emploi très concentré	74
Un tissu de très petites entreprises	76
UNE ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DES ACTIVITÉS	76
Une crise qui réduit les efforts à néant	76
Un contexte de forte concurrence territoriale	77
L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE AU SECOURS DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE	78
L'industrie en perte de vitesse	78
Des emplois commerciaux qui se maintiennent	79
La santé - action sociale tire déjà partie du vieillissement de la population, mais subit la conjoncture	80
Construction : une évolution contrastée et fluctuante	80
Une structure économique favorable à l'économie résidentielle	81
L'économie résidentielle génératrice d'emplois précaires ?	82
LE TOURISME : CHIMÈRE OU RÉEL POTENTIEL ?	82
L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE	85
Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes	85
Des productions agricoles structurées, mais aux perspectives contrastées	85
De nouvelles perspectives de développement pour l'agriculture	88
◆ LES MUTATIONS DE LA POPULATION ACTIVE, UN RISQUE POUR LA COHÉSION DU TERRITOIRE ?	89
LE NOUVEAU VISAGE DES ACTIFS	89
Evolution des actifs	89
Des spécificités démographiques locales	90



SOMMAIRE

Recul de la part des ouvriers et progression de celle des cadres : une tendance lourde	90
Malgré une amélioration, le niveau de qualification reste en deçà de la moyenne lorraine	91
DES REVENUS DISPARATES	91
Des revenus boostés par le travail frontalier	91
Une pauvreté laborieuse élevée dans le nord du territoire du SCoT	94
DES ACTIFS RATTRAPÉS PAR LA CRISE	94
LA FORMATION, UNE SOLUTION ?	95
UNE STRATÉGIE TERRITORIALE À ORGANISER	96
DES ZONES D'ACTIVITÉ QUI RESTENT INDUSTRIALO-DÉPENDANTES	96
Des ZA majoritairement industrielles...	96
... mais une spécialisation commerciale très localisée	96
... ET QUI DISPOSENT D'IMPORTANTES RÉSERVES FONCIÈRES	98
COLLECTIVITÉS CHERCHENT CAPACITÉS FINANCIÈRES	100
La réforme de la fiscalité : vers un changement de stratégie ?	100
Un appauvrissement croissant des collectivités du Nord 54	100
SYNTHÈSE : VERS UNE « ARMATURE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE »	102
DES ATOUTS ET DES FRAGILITÉS	106
ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES..... 107	
UN MANQUE MAILLAGE TERRITORIAL	108
UN MAILLAGE ROUTIER QUI NE PERMET PAS DE BONNES LIAISONS NORD-SUD	108
UN RÉSEAU FERROVIAIRE BIPOLARISÉ	110
UN SYSTÈME DE COVOITURAGE ET DE MOBILITÉ DOUCE À CONSTRUIRE	111
La mise en place progressive de parkings dédiés au covoiturage pour permettre son essor	111
Le covoiturage dynamique : un projet d'avenir ?	111
UN MANQUE DE MAILLAGE DES VOIES VERTES, ITINÉRAIRES CYCLABLES ET DE RANDONNÉES	112
UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE QUI A DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR LES DÉPLACEMENTS	112
UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE FORTE MOBILITÉ	112
UNE FORTE ATTRACTIVITÉ DU LUXEMBOURG ET DE LA MOSELLE	114
Plus de la moitié des actifs sortent du territoire du SCoT pour aller travailler	114
Des flux internes qui restent cloisonnés	116
DES DISTANCES DE PARCOURS ÉLEVÉES	117
UN POIDS ACCRU DE L'AUTOMOBILE DANS LA VIE DES MÉNAGES	117
UNE RÉPARTITION MODALE QUI FAIT LA PART BELLE À LA VOITURE	118
Des conséquences environnementales notables	120
PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES	121
LA SUPERPOSITION DE DIFFÉRENTS FLUX ROUTIERS	121
DES PROJETS ROUTIERS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS	123
LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	124
LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN	124
Le réseau TER – Métrolor (rail) : une prédominance du secteur Nord	124
Le réseau TER – Métrolor (route) : une offre complémentaire	127
Le réseau TED : un Nord délaissé ?	127
Les autres réseaux de transport : un réseau urbain et de multiples initiatives	127
Une bonne accessibilité aux transports en commun mais une intermodalité à améliorer	128
DES QUARTIERS GARE INEXISTANTS QUI SERONT AMENÉS À JOUER LE RÔLE DE NOEUDS STRATÉGIQUES DANS L'AVENIR ?	130
L'ENJEU DES « QUARTIERS GARES »	130
A la fois une porte et un noeud	130
Des projets qui nécessitent des réserves foncières	130
UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE	131



◆ INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	131
LA TÉLÉPHONIE MOBILE	131
LES RÉSEAUX INTERNET	132
ADSL	132
Fibre optique	132
Le WiMax	132
◆ DES ATOUTS ET DES FRAGILITÉS	134

L'ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54 137

◆ L'ARMATURE URBAINE S'ORGANISE AUTOUR DE 35 COMMUNES	139
◆ L'ARMATURE URBAINE ET	140
L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	140
LA CROISSANCE DES RESIDENCES PRINCIPALES	140
L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS	141
L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI	141
LES PARTS MODALES	141

LES PRÉVISIONS ET LES BESOINS POUR L'AVENIR 145

◆ LES PRÉVISIONS ET BESOINS ÉCONOMIQUES À L'HORIZON 2035	146
LES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES DE L'ÉCONOMIE LOCALE	146
Pacte Lorraine 2014-2016	146
Démarche Compétences Territoire	147
Lorraine 2020	147
LES TENDANCES ET DYNAMIQUES ACTUELLES SUR LE SCOT NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN	147
Rappel des principaux éléments du diagnostic	147
LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	148
◆ LES PRÉVISIONS ET BESOINS DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2035	148
LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	149
LES TENDANCES ET DYNAMIQUES ACTUELLES SUR LE SCOT NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN	150
Croissance démographique et attractivité résidentielle	150
LE CALCUL DES BESOINS EN LOGEMENT	150
Méthodologie du calcul des besoins en logement à l'horizon 2035	150
LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	153
◆ LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	154
RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC	154
◆ LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES	155
RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC	155
LES BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS	155
◆ LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	156
RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC	156
LES BESOINS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	157
◆ LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	157
RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC	157
LES BESOINS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	157

ANNEXES 158

◆ LEXIQUE	158
◆ INDEX DES CARTES	161





Belgique

P.E.D.

L'ÉCOLE

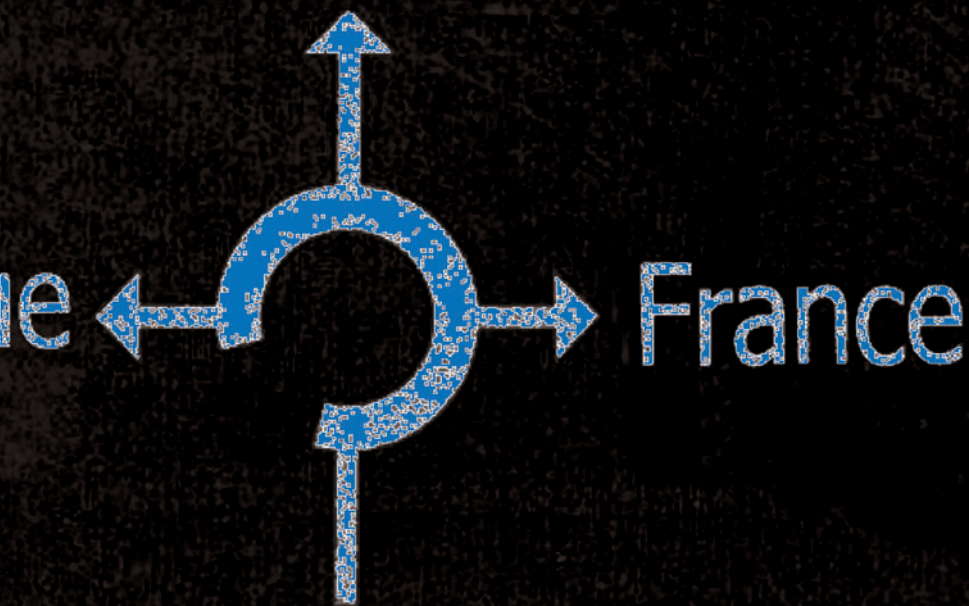
Zones
3A

Zones
100

IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL

- ◆ UN SCOT ATYPIQUE
- ◆ LE SCOT FACE AUX STRATÉGIES RÉGIONALES ET GRAND-RÉGIONALES
- ◆ UN SCOT EN MARGE DES GRANDES INFRASTRUCTURES
- ◆ LE SCOT FACE À LA STRATÉGIE ALZETTE-BELVAL
- ◆ ATOUS, FRAGILITÉS

Luxembourg



IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL

UN SCOT ATYPIQUE

UNE DÉMARCHE UNIQUE ASSO-CIANT LES PAYS DE LONGWY ET BRIEY

Instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) en 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui a succédé au Schéma Directeur (SD) créé en 1983, lui-même successeur du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), créé en 1967.

Si aucun SD n'a été élaboré dans le nord 54, il existait en revanche 2 SDAU, devenus caducs au 1^{er} janvier 2002.

Approuvé en 1976, le SDAU de Longwy couvrait 17 communes au nord du territoire.

Plus au sud, le SDAU NML (Nord Métropole Lorraine), approuvé en 1974, couvrait 156 communes, essentiellement en Moselle, mais également 16 communes du nord 54, de Jarny à Briey.

Le SCoT Nord 54 constitue donc une démarche originale et unique, ayant pour objectif d'harmoniser le développement territorial de l'ensemble du nord meurthe-et-mosellan.

Le périmètre actuel du SCoT Nord 54, défini par l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2011, est composé de 116 communes, réparties en 2 Pays, 7 EPCI et une commune isolée :

- La CC de l'Agglomération de Longwy,
- La Terre Lorraine du Longuyonnais,
- La CC du Pays Audunois,
- L'EPCI du Bassin de Landres,
- La CC du Pays de Briey,
- La CC du Pays de l'Orne,
- La CC du Jarnisy,
- Saint-Ail.

SCOT CHERCHE IDENTITÉ TERRITORIALE

D'une superficie totale de plus de 1 000 km², ce territoire compte plus de

150 000 habitants, 63 000 ménages, 60 000 actifs occupés et 38 500 emplois. En 2011, parmi les 10 SCoT lorrains*, le SCoT Nord 54 est le 5^{ème} en termes de population mais le second en termes de croissance démographique récente. Il est directement jouté par les 3 SCoT lorrains comptant le plus grand nombre d'habitants :

- à l'extrême sud, le SCoT Sud 54 et ses 570 000 habitants, SCoT le plus étendu de France,
- au sud-est, le SCoT de l'Agglomération Messine, et ses 370 000 habitants,
- au nord-est, le SCoT de l'Agglomération Thionilloise, et ses 240 000 habitants.

Son positionnement en périphérie des « grands » SCoT lorrains ne facilite pas son identification voire sa personnification.

En effet, longtemps dominés par les activités sidérurgique et minière, qui employaient dans les années 60-70 plusieurs dizaines de milliers de salariés, les territoires du SCoT Nord 54 conservent aujourd'hui cette image d'ancienne vallée industrielle et minière alors que ces activités ont aujourd'hui quasiment disparu.

Par ailleurs, si le SCoT se compose de territoires très urbains, à l'instar de l'agglomération de Longwy et de la vallée de l'Orne, dont les taux d'urbanisation approchent les 20%, toujours est-il que la majorité de ses espaces sont à dominante agricole, ces derniers occupant les 2/3

* / Il faut noter que la loi Grenelle II incite fortement les territoires à se doter de SCoT. En effet, la règle de l'urbanisation limitée touche pour le moment les territoires se situant à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 50 000 habitants. Or, dès 2013, cette règle touchera les territoires situés à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 15 000 habitants, et touchera en 2016 l'ensemble du territoire national. Ainsi, dès 2013, l'ensemble des communes du SCoT Nord 54 (hors Boulogny) devront produire un dossier de demande de dérogation pour toute zone à ouvrir à l'urbanisation. Dès l'approbation du SCoT, cette obligation disparaîtra.

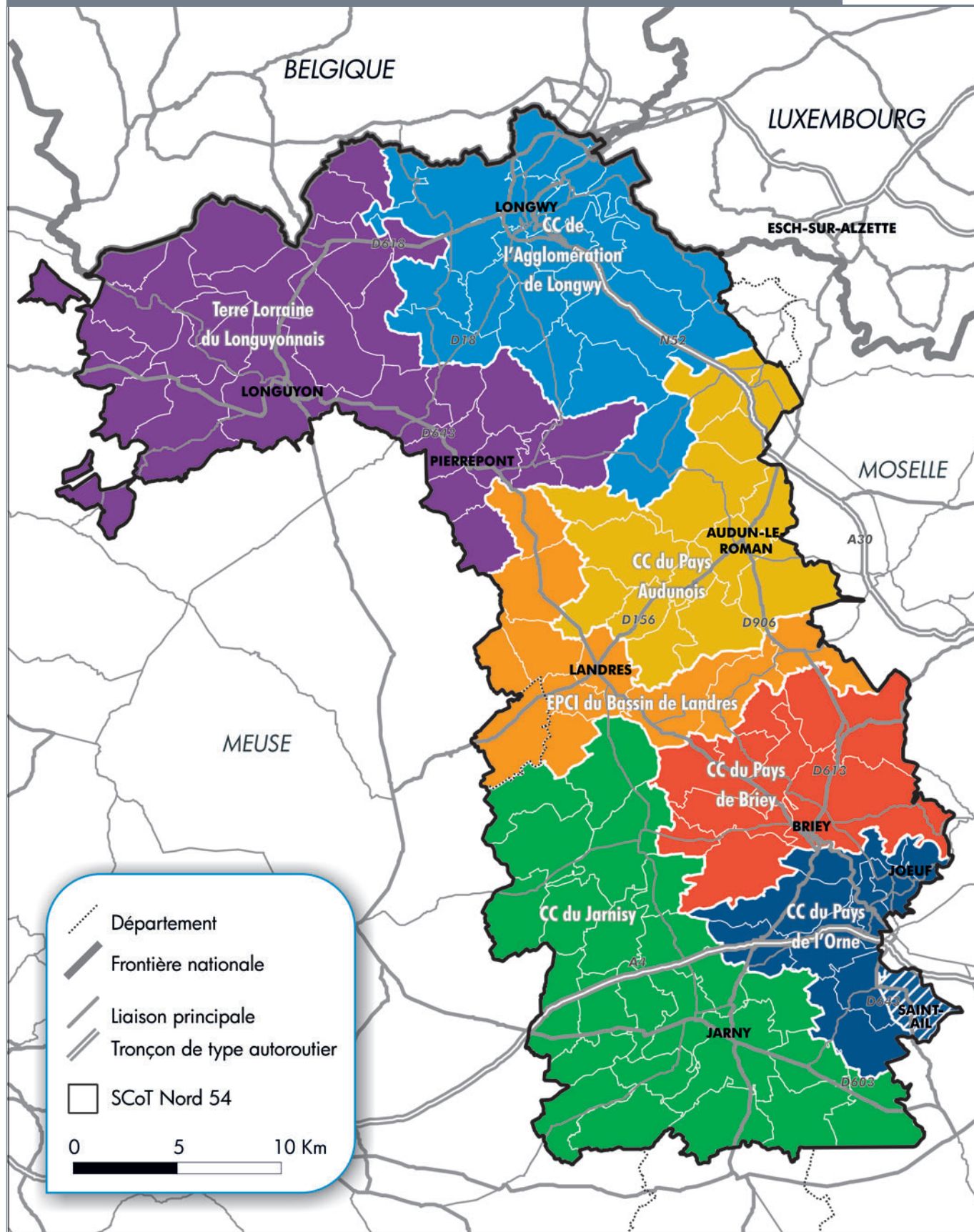
des espaces du SCoT. Il serait donc présumptueux de vouloir qualifier le SCoT en fonction de l'occupation de ses sols, tantôt urbains, tantôt ruraux, tantôt périurbains.

Si la personnification ou l'incarnation des territoires passe de plus en plus par les villes, les métropoles, à l'instar de Londres ou Hambourg au niveau européen, ou Nantes et Lille au niveau français, le SCoT Nord 54 ne dispose en revanche pas de métropole de rang européen, national ni même régional. Son territoire s'organise autour de la polycentricité de ses villes, la plus grande ville (Longwy) agglomérant moins de 10% de sa population.

Enfin, au niveau administratif, le SCoT Nord 54 est situé au nord du département meurthe-et-mosellan et de la région Lorraine. Il est directement « enclavé » par deux pays de l'Union Européenne (Luxembourg et Belgique) ainsi que deux départements de la Région Lorraine (Meuse à l'ouest et Moselle à l'est). Il fait partie de la Grande Région, structure regroupant la Lorraine, la Région Wallonne et la communauté germanophone de Belgique (Belgique), le Grand-duché du Luxembourg, ainsi que les Landers de Sarre et Rhénanie-Palatinat (Allemagne), sur une superficie de 65 000 km² pour 11,2 millions d'habitants.

Sa préfecture départementale, Nancy, est bien moins connectée au SCoT, que ne peut l'être Metz, située dans le département voisin. Cette situation atypique est liée à son histoire et au traité de Francfort de 1871. Précédemment mosellan, le territoire du SCoT Nord 54 est devenu meurthe-et-mosellan suite à l'annexion par l'Allemagne d'une partie de la Moselle, l'arrondissement de Briey étant resté français, donc meurthe-et-mosellan.

Ainsi, géographiquement, économiquement, et administrativement parlant, le SCoT Nord 54 est toujours à la recherche d'une identité territoriale.



Source : AGAPE



AGAPE, avril 2015



UN SCOT BIPOLARISÉ

L'armature urbaine lorraine* laisse apparaître une bipolarisation du SCoT Nord 54, principalement attiré au nord par le développement du Grand-duché du Luxembourg, et au sud par l'attractivité du sillon mosellan et de l'agglomération messine.

► Luxembourg, une expansion qui résiste aux crises ?

Si en 2011, on compte près de 80 000 lorrains frontaliers au Grand-duché, parmi lesquels 17 000 proviennent du SCoT Nord 54, ce phénomène ne date que d'une trentaine d'années.

*/ Armature urbaine de la Lorraine, DREAL, 2011

Le milieu des années 80 marque le début de l'ère « financière » luxembourgeoise. Alors que la Lorraine est enlisée dans la crise sidérurgique, le Grand-duché du Luxembourg voit son nombre d'emplois progresser très rapidement (+ 4 à 5 000 nouveaux emplois par an).

Cependant, le nombre d'actifs résidents du Luxembourg ne progresse que peu et le recours à la main-d'œuvre frontalière devient de plus en plus monnaie courante. En moins d'un quart de siècle, le nombre d'emplois offerts au Luxembourg a progressé de 200 000, le nombre de frontaliers de 135 000, et leur poids dans l'économie luxembourgeoise ne cesse d'augmenter : plus de 40% des emplois. Les perspectives tablent sur un doublement des frontaliers au Luxembourg d'ici 20 à 25 ans (cf. *Justifications des choix – Politique de l'habitat*), on peut projeter

que le nombre de frontaliers provenant du SCoT Nord 54 pourrait augmenter de 10 à 15 000 au cours de la même période. Pour preuve, en 6 ans, 3 000 actifs du SCoT sont devenus frontaliers au Luxembourg, soit l'équivalent de la SOVAB...

Les conséquences de ce phénomène sont paradoxales : les frontaliers résidents notamment sur le territoire du SCoT Nord 54 s'enrichissent compte tenu des salaires attractifs du Grand-duché, tandis que les territoires qui les accueillent s'appauvrissent d'autant, ne parvenant plus à attirer de nouvelles entreprises séduites par la fiscalité luxembourgeoise avantageuse, et ne bénéficiant pas d'un éventuel reversement du Luxembourg, contrairement au système franco-genevois (175 millions d'euros reversés en 2010).

La crise financière et économique mondiale débutée en 2008 a certes freiné cette expansion, et la crise de la dette de 2011 semble constituer un nouveau coup dur pour cette économie (exemple du démantèlement de Dexia). Mais il convient de signaler que, malgré le poids de l'économie financière du Grand-duché, son économie a rebondi dès la mi-2010.










L'État français semble prendre de plus en plus la mesure du phénomène. Outre les investissements prévus sur Alzette-Belval (voir chp. Alzette-Belval), différentes réponses sont en réflexion pour mieux comprendre et accompagner ce phénomène.



Sources : AGAPE, ADUAN, AGURAM

ADUAN, avril 2011



-  Pôle structurant principal
-  Pôle structurant
-  Pôle relais
-  Pôle local
-  Articulation sur les pôles extérieurs
-  Dynamique d'organisation
-  Aires d'influences
-  Espace de desserrement
-  Espace en déprise

La DATAR s'est ainsi engagée dans la construction d'un Observatoire des territoires transfrontaliers. Ce dernier viendra compléter son Observatoire des territoires « français », et offrira des clés de lecture à l'État lui permettant de mieux identifier les spécificités de ces territoires, de Dunkerque à Bayonne, en passant par la Lorraine.

Par ailleurs, en juin 2010, un rapport de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière de la France a été rendu à l'État français, et propose 19 préconisations devant permettre aux territoires français frontaliers de tirer davantage les bénéfices de ce phénomène. Parmi ces préconisations, on peut citer notamment la création de « pôles de développement économique frontaliers, à statut fiscal et social spécifique », ou encore le « développement de cofinancements transfrontaliers plus équitables », qui tendraient à se rapprocher du reversement fiscal entre la Suisse et la France.

Enfin, afin de mettre ces observations et préconisations en musique, l'État français et l'État luxembourgeois ont créé la Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise, qui devrait permettre de débloquer certaines situations qui ne peuvent trouver leurs solutions que dans un rapport d'État à État. La première réunion de cette commission s'est déroulée le 21 avril 2011.

➤ Le Sillon Lorrain, une stratégie de plus en plus concrète

Constitué sous forme associative en 2005, le réseau des villes et agglomérations du Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy et Epinal) regroupe 600 000 habitants, et a pour objectif de définir un projet polycentrique de développement permettant de promouvoir, de fédérer, d'accroître l'attractivité de ces territoires.

Le sillon lorrain constitue l'épine dorsale de la région Lorraine, tant en matière de grandes infrastructures et d'équipements majeurs (Centre Pompidou, aéroport Metz-Nancy-Lorraine, A31, etc.) que d'emplois métropolitains supérieurs ou d'effectifs étudiants.

En 2011, il a saisi l'opportunité offerte par la récente réforme des collectivités territoriales pour devenir le 1^{er} « Pôle Métro-



politain » de France, établissement public doté des compétences qui lui seront transférées, en vue d'accomplir des actions d'intérêt métropolitain :

- création de l'Université de Lorraine,
- création d'une Communauté Hospitalière de Territoire
- mise en réseau des équipements touristiques, culturels, de transports, etc.

Au sein de ce Sillon Lorrain, le SCoT Nord 54 est principalement lié au Sillon Mosellan et à l'agglomération messine. Ces derniers constituent non seulement un pôle d'emploi majeur pour près de 10 500 actifs du SCoT, mais également un pôle de santé, par les liens accrus qu'entretiennent le CHR de Briey et le CHR de Metz-Thionville, un pôle de loisirs via l'attractivité que constitue notamment le pôle amnévillois, un pôle culturel symbolisé par la fréquentation massive du Centre Pompidou-Metz, et un secteur où les connexions en matière de transports collectifs sont à regarder à la loupe.

➤ D'autres influences de moindre ampleur

Le SCoT Nord 54 est également en connexion avec la Belgique et la Meuse, mais ces influences sont moindres.

La Belgique exerce une certaine influence sur le SCoT Nord 54, car non seulement plus de 3 000 actifs s'y rendent quotidiennement pour travailler, principalement sur le Pôle Européen de Développement ou

à Arlon, mais l'extrême nord du SCoT est également une porte d'entrée, via le Terminal Container d'Athus, pour de nombreux flux de marchandises, en provenance des ports de Mer du Nord, et à destination du Grand-Est français (cf. ci-après « Un SCoT en marge des grandes infrastructures »).

La frange ouest du SCoT est enfin particulièrement connectée avec la Meuse. Le SCoT Nord 54 constitue un territoire de transit pour ses habitants, également désireux de se rendre en Moselle ou au Luxembourg, mais il constitue également un territoire attractif en matière commerciale, en particulier la zone d'activité du Val de l'Orne (cf. Dynamiques économiques). Enfin, de nombreux habitants du SCoT n'hésitent pas à se rendre en Meuse et notamment sur Verdun soit pour des raisons touristiques, soit pour des raisons de santé (cf. Mutations urbaines et sociales).



LE SCOT FACE AUX STRATÉGIES RÉGIONALES ET GRAND-RÉGIONALES

EN LORRAINE, LA DTA COMME SEUL DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LE NORD DU TERRITOIRE

Contrairement à la grande majorité des autres régions françaises, la Lorraine est l'une des trois dernières régions à ne pas disposer d'un SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) ou de tout autre document de planification stratégique à moyen terme. Un SRADDT, s'il n'est pas prescriptif, est un document qui sert de cadre de référence à l'action régionale, ainsi qu'à l'ensemble des territoires et partenaires qui auront été associés à cette démarche. Pour l'heure, la Région Lorraine a engagé depuis 2010 la démarche dite « Lorraine 2020 » qui devrait pouvoir offrir dans un avenir proche un cadre d'actions régionales, s'apparentant aux préconisations d'un SRADDT.

Un seul document de planification fait foi dans le nord de la région : la DTABMNL (Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord Lorrains), avec lequel le SCoT Nord 54 devra être compatible.

La DTABMNL a été approuvée par le Conseil d'État par décret en date du 2 août 2005. Elle couvre les secteurs du bassin ferrifère et du bassin houiller, soit environ 4000 km² pour 488 communes et 800 000 habitants en 1999.

Les orientations de la DTA des Bassins Miniers Nord Lorrains portent à la fois sur le développement économique, les transports, l'amélioration du cadre de vie, le réaménagement et la constructibilité des bassins miniers compte tenu des risques d'affaissements, et sur la coopération transfrontalière. Les différents enjeux du SCoT, liés à la DTA, sont déclinés dans les différents chapitres du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 apporte une modification majeure concernant les directives territoriales d'aménagement.

Prenant en compte les nouvelles thématiques ouvertes par le Grenelle de l'Environnement, les nouvelles directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) ne sont plus de même nature que les DTA. Elles traduisent les orientations générales de l'État sur des territoires à forts enjeux mais ne sont plus opposables, sauf par le recours à une procédure P.I.G. (projet d'intérêt général).

Les directives territoriales d'aménagement approuvées avant la publication de la présente loi, à l'instar de la DTABMNL, conservent toutefois les effets prévus par l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à cette même loi.

VERS UNE STRATÉGIE DE PLANIFICATION GRAND-RÉGIONALE

Si la Région Lorraine s'est lancée dans une démarche de planification régionale, les autres entités de la Grande Région disposent depuis de nombreuses années de documents de planification à l'échelle de leur territoire respectif :

- au Luxembourg, le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) date de 2003
- en Wallonie, le Schéma Directeur de l'Espace Régional (SDER) date de 1999 et est en cours de révision,
- en Rhénanie-Palatinat, le Programme de développement Régional (Landesentwicklungsprogramm) date de 2008,
- et en Sarre, le Plan de Développement Régional date de 2006.

Mais ces documents n'ont pas fait l'objet d'une recherche de planification à l'échelle élargie de la Grande Région. Pourtant, l'espace de la Grande Région, y incluant le SCoT Nord 54, est un espace reconnu depuis 1999 par les instances européennes, via le SDEC (Schéma de Développement de l'Espace Communautaire) comme potentiellement capable de se rapprocher du dynamisme économique des métropoles de Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg.

Fruit d'un long processus, le SDEC s'appuie notamment sur les documents « Europe 2000 » et « Europe 2000+ »

qui soulignaient que l'Europe devait préconiser **un développement polycentrique de son territoire**, afin d'éviter une concentration excessive et quasi-exclusive de son développement aux seules métropoles précitées, incluses dans la fameuse « banane bleue » européenne.

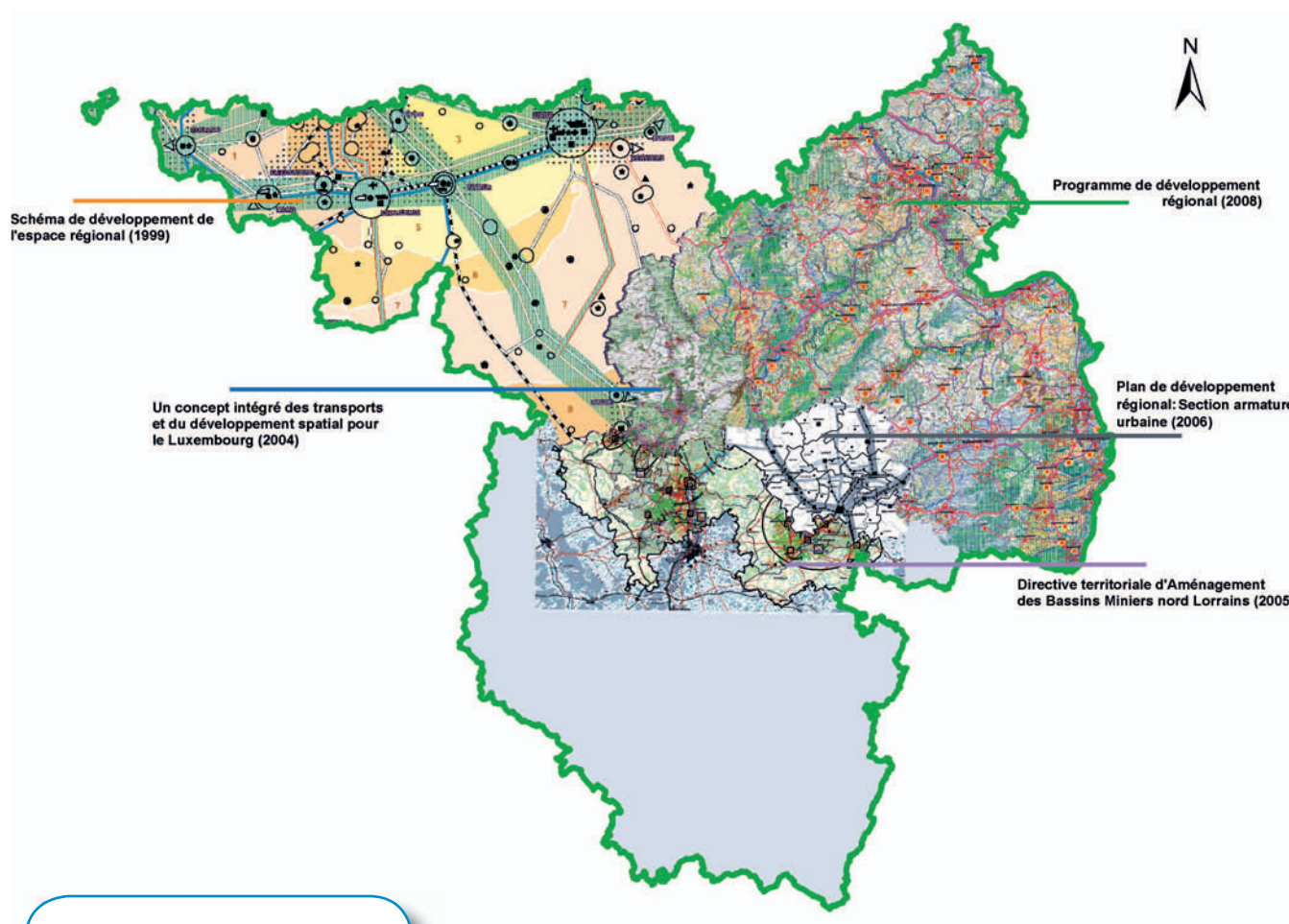
S'appuyant sur ce constat et sur les conclusions du Schéma de Développement de l'Espace SaarLorLux+ de 2002, les autorités de la Grande Région ont décidé en 2008 de faire du développement et de la planification territoriale leur thème principal, avec comme objectif à long terme la mise en place d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière (RMPT).

Prenant conscience que la Grande Région ne possédait pas « de véritable métropole au sens européen du terme capable de rivaliser avec d'autres métropoles européennes existantes voire en émergence », les autorités de la Grande Région ont débuté ce long processus de construction d'une RMPT, enclenché par le projet de recherche appliquée dénommé « METROBORDER Grande Région ».

Lancé en 2009 pour deux années, l'étude Metroborder a rendu son premier verdict en décembre 2010 en proposant non seulement une stratégie de développement polycentrique pour la Grande Région mais surtout un périmètre au sein duquel cette RMPT pourrait effectivement se constituer.

Selon ce rapport, le secteur RMPT proposé inclurait principalement les villes d'Arlon, Luxembourg, Trèves, Sarrebruck, Thionville et Metz, ainsi que leurs territoires voisins. Ces conclusions sont plutôt proches de celles du SDEC de 1999.

Ce territoire géostratégique de planification transfrontalière, dont les limites restent à préciser, inclurait selon l'équipe de recherche et les experts consultés une partie du territoire du SCoT Nord 54. Afin de valider ces résultats et de se doter d'une stratégie commune, la Grande Région initiera dès 2012 la réalisation d'un schéma de développement territorial (SDT), démarche que le SCoT devra suivre avec attention.



Grande Région
 Pas de document

0 10 20 40 60 80 100 Km

Source : © EuroGeographics EuroRegionalMap v3.0 - 2010 /
 Département de l'Aménagement du Territoire 2004 / DGTALP 1999 / Préfecture de Région Lorraine 2004 / Ministerium des Innern, für Sport und Infrastruktur des Landes Rheinland-Pfalz 2008 / Staatskanzlei des Saarlandes 2006

SIG-GR / septembre 2011



« Le TCA est une opportunité pour le SCoT, en particulier quand on regarde les projets développés par Metz et les investissements prévus en lien avec le développement de son port. Il faut imaginer sur le SCoT le développement d'activités complémentaires à celles déjà présentes en Belgique ».

Retour d'atelier, 2011

UN SCOT EN MARGE DES GRANDES INFRASTRUCTURES

Depuis 2007, la Lorraine est traversée par la LGV-Est, qui rapproche la région et le SCoT Nord 54 non seulement de Paris et de sa région (1h25), mais également des grandes métropoles régionales françaises, à l'instar de Lille (2h10) ou encore de Nantes (3h45). Le développement de la LGV Rhin-Rhône, par ses branches est (Besançon, Belfort), ouest (raccordement LGV Sud-Est) et sud (vers Lyon), ainsi que le prolongement de la LGV-Est vers Strasbourg, rapprochera d'autant le SCoT du reste de la France et de l'Europe. Toutefois, la question d'une desserte directe du SCoT Nord 54 en matière de trains grande vitesse reste en suspens.

La Région Lorraine s'est aujourd'hui engagée dans le développement d'une nouvelle gare Lorraine TGV à Vandières (Meurthe-et-Moselle) qui permettra à l'horizon 2015-2017 de mettre directement en relation le TER Metrolor et ses 169 gares à la ligne LGV, la gare Lorraine TGV actuelle de Louvigny devant devenir à moyen-long terme une gare de fret ferroviaire à grande vitesse, sa faisabilité ayant été établie par la SNCF.

Le développement du transport de marchandises est l'une des priorités de la Région Lorraine, notamment traversée par la ligne de ferroutage Bettembourg-Perpignan, mise en service en 2007. En effet, afin de développer ce type de transport fret, de faire de la Lorraine un hub européen, et de profiter de l'opportunité que représente la Moselle en tant que connexion fluviale Mer du Nord – Mer Méditerranée, la Région Lorraine s'est lancée dans le projet « Ports Lorrains, plateforme multimodale ». Ce projet vise la création d'une plateforme multimodale fluvial-ferroviaire-routier le long de la Moselle, via un équipement favorisant le report modal mais également le développement économique. 250 M€ seront investis dans les ports de Thionville-Illange, Metz-La Maxe et Nancy-Frouard, afin de bénéficier à l'horizon 2030 d'une capacité d'accueil de 50 à 100 000 containers par an, et d'un espace logistique de 100 à 200 ha.

Cette stratégie constitue une opportunité mais également un risque pour le SCoT Nord 54. En effet, celui-ci est d'ores et déjà « irrigué » par le Terminal Container d'Athus (TCA). Directement frontalier du SCoT, ce Terminal, d'une superficie de 16 ha et gérant 280 containers jour, se consacre au transport terrestre de containers maritimes par la combinaison fer-route, entre les

ports de la Mer du Nord (Anvers, Rotterdam) et le Grand-Est français. De nombreux actifs et activités du SCoT Nord 54 sont liés au fonctionnement de ce Terminal, qui pourrait se trouver fragilisé par la stratégie lorraine. Un accroissement de flux routiers de marchandises sur le SCoT est également à attendre.

Une réflexion autour de cette question centrale pour le SCoT doit être menée, afin de bénéficier de ces opportunités et de ces investissements, et non pas de les subir.

Enfin, le SCoT Nord 54 est entouré par différents aéroports au sein de la Grande Région. L'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, qui dessert principalement l'Europe de l'Ouest et l'Afrique du Nord, voit, depuis l'arrivée du TGV-Est en 2007, son trafic régulièrement régresser, passant de près de 350 000 voyageurs en 2007 à 250 000 voyageurs en 2010. Le trafic fret aérien a par ailleurs quasiment disparu avec le départ de DHL en 2006.

Cet aéroport est fortement concurrencé par les aéroports de :

- Luxembourg-Findel, 1,6 million de voyageurs en 2010, et 735 kT traitées,
- Francfort-Hahn, 3,7 millions de passagers en 2006, et 133 kT transportées,
- et Liège, 300 000 voyageurs et surtout 640 kT transportées, 1^{er} aéroport cargo de Belgique.

La question d'un aéroport unique en Grande Région est régulièrement mise en débat au sein des autorités de la Grande Région.

Terminal Container d'Athus



LE SCOT FACE À LA STRATÉGIE ALZETTE-BELVAL

BELVAL, UNE STRATÉGIE D'ABORD LUXEMBOURGEOISE

Le SCoT est fortement attiré par l'attractivité que constituent le Grand-duché et sa capitale Luxembourg, qui concentre à elle seule 50% des emplois du Pays. Or, les regards ne se tournent plus seulement vers la capitale Luxembourg dorénavant, mais bien vers Belval et le sud Luxembourg, frontalier du SCoT.

Si Belval est un projet de très grande ampleur à l'horizon 2020 (1 milliard d'euros d'investissements publics, 20 000 emplois, 5 000 habitants, 7 000 étudiants, etc.), il représente avant tout la première pierre de la volonté luxembourgeoise de faire émerger une nouvelle polarité sud-Luxembourg, capable de desserrer la capitale saturée, en absorbant une large partie des 150 000 frontaliers quotidiens qu'accueille le Grand-duché. Projeté dès 1996, Belval n'est en effet qu'une des 10 friches sidérurgiques du sud Luxembourg identifiées comme étant destinées à être reconverties, mais bien évidemment la plus emblématique et vue comme « la priorité des priorités » pour l'État.

Afin de répondre à cet objectif « luxembourgeois », le Grand-duché a d'ailleurs pris la décision de financer une partie de la future liaison « française » dénommée « Belval / A30 », qui pour autant s'arrêtera aux portes du village de Tiercelet (le barreau Tiercelet – A30 n'est en effet pas prévu...). D'importants flux routiers sont donc à attendre à cette entrée du SCoT Nord 54, à l'horizon 2014-2015.

Sachant qu'en moyenne, un frontalier parcourt 44 km pour se rendre à son lieu de travail, on peut en déduire que Belval aura pour effet d'inclure l'ensemble du SCoT dans le périmètre d'attraction principal du Grand-duché. La stratégie grand-ducale planifiant une nouvelle polarité sud-luxembourgeoise, directement frontalière de la France, aura des impacts retentissants sur le SCoT Nord 54 à l'horizon 2020-2025.

ALZETTE-BELVAL, VERS UNE STRATÉGIE CONCERTÉE

Si côté luxembourgeois, le projet de reconversion de Belval date de 1996, la prise en compte de la réalité du phénomène côté français a été très tardif.

Face aux investissements massifs du Luxembourg, les collectivités locales françaises exsangues, notamment la CC du Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA), ne disposent pas de capacités financières suffisantes leur permettant de profiter de cette opportunité. C'est ainsi qu'en 2009, l'État français a pris la décision de soutenir un développement du secteur Alzette-Belval côté français, via deux processus :

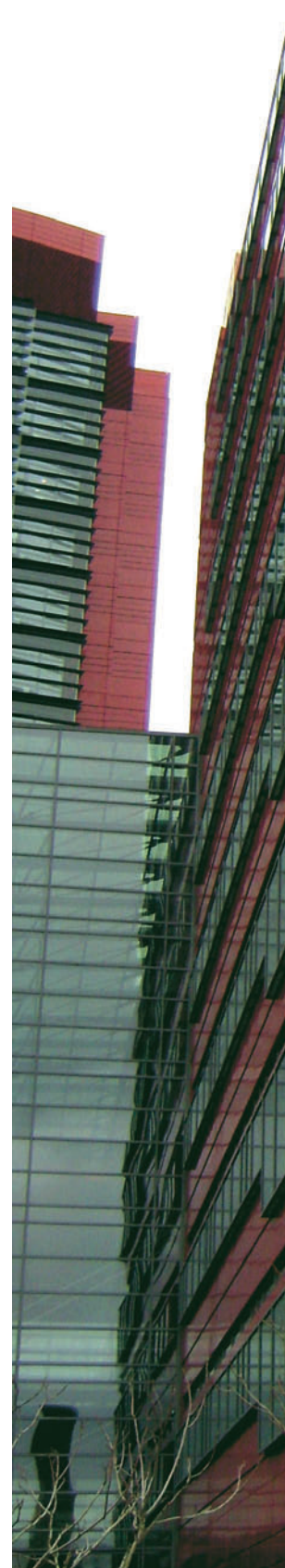
- la labellisation de ce territoire en EcoCité, lui permettant notamment d'émerger au Grand Emprunt,
- la définition d'un périmètre d'OIN (Opération d'Intérêt National) s'appuyant sur le projet de développement EcoCité.

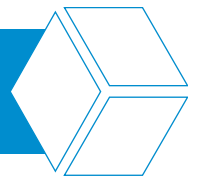
C'est ainsi que, le 19 avril 2011, l'OIN dite d'Alzette-Belval a été instituée. En mars 2012, un EPA a été créé. En effet, les OIN s'appuient généralement pour leur réalisation sur un Établissement Public d'Aménagement (EPA), outil de gouvernance créé par décret. Son périmètre doit au minimum être celui de l'OIN. L'EPA a pour autre intérêt d'associer les collectivités locales à la réalisation de l'OIN, le Président de l'EPA étant obligatoirement représenté par un élu local.

L'EPA a notamment pour objectif de permettre la réalisation des recommandations de la Mission de Préfiguration qui préconise sur le secteur Alzette-Belval : en matière urbanistique, la création de 8 600 logements ; en matière économique, la création d'un éco-accélérateur d'entreprises, et l'implantation de datacenters.

Afin d'harmoniser les différents projets portés tantôt au Luxembourg, tantôt en France, la CCPHVA ainsi que 4 communes luxembourgeoises ont créé un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) Alzette-Belval, qui est entré en vigueur au début de l'année 2013.

Ces différents projets, s'ils devraient permettre de redynamiser une partie de l'économie nord-lorraine, joueront également un rôle concurrentiel aux portes du SCoT Nord 54, tant en matière d'urbanisme et de développement urbain (avec 8 600 logements, quels besoins pour le SCoT?), qu'en matière de développement d'équipements et de services (quid de l'hôpital de Mont-St-Martin voire de Briey?).





DES ATOUTS...

➤ La proximité et le dynamisme luxembourgeois

- Le Grand-duché crée en moyenne 5 000 nouveaux emplois par an, et son économie résiste pour le moment aux différentes crises économiques.
- Le développement de Belval et du sud luxembourg attirera demain davantage les français que les autres frontaliers.
- Les investissements prévus sur Alzette-Belval pourraient redynamiser l'économie nord lorraine.
- L'État français semble vouloir s'investir pour un meilleur co-développement des territoires frontaliers.

➤ Des stratégies de planification sur lesquelles s'appuyer

- La DTA définit une stratégie de planification sur le nord lorrain, alors que le reste de la région n'en bénéficie pas.
- La DTA peut être mise en révision vers une DTA Développement Durable.
- Les schémas d'aménagement wallon, luxembourgeois, grand-régional et européen sont stratégiquement encourageants pour le SCoT.

➤ Une structure territoriale atypique et cohérente

- Deux Pays qui s'associent pour la première fois pour porter une cohérence commune et concertée.
- Un territoire polycentrique, correspondant aux préconisations européennes (SDEC) et grand-régionales (RMPT).

DES FRAGILITÉS...

➤ Un SCoT qui peine à se positionner

- Une enclave territoriale, due à l'histoire, qui ne facilite pas son positionnement et son identification.
- Une bipolarisation soulignée par les études régionales (Armature urbaine) et grand-régionales (Metroborder).
- Un SCoT « concurrencé » par des SCoT voisins majeurs.

➤ Un SCoT à l'écart des grands investissements

- Des grandes infrastructures qui privilégient le développement du Sillon Lorrain.
- L'organisation d'un Pôle Métropolitain Sillon Lorrain qui laisse le SCoT Nord 54 dans l'ombre.
- Des stratégies régionales (ports lorrains) qui pourraient fragiliser le SCoT Nord 54 (TCA d'Athus).

➤ Le développement d'Alzette-Belval comme priorité de l'État

- La création de 8 600 logements sur Alzette-Belval risque de limiter le développement urbain des territoires environnants, à l'instar du SCoT.
- L'Hôpital Transfrontalier pourrait avoir des impacts sur l'Hôpital de Mont-St-Martin.





An aerial photograph of a village, likely in a rural or semi-rural area. The village is built on a hillside, with a river flowing through it. A railway line runs along the left side of the image. The houses are mostly small, single-story buildings with dark roofs. There are some larger buildings, possibly schools or community centers, scattered throughout the village. The surrounding area is mostly green, with some trees and fields.

MUTATIONS URBAINES ET SOCIALES

LA DÉCENNIE 2000, UN REDRESSEMENT DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUE ET FONDATEUR

UN PARC LOGEMENT À RENOUVELER

QUELLE RÉPARTITION SPATIALE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ?

LES BESOINS EN LOGEMENTS À L'HORIZON 2030 : PREMIERS SCÉNARIOS

DES ÉQUIPEMENTS À OPTIMISER ET À DIVERSIFIER

UNE URBANISATION QU'IL DEVIENT URGENT DE MAÎTRISER

◆ ATOUS, FRAGILITÉS

MUTATIONS URBAINES ET SOCIALES

Depuis la disparition de la sidérurgie et des activités minières, en 20 ans, le visage du territoire a bien changé. Les dynamiques de croissance et de localisation de la population et des emplois, la mobilité facile, ont modifié les paysages via la périurbanisation. Les communes pôles s'en trouvent affaiblies. Une réflexion sur les zones d'extension urbaines doit avoir lieu afin de maintenir une structuration du territoire qui laisse place à un développement raisonné des espaces ruraux.

Le parc logement, notamment issu des anciennes activités économiques, n'a cependant pas suivi l'évolution des besoins, tant quantitativement que qualitativement. Il ne s'est pas renouvelé et les besoins en logement sociaux ne sont pas couverts.

L'attractivité économique du Luxembourg au nord et celle de l'agglomération messine au sud induisent une attractivité résidentielle sur le SCoT Nord 54 qui doit être renforcée en diversifiant l'offre d'équipements.

❖ LA DÉCENNIE 2000, UN REDRESSEMENT DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUE ET FONDATEUR

Au 1^{er} janvier 2010, le SCoT Nord 54 compte 151 665 habitants, soit 6 700 habitants de plus qu'en 1999, dont 75 000 habitants sur le Pays de Longwy et 76 700 sur le Pays de Briey. Avec une croissance de près de 610 habitants par an, ces résultats confirment le redressement démographique entrevu au milieu des années 2000.

POPULATION DES PRINCIPALES COMMUNES		
PRINCIPALES COMMUNES (>5000 habitants)	POPULATION 2010	EVOLUTION 1999-2010
Longwy	14 420	-0.65%
Jamy	8 519	1.74%
Mont-Saint-Martin	8 117	-1.47%
Joeuf	6 829	-8.32%
Homécourt	6 322	-7.22%
Briey	5 579	14.89%
Longuyon	5 577	-4.93%

Source : INSEE, RGP 1999 et 2010

TABLEAU 1

Si la région Lorraine voit également sa population progresser depuis 1999, non seulement ce rythme est deux fois moins soutenu que dans le SCoT Nord 54, signe d'un territoire relevant la démographie régionale, mais il est surtout uniquement le fruit du solde naturel.

En effet, le solde migratoire est le facteur déterminant du renouveau démographique du Pays-Haut. Il contribue à 58% de la croissance démographique totale, signe d'une attractivité résidentielle retrouvée après quatre décennies de solde déficitaire sous fond de crises multiples.

Cependant, le Pays de Briey profite davantage du solde migratoire qui contribue à 82% de sa croissance démographique, contre seulement 35% sur le Pays de Longwy.

Avec un taux de croissance annuel de 0,7% le territoire du SCoT Nord 54 est l'un des plus dynamiques de Lorraine. Pour autant, ce rythme reste bien inférieur au rythme moyen national (+0,9%), du Luxembourg belge (+0,9%), et du Grand-duché (+1,5%).

L'enjeu pour le SCoT Nord 54 est de parvenir à pérenniser, voire renforcer, cette croissance démographique retrouvée, ce qui, au vu des projections démographiques, semble envisageable (cf. « Les prévisions et besoins démographiques à l'horizon 2034 »).

DES RYTHMES DE CROISSANCE INÉGAUX, DES ESPACES QUI INTERROGENT

➤ Une croissance démographique quasi-générale mais inégale

Si les rythmes de croissance démographique entre le Pays de Longwy et le Pays de Briey sont plus ou moins proches, les EPCI affichent des rythmes de croissance très différents.

Ainsi, parmi les EPCI les plus dynamiques, il faut noter la CC du Pays de Briey et la CC du Pays Audunois, pour lesquelles leur part dans la croissance démographique du SCoT (respectivement 25% et 14%) est 3 fois supérieure à leur part dans la population totale (respectivement 7% et 6%).

Si certains EPCI évoluent à des rythmes assez proches de leur poids de population (Jarnisy, agglomération de Longwy), d'autres enfin évoluent à des rythmes bien moindres, parfois deux à trois sont inférieurs à leur poids de population (Bassin de Landres).

Malgré cette embellie, certaines communes de la vallée de l'Orne, de l'agglomération de Longwy et du centre du SCoT ne profitent pas de la dynamique.

Entre 1999 et 2010, la CC du Pays de l'Orne a perdu plus de 770 habitants, s'ajoutant aux 1 200 habitants perdus au cours de la décennie précédente. Si des communes comme Moineville ou Valleroy ont vu leur population progresser à nouveau, les communes les plus urbaines, à savoir Auboué, Joeuf, Homécourt et Moutiers, ont cumulé une perte de plus de 1 000 habitants, soit une baisse de 5% de leur population.

La fin du gel de l'urbanisme dû aux risques miniers pourrait sonner également la fin de cette déprise.

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010

TERRITOIRES	SOLDE NATUREL	SOLDE MIGRATOIRE	SOLDE TOTAL
Pays de Longwy	0,26%	0,13%	0,39%
Pays de Briey	0,06%	0,29%	0,35%
ScoT Nord 54	0,16%	0,21%	0,37%
Lorraine	0,27%	-0,11%	0,16%
France métropolitaine	0,40%	0,28%	0,68%

Source : INSEE, RGP 2010

TABLEAU 2

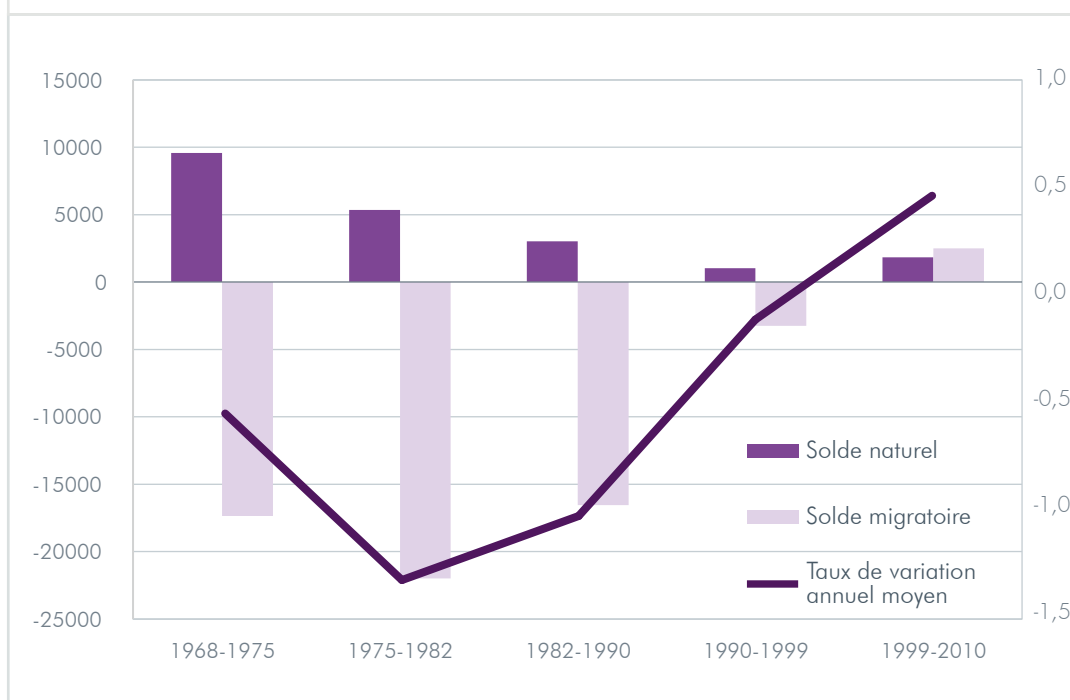
A l'extrême nord du SCoT, l'agglomération de Longwy voit sa population progresser de près de 5,3% grâce exclusivement au solde naturel. En effet, son solde migratoire est à l'instar de la CCPO négatif, notamment dans les communes de fonds de vallée (Cons-la-Grandville, Haucourt-

Moulaine, Lexy, Longwy, Mont-St-Martin et Saulnes) qui cumulent un solde migratoire négatif de près de 700 habitants.

Enfin, dans une moindre mesure, certaines communes du centre du SCoT, situées soit dans le bassin de Landres,

soit dans le Pays audunois, voient également leur population régresser, même si en valeur absolue, cela ne représente qu'une centaine d'habitants.

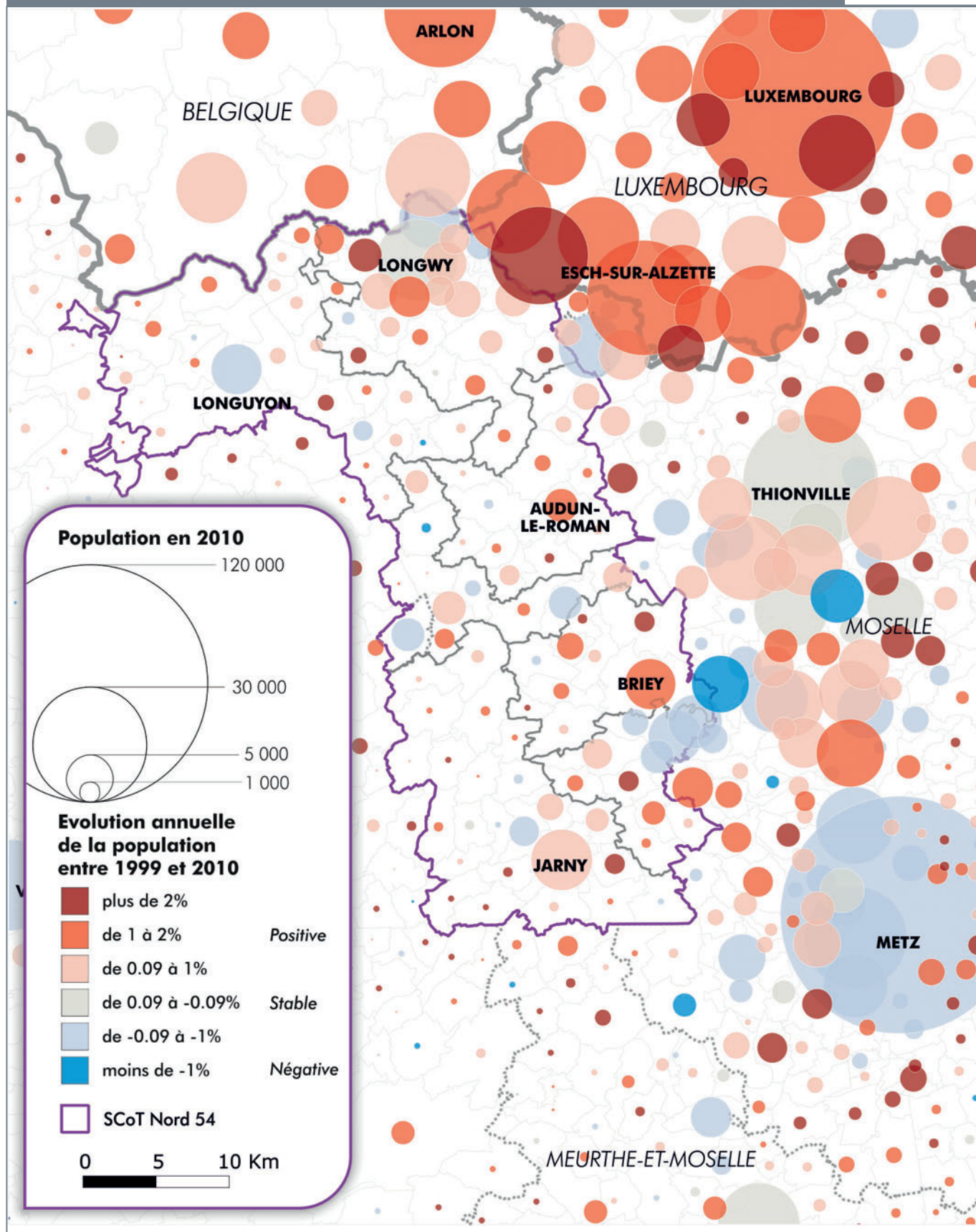
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU SCOT NORD 54 AU COURS DES PÉRIODES INTERCENSITAIRES DE 1968 À 2010



Source : INSEE, RGP 1968 à 2010

DIAGRAMME 1

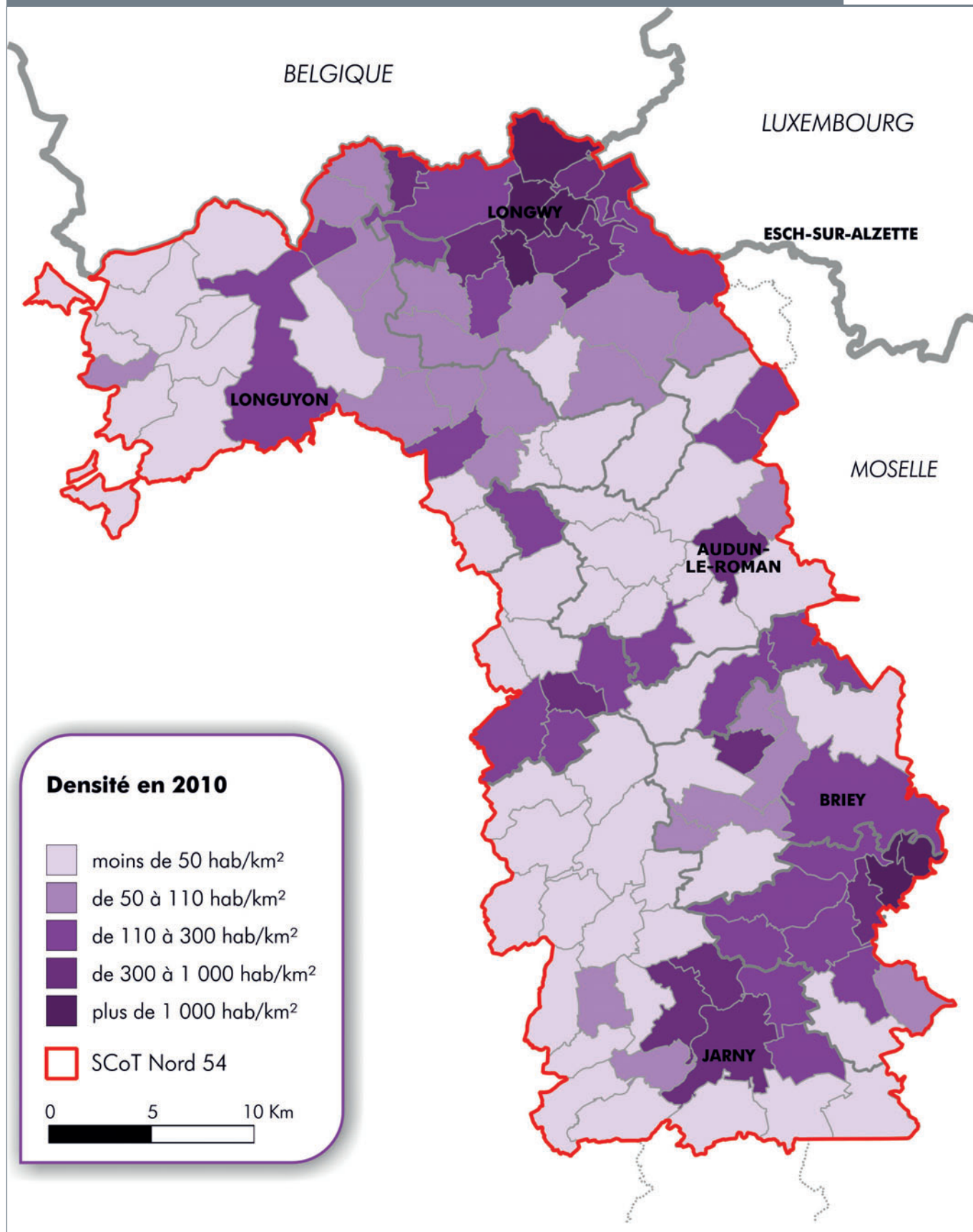




Sources : - France : INSEE, RP 1999 et 2010
 - Belgique : STATBEL 1999 et 2010
 - Luxembourg : STATEC, 1999 et 2010



AGAPE, décembre 2013



Source : INSEE, RP 2010



AGAPE, décembre 2013



► Les agglomérations de Metz et Luxembourg, facteurs d'attractivité périurbaine

Bien que la densité moyenne constatée sur le territoire du SCoT soit relativement peu élevée, hormis dans certaines communes très urbaines, la question de la périurbanisation du territoire et donc celle de l'étalement urbain est clairement posée, au vu de l'attractivité retrouvée du territoire et au vu des effets induits par les aggloméra-

tions de Metz et de Luxembourg.

En effet, celles-ci n'échappent pas à la règle des années 2000 : un report de la population vers des zones plus éloignées de la ville-centre.

Au cours de la décennie 90, on constate que la population avait tendance à progresser plus rapidement à proximité immédiate de la ville-centre (moins de

15 km), notant une préférence pour les banlieues urbaines proches.

Depuis, au cours de la décennie 2000, on constate que le choix de localisation de la population s'est équilibré entre banlieue proche (-15 km) et banlieue éloignée (+15 km), symbole du phénomène de périurbanisation, caractéristique des banlieues urbaines d'Europe de l'ouest.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010				
TERRITOIRES		POPULATION 1999	POPULATION 2010	ÉVOLUTION 1999-2010 (%)
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	56 192	59 175	5.31
	Terre Lorraine du Longuyonnais	15 125	15 810	4.53
	TOTAL	71 317	74 985	5.14
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	14 030	14 279	1.77
	CC du Jamisy	18 144	19 074	5.13
	CC du Pays Audunois	7 827	8 747	11.75
	CC du Pays de Briey	9 065	10 746	18.54
	CC du Pays de l'Orme et Saint-Ail	24 578	23 834	-3.03
	TOTAL	73 644	76 680	4.12
SCOT NORD 54		144961	151665	4.62

Source : INSEE, RGP 2010

TABLEAU 3

ÉVOLUTION DE LA POPULATION À PROXIMITÉ DE METZ ET DE LUXEMBOURG				
TERRITOIRES	METZ		LUXEMBOURG	
	1990-1999	1999-2010	1990-1999	1999-2010
Ville-centre	0,4%	-0,2%	0,7%	1,3%
Banlieue 0-15 km	0,6%	0,4%	1,7%	1,4%
Banlieue 15-30 km	-0%	0,5%	1%	1,1%

Source : INSEE, RP 2010 ; STATEC 2010 ; INS 2009

TABLEAU 4

► Le SCoT Nord 54, un territoire rotule

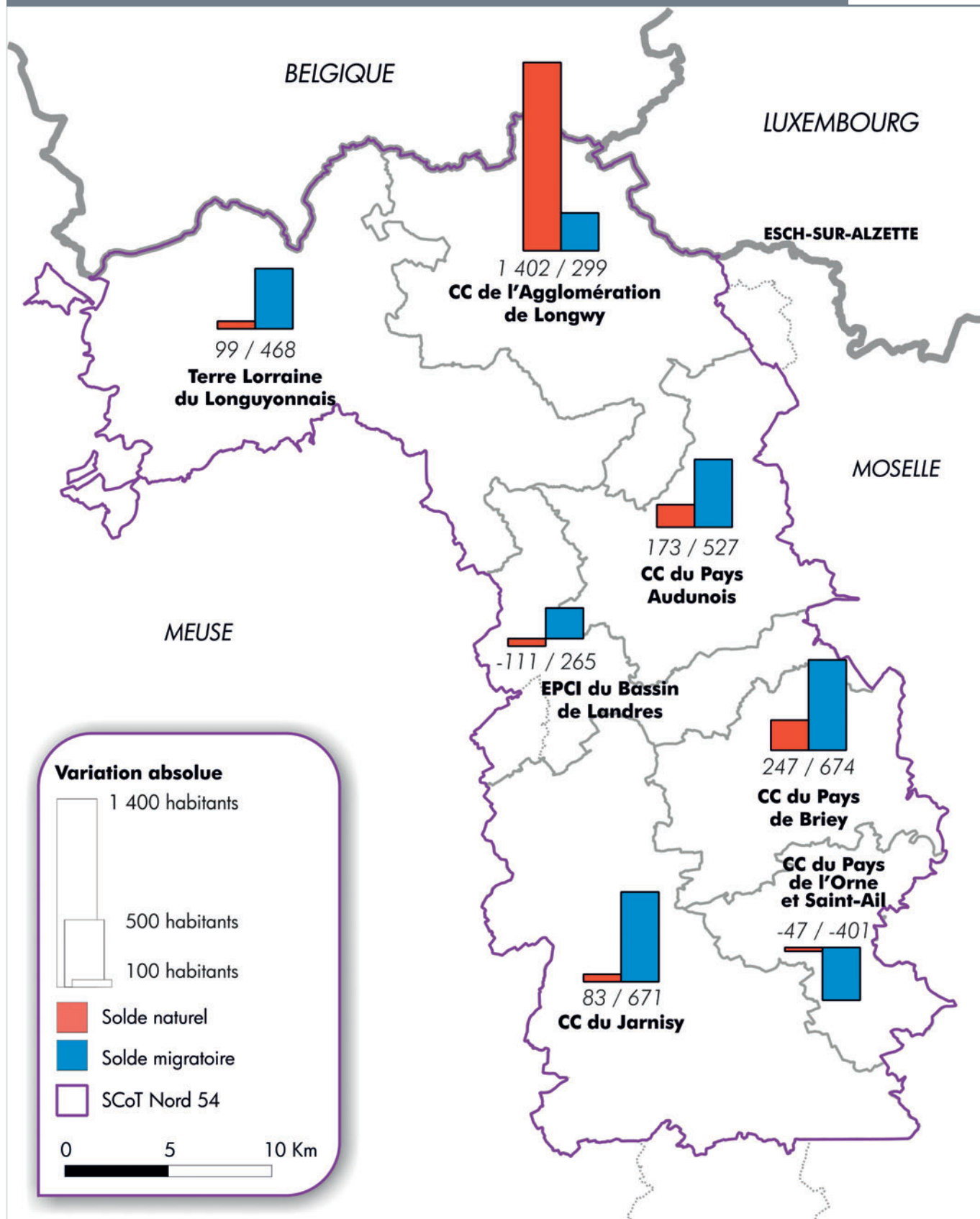
Nous venons de le constater, le territoire du SCoT Nord 54 n'est pas un territoire évoluant en vase clos, mais il subit ou profite bien évidemment des influences extérieures, dépassant et faisant fi de ses limites administratives.

Afin de dépasser ces limites et de représenter des phénomènes présentant une certaine continuité dans l'espace, il est

possible d'avoir recours à des cartes dites « lissées ».

Ainsi, le SCoT Nord 54 apparaît comme un territoire rotule au sein du nord lorrain transfrontalier, semi-urbain semi-rural, au sein duquel la croissance démographique s'est étendue du nord au sud, profitant des attractivités conjuguées de Metz et de Luxembourg et de la préférence de la population pour les zones plus éloignées des villes-centre.

Le sud-est jarnisien est un cas d'école de ce phénomène conjugué. Face à une saturation de l'offre de logements dans l'ouest messin, après une intense croissance au cours de la décennie 90, la croissance démographique s'est reportée et décalée vers le sud-est jarnisien depuis le début des années 2000.

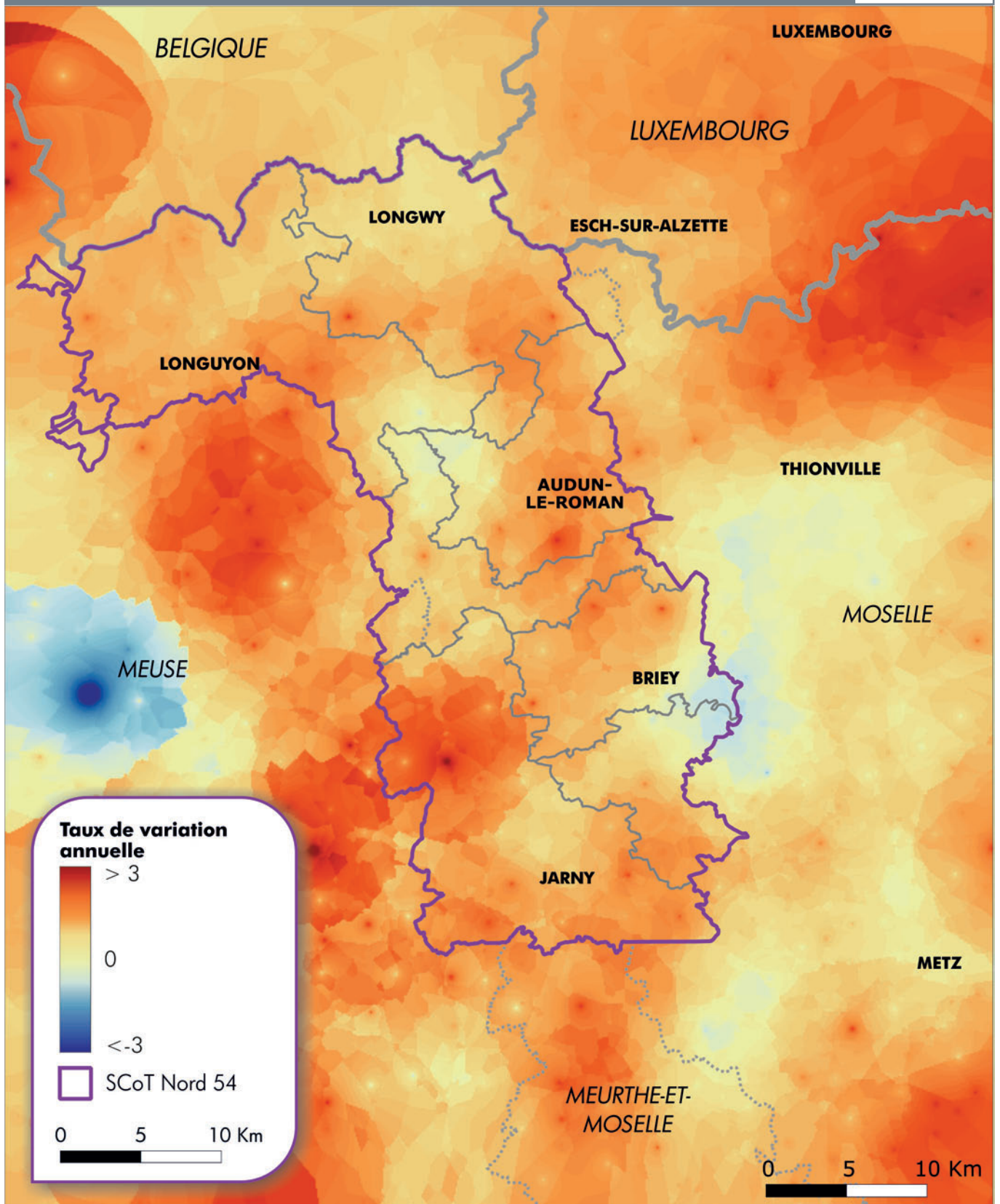


Source : INSEE RP 2010



AGAPE, avril 2015





Source : INSEE, INS, STATEC



AGAPE, avril 2015

Les zones de déprise démographique, constatées précédemment, ont quasiment disparu de la nouvelle représentation cartographique, apparaissant véritablement comme un phénomène conjoncturel et très localisé, ne remettant pas en cause les dynamiques probables de territoires apparus a priori en décroissance.

Seule la vallée de l'Orne s'inscrit dans une zone Orne-Fensch en profonde crise d'attractivité et d'image, mais qui pourrait demain profiter de l'élaboration des PPRM pour retrouver de nouvelles marges de manœuvre en matière d'habitat.

Si la pérennité de cette reprise démographique dépend de l'offre de logement proposée par les territoires du SCoT Nord 54, l'enjeu de la qualité architecturale et urbanistique pourrait dépasser à l'avenir celui de la simple quantité de logements, contraint par le défi de la protection et de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

UNE ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE SOUS FOND DE RATTRAPAGE ACTIF : UN RAJEUNISSEMENT PÉRENNE OU UN SIMPLE EFFET GÉNÉRATIONNEL ?

➤ **Malgré un rajeunissement apparent, un territoire plus âgé que la moyenne**

En 2010, on compte à nouveau sur le territoire du SCoT Nord 54, davantage d'habitants de moins de 20 ans que de plus de 60 ans. Pourtant, si l'indice de jeunesse (rapport entre -20 ans et +60 ans) du territoire dépasse le chiffre de 1, il reste inférieur à la moyenne régionale (1,09) et nationale (1,12) attestant d'un territoire relativement âgé.

De même, l'indice de dépendance (= somme des -20 ans et +60 ans, rapportée aux 20-60 ans) du territoire du SCoT Nord 54, éclairant sur sa capacité à répondre aux besoins des personnes les plus dépendantes, est bien moins bon qu'en Lorraine et en France. Cet indice se stabilise à 0,94 sur le SCoT, alors qu'il baisse fortement en Lorraine (de 0,85 à 0,8) et dans une moindre mesure en France (de 0,85 à 0,83).

Le redressement du nombre d'habitants de moins de 20 ans sur le territoire du SCoT, alors qu'il baisse au niveau régio-

nal, est dû à un phénomène que l'on pourrait qualifier de rattrapage actif, se manifestant par l'arrivée sur le territoire de nombreux jeunes actifs cherchant à occuper les emplois notamment proposés par les agglomérations de Metz et Luxembourg. On constate ainsi sur le territoire du SCoT une hausse de près de 8% du nombre d'habitants de moins de 20 ans entre 1999 et 2010, contre une baisse de 4% au niveau régional.

➤ **La hausse des plus de 60 ans : un effet qui va s'amplifier avec le papy-boom ?**

L'on constate, entre 1999 et 2010, une légère hausse du nombre de plus de 60 ans. Il ne faut pas oublier qu'au cours de cette période, les habitants ayant dépassé 60 ans sont ceux nés entre 1939 et

1947, soit au cours de la seconde guerre mondiale... Or cet effet générationnel masque deux autres phénomènes.

D'une part, on constate que le nombre de plus de 75 ans a fortement progressé entre 1999 et 2010, augmentant de plus de 60% en 11 années seulement. Ainsi, la population très âgée, et donc la plus dépendante, est un enjeu de plus en plus préoccupant sur le territoire Nord 54.

D'autre part, les papy-boomers, nés après la seconde guerre mondiale, frappent à la porte. Les opportunités d'emplois dont nous faisons état précédemment les incitent à se maintenir voire à s'installer sur le territoire Nord 54, et leur nombre a ainsi progressé de plus de 18% sur le SCoT, et particulièrement sur le Pays de Briey (+21% contre +14% sur le Pays de Longwy).

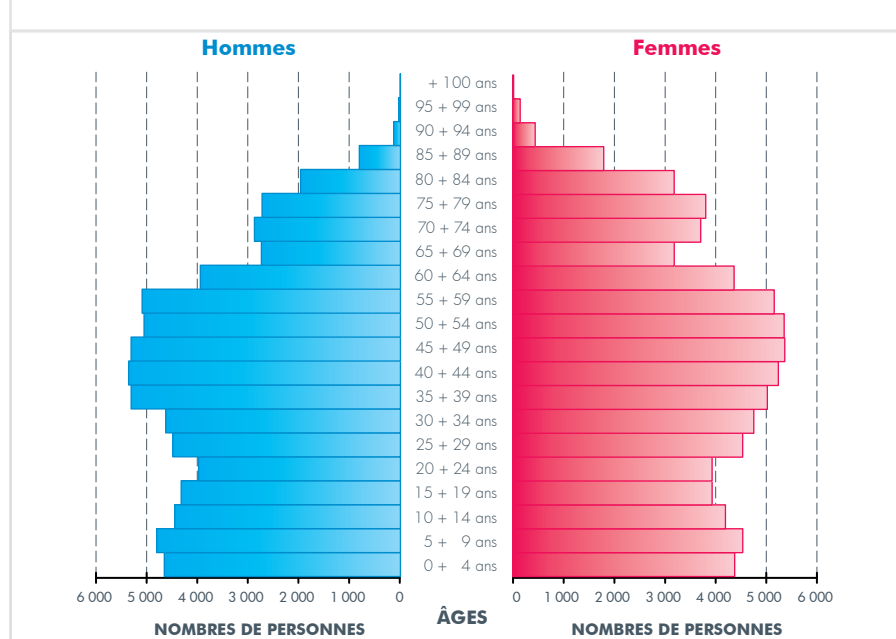
ÉVOLUTION DES MOINS DE 20 ANS ET PLUS DE 60 ANS

TERRITOIRES	MOINS DE 20 ans		PLUS DE 60 ans	
	Evolution 99-07	Part dans la population	Evolution 99-07	Part dans la population
Pays de Longwy	6,7%	23,4%	7,3%	23,4%
Pays de Briey	8,8%	23,7%	2,6%	24,6%
SCoT Nord 54	7,8%	23,6%	4,8%	24,0%
Lorraine	-3,8%	23,7%	15,5%	22,8%
France	6,9%	24,5%	20,0%	23,0%

Source : INSEE, RGP 2007

TABLEAU 5

PYRAMIDE DES ÂGES EN 2010



Source : INSEE, RP 2010

DIAGRAMME 2



UN PARC LOGEMENT À RENOUVELER

LE PARC ACTUEL RÉPOND-IL AUX BESOINS DES HABITANTS ?

► Le poids du parc logement équilibré entre les deux secteurs

La répartition du parc est équilibrée entre les deux secteurs (35 160 logements pour Longwy soit 49% et 36 100 logements pour Briey soit 51%).

71 200 logements constituaient le parc en 2010 soit 8170 logements de plus qu'en 1999. Cette évolution est essentiellement

due (pour 80%) à la croissance des résidences principales, c'est à dire celle des ménages. Le segment résidences secondaires et occasionnelles est négligeable.

Le diagnostic fera apparaître les écarts entre les intercommunalités.

RÉPARTITION DU PARC PAR NATURE DE LOGEMENT

TERRITOIRES	TOTAL LOGEMENTS 2010	RESIDENCES PRINCIPALES 2010		RESIDENCES SECONDAIRES 2010		LOGEMENTS VACANTS 2010	
		NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	35 157	32 042	91.1	254	0.7	2 861	8.1
Pays de Briey	36 067	32 632	90.5	310	0.9	3 125	8.7
SCOT NORD 54	71 224	64 674	90.8	564	0.8	5 986	8.4

Source : INSEE, RP 2010

TABEAU 6

ÉVOLUTION DU PARC DE 1999 À 2010

PARC DE LOGEMENTS	1999	2010	VARIATION 99-10	
Total logements	63 053	71 224	8 171	0,13%
Résidences principales	58 168	64 674	6 506	11,2%
Résidences secondaires ou occasionnelles	795	564	-231	-29,1%
Logements vacants	4 090	5 986	1 896	46,4%

Source : INSEE, RP 2010

TABEAU 7

► La vacance : un enjeu à ne pas négliger

Les logements vacants représentent 8,4% du parc total de logements en 2010 soit près de 6000 logements vacants. Ce taux est proche de la moyenne départementale de 8,1% en 2010.

Il sera nécessaire de vérifier les capacités de ce parc à être remis sur le marché. Il faut noter que le taux global de 8,4% est légèrement supérieur au taux nécessaire et suffisant pour assurer la fluidité du marché du logement (entre 5 et 7 % selon les experts) mais qu'il serait néfaste qu'il augmente encore (46% d'augmentation entre 1999 et 2010 soit 1900 logements vacants de plus. La construction neuve a

été soutenue entre 2002 et 2007 et a pu contribuer à l'augmentation de la vacance en captant une partie de la population résidant dans le tissu ancien.

Les taux de vacance sont différents selon les secteurs : 8% pour le Nord et 9% pour le Sud. A l'échelle des EPCI, certaines intercommunalités sont frappées plus que d'autres. Seul le Jarnisy est sous les 7%. Ailleurs, le taux de vacance est supérieur : Pays de Briey (10,6%), Pays de Longuyon et des Deux Rivières (8,4%), Bassin de Landres (10,1%), Pays de l'Orne (8,5%).

Dans les communes où le taux de vacance est inférieur à 7%, on considère qu'il n'y a pas de potentiel à récupérer. Le calcul

du volume de logements potentiellement récupérables dans la vacance ne porte donc que sur les communes où le taux de vacance est supérieur à celui-ci. Cependant, l'identification de ce potentiel est difficile à appréhender, compte tenu de la divergence des sources disponibles : si les données issues du recensement permettent d'identifier un potentiel d'environ 1 500 logements, celles issues de la taxe d'habitation font état d'un potentiel d'environ 3 300 logements. Nous retiendrons donc que le potentiel de logements récupérables dans la vacance se situe dans une fourchette située entre 1 500 et 3 300 logements.

Cité Genibois à Joef

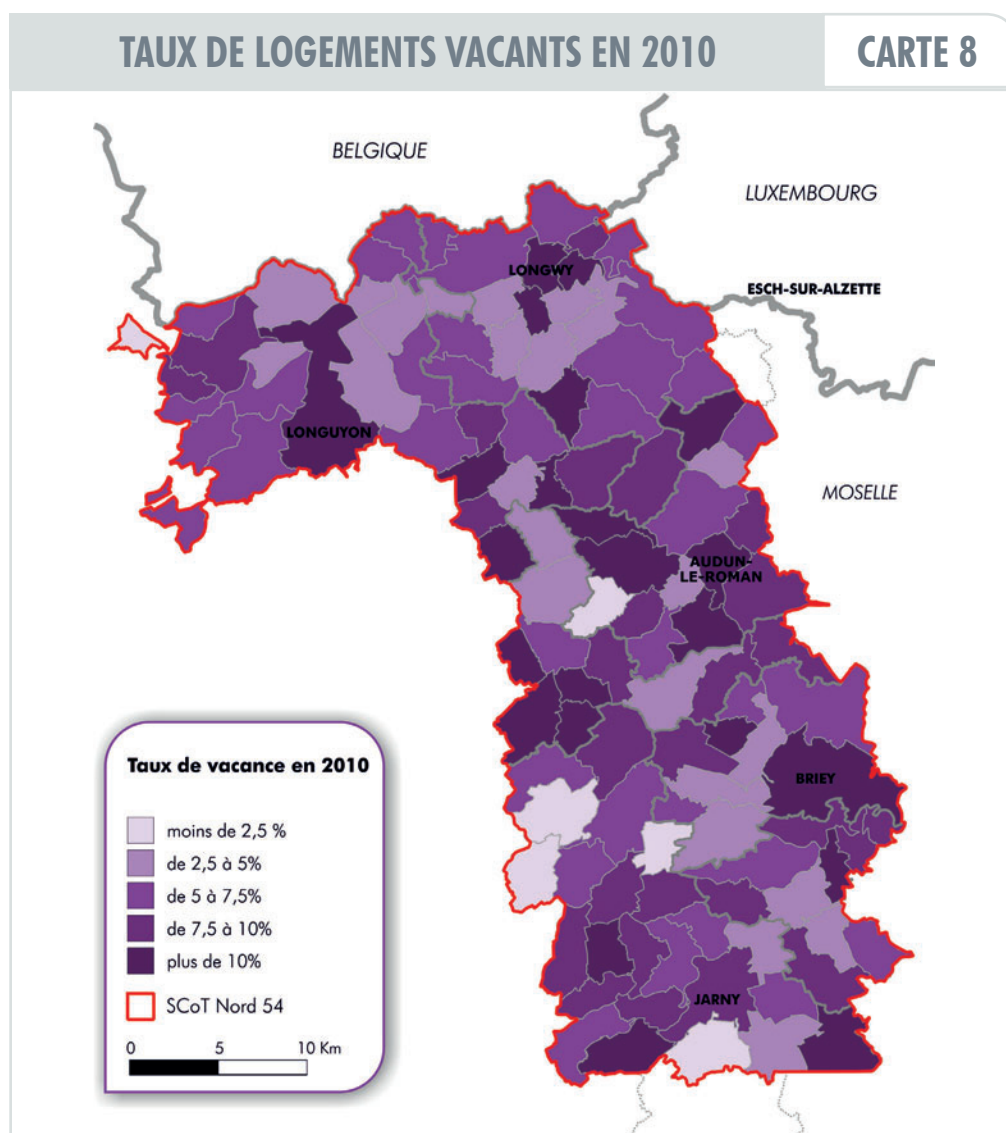


ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS ENTRE 1999 ET 2007

TERRITOIRES		LOGEMENTS VACANTS 2010		LOGEMENTS VACANTS 1999		ÉVOLUTION 1999-2010
		NB	%	NB	%	NB
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	2 243	8.1	1 646	6.7	597
	Terre Lorraine du Longuyonnais	618	8.4	452	6.9	166
	TOTAL	2 861	8.1	2 098	6.8	763
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	684	10.1	465	7.3	219
	CC du Jamisy	594	6.8	390	5.1	204
	CC du Pays Audunois	328	8.4	236	7.2	92
	CC du Pays de Briey	544	10.6	273	6.8	271
	CC du Pays de l'Ome et Saint-Ail	974	8.5	628	5.9	346
	TOTAL	3 125	8.7	1 992	6.2	1 133
SCOT NORD 54		5986	8.4	4090	6.5	1896

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 8



Sources : INSEE, RP 2010

AGAPE, décembre 2013

agape
LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable



► Un parc ancien à améliorer

75% du parc de l'ensemble du territoire ont été construits avant 1975, date de la première application de la réglementation thermique (RT 1974). Ces logements, notamment entre 1945 et 1975 sont parmi les plus énergivores et devront faire l'objet d'un traitement spécifique (54 000 logements potentiellement à traiter).

Dès janvier 2013 tous les nouveaux logements doivent respecter le label BBC soit 50 KWH/m²/an. Les bâtiments à "énergie positive" seront obligatoires en 2020.

La Loi Grenelle impose également que les logements sociaux qui sont en classe énergétique E, F, G doivent être réhabilités d'ici 2020 pour atteindre la classe C soit un passage de 230 KWH/m²/an à 150 KWH/m²/an.

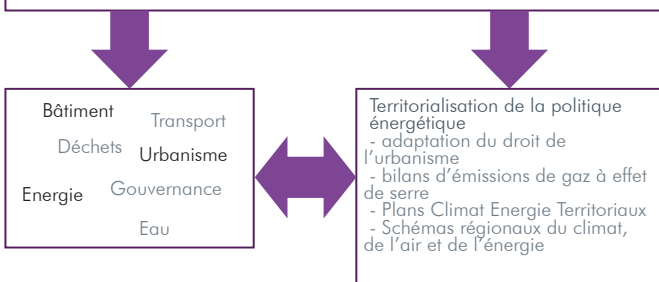
Les investisseurs immobiliers sont désormais obligés de calculer les futures rentabilités en tenant compte de ces éléments d'évolution.

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA LOI GRENELLE 1

D'ici 2050 : diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre / 1990

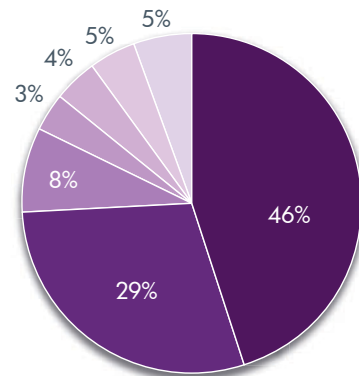
D'ici 2020 :

- réduire d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre
- améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation d'énergie finale
- réduire de 30% la consommation d'énergie du parc existant



Source : L'Union Sociale pour l'Habitat, novembre 2009

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS



- avant 1949
- de 1949 à 1974
- de 1975 à 1981
- de 1982 à 1989
- de 1990 à 1999
- de 2000 à 2005
- après 2005

Source : INSEE, RP 2010

DIAGRAMME 3

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

AVANT 1974	Pas de réglementation	51 827	76%
RT 1974	Bâtiments neufs d'habitation	5 807	9%
RT 1988	Bâtiments neufs résidentiels et non résidentiels	5 635	8%
RT 2000	Bâtiments neufs résidentiels (consommation maximale réduite de 20 % par rapport à la RT 1988) et tertiaires (consommation maximale réduite de 40 %)	3 496	5%
RT 2005	Amélioration de 15 % de la performance thermique et s'applique aux bâtiments neufs et aux parties nouvelles; applicable 01/09/06	1 495	2%

Source : INSEE, RGP 2007

TABLEAU 9

➤ **Encore plus de 1 700 logements occupés sans confort**

NB : la source Filocom a tendance à surestimer l'inconfort car le fichier taxe d'habitation n'est pas à jour de ce point de vue, un nombre non négligeable de propriétaires ne déclarant pas les travaux d'amélioration.

Sur cette base, on note que plus de 1700 résidences principales n'auraient encore aucun confort soit 2.7% de ce segment de parc.

Par ailleurs, 14 750 résidences principales ne bénéficieraient que d'un confort partiel.

Si on y ajoute les logements vacants, 2900 logements supplémentaires sont concernés par l'inconfort soit un total global de 19 400. Les résidences secondaires ne sont pas incluses car c'est un segment marginal.

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2011

TERRITOIRES	TOTAL RP	RP SANS CONFORT		RP CONFORT PARTIEL		RP TOUT CONFORT	
	NB	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	32 450	909	2,8	7 239	22,3	24 302	74,9
Pays de Briey	32 732	833	2,5	7 516	23,0	24 383	74,5
SCOT NORD 54	65 182	1 742	2,7	14 755	22,6	48 685	74,7

Source : FILOCOM

TABLEAU 10

RÉPARTITION DES LOGEMENTS VACANTS EN 2011

TERRITOIRES	TOTAL LV	LV SANS CONFORT		LV CONFORT PARTIEL		LV TOUT CONFORT	
	NB	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	4 019	394	9,8	873	21,7	2 752	68,5
Pays de Briey	4 215	436	10,3	1 222	29,0	2 557	60,7
SCOT NORD 54	8 234	830	10,1	2 095	25,4	5 309	64,5

Source : FILOCOM

TABLEAU 11

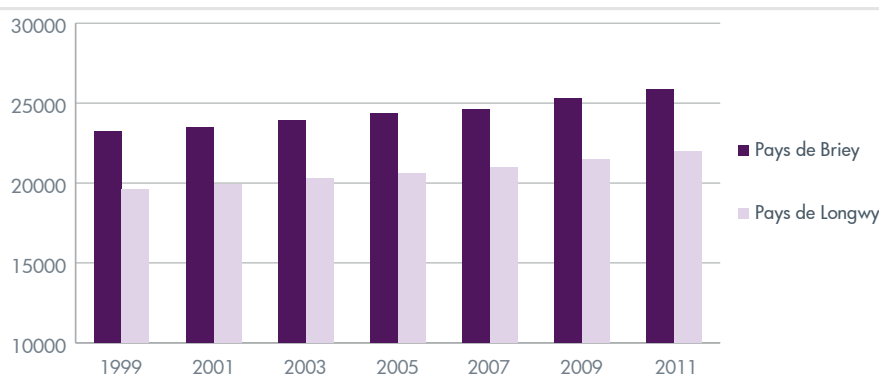
➤ **Dominance de la maison individuelle**

Le territoire, de par ses caractéristiques à la fois rurales et urbaines, ainsi que de par son parc de cités ouvrières est très au-delà de la moyenne départementale : 64% des logements sont des logements individuels (54% pour la Meurthe et Moselle).

Le nombre de logements individuels a augmenté, entre 1999 et 2011, de 4 986 unités et les logements collectifs de 2 497 unités.

Cette spécialisation du territoire est néfaste à la mixité générationnelle car elle repousse les familles hors des centres.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS



Source : FILOCOM

DIAGRAMME 4

ÉVOLUTION DU TAUX DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

PART DE L'INDIVIDUEL	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Pays de Longwy	59.2	59.6	59.8	59.9	59.9	59.5	59.4
Pays de Briey	68.8	69.0	69.3	69.3	69.6	69.2	69.1
SCOT NORD 54	64.0	64.4	64.6	64.7	64.8	64.4	64.3

Source : FILOCOM

TABLEAU 12



► Un parc locatif un peu faible sur le secteur de Briey

La part totale des logements locatifs est relativement faible (40%) : le secteur de Longwy, avec 46% de logements locatifs peut répondre théoriquement à la demande. Par contre le secteur de Briey, qui n'offre que 33% de logements locatifs, risque de ne pouvoir répondre à la diversité des besoins : jeunes actifs, décohabitants familiaux, personnes à ressources

modestes. Le « tout accession à la propriété » doit être rééquilibré.

L'évolution des statuts indique qu'une page est sur le point d'être tournée quant au statut d'occupation gratuite liée aux anciennes activités minière et sidérurgique.

Mais il est préoccupant de constater que le nombre de logements sociaux a diminué de près de 11% (2001-2011), en

10 ans du fait des ventes de cités ouvrières et des démolitions, alors même que le parc social est ancien.

La loi Scellier a permis de produire des logements locatifs dans certains centres villes. Par contre la périphérie a joué la carte de l'accession à la propriété de type lotissement. Au centre, les petits ménages, à la périphérie les familles.

RÉPARTITION DES STATUTS D'OCCUPATION EN 2010

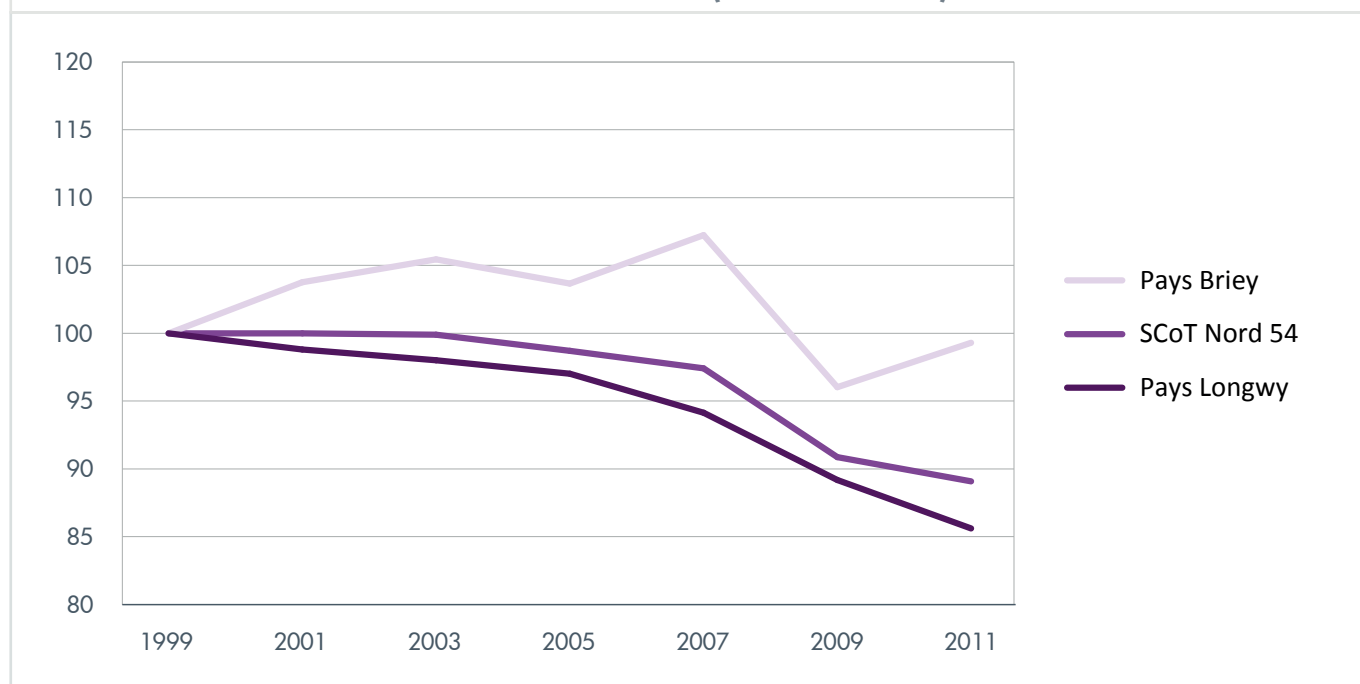
TERRITOIRES	PPROPRIÉTAIRES OCCUPANTS		LOCATAIRES		LOCATAIRES HLM		LOGÉS GRATUITEMENT		TOTAL MÉNAGES
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB
Pays de Longwy	19 856	52,7	11 760	31,2	5 621	14,9	426	1,1	37 663
Pays de Briey	22 620	64,9	9 196	26,4	2 228	6,4	817	2,3	34 860
SCOT NORD 54	42 476	58,6	20 956	28,9	7 849	10,8	1 242	1,7	72 523

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 13

► Un parc locatif social à équilibrer géographiquement

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT SOCIAL 1999-2011 (BASE 100 = 1999)

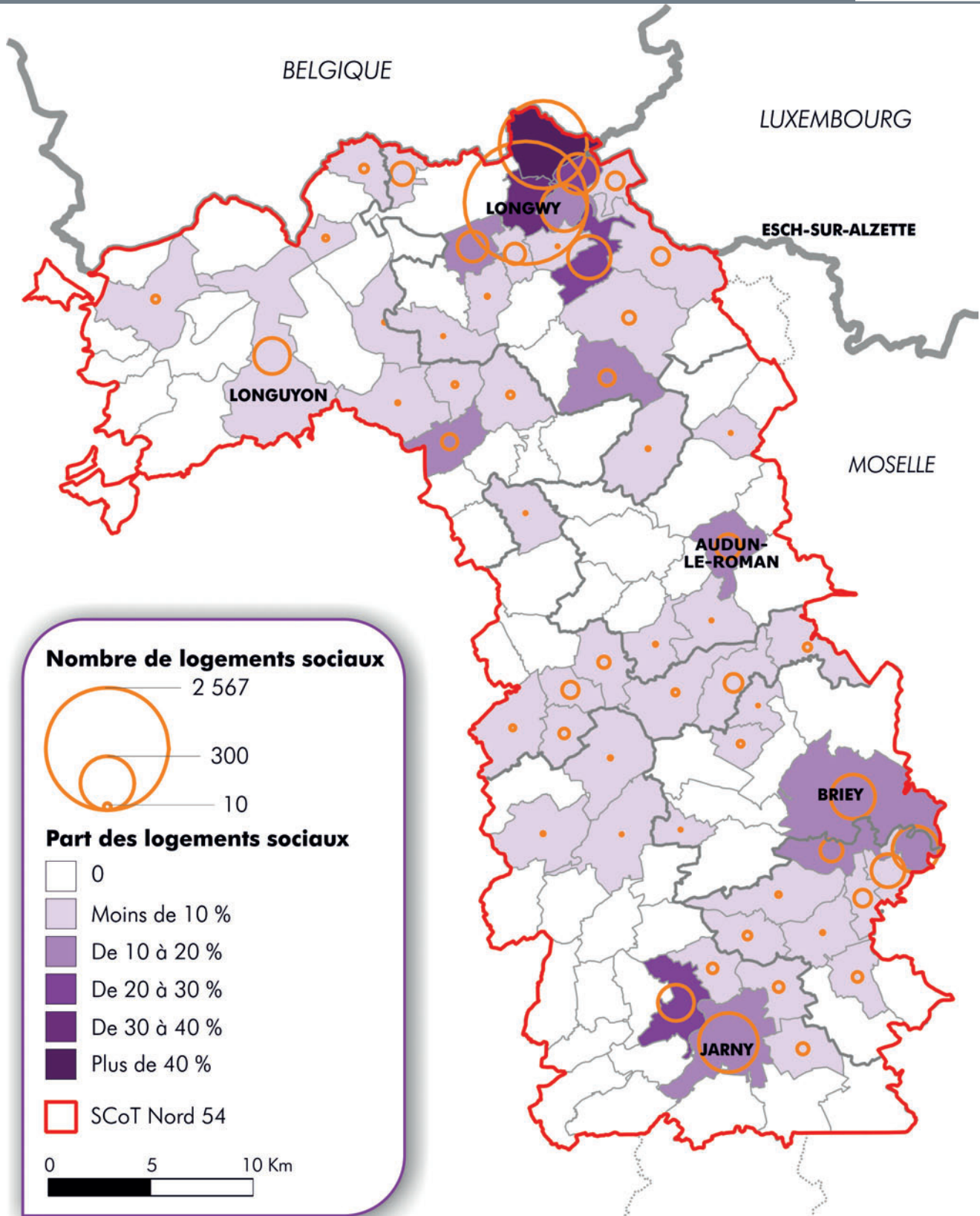


Source : FILOCOM

DIAGRAMME 5

NOMBRE ET TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR RAPPORT AU TOTAL DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

CARTE 9



Source : INSEE, RP 2010

agape LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, décembre 2013



► Un déficit sur le territoire de Briey

Le territoire du SCot dispose de 8 900 logements sociaux en 2010* dont 2 540 sur le secteur de Briey (28%) et 6 370 sur le secteur de Longwy (72%), alors que la répartition des ménages en 2010 était respectivement de 50% sur Briey et de 49% sur Longwy.

Le secteur de Briey est donc déficitaire par rapport à son poids :

- pour des raisons historiques, la sidérurgie ayant beaucoup construit sur le territoire de Longwy,
- parce qu'on a peu construit de logements sociaux pendant longtemps.

Par rapport aux objectifs de la loi SRU de 20% de logements sociaux, qui ne s'applique que sur 3 communes mais qui peut servir de taux de référence, le taux n'est que de 8%, alors que le secteur de Longwy est à 23%.

* / Source : EPLS 2010

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR NATURE

TERRITOIRES	COLLECTIFS		INDIVIDUELS		TOTAL		NB DE MÉNAGES EN 2010		PART LOGTS SOCIAUX 2010 DANS LES RP 2010
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	%
Pays de Longwy	4 618	75,6	1 750	62,5	6 368	71,5	32 042	49,5	19,9
Pays de Briey	1 488	24,4	1 051	37,5	2 539	28,5	32 632	50,5	7,8
TOTAL	6 106	100,0%	2 801	100,0%	8 907	100,0%	64 674	100,0%	13,8

Source : EPLS 2009, INSEE RP 2010

TABLEAU 14

Seules les communes de Briey, Homécourt et Joeuf étaient concernées par la loi SRU, qui les oblige à atteindre le taux de 20% de logements sociaux, mais la réorganisation des agglomérations en 2011 (nouvelles unités urbaines de l'INSEE) fait qu'elles ne font plus partie

de l'agglomération messine. La question est posée de savoir si elles sont encore soumises à l'obligation.

Sur ces 3 communes, il faudrait créer aujourd'hui 670 logements sociaux pour atteindre les objectifs de la loi SRU. Et

plus le temps passe, plus le nombre sera important, notamment si leur politique habitat continue à s'orienter vers l'accession à la propriété : le nombre de ménages augmentant, les 20% font augmenter le nombre brut de logements à créer.

COMMUNES LOI SRU : LOGEMENTS SOCIAUX

TERRITOIRES	TAUX 2010	20% RP 2010	LOGTS SOCIAUX EXISTANTS	LOGTS SOCIAUX À CRÉER
Briey	14,3	492	351	141
Homécourt	8,6	548	236	312
Joeuf	12,6	640	403	237
TOTAL		1 680	990	690

Source : DREAL Lorraine, fichier EPLS 2009

TABLEAU 15

DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

LOGEMENTS SOCIAUX*	1969 ET AVANT	DE 1970 À 1989	DE 1990 À 1999	2000 ET APRÈS	TOTAL	RÉSIDENCES PRINCIPALES 2010	
						NB	TAUX SRU
Briey	27	227	36	61	351	2 461	14,3
Homécourt	172	53	10	1	236	2 740	8,6
Joeuf	304	54	29	16	403	3 201	12,6

Source : DREAL Lorraine, fichier EPLS 2009

TABLEAU 16

► Des besoins en renouvellement du parc sur le territoire de Longwy

Globalement, 59% du parc locatif social date d'avant 1969 et 12% seulement date d'après 1990.

Le secteur de Longwy dispose de 76% du

parc de logements sociaux collectifs du territoire. C'est un parc plutôt ancien, qui a conduit depuis plus de 20 ans à des opérations multiples de démolitions et de réhabilitations. Des immeubles réhabilités sont en cours de démolition 10 ans plus tard, ce qui pose la question de la prospective en matière de logement.

Plusieurs quartiers sont encore en opération ANRU (Val Saint Martin à Mont Saint Martin, Les Remparts à Longwy, le quartier Jeanne d'Arc à Longwy et Réhon, Saint Charles à Haucourt-Moulaine).

AGE DU PARC DE LOGEMENT

ÂGE DU PARC	AVANT 1969		DE 1970 À 1989		DE 1990 À 1999		2000 ET APRÈS		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	4 106	64,8	1 902	30,0	137	2,2	194	3,1	6 339	100
Pays de Brie	1 131	44,6	686	27,1	196	7,7	522	20,6	2 535	100
TOTAL	5 237	59,0	2 588	29,2	333	3,8	716	8,1	8 874	100

Source : EPLS 2009

TABLEAU 17

Le renouvellement du parc est nécessaire et par ailleurs le parc est en diminution du fait des démolitions et des ventes de cités ouvrières. Ce qui implique qu'il faut

construire même si le taux de logements sociaux est encore supérieur à 20% des résidences principales (il faut construire pour pouvoir démolir l'offre obsolète).

L'offre du territoire de Brie est beaucoup plus récente : 28% du parc a moins de 20 ans contre seulement 5% pour Longwy.

► Une vacance et une mobilité faibles

Le taux de vacance global (vacance supérieure à 3 mois) situé entre 6,5% sur Longwy et 5% sur Brie est, théoriquement, nécessaire et suffisant pour assurer la fluidité de ce type de marché.

TAUX DE VACANCE

AU 01/01/09	VACANTS		OCCUPÉS	TOTAL
	NB	%	NB	NB
Brie	95	5	1 817	1 912
Longwy	391	6,5	5 608	5 999
TOTAL	486	6	7 425	7 911

Source : ARELOR, OPS 2009

TABLEAU 18

TAUX DE MOBILITÉ AU SEIN DU PARC SOCIAL

TERRITOIRES	TAUX DE MOBILITÉ
CCPB	12,2%
Moyenne France	10,0%
T2L	9,1%
CCAL	8,0%
CCJ	7,8%
CCPA	4,4%
CCBL	4,1%
CCPO et Saint-Ail	3,7%

Source : ARELOR, OPS 2009 TABLEAU 19

Chaque année en France 10% des locataires de logements sociaux changent de logement, dont environ un tiers pour aller dans un autre logement du parc social.

Les locataires du parc social sont plus mobiles sur le territoire de Brie, avec un taux supérieur à la moyenne nationale, mais sur tous les autres territoires, la mobilité est faible. Deux raisons à cela : d'une part, les loyers du parc social sont très nettement inférieurs aux loyers du secteur privé, ce qui fait que les locataires aux ressources modestes sont contraints de s'y maintenir, d'autre part le vieillissement de la population logée dans le parc

ralentit voire stoppe les mouvements car il n'existe pas assez de logements adaptés qui pourraient les attirer et les convaincre de déménager.

Pour faciliter les parcours résidentiels, il est nécessaire de construire de nouveaux logements et d'offrir de nouveaux produits, telle l'accession sociale à la propriété.



Depuis la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, les locataires qui dépassent de plus de deux fois les plafonds de ressources dans les zones tendues devront quitter le parc social après une période intermédiaire de 3 ans.

Retour d'atelier, 2011

➤ 12% de locataires au-dessus des plafonds de ressources en 2011

La majorité des locataires dont on connaît les revenus ont des ressources faibles. Au niveau national, 4% des locataires sont assujettis au supplément de loyer. Sur le territoire, 12% des locataires sont au-dessus des plafonds de ressources admis pour les logements ayant été construits avec des PLUS, ce qui est nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Par ailleurs, sur le secteur de Longwy, compte tenu du nombre important de locataires n'ayant pas répondu à l'Enquête de 2009 (5%) on peut

se poser la question de savoir si ceux qui ne répondent pas ne sont pas ceux qui risquent d'être assujettis. D'autant que la caractéristique frontalière du territoire, ne permet pas de cerner les revenus perçus au Luxembourg et que sur ce territoire 44% seulement des locataires perçoivent une aide au logement contre 50% sur le secteur de Briey, ce qui a tendance à corroborer cette hypothèse.

RÉPARTITION DES LOCATAIRES SOCIAUX SELON LES PLAFONDS DE RESSOURCES

TERRITOIRES	MOINS DE 20%		30-60%		60-100%		100-130%		130-150%		Plus de 150%	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	1 446	25.2	1 762	30.7	1 605	28.0	536	9.3	169	2.9	216	3.8
Pays de Briey	507	21.5	830	35.1	719	30.4	217	9.2	47	2.0	42	1.8
SCOT NORD 54	1 953	24.1	2 592	32.0	2 324	28.7	753	9.3	216	2.7	258	3.2

TERRITOIRES	NON RENSEIGNÉ		RENSEIGNÉ		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	300	5,0	5 734	100	6 034	100
Pays de Briey	5	0,2	2 362	100	2 367	100
SCOT NORD 54	300	3,6	8 096	100	8 401	100

Source : FILOCOM

TABLEAU 20 / 21

Logements mmH à Hussigny-Godbrange



► Une demande forte issue du territoire

La demande est plus forte sur le secteur de Briey (1 demande pour 4 logements) que sur le secteur de Longwy (1 demande pour 6 logements)

Les 1939 demandes (valides fin 2009) issues du fichier du n° unique soulignent le déséquilibre dans la répartition de l'offre locative sociale : alors que le sec-

teur de Briey rassemble 25% de l'offre en logements sociaux, il concentre 34% de la demande, contre 75% de l'offre et 66% de la demande sur le secteur de Longwy. La demande est originaire à 89 % du territoire du SCoT soit 1 720 demandeurs en 2009.

L'ancienneté des demandes est à 86% inférieure à 2 ans sur l'ensemble du territoire

avec un écart significatif entre les deux secteurs : sur Briey, 90% (63 demandeurs attendent depuis 2 ans et plus), sur Longwy seulement 84% (200 demandeurs attendent depuis plus de 2 ans dont 115 depuis 3 ans et plus).

Les actifs représentent la plus forte part de la demande (71%), suivis par les retraités (19%) et les jeunes (10%).

NOMBRE DE DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

TERRITOIRES	NB DE DEMANDES EN 2009		NB DE DEMANDES PAR RAPPORT À L'OFFRE	
	NB	%		
Pays de Longwy	1 279	66	20	1 demande pour 5 logts
Pays de Briey	660	34	26	1 demande pour 4 logts
TOTAL	1 939	100	22	1 demande pour 5 logts

Source : DDT 54, n° unique 2009

TABLEAU 22

ORIGINE DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

TERRITOIRES	ORIGINE DES DEMANDES					TOTAL
	54	57	55	Autres dépts	Autres pays	
Pays de Longwy	1 194	21	19	41	4	1 279
Pays de Briey	578	41	16	25	0	660
SCOT NORD 54	1 772	62	35	66	4	1 939

Source : DDT 54, n° unique 2009

TABLEAU 23

ORIGINE DES DEMANDEURS DE MEURTHE ET MOSELLE

TERRITOIRES	ORIGINE DES DEMANDES DU 54					TOTAL 54
	Briey	Longwy	SCoT	Autres		
	NB	NB	NB	%	NB	NB
Pays de Longwy	13	1 146	1 159	90,62	35	1 194
Pays de Briey	550	10	560	84,85	18	578
TOTAL	563	1 156	1 719	97,0	53	1 772

Source : DDT 54, n° unique 2009

TABLEAU 24

ÂGE DES DEMANDEURS

TERRITOIRES	25 ans et -		26 et 59		60 et 74		75 et 79		80 et +		TOTAL / NB	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	142	11.1	882	69.0	172	13.4	44	3.4	39	3.0	1 279	100
Pays de Briey	56	8.5	499	75.6	62	9.4	25	3.8	18	2.7	660	100
SCOT NORD 54	198	10.2	1 381	71.2	234	12.1	69	3.6	57	2.9	1 939	100

Source : DDT 54, n° unique 2009

TABLEAU 25



➤ Une taille de logements à faire évoluer

Les grands logements représentent 49% de l'offre, suivi par les 3 pièces (33%) et les petits logements qui représentent seulement 18% de l'offre.

TAILLE DES LOGEMENTS SOCIAUX

NOMBRE DE PIÈCES	Pays de Longwy	Pays de Briey	SCoT Nord 54
1-2 pièces	19,0	16,6	18,3
3 pièces	34,8	28,1	32,9
SOUS TOTAL	53,7	44,7	51,2
4-5 pièces	46,3	55,3	48,8

Source : EPLS 2009

TABLEAU 26

Globalement, 63% de la demande émane de petits ménages de 1 ou 2 personnes, suivis par les ménages de 3-4 personnes. Les familles nombreuses ne représentent que 8% des demandes. C'est donc l'inverse de l'offre actuelle.

Si l'on considère que les petits ménages souhaitent souvent un 3 pièces, on constate que l'offre est insuffisante partout et en premier lieu sur le secteur de Briey. En revanche, l'offre en grands logements

est excédentaire (49%) par rapport à la demande (36%).

TAILLE DES MÉNAGES DEMANDEURS

TERRITOIRES	1-2 PERSONNES		3-4 PERSONNES		5 PERSONNES ET +		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Pays de Longwy	835	65,3	334	26,1	110	8,6	1 279	100
Pays de Briey	396	60,0	216	32,7	48	7,3	660	100
TOTAL	1 231	63,5	550	28,4	158	8,1	1 939	100

Source : DDT 54, n° unique 2009

TABLEAU 27

LE MARCHÉ DU LOGEMENT : UN RALENTISSEMENT DÙ À LA CRISE

La dynamique des ventes immobilières (maisons, appartements, terrains à bâtir) sur le territoire du SCoT peut être divisée en 2 phases : une phase d'expansion (2004-2007) et une phase de repli (2007-2009)

Entre 2004 et 2007, le nombre de transactions sur le territoire du SCoT Nord 54 a progressé : +43% pour les biens immobiliers (maisons et appartements), passant de 1 062 à 1 513 ventes et +24% pour les terrains à bâtir, soit un volume de vente passé de 227 à 281.

Durant cette période, la majorité des transactions de biens immobiliers (appartements et maisons) s'est effectuée sur le Pays de Briey, mais avec une tendance au rééquilibrage entre les deux pays du SCoT : la part du Pays de Briey est passée de 53% en 2004 à 51% en 2007.

➤ Une arrivée significative de Luxembourgeois sur le secteur de Longwy et le Pays Audunois

Depuis 2004, on constate une arrivée significative des Luxembourgeois sur le territoire.

7% des appartements ont été achetés par des étrangers sur le Pays de Longwy : une majorité par des Belges sur la CC du Pays de Longuyon et des Deux Rivières (53% contre 46% de Luxembourgeois) et pour deux-tiers par des Luxembourgeois sur la CCAL (66% contre 30% de Belges).

De même, près de 8 % des maisons individuelles sont achetées en moyenne par des étrangers depuis 2004. Notons notamment que le Pays Audunois a été particulièrement impacté : 17% des ventes en 2005 et 20% en 2007.

➤ Conséquence de la crise : un repli du marché en 2008 et 2009

Entre 2007 et 2009, le nombre de transactions sur le territoire du SCoT a diminué : -56% sur les appartements, -37% sur les maisons et -39% sur les terrains à bâtir. Le recul du marché a davantage touché le Pays de Longwy : -48% sur les transactions de biens immobiliers contre -40% sur le Pays de Briey et -53% sur les terrains à bâtir contre -20% sur le Pays de Briey.

Cette baisse des ventes témoigne de la difficulté des ménages à accéder à la propriété : difficultés économiques liées directement au ralentissement de l'économie, frilosité des banques dans l'octroi de prêts immobiliers, prix élevés à proximité de la frontière et de l'agglomération messine, etc.

➤ Des prix plus élevés sur la frontière

Comme pour les volumes de transactions, les prix immobiliers sont à la baisse depuis 2007 : entre 2007 et 2009, les prix moyens sur le territoire du SCoT ont baissé : -19% sur les appartements, -10% sur les maisons et -15% sur les terrains à bâtir.

Conséquence directe de la proximité de la frontière, les prix de l'immobilier sont nettement plus élevés sur le Pays de Longwy que sur le Pays de Briey : les frontaliers aux

revenus supérieurs et les luxembourgeois attirés par les prix attractifs du marché français contribuent à ce décalage.

Ainsi, quel que soit le type de bien recherché (appartement, maison ou terrain) les prix sont en 2009 en moyenne plus élevés sur le secteur Nord : 95 200€ pour un appartement, 145 500 € pour une maison, 74 300€ pour un terrain à bâtir. Sur le secteur Sud, les mêmes biens se vendent, en moyenne, respectivement 75 500 €, 124 600 € et 52 900 €. Soit des écarts de

26% pour les appartements, 17% pour les maisons et 40% pour les terrains

La question des parcours résidentiels et de l'accès à la propriété est un enjeu transversal du SCoT. Pour pouvoir accéder à la propriété, de plus en plus de ménages non-frontaliers résidant sur la bande frontalière sont contraints de s'installer en périphérie, dans les espaces ruraux, favorisant la consommation de terres agricoles et l'allongement des déplacements quotidiens.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT NORD 54

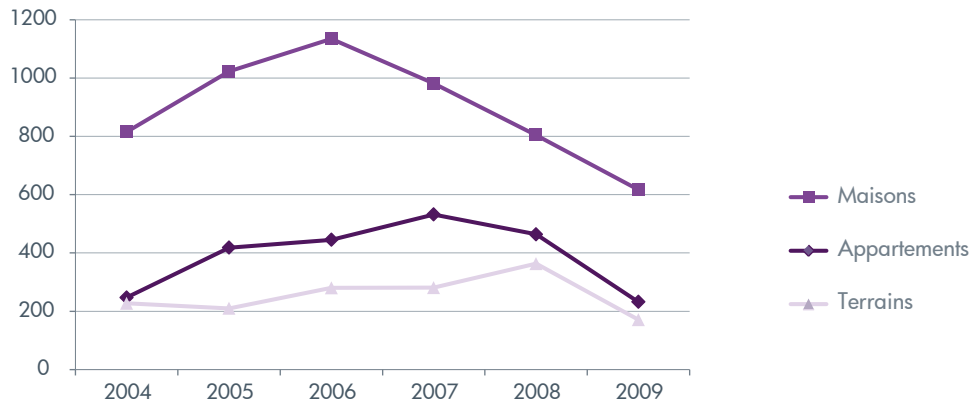


DIAGRAMME 6

ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT NORD 54



DIAGRAMME 7

ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT NORD 54

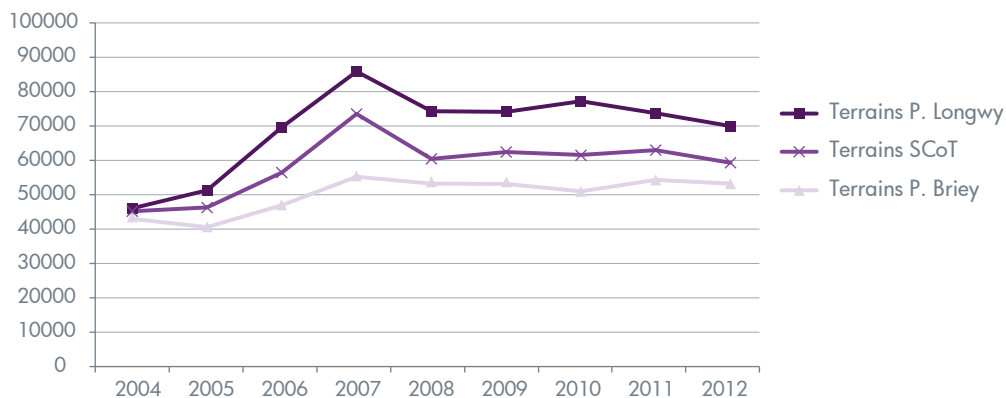


DIAGRAMME 8

Source : Chambre des Notaires, fichier PERVAL



► La production de logements neufs de 1999 à 2010

La décennie 90 présentait un niveau de construction autour de 350 logements par an. De 2000 à 2006, la construction a atteint 690 logements par an puis 760 logements par an sur la période 2007-2008 en moyenne mobile. Après un début de déprise en 2008, puis une chute spectaculaire en 2009, une reprise

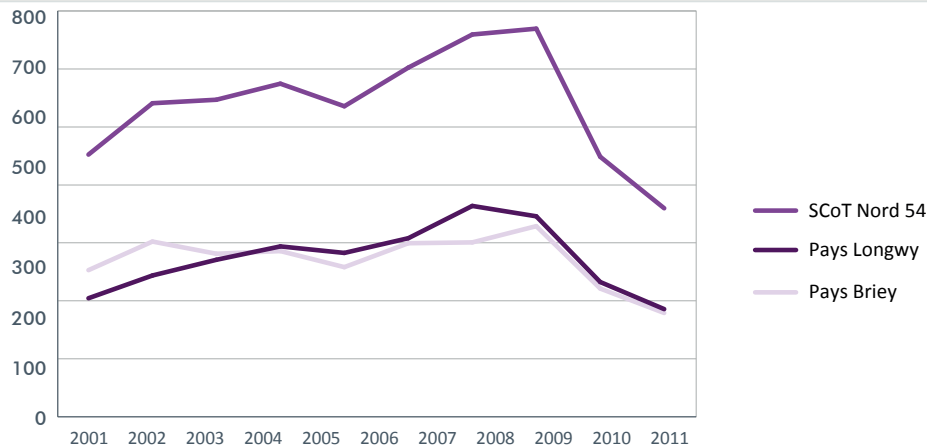
non moins spectaculaire s'opère en 2010 (557 logements neufs contre seulement 89 en 2009).

Les besoins augmentent avec la croissance démographique et le desserrement des ménages, qui va se poursuivre.

Les territoires se sont comportés de façons diverses : pour certains la construction neuve a sensiblement suivi l'évolution

des ménages (Agglomération de Longwy, Pays de Longuyon et des Deux Rivières, Pays de l'Orne et Pays de Briey), d'autres ont construit significativement plus (Bassin de Landres ainsi que le Jarnisy), un autre enfin n'a pas construit autant que l'évolution des ménages, ce qui signifie qu'il y a eu un réinvestissement du parc existant pour loger les nouveaux ménages (Pays Audunois).

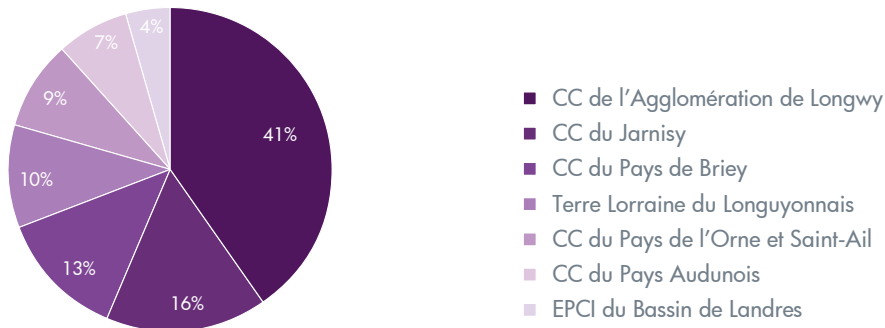
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS EN MOYENNE MOBILE DE JANVIER 2001 À NOVEMBRE 2010



Source : DREAL Lorraine, Sítadel 2

DIAGRAMME 9

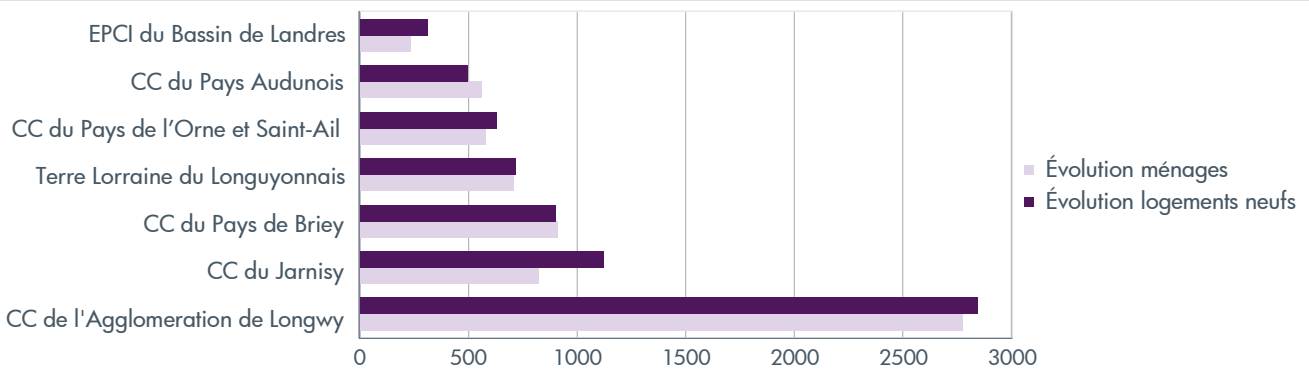
RÉPARTITION TERRITORIALE DES LOGEMENTS NEUFS DE 1999 À 2010



Source : SIT@DEL 1 et 2

DIAGRAMME 10

COMPARAISON CONSTRUCTION NEUVE ET ÉVOLUTION DES MÉNAGES DE 1999 À 2010



Source : SIT@DEL 1 et 2

DIAGRAMME 11

❖ QUELLE RÉPARTITION SPATIALE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ?

Dans la dernière décennie, la création de logements s'est réalisée majoritairement au nord, le long des frontières belge et luxembourgeoise, conséquence du travail frontalier, à l'est et au sud, en bordure du département de Moselle du fait de la proximité de l'agglomération messine.

De nombreuses communes périurbaines voire rurales ou agricoles ont connu un développement important de leur parc logement du fait d'une politique de lotissements, souvent au détriment des terres agricoles.



LA PÉRURBANISATION : COMMENT FAIRE ÉVOLUER CE MODE DE DÉVELOPPEMENT ?

Depuis que l'utilisation de la voiture est devenue synonyme de liberté, tandis que les ruraux partaient pour la ville afin d'y travailler, les urbains ont toujours eu envie d'habiter à la campagne. Le territoire n'a pas échappé à cette évolution qui s'est nettement accélérée depuis la fin de la sidérurgie et des activités minières. Aujourd'hui, l'évolution économique avec son phénomène « frontaliers » accentue encore ce type de développement urbain et force est de constater que nous sommes devenus pour certains esclaves de la voiture : impossibilité de se nourrir sans y avoir recours du fait de l'éloignement des commerces, obligation de l'utiliser pour conduire les enfants à leurs activités, obligation pour les loisirs et la culture,...et le budget transport est loin d'être négligeable dans le budget familial.

En outre l'étalement urbain génère des coûts supplémentaires pour les collectivités, notam-

ment de fonctionnement : allongement des voiries et réseaux divers, ramassage scolaire, collecte des déchets, desserte en transports en commun, distribution du courrier, portage des repas à domicile,...

Il est par ailleurs fortement consommateur d'espaces agricoles, et souvent, comme c'est le cas sur le territoire, des meilleures terres agricoles. Il est aussi un danger pour la préservation des espaces forestiers : la distance de 30m est rarement respectée entre les constructions et la lisière et les nouveaux habitants trouvent au terme de quelques années que la forêt est envahissante ! Il contribue aussi à l'imperméabilisation des sols, favorisant ainsi le ruissellement des eaux pluviales et les inondations.

Enfin, en multipliant les déplacements, il amplifie le réchauffement climatique.

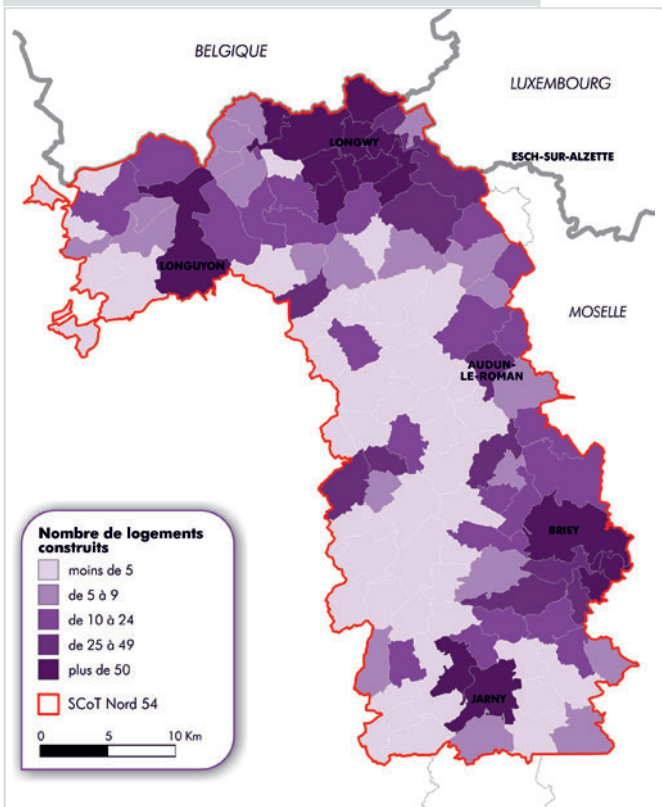
Face à ces constats, le SCoT doit rechercher à faire évoluer ce type de développement.

Extension urbaine à Friauville



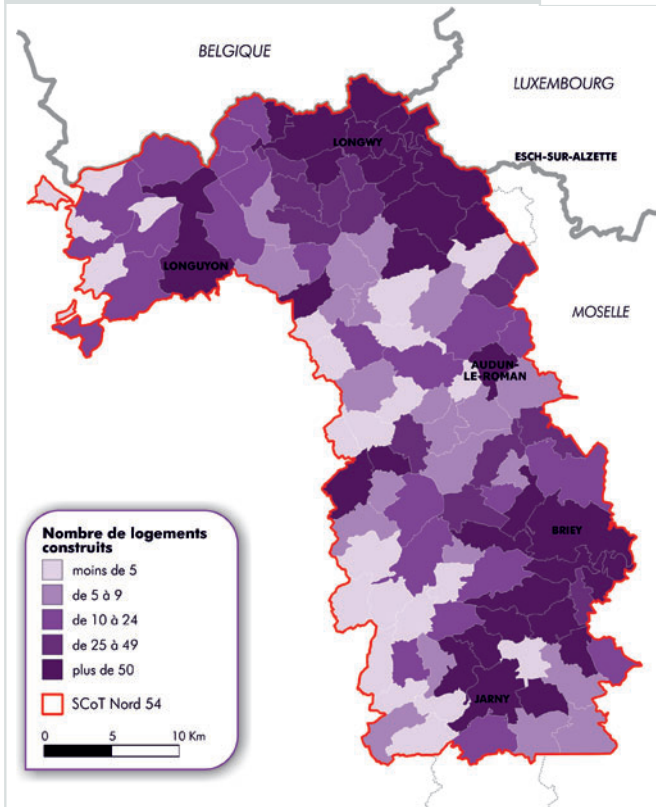
**UNE PÉRIURBANISATION MULTIPOLAIRE
AUTOUR DE LONGWY, LONGUYON, BRIEY,
JARNY, AUDUN-LE-ROMAN DE 1968 À 1974**

**CARTE
10**



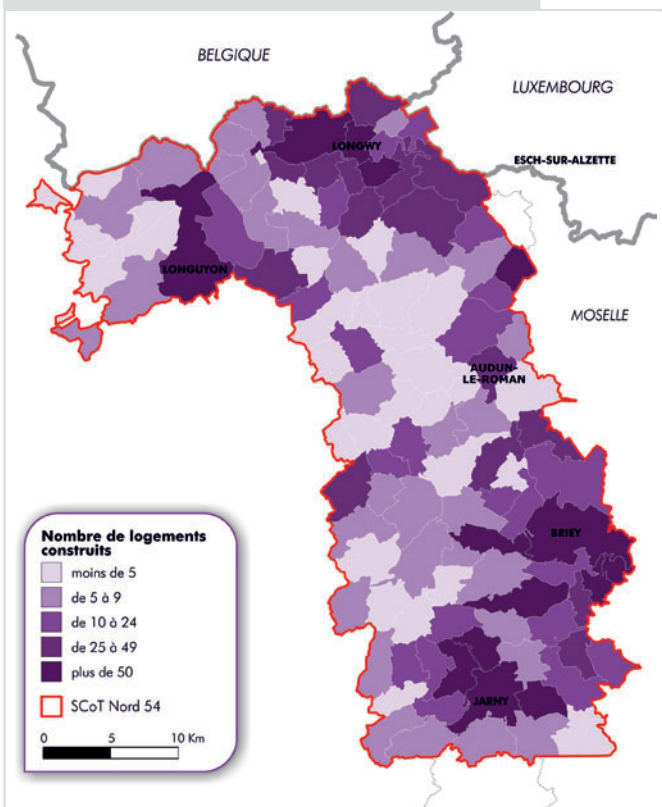
ACCENTUATION MASSIVE DE LA PÉRIURBANISATION DE 1975 À 1981

**CARTE
11**



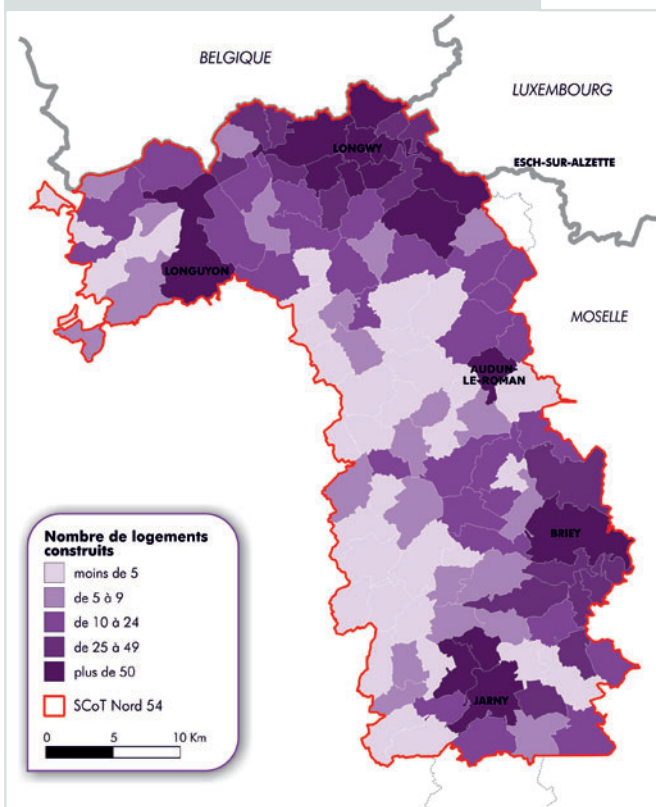
**RETOUR VERS LES CENTRES DE 1982 À
1989**

**CARTE
12**



**CONTRACTION DE LA CONSTRUCTION
DE 1990 À 1998**

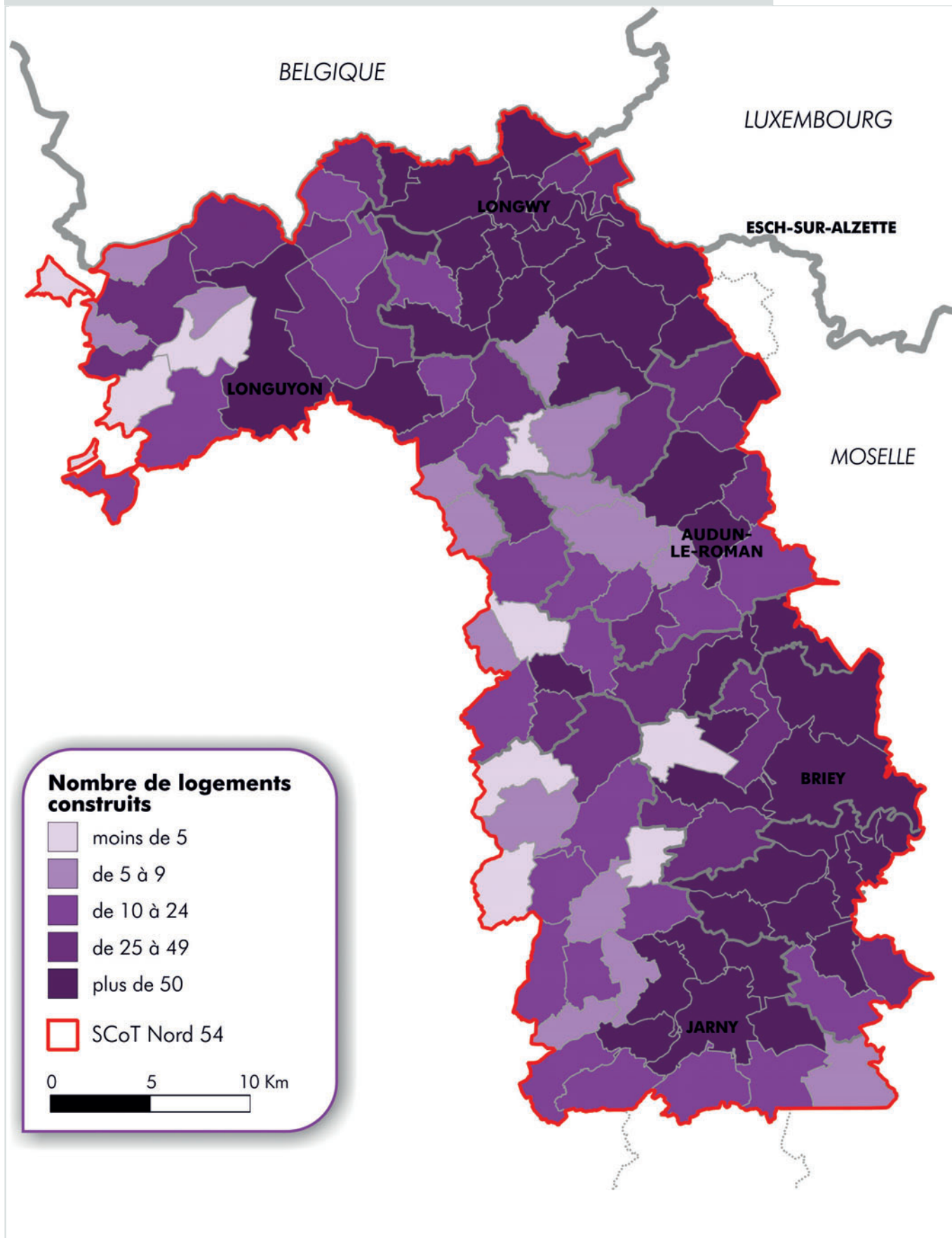
**CARTE
13**



Source : MAJIC

AGAPE, février 2011

agape LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable



Source : MAJIC

AGAPE, décembre 2013



LES « DEVOIRS » DU SCOT

L'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme stipule que les SCoT déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable l'équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; la préservation des espaces affectés aux activités agricoles.

Pour parvenir à une bonne application de la loi, le SCoT devra :

- déterminer les objectifs chiffrés de consommation d'espaces ;

- imposer l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les transports en commun pour l'ouverture de nouvelles zones ;
- fixer des densités minimales ;
- préconiser de nouvelles formes urbaines, moins consommatrices d'espace.

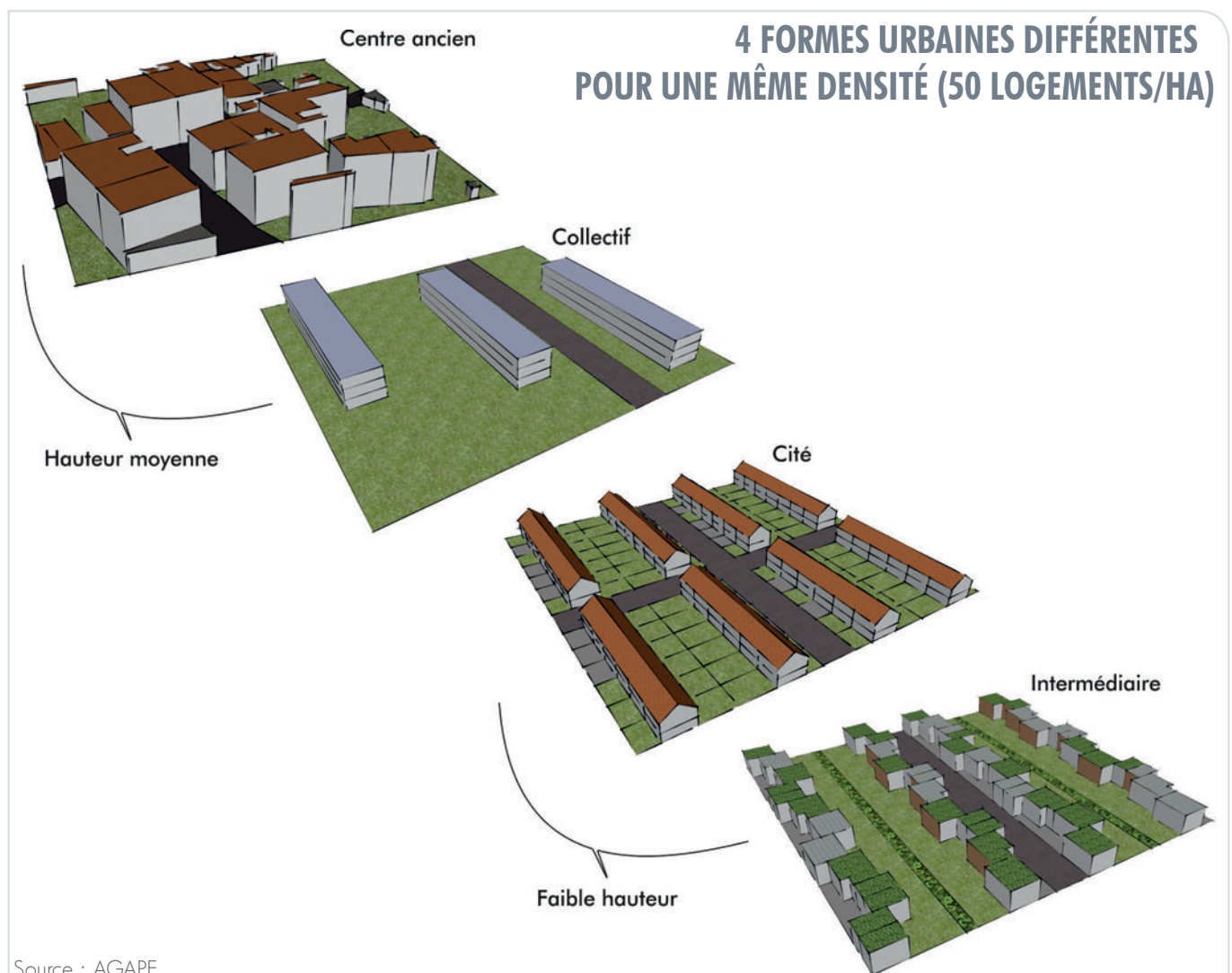
► La densité - Les densités

Proposée unanimement par les urbanistes en tant que réponse à l'étalement urbain, la densité est souvent mal perçue par la population qui l'associe aux grands ensembles (tours, barres). Pourtant la densité de ces quartiers est bien plus faible que celle des centres-villes dont le cadre de vie est apprécié. On peut donc en conclure que ce n'est pas la densité qui est rejetée mais la forme urbaine qui y est associée.

DÉFINITION

En urbanisme on utilise plusieurs définitions de la densité :

- La densité de population : nombre d'habitants par km²
- La densité résidentielle : nombre de logements en général par ha
- La densité bâtie exprimée par le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) : surface constructible divisée par la surface de la parcelle. Un même COS peut conduire à des formes urbaines différentes.



Source : AGAPE



Source : AGAPE

► Combien de logements par hectare ?

Le SCoT, pour être conforme aux orientations nationales, devra se poser la question et y répondre.

La densité présente plusieurs avantages :

- Performance énergétique du bâti (contiguïté totale ou partielle) ;
- Possibilité de mutualisation des besoins et de la production énergétique (réseau de chaleur et cogénération, ...)
- Rentabilité de la desserte en Transports en Commun et possibilité de déplacements doux ;
- Diversité fonctionnelle (logements + activités artisanales : coiffeur, ...)
- Préservation de l'activité agricole ;
- Réduction de l'imperméabilisation des sols ;
- Préservation des espaces verts (trames vertes et bleues, corridors de biodiversité)
- Convivialité et liens sociaux.

► Quels types d'habitat et de formes urbaines ?

Une enquête IPSOS / Le Moniteur réalisée en octobre 2010 démontre que « 86% des répondants souhaitent être propriétaires

dans dix ans, idéalement d'une maison individuelle neuve loin des grandes villes. »

Pour les non avertis, la maison de type pavillonnaire semble être la seule offre intégrant ces attentes. Cependant, les modalités actuelles de production du logement sur le territoire ont un impact négatif en terme de développement durable, à la fois sur la dimension sociale et environnementale. En effet, ce type d'urbanisme, répété à l'infini, incite à la consommation du foncier agricole et forestier, pose la question de la mixité sociale ainsi que celle de l'identité des territoires.

Des formes urbaines alternatives au quartier pavillonnaire sont possibles.

► La forme urbaine*

De nombreuses composantes entrent en jeu dans la définition d'une forme urbaine :

- Le site et son environnement : la présence de l'eau et de sols cultivables, le relief, les axes de communication mais aussi le secteur industriel ont influencé l'installation des villes et villages ;
- L'organisation spatiale et l'espace public : la présence d'une mixité fonction-

nelle (commerces, habitat...), la configuration du tracé des voiries ou « trame viaire » (sinueux, rectiligne...), la diversité et la qualité des espaces publics (rues, places, chemins...), la gestion du stationnement ;

- Le rapport entre les espaces construits et non construits : la densité bâtie : coefficient d'occupation du sol (COS)*, le coefficient d'emprise au sol (CES)*, le pourcentage des espaces non construits ;
- Les constructions et l'architecture : le nombre d'étages des constructions (rez-de-chaussée et un étage, deux étages...), le type des bâtiments présents (immeubles collectifs, habitat individuel, équipements...), les architectures rencontrées (rurale, cité, contemporaine, bioclimatique...)
- Le découpage parcellaire : la forme des parcelles (en lanières, carrées...), la surface moyenne des parcelles ;
- L'implantation des bâtiments : l'implantation des constructions (en continu, en bande, jumelées...), l'intimité sur les parcelles ;
- Le contexte social : la densité de population, la densité résidentielle (nombre de logements à l'hectare).

*/ AGAPE - InfObservatoire n°28 / Avril 2011



➤ Les nouvelles formes urbaines du territoire



Un agencement en faveur de l'intimité
Conflans-en-Jarnisy (54), Rue Blaise Pascal
Densité : 51 log./ha

➤ De nouvelles formes urbaines à inventer

Pour qu'un nouveau système de développement urbain soit accepté et mis en œuvre, il faut valoriser les formes urbaines innovantes. Pour cela les projets doivent répondre à certaines conditions :

- proposer des formes architecturales attractives ;
- offrir des espaces publics de qualité ;
- disposer d'une offre en transports collectifs ;
- une soixantaine de logements sociaux individuels sur un hectare, au cœur d'un vaste îlot ;
- six typologies de logements de dimensions diverses sont réparties sur une trame rigoureuse ;
- la complexité des formes engendrées par l'assemblage de ces typologies simples produit un cœur d'îlot pittoresque malgré la Haute Densité du projet.

« Pour accepter la densité, il faut être sûr de la qualité du voisinage ».

« Pour le neuf, on peut aller vers des écoquartiers et de nouvelles formes urbaines, mais que faire pour les cités ouvrières ? »

« Il ne s'agit pas d'interdire mais de promouvoir d'autres produits, qui consomment moins d'espaces ».

RETOURS D'ATELIER



Une réinterprétation du logement en bande
Hussigny-Godbrange (54), Le Clos Aragon
Architecte : C. MANGIN
Densité : 25 log./ha



Une mixité sociale grâce à des typologies de logement variées
Homécourt (54), La Grande Fin
Densité : 28 log./ha



QU'EST-CE QU'UN ÉCOQUARTIER ?

La conception d'un Écoquartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique.

Pour ce faire, il doit respecter les principes du développement durable :

- Promouvoir une gestion responsable des ressources
- S'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure
- Participer au dynamisme économique
- Proposer des logements pour tous et de tous types participant au «vivre ensemble » et à la mixité sociale
- Offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

Il doit s'adapter aux caractéristiques de son territoire et donc s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales*.

ARTICLE 45 DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

« La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »

La ville doit être aménagée pour :

- Permettre une égalité d'accès à chaque citoyen
- Être accessible à tous (concevoir une ville accessible à tous)
- Permettre de développer une vision globale de l'aménagement de la qualité de l'espace public

*/ Source : Appel à projet État



DES ÉQUIPEMENTS À OPTIMISER ET À DIVERSIFIER

MÉTHODOLOGIE

Ce diagnostic des équipements vise principalement à dégager les pôles majeurs présents sur le territoire ainsi que leur répartition. Cette analyse s'organise autour de 6 familles d'équipements :

- commerciaux,
- services aux particuliers,
- santé,
- enseignement,
- sportifs,
- culturels.

La prise en compte des territoires limitrophes du SCoT Nord 54 demeure nécessaire pour appréhender l'offre présente sur le territoire, notamment pour les équipements commerciaux et de santé.

POLARITÉS COMMERCIALES

COMMERCES	PAYS DE BRIEY	PAYS DE LONGWY
Pôles supérieurs	1	2
Pôles intermédiaires	5	2
Pôles de proximité	6	8
Ensemble	12	12

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 28

UN MAILLAGE COMMERCIAL À RENFORCER ET À DIVERSIFIER

► Une hiérarchisation assez équilibrée

Les communes de Longwy, Mont-Saint-Martin et Conflans-en-Jarnisy constituent des pôles commerciaux supérieurs.

Ces deux derniers ont une vocation d'attractivité territoriale plus étendue que la première, ces commerces répondant à des besoins qui couvrent des territoires plus vastes :

- l'ensemble du Pays de Longwy, ainsi que le Nord-Ouest mosellan, le Nord Meusien et les territoires frontaliers pour Mont-Saint-Martin ;
- la majeure partie du Pays de Briey et l'Est meusien ainsi que le Mad à l'Yron pour Conflans-en-Jarnisy.

Le pôle de Longwy répond davantage à une logique de commerces de centre-ville et à un besoin en équipements commerciaux des habitants de la commune.

Parmi les 7 pôles intermédiaires recensés sur le territoire, il est possible de distinguer deux sous-catégories :

- les pôles intermédiaires de type « relais » qui se caractérisent par la proximité directe de pôles commerciaux supérieurs. L'attractivité de ces communes se limite

aux communes rurales voisines (Lexy, Briey) ou à la commune même (Joeuf, Homécourt).

Les autres pôles intermédiaires constituent des pôles commerciaux urbains (avec un commerce de centre-ville assez développé).

- Longuyon et Piennes constituent des pôles commerciaux isolés au cœur de secteurs à dominante rurale, impliquant une attractivité plus étendue sur les territoires voisins que des pôles intermédiaires situés à proximité de pôles supérieurs. Jarny s'inscrit dans cette double dynamique (proximité du pôle commercial de Conflans-en-Jarnisy et attractivité des commerces de centre-ville sur le Jarnisy).

A l'instar des pôles intermédiaires, les différents pôles de proximité présents sur le territoire peuvent être répartis en deux catégories :

- les pôles de proximité relais, comparables aux pôles intermédiaires relais mais dont l'offre commerciale est moins

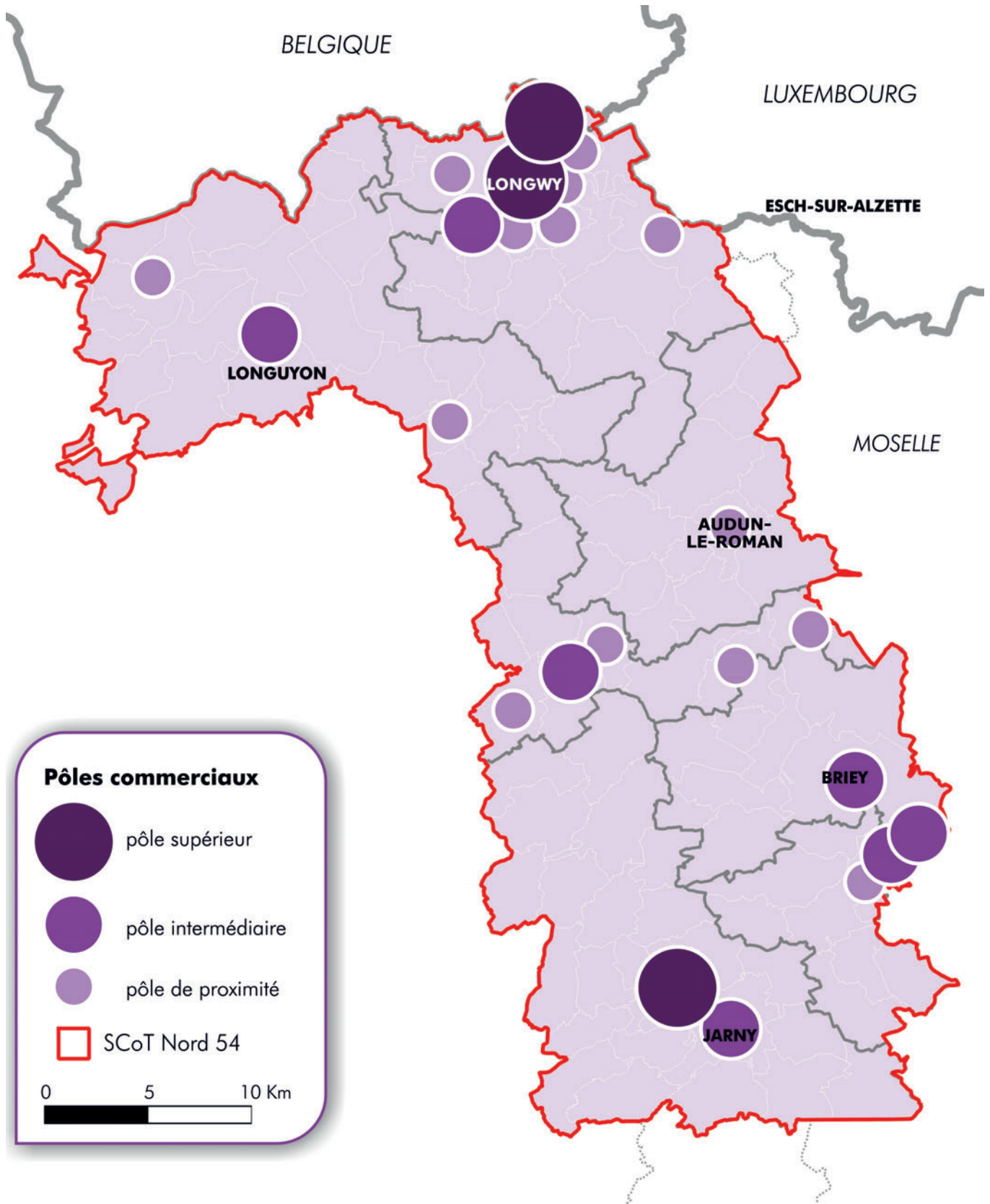
étendue* et le rayonnement inférieur, souvent limité à la commune seule (Longlaville, Herseange, Mexy, Réhon, Auboué). Les communes de Landres et Boulogny qui peuvent être considérées comme des pôles en transition font partie de cette catégorie.

Pour ces communes, l'équipement commercial et son développement constitue un élément crucial dans la constitution de petits centres villes.

- les pôles de proximité en phase de transition : Audun-le-Roman, Trieux, Tucquegnieux, Pierrepont et Charen-cy-Vezin. Ces bourgs ruraux constituent des petites polarités commerciales isolées liées à des activités industrielles anciennes (mines, usines...).

Dans ce dernier cas, on constate que ces pôles sont situés au cœur d'espaces marqués par une faiblesse générale des équipements commerciaux (ruralité, isolement par rapport aux grands axes de communication).

*/ Il manque parfois un commerce à ces communes pour devenir pôle intermédiaire.



Source : INSEE, BPE 2009



AGAPE, janvier 2014



➤ **Le fonctionnement et les caractéristiques commerciales du territoire : un secteur hautement concurrentiel au potentiel de développement certain**

Les taux d'emprise désignent la part des dépenses captée par une zone de résidence ou un pôle commercial sur d'autres zones de résidence. Elle définit une intensité d'attraction et détermine une zone de chalandise.

D'après l'étude sur les comportements d'achats des ménages, réalisée par ISERCO en 2010, le maillage commercial du territoire s'organise principalement autour des pôles de Mont-Saint-Martin (19% de la dépense commerciale) et Jarny (Conflans-en-Jarnisy) (16%), loin devant Briey (9%) et Longwy-Haut (8%). L'ensemble des autres pôles commerciaux (Longuyon, Piennes, Gorcy, Herserange) représentent 8,5% de la dépense.

Le maillage en grandes surfaces (commerce de plus de 300 m²) désigne la CCAL et la CCJ comme les pôles commerciaux majeurs du territoire, avec respectivement 87 000 et 44 000 m² de surface de vente. L'offre sur le Pays de Longwy est très centralisée sur la CCAL (84% des surfaces de vente) ce qui lui permet de capter une partie des clients belge et luxembourgeoise (50% du chiffre d'affaires d'Auchan Pôle Europe). Elle apparaît plus diffuse sur le Pays de Briey.

Le SCoT Nord 54 s'organise autour de 5 bassins commerciaux, dont le montant total de la dépense commerciale s'élève à 1,2 milliard d'euros. Les services comme l'entretien automobile, la coiffure, le cinéma, les restaurants, représentent 21% de cette dépense commerciale.

Entre 2001 et 2010, la part de la dépense commerciale des ménages effectuée sur le territoire est passée de 57,5% en 2001 à 65,5% en 2010. Il en résulte donc un regain d'attractivité interne, malgré une évasion commerciale importante vers la Moselle (21,0%). Avec 3,6% et 2,1%, le Luxembourg et la Belgique n'ont qu'une attraction limitée sur le territoire du SCoT Nord 54, inférieure à la vente par correspondance (5,3% des dépenses).

Les achats sur le territoire concernent plus de 80% des achats alimentaires, mais seulement 55,5% des autres achats, témoignant d'une insuffisance du maillage en commerce d'équipement ou culturel, renforçant l'attraction des pôles commerciaux mosellans, qui représentent à eux seuls 27,5% des dépenses commerciales non-alimentaires.

Zone commerciale Pôle Europe à Mont-Saint-Martin



L'ETUDE ISERCO

L'étude ISERCO permet de comprendre les comportements d'achats au sein des territoires lorrains. Cette étude intègre une analyse transfrontalière, ciblant particulièrement le territoire du SCoT Nord 54. Dans cette étude le territoire du SCoT Nord 54 est découpé en plusieurs zones géographiques.

L'analyse départementale montre :

- des taux d'évasion commerciale* (pour tous produits) importants sur les zones de Villerupt (51%), de Briey et Piennes (45%). Ailleurs, les taux d'évasion sont d'environ 20% (Longwy, Longuyon...). La zone de Jarny se caractérise par un taux d'évasion de 30% ;
- la zone de Jarny dispose du taux d'attraction interne** le plus fort du département (67%). Les zones de Mont-Saint-Martin, Villerupt, Longuyon et de Briey ont un taux compris entre 35 et 55%. Les zones de Gorcy et d'Herseange ont un taux inférieur à 10%.

Les cartes ci-dessus montrent les taux d'emprise*** des zones de Mont-Saint-Martin et de Jarny dont l'étude a mis en avant des dynamiques significatives liées à la présence de zones commerciales importantes :

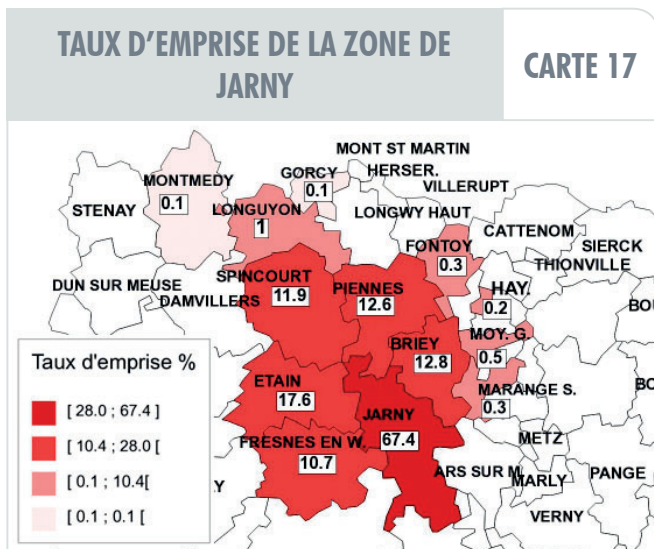
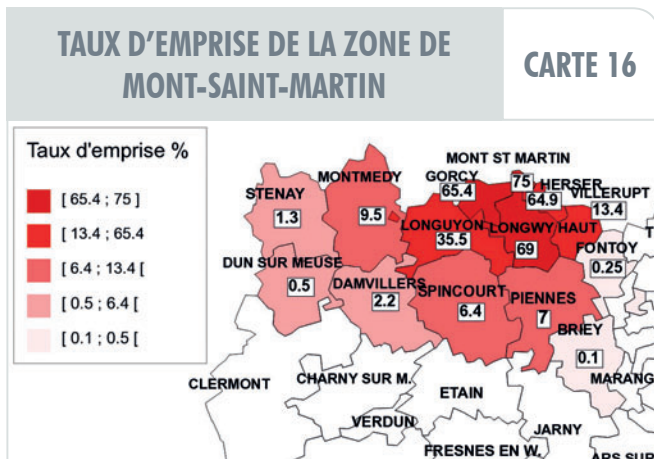
- la zone de Mont-Saint-Martin bénéficie d'un taux d'attraction interne de 54% (61% pour l'alimentaire et 46,5% pour le non alimentaire). La carte concernant cette zone montre que son influence est importante sur le nord du département

et touche également le nord du département meusien ;

Note de lecture pour Mont-Saint-Martin : 6,4% des dépenses commerciales des habitants de la zone de Spincourt sont réalisées dans la zone de Mont-Saint-Martin.

- la zone de Jarny bénéficie d'un taux d'attraction interne de 67,4% (81% pour l'alimentaire et 54% pour le non-alimentaire). La carte concernant cette zone montre son influence sur les territoires voisins, en particulier sur les zones de l'Est de la Meuse.

Note de lecture pour Jarny : 11,9% des dépenses commerciales des habitants de la zone de Spincourt sont réalisées dans la zone de Jarny.



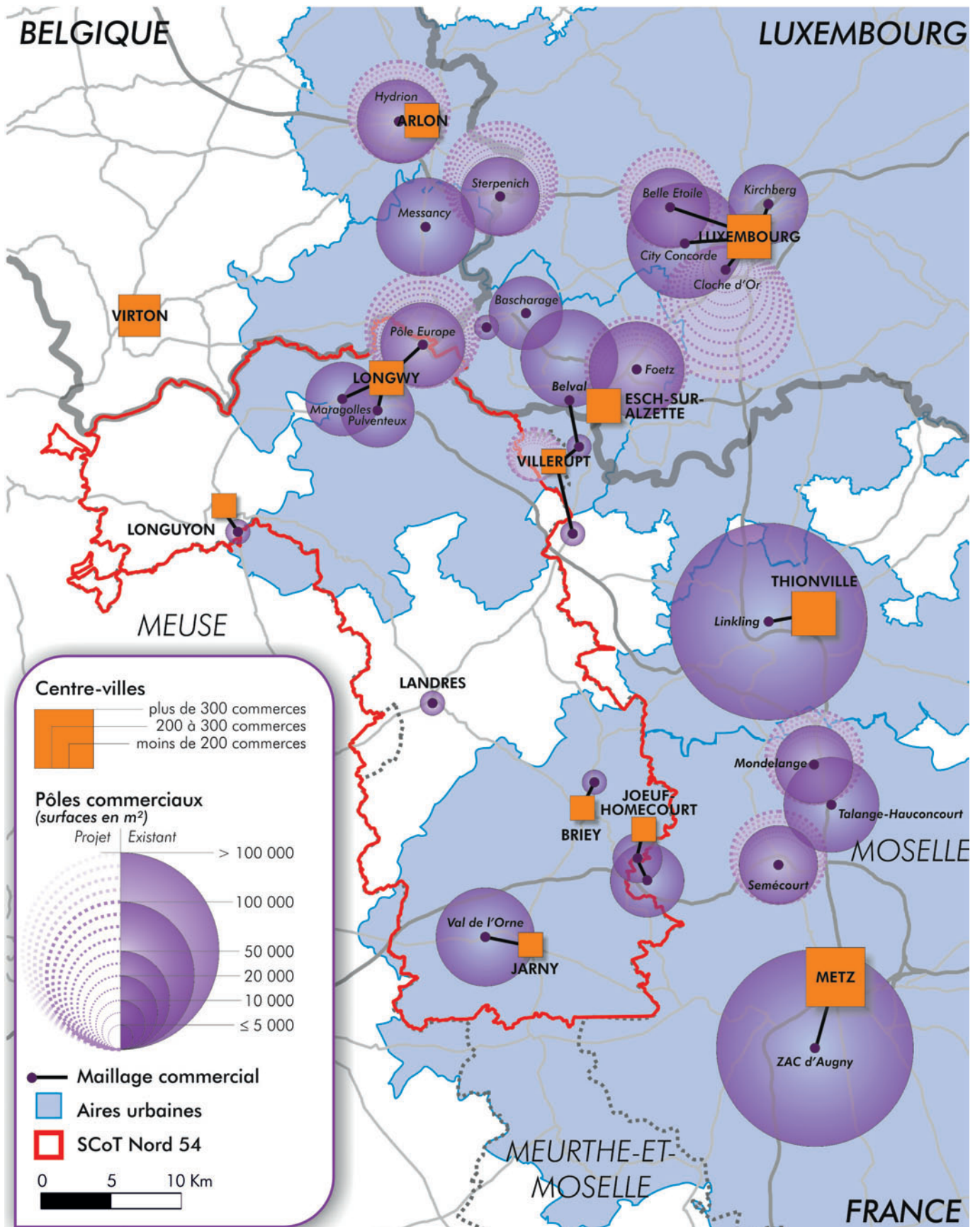
Source : ISERCO, enquête sur les comportements d'achats des ménages, 2010

* Taux d'évasion commerciale : achats des personnes résidant au sein de cette zone qui se font à l'extérieur de celle-ci.

** Taux d'attraction interne : achats réalisés par les résidents de la zone au sein de cette même zone.

*** Emprise commerciale : part des dépenses captée par une zone de résidence ou un pôle commercial sur d'autres zones de résidence. Elle définit une intensité d'attraction et détermine une zone de chalandise.





Source : AGAPE



AGAPE, février 2011

LES ÉQUIPEMENTS DE SERVICES A LA PERSONNE* : UNE GAMME RÉVÉLATRICE DES DYNAMISMES LOCAUX

Les trois pôles supérieurs correspondent à Longwy, Briey et Jarny qui structurent le territoire et sont marqués par la présence d'une large couronne de pôles de proximité.

Ces derniers correspondent aux communes soumises aux pressions de développement urbain et démographique, (Luxembourg pour Longwy et Metz pour Briey et Jarny) génératrices de besoins en services pour les habitants actuels et futurs de ces communes.

Les pôles intermédiaires correspondent aux communes de Mont-Saint-Martin, Longuyon, Audun-le-Roman, Piennes, Homécourt, Conflans-en-Jarnisy.

Longuyon et Audun-le-Roman constituent deux pôles intermédiaires isolés qui structurent des territoires étendus et ruraux. Ces secteurs sont marqués par des

*/ Les services à la personne désignent les activités destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne.

LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ : DES FRAGILITÉS ET DES CARENCES IDENTIFIÉES

➤ La situation et l'offre sur le territoire

Un territoire sous-équipé, mais en développement

En comparaison avec l'ensemble de la Lorraine, le niveau d'équipement en professionnels de santé sur le territoire montre des carences assez importantes. Globalement, le SCoT Nord 54 apparaît comme étant sous équipé en généralistes, dentistes, infirmiers et surtout en spécialistes. A l'inverse, les pharmacies sont plus représentées sur le territoire que sur l'ensemble de la Lorraine.

Les projets visant à renforcer et à diversifier les équipements de santé sur le territoire et sur sa périphérie sont importants :

- les maisons de santé pluridisciplinaires : en cours de construction à Spincourt ou en projet de construction sur Tucquegnieux et Fresnes-en-Woëvre ;

POLARITÉS SERVICES AUX PARTICULIERS

SERVICES AUX PARTICULIERS	PAYS DE BRIEY	PAYS DE LONGWY
Pôles supérieurs	2	1
Pôles intermédiaires	4	2
Pôles de proximité	14	13
Ensemble	20	16

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 29

dynamiques de développement urbain et démographique plus récentes que pour les secteurs de Briey et de Longwy, mais rayonnent sur des zones rurales marquées par une faiblesse importante de l'offre en services à la personne et d'équipements d'une manière générale.

Piennes apparaît également comme un pôle isolé en termes de services. Ce pôle est complété par la présence de Bouligny et Landres (pôles de proximité).

La commune de Conflans-en-Jarnisy constitue un pôle intermédiaire proche de Jarny et dont le développement de services est lié au développement économique et urbain du secteur.

Les pôles de proximité correspondent à des communes :

- situées en couronne périurbaine ou à proximité des pôles supérieurs (c'est le cas de Lexy, Cosnes-et-Romain...)
- en transition, dont la présence de services est liée à un niveau de population important ainsi qu'à des activités économiques aujourd'hui disparues (Landres, Tucquegnieux...)
- émergentes, situées à proximité de territoires marqués par un dynamisme démographique et/ou économique important (Cons-la-Grandville, Batilly...).

RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

PROFESSIONNELS DE SANTÉ	SCoT NORD 54		LORRAINE	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Généraliste	122	0,8	2429	1,1
Spécialiste	41	0,3	1174	0,5
Dentiste	62	0,4	1381	0,6
Infirmier	92	0,6	1894	0,8
Pharmacie	67	0,5	774	0,3

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 30

- en 2009, le territoire du SCoT Nord 54 dispose d'environ 950 places d'hébergements (480 sur le Pays de Longwy et 460 sur celui de Briey). Si des projets d'EHPAD (Ville-Houdlémont – 64 places, Hussigny-Godbrange – 75 places) renforceront l'offre, ils ne suffiront pas à ramener le taux d'équipements en places d'hébergement au niveau départemental (124%)**.

**/ D'après le 5^{ème} Schéma Gérontologique 2009-2013

Pour ce faire, près de 700 places supplémentaires seraient nécessaires (cf. Besoins en matière d'équipements et de services).



« Le médecin généraliste est au cœur du dispositif de santé, la qualité de vie et l'attractivité d'un territoire influence sa localisation »

Retour d'atelier, 2011

Une hiérarchisation des pôles équilibrée...

Longwy et Jarny correspondent à des pôles supérieurs du fait de la présence de nombreux spécialistes tandis que Mont-Saint-Martin et Briey constituent des pôles supérieurs par la présence d'un centre hospitalier sur leur commune.

Les pôles de Longuyon et Piennes jouent un rôle de relais en offre d'équipements de niveau intermédiaire sur des secteurs principalement ruraux (Longuyon) ou sur des unités urbaines isolées (Piennes). Joeuf constitue un pôle de santé structurant sur la vallée de l'Orne.

...mais dont la répartition laisse entrevoir l'existence de vides « médicaux »

Par ailleurs, quelques pôles de proximité structurent des espaces « vides » (autour de la vallée de la Crusnes), c'est le cas de Pierrepont, Mercy-le-Bas et Audun-le-Roman qui **constituent de véritables îlots de proximité au cœur d'un territoire à dominante rurale.**

Ces îlots de proximité sont complétés par les pôles « émergents », parfois marqués par le développement d'équipements d'envergure, à l'instar de Mont-Bonvillers (présence de deux équipements supérieurs et deux de proximité).

D'après les données URCAM de 2008, les distances moyennes d'accès aux médecins généralistes montrent la présence de deux secteurs à partir desquels l'accès aux soins nécessite des déplacements supérieurs à 6 kilomètres. C'est particulièrement le cas des secteurs du Jarnisy et du Longuyonnais.

Sur ces secteurs, la prise en compte des pôles extérieurs au territoire (Montmédy, Marville, Spincourt pour le Longuyonnais et Etain, Fresnes-en-

Woëvre ou Mars-la-Tour pour le Jarnisy) permet de relativiser ces vides médicaux mais également de nuancer leur dépendance aux pôles de Longuyon, Jarny voire Piennes.

Une offre médicale fragile

La prise en compte du vieillissement des médecins généralistes renforce la précarité médicale du territoire et laisse entrevoir une accentuation de la **situation de désert médical de certains secteurs**, l'allongement des distances d'accès aux soins généralistes ainsi que la dilatation progressive des vides médicaux actuels.

Sur les 12 communes disposant uniquement d'un généraliste, 9 d'entre-elles n'auront plus de médecin généraliste dans les années à venir (en cas de départ en retraite non remplacé). Cela concerne à la fois des communes de plus de 1 000 habitants (Valleroy, Bouligny, Moutiers, Batilly et Giraumont) et des communes situées en périphérie de vides médicaux (Pierrepont et Mont-Bonvillers).

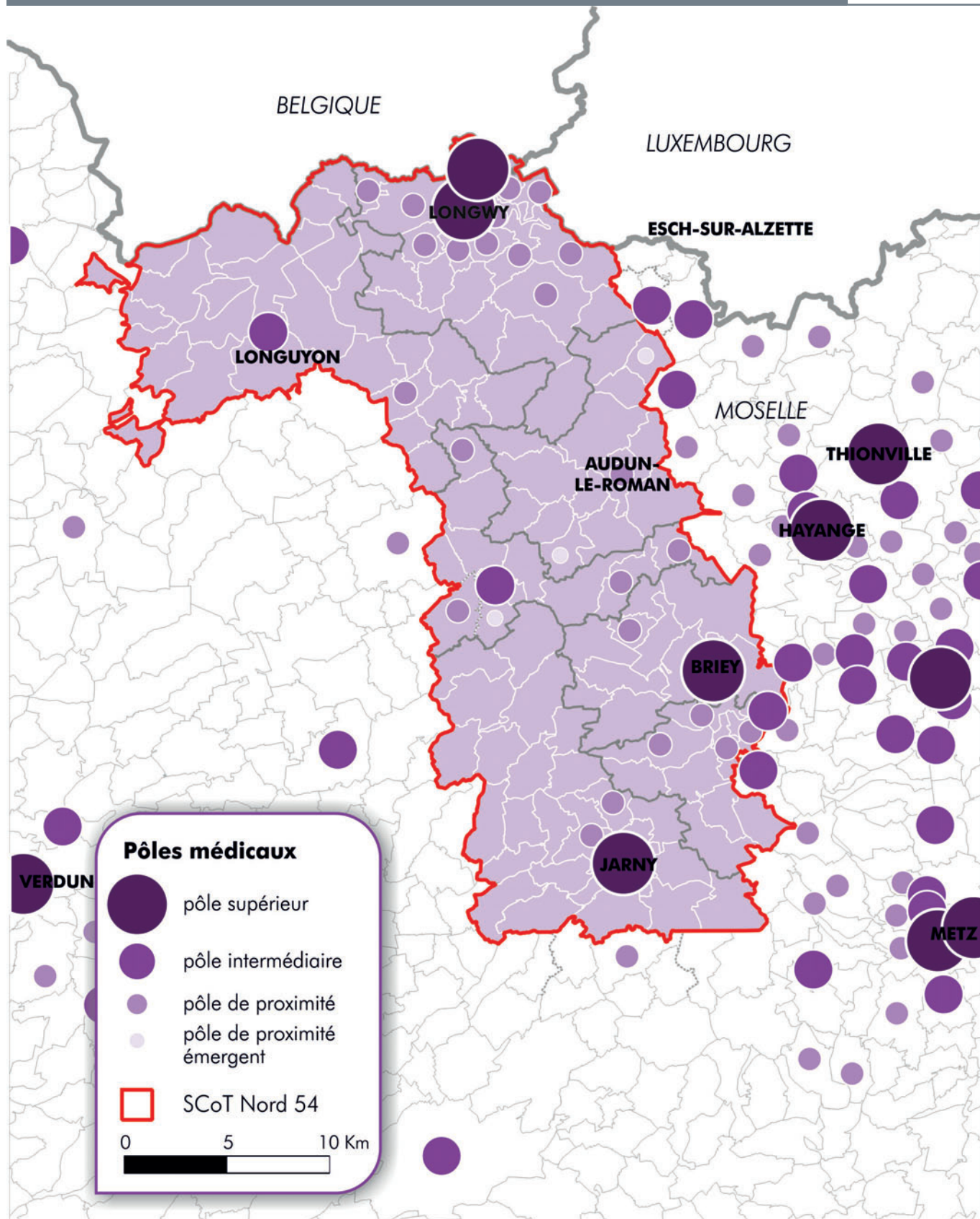
En cas de non renouvellement, ce sont 17 400 habitants (soit 11% de la population du SCoT) qui n'auront plus d'accès direct à un médecin généraliste sur leur commune à l'horizon de 2020.

Ce non renouvellement remettrait en cause l'équilibre fragile des polarités du territoire et accentuerait les phénomènes de saturation et de surexploitation de certains pôles, favorisant l'élargissement des vides médicaux ainsi que l'accroissement des distances d'accès aux soins pour une partie importante de la population du territoire.

POLARITÉS SANTÉ		
SANTÉ	PAYS DE BRIEY	PAYS DE LONGWY
Pôles supérieurs	2	2
Pôles intermédiaires	2	1
Pôles de proximité	13	14
Ensemble	17	17

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 31



Source : INSEE, BPE 2009

agape
LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, février 2011



« une réponse aux besoins de santé ne se limite pas aux équipements mais nécessite une stratégie sanitaire »

Retour d'atelier, 2011

➤ Les grands pôles hospitaliers : des aires d'influences clairement délimitées

L'analyse de la répartition géographique des séjours des personnes hospitalisées résidant sur le territoire du SCoT Nord 54 et sur certains secteurs périphériques montre que Mont-Saint-Martin et Briey constituent les pôles hospitaliers principaux de l'ensemble des secteurs du SCoT Nord 54.

A travers ces données on constate que ces deux pôles disposent au sein du territoire, d'aires d'influence clairement identifiables.

Le rayonnement de Mont-Saint-Martin, bien que moins étendu géographiquement semble capter une part plus importante des séjours hospitaliers réalisés par les populations de son aire d'influence que le pôle de Briey.

La présence du pôle Jovicien semble expliquer cette différence entre Briey et Longwy, Joeuf captant environ 10% des séjours hospitaliers de l'aire d'influence briotine.

La limite des deux aires d'attraction hospitalières demeure relativement floue dans le secteur de Pierrepont / Mercy-le-Bas puisque chacun des deux pôles attire un tiers de l'ensemble des séjours hospitaliers (32,7% pour Mont-Saint-Martin et 38% pour Briey).

Le rayonnement des polarités médicales du SCoT Nord 54 sur les territoires voisins est assez limité. Cependant, on constate :

- l'influence importante du pôle de Mont-Saint-Martin sur la zone Villerupt, puisqu'il capte près du quart des séjours hospitaliers des habitants du secteur villeruptien ;
- le rayonnement des deux pôles du territoire sur le secteur de Spincourt, Briey et Mont-Saint-Martin captant chacun 10% des séjours hospitaliers des habitants de Spincourt.

Hopital Maillot à Briey



En raison de l'absence d'équipements médicaux spécialisés sur le territoire, les pôles de Metz et de Nancy captent chacun au moins 10% des séjours hospitaliers de l'ensemble du territoire du SCoT Nord 54.

Dans le détail on constate que :

- le pôle nancéien (Nancy / Vandoeuvre / Essey-les-Nancy) apparaît comme « la seconde polarité » (en termes de nombre de séjours) sur l'aire d'influence de Mont-Saint-Martin, captant environ 15% des séjours hospitaliers des différents secteurs de la zone ;
- à l'inverse, le pôle messin constitue le pôle « secondaire » de l'aire d'influence de Briey (direction commune entre le CHR Metz-Thionville et le CH de Briey depuis 2007), captant environ le quart de l'ensemble des séjours hospitalier de la zone.

Enfin, on constate que Verdun constitue une polarité attractive sur certains secteurs du territoire, captant près du quart des séjours issus du secteur de Piennes / Boulogny et 1/10e de ceux de Longuyon.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

➤ Une tendance à la concentration et au développement des structures scolaires

POLARITÉS SCOLAIRES

ENSEIGNEMENT	PAYS DE BRIEY	PAYS DE LONGWY
Pôles supérieurs	2	3
Pôles intermédiaires	6	6
Pôles de proximité	25	19
Ensemble	33	28

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 32

Les pôles de proximité : regroupements intercommunaux et pôles du premier cycle

43 communes du SCoT ne disposent plus d'établissement scolaire du 1er cycle (soit 37% des communes) et 13 communes ont encore une école maternelle ou élémentaire, mais pas les deux (11% des communes).

Ces communes sont localisées dans les secteurs ruraux du territoire (Jarnisy, Longuyonnais, vallée de la Crusnes et dans la partie centrale de la vallée de la Chiers).

Ces territoires sont marqués par de nombreux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI dispersés et concentrés).

Le RPID (dispersé) concerne 29 communes et permet à certaines de maintenir une école sur leur territoire, à défaut d'une concentration (par exemple entre Ville-au-Montois et Fillières). Le Longuyonnais demeure largement marqué par ce type de regroupement.

Le RPIC (concentré) concerne 50 communes et permet une concentration des équipements scolaires sur 15 communes. Ceux-ci rayonnent souvent sur des territoires ruraux étendus. Ce type de regroupement fait émerger des pôles importants en milieu rural (Mercy-le-Bas, Jean-delize, Mont-Bonvillers, Cons-la-Grandville, etc...).

60 communes du SCoT disposent au moins d'un établissement scolaire du premier cycle complet.

Ce maintien en milieu rural s'explique d'une part par une politique de développement démographique, par la modernisation des équipements scolaires ainsi que par la volonté de répondre aux besoins nouveaux (périscolaire, garderie, cantine) d'une population majoritairement tournée vers les pôles d'emplois extérieurs (Luxembourg et agglomération messine).

Petite Enfance et Assistantes Maternelles

D'après les diagnostics territoriaux du CG54, il apparaît que le territoire souffre de déficits importants en comparaison avec le niveau départemental.

Le territoire du SCoT Nord 54 dispose en 2009 de 286 places au sein des structures d'accueil pour la petite enfance (52% sur le Pays de Longwy et 48% sur celui de Briey). Globalement, ce sont 57 places d'accueil qui sont disponibles pour 1 000 enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Ce ratio est largement inférieur à celui du département avec 133 places pour 1 000 enfants. **Pour l'atteindre, environ 360 places supplémentaires seraient nécessaires** (cf. *Be-soins en matière d'équipements et de services*).

Ecole passive de Cutry



En termes d'assistantes maternelles, il apparaît que le Pays de Longwy est sous équipé par rapport au niveau départemental (couverture des agréments de 48%) ; a contrario, celui de Briey apparaît suréquipé :

- le Pays de Longwy dispose de 429 assistantes maternelles dont les agréments permettent de couvrir 35% des enfants de moins de 3 ans ; 160 assistantes maternelles supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre un taux de couverture de 48% (moyenne départementale),
- le Pays de Briey dispose de 681 assistantes maternelles dont les agréments couvrent 58% des enfants de moins de 3 ans.

Des projets d'augmentation de la capacité d'accueil existent pour certaines structures existantes (Piennes, Hatrize et Audun-le-Roman).

Les pôles intermédiaires : les collèges

En 2010, le territoire du SCoT compte 21 collèges (18 collèges publics et 3 privés). Depuis 2000, un établissement a fermé ses portes (collège d'Auboué en 2009). On recense 10 collèges sur le pays de Longwy (dont 3 sur Longwy et 2 sur Longuyon) et 11 sur le pays de Briey (dont 3 sur Briey et 2 sur Jarny).

Parmi ces collèges on constate des différences importantes en termes d'effectifs avec 11 établissements comptant moins de 310 élèves (effectif moyen par collège du SCoT) dont 7 sur le Pays de Briey et 4 sur le Pays de Longwy.

Les pôles supérieurs : les lycées d'enseignement général et technique

- 11 lycées sont présents sur le territoire :
- 3 lycées d'enseignement général publics (Briey, Jarny et Longwy) ;
- 2 lycées d'enseignement général privés (Briey et Longwy) ;
- 5 lycées professionnels publics (Longwy (2), Longlaville, Landres et Auboué) ;
- 1 lycée professionnel privé (Mont-Saint-Martin).

L'enseignement universitaire et les centres de formation d'apprentis

Sur le territoire, l'IUT Henri Poincaré de Longwy à Cosnes-et-Romain apparaît comme le seul pôle universitaire du territoire. L'IUT accueille environ 600 étudiants et offre des formations diversifiées :

- 3 DUT
- 6 Licences Professionnelles
- 1 Diplôme d'ingénierie en techniques banque assurance
- 1 Diplôme de Master
- 3 Diplômes de Docteur

« les équipements de formation doivent évoluer vers des formations d'avenir »

Retour d'atelier, 2011

Dans le cadre du développement du secteur Alzette/Belval, l'IUT prévoit la création d'un nouveau département éco-conception et bâtiments intelligents.

L'enseignement universitaire se limite donc au Pays de Longwy et le panel de formation reste étroitement lié aux spécialisations locales et périphériques (ingénierie industrielle et bancaire). L'IUT constitue donc pour le SCoT un atout majeur à soutenir pour le développement de nouvelles formations sur le territoire.

Quatre centres de formation d'apprentis sont présents sur le territoire, il s'agit :

- du CFA des métiers de la sécurité à Landres (Jean Morette)
- du CFA de Jarny qui propose un éventail de 7 formations avec 4 BTS et 3 CAP
- du CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie dont le siège est à Laxou mais qui possède une antenne délocalisée à Longwy
- du CFA des Métiers et Services via l'Unité de Formation par Apprentissage de Longwy-Briey basée à l'IUT.

L'absence de certaines formations génère une éviction massive, malgré des besoins locaux (formations d'apprentis bâtiments durables par exemple).

L'enseignement supérieur est également présent sur Briey avec l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

Le territoire dispose par ailleurs d'une vingtaine d'organismes de formation continue.



➤ **L'évolution des effectifs : de nouvelles dynamiques ?**

Le déclin démographique amorcé dans les années 1980 et 1990 a généré une première contraction des effectifs du secondaire. Le milieu des années 2000 se

caractérise par une seconde et dernière phase de contraction pour les collèges et les lycées.

En revanche, la reprise démographique, constatée depuis 1999, s'est traduite par un redynamisme des effectifs scolaires

dont les premiers effets se font jour dans le redressement des effectifs collégiens en 2010, et laissant augurer une reprise pérenne des effectifs du secondaire.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DES CLASSES MATERNELLES ENTRE 2000 ET 2010

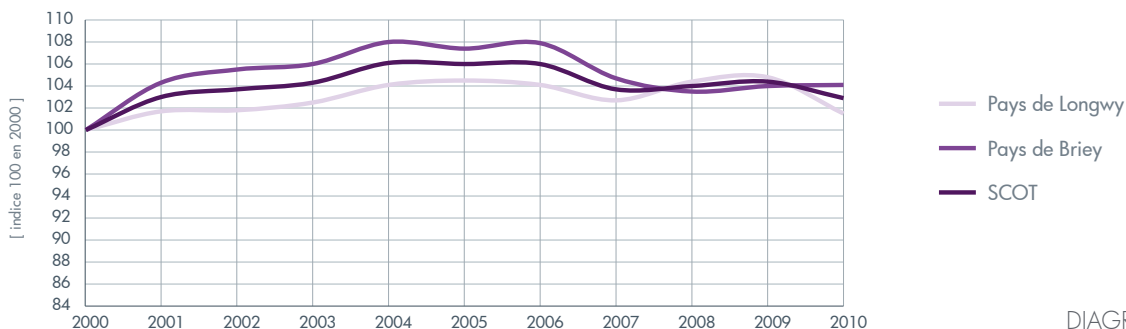


DIAGRAMME 12

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES ENTRE 2000 ET 2010



DIAGRAMME 13

ÉVOLUTIONS DES EFFECTIFS COLLÉGIENS ENTRE 2000 ET 2010

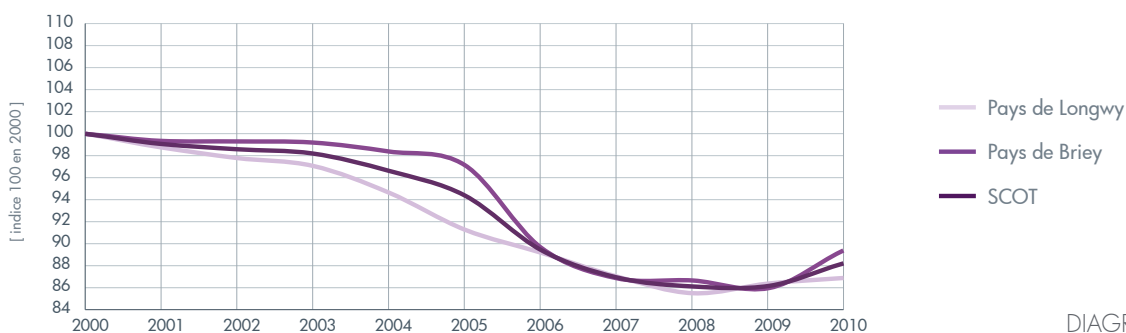


DIAGRAMME 14

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS LYCÉENS ENTRE 2005 ET 2010

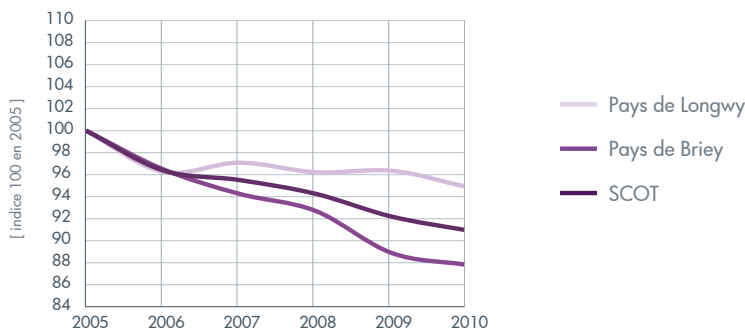


DIAGRAMME 15

Sources : Inspections Académiques 54 et 55

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : MODERNISATION ET MUTUALISATION ?

Selon les données du RES*, 805 équipements sportifs sont disséminés sur le territoire du SCoT Nord 54. La densité d'équipements sportifs du territoire** est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle du département (539 pour le SCoT Nord 54 contre 532 pour la Meurthe-et-Moselle).

On constate une rupture profonde entre le Nord et le Sud du territoire du SCoT Nord 54. En effet, à travers ce recensement, il apparaît que le Pays de Longwy est sous-équipé (391 équipements sportifs pour 100 000 habitants) tandis que le Pays de Briey apparaît suréquipé (681 équipements sportifs pour 100 000 habitants).

Au niveau intercommunal, ces équipements sont marqués par une forte concentration au Nord, la CCAL concentrant 70% des équipements sportifs du secteur. Dans le secteur Sud, la répartition apparaît beaucoup plus dispersée (25% sur la CCPB, 25% sur la CCPO, 22% sur la CCJ et 18% sur l'EPCI du Bassin de Landres).

Comme la plupart des équipements, l'implantation des installations sportives sur le territoire reste liée à trois éléments principaux :

- la concentration de population,
- l'héritage du paternalisme industriel et minier,
- le dynamisme associatif local.

Les « doublons » : prendre en compte les héritages et les équipements voisins

Les héritages industriels et miniers se traduisent par la présence de « doublons » favorisant d'une part le maintien d'un tissu associatif sur des communes en réorganisation spatiale et d'autre part le cumul d'équipements à l'échelle intercommunale.

Bien souvent ces équipements sont marqués par un vieillissement important mais également par un enclavement au cœur du tissu urbain. La gestion de certaines de ces infrastructures au niveau communal

*/ Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

**/ Nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants

favorise certes le dynamisme associatif, mais génère des coûts d'entretien et de mise en conformité parfois élevés.

Par ailleurs, la prise en compte des équipements sportifs présents sur les territoires voisins (notamment en Moselle et au Luxembourg) complètent également cette multiplication des structures.

Les piscines : un équipement d'agglomération en restructuration

Par exemple, il convient de noter que le « surplus » de piscines sur le secteur Sud est lié à la construction de nouveaux bassins ; l'aquapôle de la CCJ ainsi que la piscine intercommunale de l'EPCI du Bassin de Landres.

Ces équipements neufs répondent à des besoins nouveaux (pour enfants, scolaires et adultes), à une volonté de modernisation et de mutualisation (compétence intercommunale) des équipements aquatiques mais également d'amélioration des conditions d'accessibilité au site.

A contrario, le secteur de Longwy (compétence communale) se caractérise par le maintien de deux piscines sur l'agglomération (Longwy et Herserange) marquées chacune par un vieillissement et donc par la nécessité de mise en conformité de l'infrastructure. Par ailleurs, la situation enclavée de ces équipements rend leur accès difficile pour les populations de l'agglomération dans le cadre de leurs activités de loisirs.

De plus, ces équipements d'agglomération subissent la proximité d'équipements plus modernes et offrant des activités plus diversifiées et adaptées aux besoins actuels (piscine Kordall de Rodange et la piscine municipale de Differdange-Oberkorn). Le complexe thermal d'Amnéville constitue une polarité influente pour l'ensemble du territoire du SCoT Nord 54.

Les infrastructures majeures

Malgré la présence d'un tissu associatif très dense, le territoire du SCoT Nord 54 se caractérise par une absence d'infrastructure sportive majeure.

Cette absence peut s'expliquer par :

- la nécessité de maintenir une activité sportive et associative sur la plupart des communes, génératrice de lien social et catalyseur de la vie communale ;
- l'absence d'association sportive ou club sportif, notamment collectif (qui repré-

sentent environ la moitié des licenciés sportifs du territoire) de haut niveau (à l'exception du club de basket de Joeuf-Homécourt évoluant actuellement en Nationale 3) ;

- la présence de clubs de niveaux nationaux en périphérie du territoire, en Moselle et en Belgique et plus particulièrement au Luxembourg, qui confère aux associations sportives locales un caractère de « tremplin » entre le niveau local/régional et national.

On constate l'émergence de projets visant à renforcer et à diversifier le maillage des équipements sportifs du territoire :

- golf de l'agglomération de Longwy,
- ouverture d'une salle multisports à Cosnes-et-Romain,
- projet de délocalisation du stade de football de Longwy vers la plaine des Jeux (à Cosnes-et-Romain).

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS : UNE OFFRE DIFFUSE ET MARGINALISÉE PAR L'OFFRE PÉRIPHÉRIQUE

➤ Une offre culturelle bien présente

Sur le territoire du SCoT Nord 54, les manifestations et associations relatives aux spectacles vivants (« arts de la scène » relatifs aux 4^{ème} et 6^{ème} arts) sont les plus répandues, à titre d'exemple on peut citer :

- les festivals musicaux (Plein air de Rock à Jarny, Longwy la Nuit, la Bonne Fillières) ainsi que les écoles de musique (Gorcy, Longwy, Affléville, Batilly, Jarny, Joeuf, Labry et Tucquegnieux).
- la promotion du théâtre est assurée par plusieurs lieux d'accueil (Salle Saint-Pierremont à Mancieulles, Centre Culturel Pablo Picasso à Homécourt, Espace Gérard Philippe à Jarny), deux compagnies professionnelles (théâtres du Jarnisy à Jarny et du Paradis à Homécourt) et une compagnie amateur (Planet'parents à Avril).
- la Bande Dessinée fait également l'objet d'un festival (à Lexy).

La salle de Saint-Pierremont et le Centre culturel Pablo Picasso enseignent et font bénéficier aux populations du territoire des cours et des expositions relatives à d'autres disciplines liées aux spectacles vivants (danse, cirque) ainsi qu'à la peinture et aux arts plastiques.



« le territoire profite de l'offre périphérique, au détriment d'un gain de richesse locale et générateur de déplacements »

Retour d'atelier, 2011

Il convient de noter que l'offre culturelle reste largement présente en périphérie du territoire (Centre Pompidou à Metz, Festival du Film Italien à Villerupt) et que les événements présents sur ces territoires impactent l'offre culturelle du SCoT Nord 54.

➤ **Les équipements culturels d'agglomération : des absences compensées par les « géants voisins »**

Cette dernière catégorie est la plus « polarisée » puisqu'elle répond, en partie, à des logiques de fréquentation, notamment pour les infrastructures à dimension intercommunale et rayonnant sur des bassins de vie peuplés (médiathèques et complexes cinématographiques).

Ainsi Longwy apparaît comme l'unique polarité supérieure en termes d'offre culturelle sur le territoire (complexe cinématographique UTOPOLIS et médiathèque intercommunale).

Sur le Sud du SCoT Nord 54, la répartition des cinémas apparaît plus éclatée (Cinéma Casino à Joeuf, Cinéma espace Gérard Philippe à Jarny et Cinéma Jean Vilar à Conflans-en-Jarnisy) et ne dispose pas de complexe cinématographique. Cette absence peut également s'expliquer par la proximité des complexes cinématographiques mosellans (Thionville, Saint-Julien-les-Metz...).

Deux médiathèques sont présentes sur ce secteur (« Les Forges » à Joeuf et « Maison d'Elsa » à Jarny). Ce réseau est dépendant de la médiathèque du Pays de Longwy.

Au même titre que les équipements sportifs, le territoire est marqué par l'absence d'équipement culturel « majeur » de type salle de concert ou salle d'exposition d'envergure régionale ou nationale, présente en périphérie du SCoT (Rockhal à Esch-sur-Alzette, Galaxie d'Amnéville).

L'émergence de projets de création d'équipements (salle de spectacle, d'exposition, conservatoire) à capacité raisonnable pourrait permettre d'étoffer l'offre culturelle, éventuellement de la structurer au niveau du territoire du SCoT Nord 54 et de capter et/ou diversifier l'offre présente en périphérie.

SYNTHESE

À partir de cette analyse, il est possible de dégager une hiérarchisation des pôles relative au niveau d'équipement. Afin d'établir ce classement, un indice d'équipement a été calculé.

Cette indice d'équipement a été calculé en attribuant pour chaque gamme d'équipement (commerce, santé, enseignement, services aux particuliers) :

- 20 points à un pôle de proximité
- 40 points à un pôle intermédiaire
- 60 points pour un pôle supérieur

Le maximum par gamme d'équipement étant de 120 points (cumul des 3 niveaux) pour une commune.

Pour les équipements sportifs, seuls les pôles de niveau intermédiaire et supérieur ont été pris en compte. La présence d'un équipement de ce type donne 20 points, avec un maximum de 40 points par commune.

Une commune du SCoT Nord 54 peut obtenir un maximum potentiel de 520 points (c'est le cas de Longwy) divisé par 26 (total des coefficients).

L'indice d'équipement a permis de définir 5 niveaux de pôle sur le territoire du SCoT Nord 54.

Cinéma Utopolis à Longwy



Médiathèque des Forges à Joeuf



RÉPARTITION DES NIVEAUX DE PÔLE

NIVEAUX DE PÔLE	INDICE D'ÉQUIPEMENT (/20)
pôle supérieur complet (1)	20
pôle supérieur incomplet (3)	15 à 19,9
pôle intermédiaire (3)	10 à 14,9
pôle de proximité complet (12)	4 à 10
pôle de proximité incomplet (15)	2 à 3,9

Source : INSEE, BPE 2009

TABLEAU 33

Cette typologie des différents pôles du territoire reste largement influencée par le niveau de population, qui demeure le facteur essentiel de concentration et de localisation des équipements, ainsi que par l'histoire industrielle et minière du territoire.

Le Pays de Longwy

Le Pays de Longwy se caractérise par la prédominance du pôle de Longwy/Mont-Saint-Martin.

Ce double pôle répond à la fois aux besoins nécessaires en équipement liés à son niveau de population mais a également vocation à rayonner sur l'ensemble du Pays de Longwy et sur les territoires périphériques (complexe Utopolis, médiathèque, Hôpital, Pôle Europe). L'attractivité de ce pôle est marquée par une forte concurrence extérieure, notamment d'un point de vue commercial.

Longuyon constitue un pôle intermédiaire complet pour chaque gamme d'équipement. De par sa situation isolée sur le territoire, ce pôle semble attractif sur une grande partie du Longuyonnais. Sur ce secteur, l'influence des pôles supérieurs périphériques, notamment Verdun, n'est pas négligeable. Ces trois pôles dominants sont complétés par 5 pôles de proximité complets, exclusivement présents autour de l'agglomération longovicienne, à enjeux locaux et intercommunaux importants (golf d'Herseange, EHPAD de Lexy, etc.).

La présence de nombreux pôles de proximité répondant aux mêmes problématiques sur le secteur pose la question de la nécessité d'éviter une multiplication d'équipements d'une même gamme sur différents pôles. A l'inverse la prise en compte et l'identification des déficits en équipements supérieurs (médicaux, commerciaux, sportifs et culturels) à l'échelle du bassin de vie associée aux disponibilités foncières nécessite d'appréhender le développement des équipements (supérieurs et parfois intermédiaires) sur ce secteur à une dimension intercommunale voire à celle du bassin de vie.

Le Pays de Briey

Le Pays de Briey est marqué par la présence de deux polarités supérieures Briey et Jarny.

Cette double polarité permet au Pays de Briey de disposer d'une gamme en équipements supérieurs importante. Néanmoins, ces deux pôles, proches géographiquement semblent structurer des espaces différents.

Le pôle de Jarny est complété par Conflans-en-Jarnisy, qui dispose de l'ensemble de la gamme des équipements de proximité. Cette commune constitue le pôle commercial principal du Sud du territoire, dont l'attraction s'étend jusqu'à la Meuse (Etain, Fresnes-en-Woëvre).

Le pôle de Joeuf constitue un pôle intermédiaire, complété par Homécourt et Auboué, ce secteur malgré un niveau de population élevé est marqué par une faiblesse des équipements supérieurs. Ceci est lié à la proximité de Briey, de Jarny ainsi que du sillon mosellan.

Le déclin démographique de ce secteur pourrait remettre en cause la pérennité d'équipements parfois vieillissants et inadaptés à son niveau de population et aux attentes de nouvelles populations.

Piennes, par la présence d'une gamme d'équipements intermédiaires complète ainsi qu'un relatif isolement géographique, constitue un pôle structurant du territoire du Pays de Briey, renforcé par les pôles de Boulogny (pôle de proximité complet) et de Landres (pôle de proximité incomplet).

L'offre en équipements supérieurs du secteur reste inexistante et son accès nécessite des déplacements vers les pôles supérieurs parfois assez éloignés.

L'attractivité du secteur de Piennes semble essentiellement locale du fait de la présence d'un semis important de pôles de proximité en marge de ce secteur (Trieux, Tucquegnieux, Mancieulles).

Ces pôles correspondent également à d'anciens sites miniers disposant d'équipements hérités de cette activité et dont le maintien est lié à l'évolution démographique positive actuelle (Trieux et Mancieulles).

Le vide « structurant » à la confluence des deux pays

Pierrepont, Mercy-le-Bas et Audun-le-Roman sont tiraillés entre les pôles majeurs des Pays de Longwy et Briey voire de Villerupt.

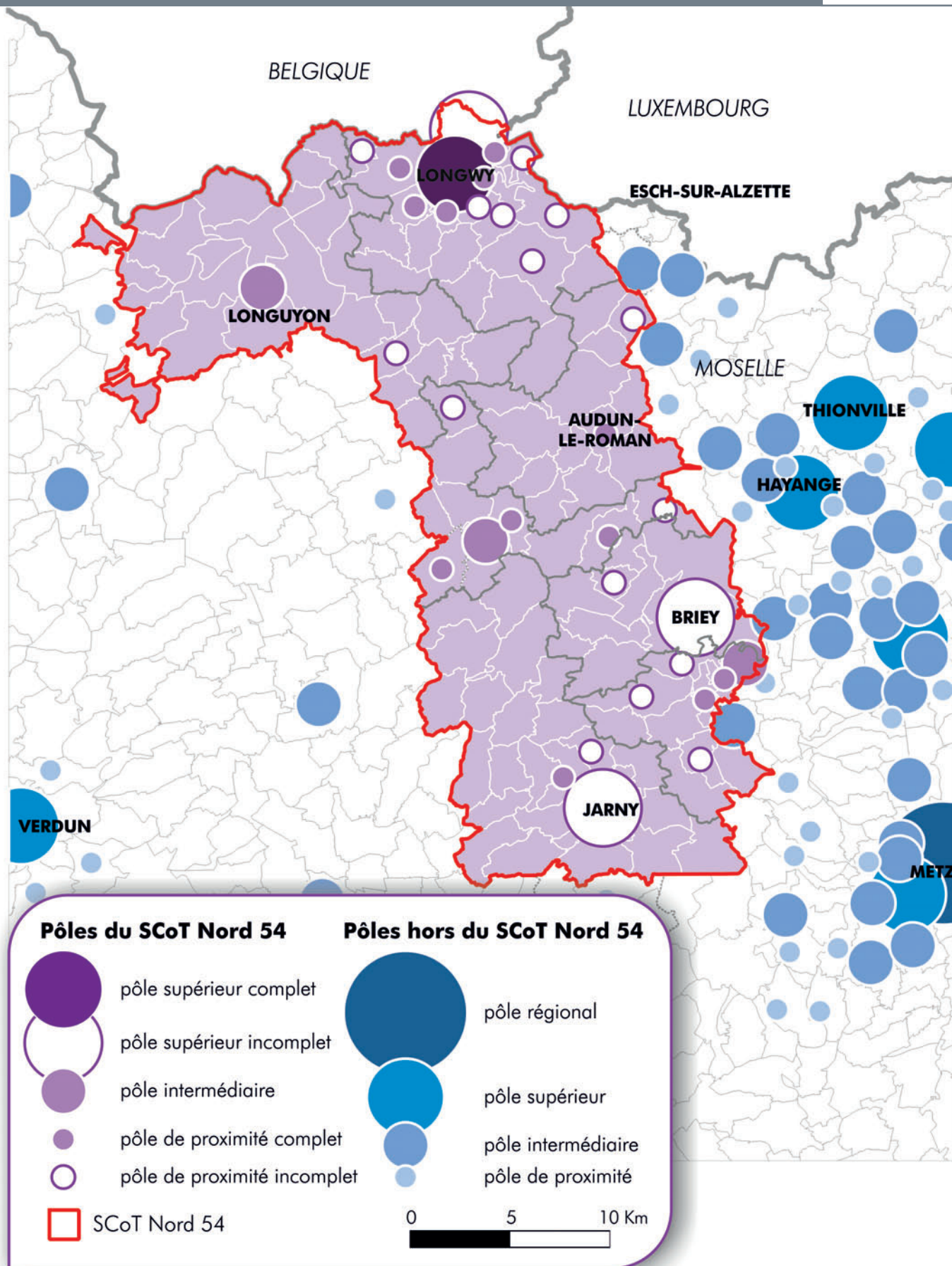
Ces pôles isolés ne s'inscrivent toutefois pas dans les mêmes dynamiques de développement, Pierrepont et Mercy-le-Bas disposant d'équipements « hérités » (mines, industrie), Audun-le-Roman

d'équipements à vocation structurante. Mais du fait de l'absence de centre structurant, ils semblent jouer un rôle central dans l'offre de proximité du secteur.

A l'instar des pôles de proximité (complets et incomplets) présents sur les deux Pays, ces pôles peuvent être qualifiés de bourgs ruraux. Ces bourgs disposent d'une gamme d'équipements supérieure aux communes rurales qui les entourent et constituent des points importants du maillage en équipements du SCoT.

Golf de la CCAL





Source : INSEE, BPE 2009

UNE URBANISATION QU'IL DEVIENT URGENT DE MAÎTRISER

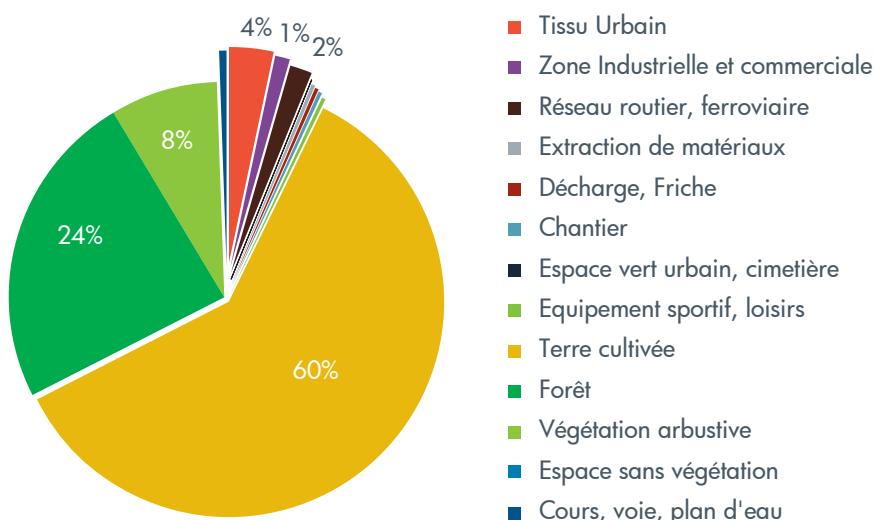
LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS DU SCOT NORD 54

Le mode d'occupation des sols offre, via l'interprétation de photos aériennes, une représentation fine de l'usage des sols du territoire. Ce mode de représentation a été spécialement développé pour le diagnostic du SCoT Nord 54.

Un territoire à dominante agricole... et forestière

En 2009, le territoire du SCoT est largement dominé par les espaces agricoles, qui couvrent 60% du territoire, alors qu'ils ne représentent que 55% de la Lorraine (60% de la France). Près de 64.4% du Pays de Briey est concerné par ces terres, contre seulement 54.1% sur le Pays de Longwy.

MODE D'OCCUPATION DES SOLS EN 2009



Source : AGAPE, MOS 2009

DIAGRAMME 16

RÉPARTITION DU MOS EN % PAR EPCI

TERRITOIRES		ESPACES ARTIFICIALISÉS	ESPACES AGRICOLES	ESPACES FORESTIERS	ESPACES NATURELS
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	14,70%	44,20%	31,70%	9,40%
	Terre Lorraine du Longuyonnais	4,00%	61,20%	28,50%	6,30%
	TOTAL	8,50%	54,10%	29,90%	7,60%
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	8,00%	68,00%	12,40%	11,60%
	CC du Jarnisy	5,30%	73,20%	13,20%	8,20%
	CC du Pays Audunois	4,70%	64,70%	23,20%	7,50%
	CC du Pays de Briey	5,90%	50,40%	36,80%	6,90%
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	13,50%	51,00%	21,50%	14,10%
	TOTAL	6,70%	64,40%	19,90%	9,10%
SCOT NORD 54		7,40%	60,20%	23,90%	8,50%

Source : AGAPE, MOS 2009

TABLEAU 34

A contrario, le Pays de Longwy est bien plus concerné par les espaces forestiers et naturels qui couvrent près de 37.5% de son territoire, contre 29% sur le Pays de Briey et 32.4% sur l'ensemble du SCoT.

Les territoires de l'Audunois du Bassin de Landres et du Jarnisy sont les plus agri-

coles du SCoT, ces espaces couvrant 65 à 75% de leur territoire, le Jarnisy concentrant le quart des terres agricoles du SCoT.

Ces terres sont souvent les premières consommées, car elles présentent peu de contraintes à l'urbanisation.

Les surfaces forestières les plus importantes sont localisées sur le Pays de Briey et l'agglomération de Longwy, plus de 30% de leur territoire étant concerné.



► Une artificialisation de plus de 7%, due pour moins de 50% à l'habitat

RÉPARTITION DU MOS 2009 (EN HA)					
TERRITOIRES		ESPACES ARTIFICIALISÉS (en ha)	ESPACES AGRICOLES (en ha)	ESPACES FORESTIERS (en ha)	ESPACES NATURELS (en ha)
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	2 565,9	7 686,1	5 514,0	1 640,9
	Terre Lorraine du Longuyonnais	980,0	14 906,8	6 959,5	1 531,0
	TOTAL	3 545,8	22 592,9	12 473,5	3 171,9
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	747,5	6 365,9	1 163,3	1 082,9
	CC du Jarnisy	1 190,7	16 460,5	2 976,5	1 852,9
	CC du Pays Audunois	556,7	7 647,9	2 738,2	884,1
	CC du Pays de Briey	585,00	5 007,7	3 651,5	684,4
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	973,5	3 673,1	1 547,0	1 015,6
	TOTAL	4 053,4	39 155,1	12 076,5	5 519,9
SCOT NORD 54		7 599	61 748	24 550	8 692

Source : AGAPE, MOS 2009

TABLEAU 35

En 2009, le territoire du SCoT Nord 54 est certes artificialisé à plus de 7% (7,4% exactement), alors que la Région Lorraine et la France ne sont respectivement artificialisées qu'à 5,7 % et 5,1 %, mais ce taux est particulièrement élevé sur 2 EPCI.

Ainsi, la CCAL et la CCPO et Saint-Ail sont respectivement urbanisées à 15% et

13.5%, la CCAL ne représentant que 13% du territoire du SCoT pour près de 35% des surfaces artificialisées.

Ces espaces artificialisés sont composés du tissu urbain (habitat), des infrastructures de transport, des zones d'activités, et d'autres éléments tels que les décharges, les friches, etc. Ainsi, il faut noter que le

tissu urbain constaté en 2009 ne représente que 48.5% des espaces artificialisés du SCoT, cette part étant constante sur l'ensemble des EPCI du SCoT. Les infrastructures représentent une part également importante de ces espaces artificialisés (22%).

RÉPARTITION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS (EN HA)					
TERRITOIRES		TISSU URBAIN (en ha)	INFRA-STRUCTURE (Hors urbain)	ZONE ACTIVITES	AUTRES
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	1 214,2	465,0	371,5	515,2
	Terre Lorraine du Longuyonnais	454,8	293,3	148,9	83,0
	TOTAL	1 668,9	758,3	520,4	598,2
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	429,2	133,7	81,9	102,7
	CC du Jarnisy	531,4	300,3	165,9	193,1
	CC du Pays Audunois	253,7	181,2	57,2	64,5
	CC du Pays de Briey	316,4	126,4	80,1	62,0
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	487,8	189,0	162,5	134,2
	TOTAL	2 018,4	930,6	547,7	556,6
SCOT NORD 54		3 687	1 689	1 068	1 155
Pourcentage		49%	22%	14%	15%

Source : AGAPE, MOS 2009

TABLEAU 36

UNE ACCÉLÉRATION RÉCENTE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

➤ Sur le long terme, une consommation fluctuante mais « raisonnable » des espaces

Entre 1968 et 2004, d'après l'exploitation des données Majic, près de 1 000 hectares ont été urbanisés en près de 40 ans sur le SCoT, soit à peu près 27 ha par an, dont un tiers pour la seule CCAL (qui compte également 1/3 des habitants). La tache urbaine du SCoT a progressé de 16% en près de 40 ans.

Ainsi que précisé dans le document « Analyse de la consommation d'espaces, ce rythme a été particulièrement fluctuant, entre des années 60-70 d'intense croissance économique et démographique mais aussi foncière (près de 40 ha par an), et des années 80 et 90 moins fastes et donc de ralentissement de cette consommation (moins de 20 ha par an).

Si, entre les années 90 et le début des années 2000, le rythme d'artificialisation

des espaces a progressé d'environ 40% sur le Pays de Longwy, il a en revanche plus que doublé sur le Pays de Briey (+240%), pour dépasser le rythme moyen de la période 1968-2004 (17ha par an contre 15 ha par an sur toute la période).

Il convient enfin de noter que ces données ne prennent pas en compte les surfaces non cadastrées, parmi lesquelles les infrastructures de transport. Considérant qu'elles représentent environ 20% des espaces artificialisés, il est possible d'estimer que les espaces artificialisés ont progressé sur la période 1968-2004 au rythme d'environ 32 ha par an (27 ha + 20%).

➤ L'habitat responsable d'un triplement du rythme d'artificialisation

Selon le MOS, entre 2004 et 2009, les espaces artificialisés ont progressé de 518,5 ha, correspondant à une artificialisation de près de 104 hectares par an, soit un triplement du rythme comparativement à la période 1968-2004.

Si cette évolution a été plus ou moins uniforme entre le Pays de Longwy et le Pays de Briey, 3 EPCI affichent des consommations d'espaces particulièrement rapides. Ainsi, la CCPB et la CCAL ont vu leur tache urbaine s'étendre de plus de 10% en seulement 5 ans (11% pour la CCAL et 10% pour la CCPB), et ce taux se monte à plus de 7% pour la CCPA et l'EPCI du Bassin de Landres. (respectivement de 7.2% et 7%)

Première victime de cette « boulimie » foncière, les terres agricoles, dont la surface régresse de près de 50 ha par an entre 2004 et 2009, soit une perte de près de 250 ha. Par ailleurs, les espaces naturels, au premier rang desquels la végétation arbustive ou herbacée, régressent de 45 ha par an. Il faut avoir à l'esprit que ces espaces constituent très souvent d'anciens espaces agricoles, ainsi qu'expliqué dans le document « Analyse de la consommation d'espaces ».

Cela revient à considérer qu'une très grande majorité des espaces artificialisés l'ont été au détriment de terres agricoles.

ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ENTRE 2004 ET 2009

TERRITOIRES		SURFACE ARTIFICIALISÉE EN 2004 (en ha)	SURFACE ARTIFICIALISÉE EN 2009 (en ha)	CONSOMMATION ANNUELLE (ha)	TAUX D'ÉVOLUTION 2004-2009
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	2 313,9	2 565,9	50,4	10,9%
	Terre Lorraine du Longuyonnais	930,5	980,0	9,9	5,3%
	TOTAL	3 244,4	3 545,8	60,3	9,3%
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	698,7	747,5	9,7	7,0%
	CC du Jarnisy	1 142,3	1 190,7	9,7	4,2%
	CC du Pays Audunois	519,3	556,7	7,5	7,2%
	CC du Pays de Briey	532,7	585,0	10,5	9,8%
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	943,3	973,5	6,0	3,2%
	TOTAL	3 836,3	4 053,4	43,4	5,7%
SCOT NORD 54		7 081	7 599	104	7%

Source : AGAPE, MOS 2004 et 2009

TABLEAU 37



Afin d'estimer la consommation d'espaces au cours des dix dernières années (2004-2014), deux bases de données ont été croisées :

- le Mode d'occupation des Sols
- les données MAJIC III

Les données MAJIC nous apprennent que la consommation d'espaces a vu son rythme diminuer de 28% entre 2009 et 2014. Ainsi, en prolongeant le MOS 2004-2009, considérant l'évolution des 5 dernières années, on peut estimer la consommation d'espaces 2004-2014 a été de 89 ha par an, soit un quasi-triplement de la consommation 1968-2004.

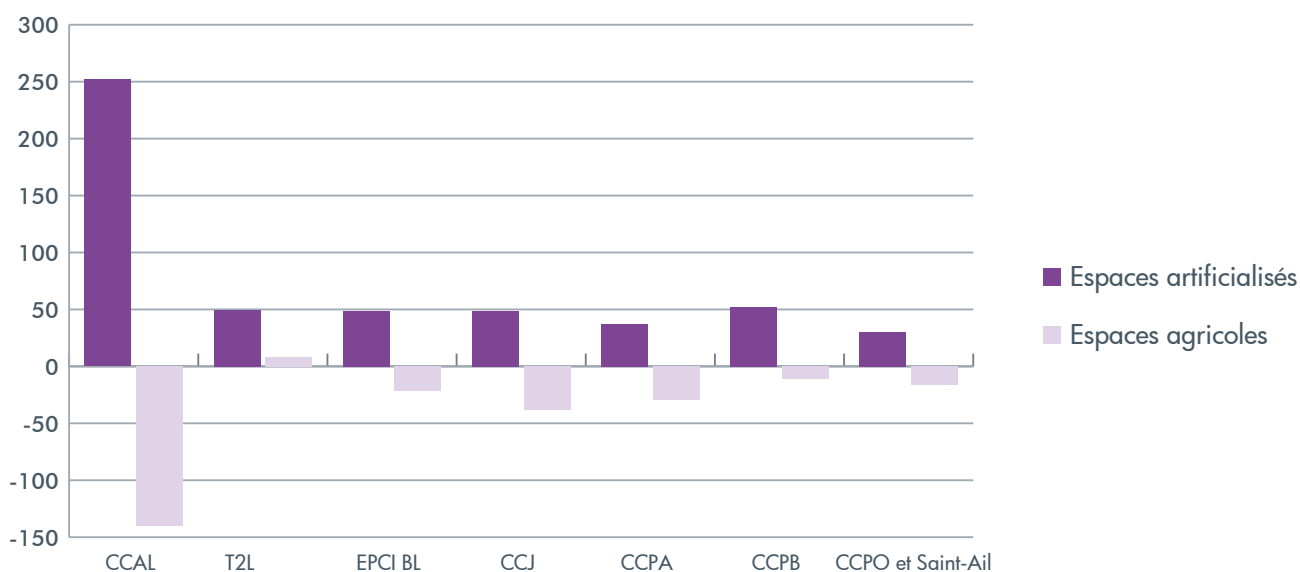
Il est à noter que parmi ces 89 ha consommés par an, seuls 10% environ (9 à 10 ha) le sont par l'optimisation du tissu urbain existant, 90% (environ 80 ha) l'étant donc par extension de ce tissu urbain (cf. Rapport d'analyse de la consommation d'espaces).

L'attractivité résidentielle retrouvée sur le territoire du SCoT, bien que récemment ralentie, se traduit par une demande foncière forte ; on assiste à une concurrence entre collectivités pour l'utilisation du sol, alors que le foncier reste le support du potentiel de production des agriculteurs, et garantit la viabilité économique des exploitations agricoles. Cette pression

génère un marché foncier agricole tendu, avec un turn-over faible et des valeurs vénales moyennes à l'hectare en nette augmentation ces dernières années. Certaines structures agricoles s'en trouvent d'autant fragilisées.

Si les territoires sont soucieux de profiter le plus vite possible du renouveau démographique, la fin ne peut à elle seule justifier tous les moyens. Si ce rythme de 89 ha artificialisés annuellement devait se poursuivre, la tache urbaine du SCoT progresserait de près de 45% en 40 ans, contre +16% au cours des 40 années précédentes.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS (EN HA) ENTRE 2004 ET 2009



Source : AGAPE, MOS 2004 et 2009

DIAGRAMME 17

DEMAIN, MAÎTRISER L'OUVERTURE DES VANNES

Afin d'estimer les surfaces projetées à l'urbanisation par les communes, les documents d'urbanisme de ces dernières ont été exploités.

En 2013, parmi les 116 communes du SCoT, 91 d'entre elles disposent d'un document d'urbanisme, soit 78% des communes, mais surtout 96% de la population totale.

L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur, croisée avec le MOS 2009, nous permet d'identifier deux types d'espaces :

D'une part, les dents creuses, qui correspondent aux espaces non artificialisés au

sein des zones urbanisées (zones U) des documents d'urbanisme, et d'autre part, les surfaces « d'étalement urbain », correspondant aux zones à urbaniser dans les POS ou PLU mais qui ne sont pas encore artificialisées.

Sur l'ensemble du territoire, on compte donc plus de 3700 ha prévus à l'urbanisation, parmi lesquels 45% en dents creuses (1 700 ha), et 55% en extension urbaine (2 000 ha). Deux conclusions peuvent être tirées de ces résultats.

D'une part, considérant que les documents d'urbanisme sont prévus pour une durée de 10 ans en moyenne, on peut considérer que ces 3 700 ha correspondent à un rythme de consommation

de plus de 350 ha par an. Cela correspondrait donc à quadrupler le rythme d'urbanisation actuel (environ 90 ha par an), alors que celui-ci a déjà triplé par rapport aux 40 années précédentes... A titre de comparaison, le SCoT Uzège Pont de Gard, dont la population croît annuellement de 2%, a choisi de limiter son étalement urbain à +15%. Sur le SCoT Nord 54, alors que la population ne croît que de 0,4% par an, l'étalement urbain est pour l'heure fixé à +25%...

D'autre part, plus de 2 000 ha sont fléchés vers des projets d'habitat. En faisant l'hypothèse d'une densité moyenne de 20 à 25 logements à l'hectare, cela correspondrait à la construction de 40 000 à 50 000 logements au cours des 20 pro-

chaines années, pour un SCoT qui n'en compte pour l'heure que 60 000, et dont les besoins en logements sont estimés dans une fourchette allant de 5 000 à 20 000 logements (cf. *Prévisions et besoins démographiques à l'horizon 2034*).

Alors que le Code de l'Urbanisme demande de justifier les objectifs de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les documents d'urbanisme en vigueur sur le SCoT Nord 54 tendent davantage à ouvrir les

vannes de la consommation de ces espaces.

SURFACES PROJETÉES À L'URBANISATION DANS LES COMMUNES DISPOSANT D'UN DOCUMENT D'URBANISME

TERRITOIRES		ESPACES ARTIFICIALISES en 2009 (en ha)	ESPACES ARTIFICIALISES en 2014 (en ha)	DENTS CREUSES (a)	ETALEMENT URBAIN EN HA (b)	TOTAL EXTENSION URBAINE (a+b)	TAUX DE VARIATION DE L'ARTIFICIALISATION	DONT ETALEMENT URBAIN
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	2 565,9	2 747,3	629,3	922,6	1 551,9	56%	34%
	Terre Lorraine du Longuyonnais	980,0	1 015,6	244,2	219,7	463,9	46%	22%
	TOTAL	3 545,9	3 762,9	873,5	1 142,3	2 015,8	54%	30%
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	747,5	782,5	160,1	189,8	349,9	45%	24%
	CC du Jarnisy	1 190,7	1 225,5	233,1	172,9	406,0	33%	14%
	CC du Pays Audunois	556,7	583,7	77,4	100,7	178,1	31%	17%
	CC du Pays de Briey	585,0	622,6	141,6	157,4	299,0	48%	25%
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	973,5	995,3	277,4	243,1	520,5	52%	24%
	TOTAL	4 053,4	4 209,6	889,5	863,9	1 753,4	42%	21%
SCOT NORD 54		7 599,3	7 972,5	1 762,9	2 006,2	3 769,1	47%	25%

Sources : AGAPE, MOS 2009 ; Documents d'urbanisme, traitement AGAPE

TABLEAU 38





DES ATOUTS...

➤ Une attractivité résidentielle retrouvée sur le SCoT

- Une croissance démographique parmi les plus fortes de la région.
- Des ménages qui progressent beaucoup plus rapidement que les habitants. Leur solvabilisation pour l'accèsion à la propriété progresse grâce notamment aux salaires luxembourgeois supérieurs.
- Une croissance des effectifs scolaires qui permet d'être optimiste pour ceux du secondaire.
- Un dynamisme de la natalité générateur d'emplois (garde, petite-enfance, etc.).
- Une économie résidentielle dynamique symbolisée par la bonne santé de l'offre commerciale, notamment alimentaire.

➤ Des potentiels offerts par le tissu urbain existant

- Le patrimoine bâti (cités, anciennes activités, etc.) est intéressant et mérite un traitement patrimonial.
- Le tissu existant offre d'importantes disponibilités foncières en dents creuses.

➤ Un vieillissement à programmer

- Un vieillissement ralenti mais inéluctable, générateur de nouveaux emplois.
- Une opportunité pour renforcer et diversifier l'offre et les équipements de santé.

➤ Des équipements qui tendent à s'adapter

- Des équipements sportifs qui s'intercommunalisent.
- Une politique culturelle qui suit la même tendance, en particulier sur le Pays de Longwy.
- Des équipements scolaires qui s'agglomèrent dans une logique de mutualisation.
- Un pôle universitaire qui se tourne vers de nouvelles formations.

DES FRAGILITÉS...

➤ Une croissance qui pénalise les polarités existantes

- Une croissance démographique qui se localise dans des territoires sous-équipés
- Un triplement de l'étalement urbain qui nuit à la structuration du territoire et consommateur de terres agricoles
- Une « rentabilité » des équipements mise à mal par la périurbanisation
- Des équipements en milieu urbain souvent vieillissants et inadaptés, qui fragilisent l'image des villes principales

➤ Une société à 2 vitesses sur le nord du territoire

- La bonne solvabilisation des frontaliers engendre une pression foncière, avec des prix de l'immobilier tirés vers le haut ce qui freine les possibilités d'accèsion à la propriété d'une partie de la population mais aussi une pression sur les loyers, ce qui limite le turn-over du parc social
- Les prix moyens du territoire de Longwy sont nettement supérieurs à ceux de Briey : +26% pour les appartements, +17% pour les maisons, +40% pour les terrains
- La construction neuve est le choix prioritaire des frontaliers, ce qui risque d'entraîner une segmentation importante des quartiers : cités ouvrières et quartiers anciens pour les plus modestes, lotissements neufs pour les frontaliers.

➤ Des carences qui limitent l'attractivité territoriale

- Un manque de polarités structurantes au centre du SCoT
- Une absence d'équipements d'envergure, notamment en matière de culture / loisirs (complexe cinématographique, salle de spectacle, etc.)
- Une offre en équipements (culture, santé, formation, commerces) incomplète qui favorise la concurrence et l'évasion vers les territoires voisins.

➤ Un parc logement à renouveler

- Un parc ancien qui n'a pas achevé sa requalification
- Un parc social insuffisant à améliorer quantitativement et qualitativement
- Une vacance en augmentation, à surveiller
- Une adaptation du parc au vieillissement de la population non anticipée
- Des formes urbaines à faire évoluer.





DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

- ❖ DES ACTIVITÉS EN PROFONDE MUTATION ET EN DIFFICULTÉ
- ❖ LES MUTATIONS DE LA POPULATION ACTIVE, UN RISQUE POUR LA COHÉSION DU TERRITOIRE ?
- ❖ UNE STRATÉGIE TERRITORIALE À ORGANISER
- ❖ SYNTHÈSE : VERS UNE « ARMATURE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE »
- ❖ ATOUTS, FRAGILITÉS

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Les différentes crises et restructurations qui frappent par vagues successives l'économie du territoire du SCoT depuis maintenant une quarantaine d'années (mines-sidérurgie, électronique, automobile, crise financière) entraînent de profondes mutations socio-économiques d'un territoire qui accumule aujourd'hui les paradoxes : le nombre d'actifs augmente plus rapidement qu'en Lorraine mais l'emploi est en recul, l'appareil local de formation reste orienté vers l'industrie qui n'est pourtant plus pourvoyeuse d'emplois, des frontaliers aux revenus élevés cohabitent avec des travailleurs pauvres.

Face à ce constat, les territoires doivent s'organiser et définir une stratégie territoriale pour leur développement économique, qui pose notamment la question des activités à développer, de l'enveloppe foncière consacrée aux activités économiques et indirectement, des capacités financières des collectivités pour répondre à ces défis.

DES ACTIVITÉS EN PROFONDE MUTATION ET EN DIFFICULTÉ

L'ÉTAT DES ACTIVITÉS

En 2010, le SCoT Nord 54 compte 37 650 emplois, dont 70% d'emplois privés, soit 26 300 emplois. Parmi ces emplois, on dénombre 4 200 emplois non salariés, représentant 11% de l'emploi total. La répartition de l'emploi est équilibrée entre le Pays de Longwy (18 400 emplois en 2010) et le Pays de Briey (19 300 emplois en 2010).

RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LE TYPE EN 2010

TERRITOIRES	PAYS DE LONGWY	PAYS DE BRIEY	SCOT NORD 54
Salarié privé	11 444	10 630	22 074
Salarié public	2 803	4 453	7 256
Non déterminé	2 142	1 968	4 110
Salarié total	16 389	17 051	33 440
Non salarié	1 970	2 242	4 212
TOTAL	18 359	19 294	37 653

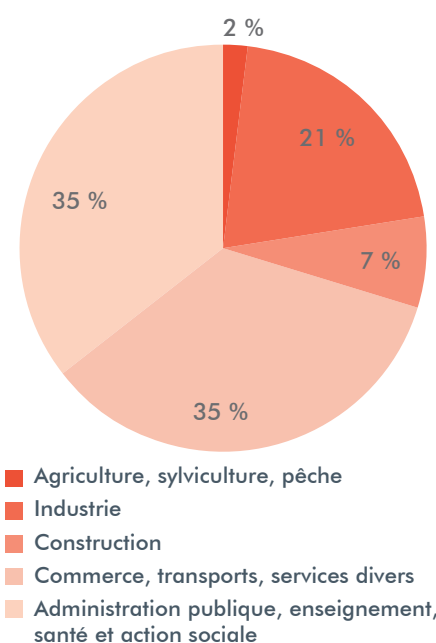
Source : INSEE CLAP 2010, INSEE RP 2010

TABLEAU 39

La juxtaposition des deux sources de données (cf. tableau ci-dessus) fait apparaître 4 110 emplois non déterminés, qui pourraient correspondre à des emplois publics, la donnée CLAP utilisée pour déterminer l'emploi salarié public et privé ne prenant pas en compte les emplois publics du secteur de la défense et les emplois occupés par les agents de l'Etat. Ces emplois pourraient regrouper l'ensemble des emplois de la sécurité publique (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers), de l'enseignement (institutrices, professeurs), de la justice (tribunal de Briey) et de l'administration (sous-préfecture, antennes locales des services de l'Etat) présents sur le territoire.

Au vu de la répartition sectorielle des emplois, il apparaît que le territoire du SCoT est tourné vers l'emploi tertiaire, les commerces et l'ensemble des services (y compris les services publics) représentant 70% des emplois. Seuls 21% des emplois demeurent industriels.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS EN 2010



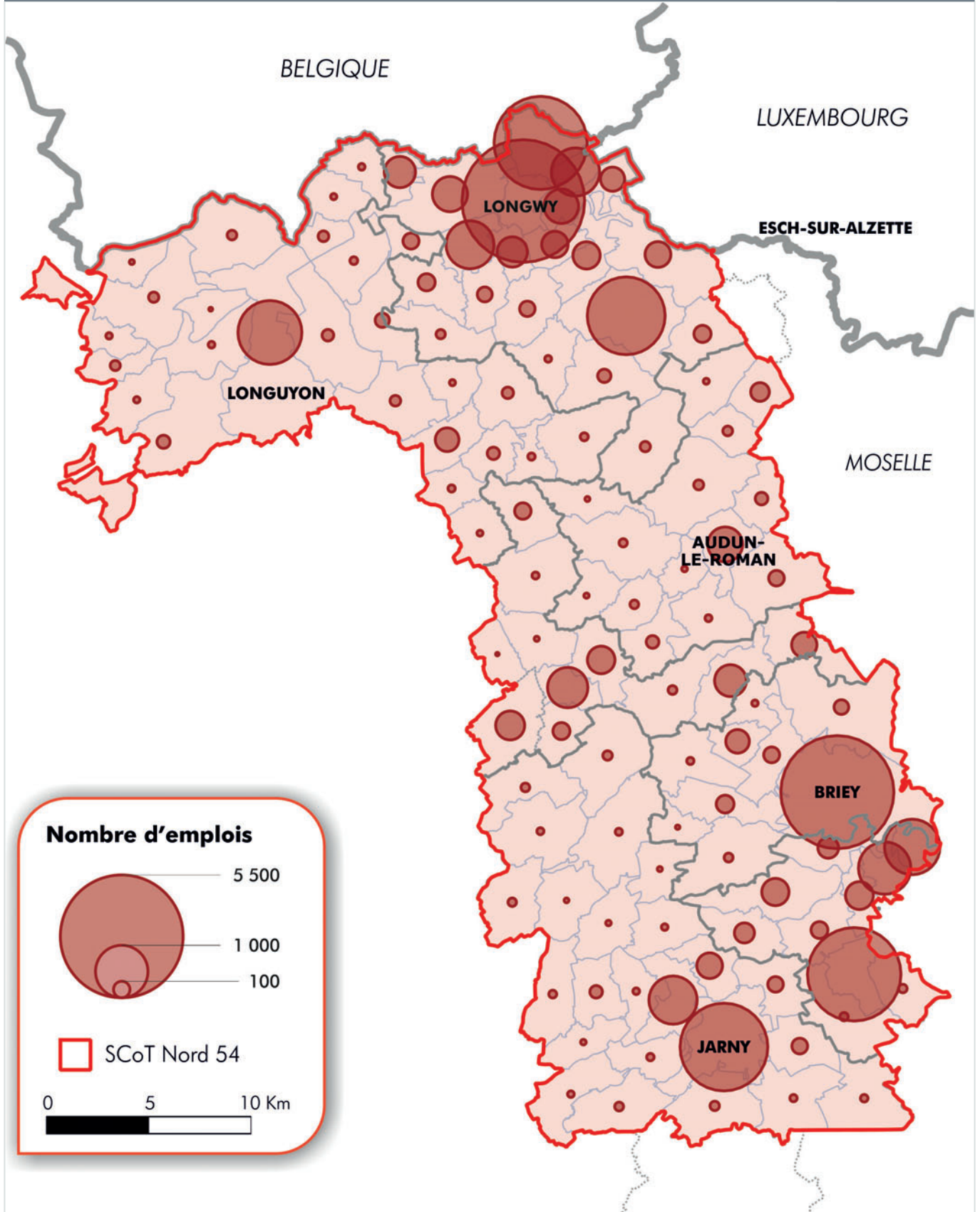
Source : INSEE RP 2010

DIAGRAMME 18

Un emploi très concentré

L'analyse de la répartition des emplois sur le territoire fait ressortir une forte concentration des emplois: en 2010, huit communes, soit 7% des communes du SCoT, rassemblent les deux tiers des emplois du SCoT Nord 54, mais seulement un tiers de la population : Longwy, Briey, Mont-Saint-Martin, Batilly, Jarny, Villers-la-Montagne, Longuyon et Joeuf.

Les vingt premières communes en termes d'emplois rassemblent au final 82% des emplois du SCoT Nord 54, mais présentent des profils différents : on y trouve des pôles urbains (Longwy), des communes accueillant de grands établissements ou d'importantes zones d'activités (Batilly, Villers-la-Montagne, Conflans-en-Jarnisy,...) et de petites communes de moins de 5 000 habitants, situées dans ou en périphérie de l'aggloméra-



Source : INSEE RP 2010



tion longovicienne (Herseange, Gorcy, Réhon, Cosnes-et-Romain,...) ou plus isolées et assurant un maillage du territoire (Piennes, Landres, Audun-le-Roman).

► Un tissu de très petites entreprises

Au 31 décembre 2011, l'INSEE recense 5 200 établissements sur le territoire du SCoT Nord 54. Le tissu économique de ce territoire repose sur les petits établissements : 62% des établissements n'ont aucun salarié et 32% des établissements ont entre 1 et 9 salariés, ce qui reste très proche de la moyenne régionale (32%).

Seuls 6,2% des établissements comptent plus de 10 salariés, ce qui reste inférieur à la moyenne régionale (7,4%). Sur le territoire du SCoT, 0,8% des établissements ont plus de 50 salariés (1,2% en Lorraine).

Les établissements de plus de 50 salariés sont essentiellement présents dans l'industrie (3,1% des établissements du secteur) et l'administration publique/éducation/santé/action sociale (2,9%), leur part n'excédant pas 0,6% des établissements dans les autres secteurs (commerce, agriculture, construction) qui demeurent largement structurés par des établissements de très petite taille : plus de 9 établissements sur 10 dans ces secteurs ont moins de 10 salariés, voire aucun.

UNE ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DES ACTIVITÉS

► Une crise qui réduit les efforts à néant

Au cours de la décennie 2000 (1999-2009), l'emploi salarié privé a reculé de plus de 5%, après les fortes baisses connues dans les dernières décennies, dues aux différentes crises sidérurgiques et minières. Pourtant, jusqu'en 2007, la situation était plutôt encourageante puisque le nombre d'emplois salariés privés était en hausse de 1,8% depuis 1999, soit 400 emplois salariés privés supplémentaires. Le territoire de Briey marquait notamment une évolution de +7,9% de son nombre d'emplois, alors que le Pays de Longwy marquait déjà une décroissance.

La crise financière et économique mondiale, débutée en 2008, a annihilé cette fragile stabilité économique retrouvée. A fin 2009, les territoires du SCoT sont lour-

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DU SCOT NORD 54

ETABLISSEMENT	COMMUNE	TRANCHE D'EFFECTIF
SOVAB	Batilly	2 500
Hopital Maillot	Briey	1 000
Alpha Santé	Mt-St-Martin	600
Auchan	Mt-St-Martin	500
Ass. Aide Pers. Agées Pays-Haut	Longwy	400
Eurostamp	Villers-la-M.	400
FVM Technologies	Villers-la-M.	300
Cilomate Transports	Jarmy	300
Commune de Longwy	Longwy	200
E. Leclerc	Conflans-en-J.	200
Norma France SAS	Briey	200
Centre pour Inadaptés Mentaux	Villers-la-M.	200
Kaiser	Longuyon	200
Lorraine Tubes	Lexy	200
Performance Fibers SAS	Longlaville	200

Source : INSEE, SIRENE 2010

TABLEAU 40

dement touchés : l'emploi salarié privé, le plus « volatile », a diminué de 6,7% en seulement 2 ans. Le pays de Longwy a été le plus durement touché : -9,8% contre -3,1% pour le Pays de Briey. Seule la CCPB a connu une évolution favorable, avec une hausse de 2,5%.

Sur la période connue la plus récente, à

savoir 2009-2012*, le nombre d'emplois privés sur le SCoT s'est de nouveau réduit de 5%, soit un recul cumulé sur la période

* / Suite à la disparition de la source de données UNEDIC, les données 2009-2012 (source ACOSS) ne sont pas comparables, en valeurs absolues, aux données 2007-2009.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

TERRITOIRES		EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ			ÉVOLUTION (%)	
		1999	2007	2009	99-07	07-09
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	11 394	11 390	10 381	0,0	-8,9
	Terre Lorraine du Longuyonnais	1 619	1 249	1 001	-22,9	-19,9
	Total	13 013	12 639	11 382	-2,9	-9,9
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	927	800	798	-13,7	-0,3
	CC du Jarmisy	2 195	2 460	2 382	12,1	-3,2
	CC du Pays Audunois	432	426	372	-1,4	-12,7
	CC du Pays de Briey	1 918	2 405	2 455	25,4	2,1
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	4 369	4 526	4 267	3,6	-5,7
	Total	9 841	10 617	10 274	7,9	-3,2
SCOT NORD 54		22 854	23 256	21 656	1,8	-6,9
LORRAINE		514 836	536 543	510 645	4,2	-4,8

Source : UNEDIC

TABLEAU 41

2007-2012 estimé à environ 12% (représentant 2 500 à 3 000 emplois environ).

Le poids de l'emploi public se maintient néanmoins sur l'ensemble de cette période, autour de 25% des emplois sur le territoire du SCoT Nord 54, avec toutefois une part plus élevée sur le Pays de Briey : 30% des emplois, liés en partie à la présence du pôle administratif et hospitalier de Briey, contre 20% sur le Pays de Longwy. Les territoires de l'EPCI du Bassin de Landres (47% d'emploi public) et de la CC du Pays de Briey (42% d'emploi public) apparaissent comme les territoires du SCoT les plus dépendants de l'emploi public.

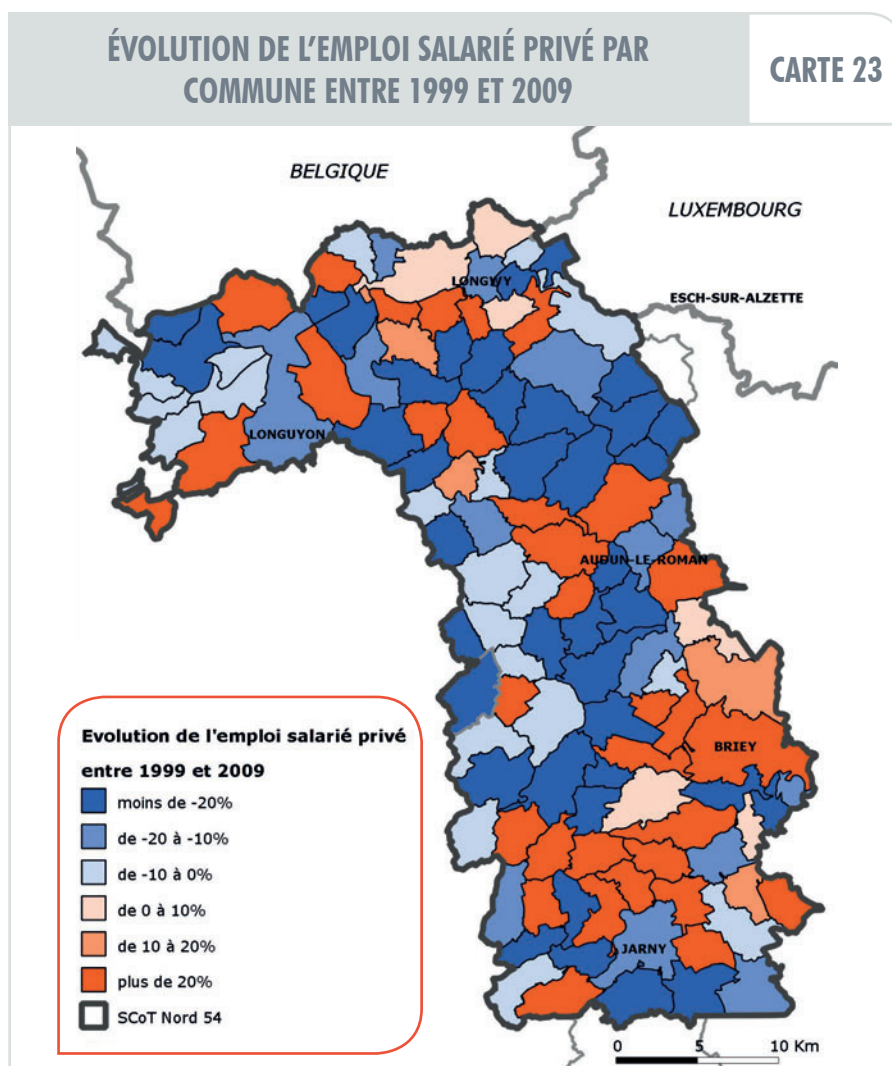
► Un contexte de forte concurrence territoriale

L'économie luxembourgeoise reste fortement dépendante de la place financière (banque-assurance) qui représente encore 31% des recettes fiscales du Grand-Duché du Luxembourg. L'Etat luxembourgeois souhaite réduire cette dépendance en diversifiant son économie, notamment dans le secteur des services informatiques ou de la logistique.

Le dynamisme économique luxembourgeois, doublé d'une stratégie de faire émerger une nouvelle polarité dans le Sud du pays autour d'Esch-Belval (cf. Identité et positionnement territorial) devrait renforcer l'attraction luxembourgeoise sur le SCoT Nord 54.

Cette concurrence des territoires environnants se matérialise également par l'essor de leurs fonctions métropolitaines : le poids des Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM) est supérieur à la moyenne régionale (5,1% des emplois) dans le SCoT Sud 54 (7,1%) et le SCoTAM (6,4%). En revanche, les SCoT frontaliers du Luxembourg ont un poids de CFM inférieur à cette moyenne : 4,3 % des emplois sur le SCoTAT et seulement 3,3% des emplois sur le SCoT Nord 54.

Cette forte concurrence territoriale se retrouve dans le ratio actifs/emplois : avec 0,64 emploi pour 1 actif, le SCoT Nord 54 dispose du ratio le plus faible de tous les SCoT lorrains, dont la moyenne est de 0,91 emploi pour 1 actif. Pour atteindre cette moyenne, il faudrait près de 16 200 emplois supplémentaires sur le territoire...



Source : UNEDIC

AGAPE, février 2011

agape LORRAINNE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable



L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE AU SECOURS DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Depuis de nombreuses années, les emplois salariés privés du SCoT sont très concentrés, autour de 4-5 branches d'activité majeures. Or, jusqu'en 1999, les secteurs liés à l'économie productive étaient les premiers employeurs du SCoT, l'industrie manufacturière regroupant à elle seule 40% des emplois privés.

En revanche, la décennie 2000 a profondément rebattu les cartes, puisqu'aujourd'hui, les secteurs liés à l'économie résidentielle, et notamment les 3 secteurs du commerce, de la santé-action sociale et de la construction concentrent environ 40% des emplois privés, contre 25% pour l'industrie manufacturière.

► L'industrie en perte de vitesse

Depuis 1999, l'économie des territoires du SCoT Nord 54 connaît d'importantes mutations. Après une chute de 25% de ses emplois entre 1999 et 2009 (-2 200), la situation de l'industrie manufacturière ne s'est pas améliorée entre 2009 et 2012, puisqu'elle perd de nouveau 12% de ses effectifs, pour compter moins de 6 000 emplois. Sur la période récente (2009-2012), hormis à quelques rares exceptions près, la quasi-totalité des secteurs d'activité composant l'industrie manufacturière voient leurs effectifs baisser.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ ET ÉVOLUTION 1999-2009

BRANCHES D'ACTIVITES	NB EMPLOIS SALARIES PRIVÉS		ÉVOLUTION 1999-2009 (%)
	1999	2009	
Industrie manufacturière	9 042	6 814	-24,6
Commerce ; réparation autom./motoc.	4 019	4 125	2,6
Santé humaine et action sociale	2 316	3 214	38,8
Construction	1 782	1 953	9,6
Transports et entreposage	1 184	851	-28,1
Activités spéc., scientif. et tech.	552	748	35,5
Hébergement et restauration	711	745	4,8
Autres activités de services	555	688	24,0
services administratifs et de soutien	976	654	-33,0
Activités financières et d'assurance	519	523	0,8
Energie-Eau-Assainissement-Déchets	296	363	22,6
Administration publique	267	298	11,6
Activités immobilières	140	223	59,3
Arts, spectacles et act. récréatives	193	183	-5,2
Enseignement	212	182	-14,2
Information et communication	86	132	53,5
Industries extractives	3	6	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	3	-
Activités des ménages	1	0	-100,0
EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ	24 853	21 696	-12,7

Source : UNEDIC

TABLEAU 42

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL SUR LE SCOT NORD 54

TERRITOIRES	PAYS DE LONGWY			PAYS DE BRIEY			SCOT NORD 54		
	1999	2009	99-09 (%)	1999	2009	99-09 (%)	1999	2009	99-09 (%)
Automobile	1 083	402	-62,9	2 136	2 450	14,7	3 219	2 852	-11,4
Métallurgie	1 593	1 478	-7,2	887	337	-62,0	2 480	1 815	-26,8
Chimie-Plasturgie	701	496	-29,2	71	441	521,1	772	937	21,4
Agro-Alimentaire	264	218	-17,4	401	250	-37,7	665	468	-29,6
Installation-Réparation	229	177	-22,7	154	78	-49,4	383	255	-33,4
Inform., électron., électr.	983	120	-87,8	127	68	-46,5	1 110	188	-83,1
Autres	238	170	-28,6	175	133	-24,0	413	303	-26,6
INDUSTRIE	5 079	3 043	-40,1	3 960	3 775	-4,7	9 042	6 818	-24,6

Source : UNEDIC

TABLEAU 43

Malgré un repli de ses effectifs, l'automobile reste le premier secteur industriel sur le territoire avec près de 3 000 emplois. L'industrie sur le territoire est fortement concentrée puisque les secteurs de l'auto-

mobile et de la métallurgie représentent 2 emplois industriels sur 3.

Sur la période 1999-2009*, la dégrada-

tion de l'emploi industriel a été beaucoup plus marquée sur le Pays de Longwy, qui a perdu 2 000 emplois industriels entre

ne nous permettent pas une analyse territoriale fiable.

*/ Les données récentes 2009-2012 ACOSS

1999 et 2009 (-40%) alors que le Pays de Brie a mieux résisté (-200 emplois, soit -5%), grâce à une hausse des effectifs dans l'automobile (+300 emplois, soit +15%) et surtout dans la chimie-plasturgie, dont les effectifs ont été multipliés par six (70 emplois en 1999 contre 440 en 2009).

Le maintien de l'emploi industriel constitue un enjeu majeur du développement économique du SCoT Nord 54, l'industrie rassemblant sept des quinze principaux établissements du territoire (SOVAB, Eurostamp, FVM Technologies, Norma France, Kaiser SAS, Lorraine Tubes, Performance Fibers). Ces établissements représentent à eux seuls 4 000 emplois, dont 2 300 uniquement pour la SOVAB. L'économie locale est fortement dépendante de cette dernière : la SOVAB concentre 11% de l'emploi salarié privé du SCoT, 37% des emplois industriels du SCoT et 65% des emplois industriels du Pays de Brie.

Les perspectives du site de Batilly pour les prochaines années (horizon 10 ans) sont rassurantes : le savoir-faire de la SOVAB, la qualité de la production, les résultats du site et les infrastructures présentes sont autant d'atouts reconnus par Renault. La production du nouveau Master a nécessité 180 millions d'euros d'investissements et 65 000 heures de formation du personnel. En plus des 2 300 salariés de la SOVAB, on compte 100 intérimaires et 400 salariés d'autres sites Renault (Douai, Sandouville), soit un total de près de 2 900 emplois sur le site. A cela s'ajoutent les 3 000 emplois lorrains induits par le réseau de fournisseurs de la SOVAB, par-

mi lesquels figurent Eurostamp (Villers-la-Montagne) ou Antolin (Jarny).

D'autres projets, à l'instar de l'extension prévue de la CAT (Compagnie d'Affrètement et de Transport), sur le site de Batilly-St/Ail, viennent conforter le caractère stratégique de ce site.

Toutefois, les possibilités d'embauches sont réduites par la sous-activité des autres sites de production de Renault.

» Des emplois commerciaux qui se maintiennent

Si l'ensemble du secteur du commerce a progressé sur le territoire du SCoT Nord 54 entre 1999 et 2009 (+106 emplois, soit +2,6%), cette croissance a reposé essentiellement sur trois secteurs : les hypermarchés (+275 emplois, soit +44%), le textile-habillement (+85 emplois, soit +36%) et la santé (+76 emplois, soit +25%). Il est à noter qu'au cours de la période 1999-2009, les hypermarchés sont devenus les premiers employeurs du commerce, avec 900 emplois en 2009, passant de 15 à 25% des emplois commerciaux.

Toutefois, l'évolution des emplois commerciaux est plus contrastée selon les sous-ensembles territoriaux du SCoT Nord 54 : les emplois dans le commerce ont progressé sur le Pays de Longwy (+200 emplois, soit +9%) alors qu'ils ont légèrement diminué sur le Pays de Brie (-100, soit -5%). Cette évolution est à mettre en relation avec la montée en puissance de la zone commerciale Pôle Europe à Mont-Saint-Martin, autour de l'hypermarché

« On observe aujourd'hui une concurrence commerciale de plus en plus forte du Luxembourg, y compris en période de soldes. »

Retour d'atelier, 2011

Auchan. Ce dynamisme commercial sur le Pays de Longwy a pu être favorisé par le moratoire luxembourgeois sur la création de grandes surfaces commerciales, mais qui n'a plus court aujourd'hui. Il est à noter que sur la même période, les emplois dans les supermarchés ont progressé de 25% (soit 43 emplois supplémentaires).

Sur le Pays de Brie, on observe la même progression sur les hypermarchés (+104 emplois, soit +56%). Le secteur de la santé a également progressé, mais modestement (+19 emplois, soit +12%). En revanche, les autres secteurs du commerce ont perdu des emplois. Le Pays de Brie se démarque du Pays de Longwy par la structure de ses emplois commerciaux, l'automobile y demeurant le premier employeur du commerce, avec 20% des emplois en 2009. Le déclin de l'emploi dans des secteurs comme le textile-habillement ou l'équipement du foyer est à mettre en regard avec une évolution plus ancienne de la zone du Val de l'Orne à Conflans-en-Jarnisy, celle de Pôle Europe étant bien plus récente.

Sur la période récente (2009-2012), le secteur commercial a également subi l'effet « crise » puisque les emplois commerciaux n'ont pas progressé, mais ils se sont tout de même stabilisés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DU COMMERCE SUR LE SCOT NORD 54

TERRITOIRES	SCOT NORD 54			PAYS DE LONGWY			PAYS DE BRIEY		
	1999	2009	99-09 (%)	1999	2009	99-09 (%)	1999	2009	99-09 (%)
Hypermarchés	621	896	44,3	434	605	39,4	187	291	55,6
Automobile	897	761	-15,2	481	402	-16,4	416	359	-13,7
Supermarchés	474	502	5,9	171	214	25,1	303	288	-5,0
Comm. de gros	492	418	-15,0	267	185	-30,7	225	233	3,6
Santé	302	378	25,2	144	201	39,6	158	177	12,0
Textile-Habill.	239	324	35,6	81	204	151,9	158	120	-24,1
Equip. Foyer	326	317	-2,8	177	188	6,2	149	129	-13,4
Autres	668	529	-20,8	379	328	-13,5	289	201	-30,4
COMMERCE	4 019	4 125	2,6	2 134	2 327	9,0	1 885	1 798	-4,6

Source : UNEDIC

TABLEAU 44



« L'arrivée des EHPAD est rassurante sur le territoire car ces structures sont a priori plus solides, mais les associations d'aide à domicile sont en grandes difficultés, car elles n'ont plus aucune marge de manœuvre financière »

Retour d'atelier, 2011

➤ **La santé – action sociale tire déjà partie du vieillissement de la population, mais subit la conjoncture**

Entre 1999 et 2009, les emplois salariés privés du secteur de la santé-action sociale ont été en très forte hausse. Ils ont progressé de 40%, soit

900 emplois, passant de 2 300 à 3 200 emplois totaux. Cette progression a davantage profité au Pays de Longwy (+600 emplois) qu'au Pays de Briey (+300 emplois).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ-ACTION SOCIALE

TERRITOIRES	1999	2004	2009	Variation 1999-2009	
				Absolue	Relative
Pays Longwy	1 670	1 963	2 270	600	35,9
Pays Briey	646	751	945	299	46,3
SCOT NORD 54	2 316	2 714	3 215	899	38,8

Source : UNEDIC

TABLEAU 45

EHPAD de Briey



Cette forte progression des emplois du secteur est liée à l'explosion de l'aide à domicile : en 1999, le secteur compte 148 emplois, tous situés sur le Pays de Longwy. En 2009, le secteur recense 862 emplois, dont 112 créés sur le Pays de Briey.

Sur le Pays de Briey, d'autres activités complètent la progression du secteur sanitaire et social : les effectifs dans les hébergements médicalisés pour personnes âgées ont quadruplé entre 1999 et 2009, représentant 80 emplois supplémentaires et l'accueil de jeunes enfants, absent en 1999, a créé une cinquantaine d'emplois.

Le vieillissement programmé de la population du SCoT Nord 54 permet de penser que, structurellement, ce secteur est amené à connaître à l'avenir une progression bien plus importante que celle déjà constatée. Toutefois, sur la période 2009-2012, les emplois liés à ce secteur n'ont fait que se stabiliser, en raison d'une conjoncture particulièrement délicate.

Il est enfin à noter que le vieillissement de la population peut également alimenter une économie résidentielle liée aux retraites : l'Observatoire des Loisirs indique qu'en 2006, 9% des seniors dépensent plus de 300€ par mois pour leurs loisirs, contre 5% pour l'ensemble de la population, ce que semble conforter une enquête réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux, qui observe que le retraité est celui qui consacre la plus grande part de ses revenus (40%) à ses loisirs, devant les actifs (30%).

Cette question est d'autant plus importante pour le territoire du SCoT Nord 54 que le niveau de vie des retraités pourrait augmenter à l'avenir avec les futurs départs en retraite des frontaliers.

➤ **Construction : une évolution contrastée et fluctuante**

Sur le territoire du SCoT Nord 54, le secteur de la construction a progressé de 10% entre 1999 et 2009, passant de 1 780 à 1 960 emplois, soit 180 emplois salariés privés supplémentaires. Cette progression concerne exclusivement le Pays de Briey (+180 emplois, soit une hausse de 20%), liée à la progression de quatre activités : travaux de charpente, construction de réseaux électriques et de télécommunications, construction de routes et autoroutes, travaux de revêtements de sols et murs, chacune ayant créé 40 à 50 emplois.

Sur le Pays de Longwy, le secteur de la construction est resté stable entre 1999 et 2009, autour de 890-900 emplois. La forte progression des effectifs dans les travaux d'installations électriques (locaux et voie publique), de l'ordre de 90% (+85 emplois), a permis de maintenir le nombre d'emplois dans le secteur.

La progression des emplois dans le secteur est à mettre en parallèle avec le renouveau démographique du territoire, ayant entraîné des besoins en construction de nouveaux logements. Les enjeux du développement durable, notamment autour de la question de la maîtrise de la consommation énergétique, offre de nouvelles perspectives de développement pour le secteur : lutte contre la précarité énergétique, développement de l'écoconstruction,...

Cependant, depuis 2009, le rythme de construction neuve s'est nettement ralenti sur le SCoT Nord 54, et les emplois du secteur de la construction s'en sont ressentis : ils ont baissé de 8% entre 2009 et 2012, revenant approximativement à leur niveau de 1999.

➤ Une structure économique favorable à l'économie résidentielle

L'approche par les revenus territoriaux offre une grille de lecture de ces évolutions récentes. Elle permet en effet de montrer que la population présente sur un territoire génère une activité économique et que le développement de celle-ci ne repose pas seulement sur sa capacité à produire de la richesse, mais aussi à en capter.

Cette approche renvoie à la théorie de la base économique d'un territoire, selon laquelle les

revenus captés par un territoire se répartissent entre :

- la base productive (20%) : revenus des biens et services vendus à l'extérieur ;
- la base résidentielle (40%) : retraites, salaires des navetteurs, dépense touristique sur le territoire ;
- la base publique (20%) : ensemble des salaires de la fonction publique ;
- la base sociale (20%) : ensemble des prestations sociales (chômage, allocations familiales, RSA, etc.).

STRUCTURE DES REVENUS DES ZONES D'EMPLOI DE LONGWY ET BRIEY

ZONE D'EMPLOI	BASE PRODUCTIVE	BASE RESIDENTIELLE				BASE PUBLIQUE	BASE SOCIALE
		Navetteurs	Retraites	Tourisme	Total		
Longwy	7,5	22,0	29,6	4,3	56,0	3,6	33,0
Briey	10,5	27,7	27,4	3,3	58,3	6,0	25,2
MOYENNE ZE LORRAINE	16,7	15,9	25,2	10,0	51,2	8,8	23,3

Source : "La crise et nos territoires : premiers impacts", 2010

TABLEAU 46

Comparées à la moyenne des zones d'emploi de Lorraine, les deux zones du SCoT Nord 54 présentent des spécificités assez marquées : une faiblesse des bases productive et publique et une sur-représentation des bases résidentielle et sociale. Par ailleurs, la part des revenus des navetteurs est probablement sous-estimée, surtout pour la zone d'emploi de Longwy, du fait de la difficulté de prendre en compte les revenus des frontaliers au Luxembourg.

Cette approche montre que le territoire du SCoT Nord 54 dispose d'une capacité à capter des revenus issus de l'extérieur, notamment par les

navetteurs, comprenant notamment les frontaliers et les actifs travaillant en Moselle, mais aussi par les retraites (versées depuis l'extérieur du territoire), sans oublier la capacité à capter de la dépense commerciale : à titre d'exemple, Auchan Pôle Europe réalise la moitié de son chiffre d'affaires avec la clientèle belge et luxembourgeoise.

En revanche, on note la faiblesse de la dépense touristique sur le territoire, représentant 3 à 4% des revenus captés sur les zones d'emploi de Briey et Longwy, quand la moyenne régionale s'établit à 10%.

« Le territoire a rattrapé une partie du retard de son appareil commercial et s'inscrit davantage dans une logique de captation plutôt que de production de richesses »

Retour d'atelier, 2011

Rue de Franchepré à Joeuf



► L'économie résidentielle génératrice d'emplois précaires ?

Si l'économie résidentielle est potentiellement pourvoyeuse d'emplois, elle ne représente pas pour autant la panacée en matière d'emplois : ces emplois sont souvent peu qualifiés et à temps partiel et donc mal rémunérés...

Entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois à temps partiel sur le territoire du SCoT Nord 54 augmente de 3,6%, soit 260 emplois à temps partiel supplémentaires. La répartition de ces emplois est équilibrée entre le Pays de Longwy (49%) et le Pays de Briey (51%), mais les disparités sont

parfois fortes entre les différentes intercommunalités : en 2010, la part d'emplois à temps partiel varie de 16% des emplois sur la CCPO et Saint-Ail à 26% sur la CC du Pays Audunois. La situation particulière des communes isolées, qui présentent des taux d'emploi à temps partiel nettement inférieurs aux autres territoires du SCoT Nord 54, est liée à la forte concentration d'emplois industriels (SOVAB à Batilly, zone industrielle à Villers-la-Montagne).

Il est également à noter que le poids de l'emploi à temps partiel est plus élevé sur le SCoT Nord 54 (20%) qu'en Lorraine (18%).

En revanche, les résultats du recensement de 2007 ne montrent pas un poids particulièrement élevé de l'intérim sur le territoire du SCoT Nord 54 (2,5% des salariés) par rapport à la région (2,2%). La proximité des bassins d'emploi messin et luxembourgeois peut expliquer le fait que le territoire se situe dans la moyenne régionale, compte tenu de la proportion élevée de travailleurs pauvres, surtout dans le Nord du territoire du SCoT...

POIDS DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL DANS LES EMPLOIS DU SCOT NORD 54

TERRITOIRES		EMPLOIS TEMPS PARTIEL 1999	EMPLOIS TEMPS PARTIEL 2010	EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL 1999	EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL 2010	PART DE TEMPS PARTIEL 1999 (%)	PART DE TEMPS PARTIEL 2010 (%)
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	2 906	3 157	15 421	15 857	18,8	19,9
	Terre Lorraine du Longuyonnais	654	557	3 111	2 502	21,0	22,2
	Total	3 560	3 714	18 532	18 359	19,2	20,2
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	525	529	2 028	2 076	25,9	25,5
	CC du Jarnisy	911	1 013	4 288	4 544	21,2	22,3
	CC du Pays Audunois	211	250	939	974	22,5	25,7
	CC du Pays de Briey	965	1 089	4 652	5 291	20,7	20,6
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	1 158	998	6 789	6 409	17,1	15,6
	Total	3 770	3 880	18 696	19 294	20,2	20,1
SCOT NORD 54		7 330	7 594	37 228	37 653	19,7	20,2
LORRAINE		147 042	159 218	811 241	858 398	18,1	18,5

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 47

Fort de Fermont



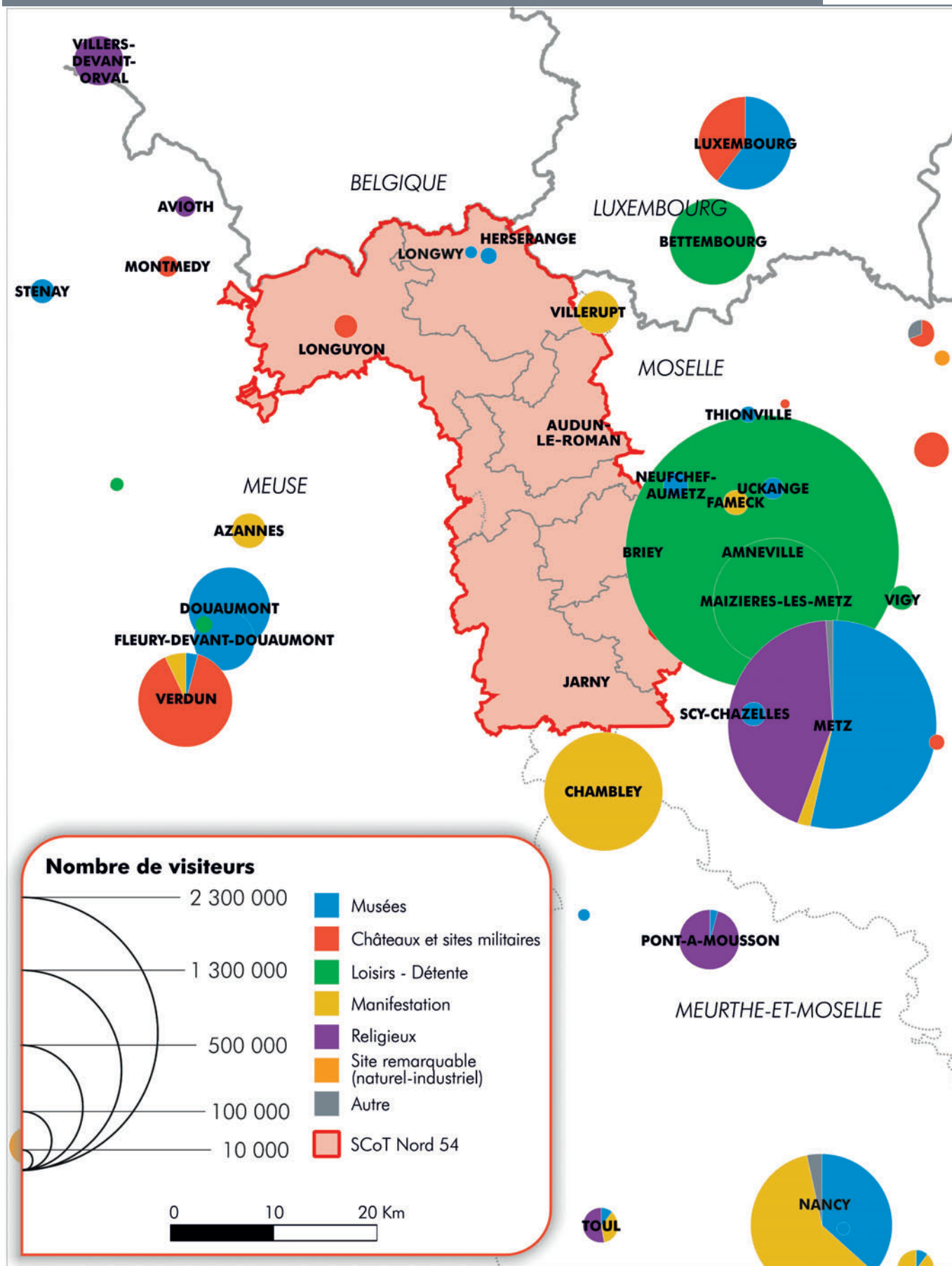
LE TOURISME : CHIMÈRE OU RÉEL POTENTIEL ?

Le territoire du SCoT Nord 54 ne bénéficie que d'une faible fréquentation touristique : seuls trois sites enregistrent une fréquentation supérieure à 5 000 visiteurs en 2010 : le fort de Fermont (16 000 visiteurs), le musée Saint-Jean-l'Aigle à Herserange (7 600 visiteurs) et le musée des Emaux de Longwy (6 100 visiteurs).

Cette dynamique de fréquentation demeure faible comparée aux principaux sites touristiques de la région (Centre Pompidou, Parc zoologique et Casino

d'Amnéville, Cathédrale de Metz) dont la fréquentation dépasse les 500 000 visiteurs.

Cette dynamique est également affaiblie par une baisse généralisée à l'échelle régionale de la fréquentation des sites à caractère militaire ou industriel : entre 2007 et 2010, les sites de Verdun enregistrent une baisse de 15 à 30% de leur fréquentation.



Source : Observatoire Régional du Tourisme de Lorraine, 2009-2010

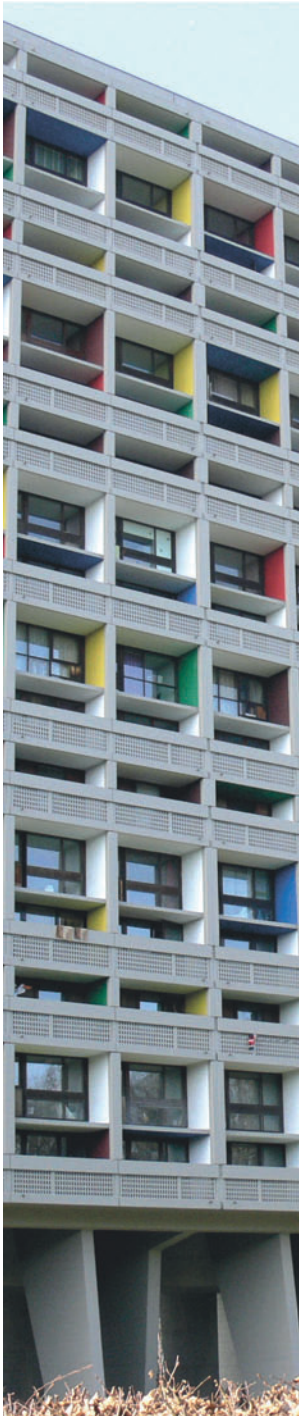
agape LORRAINE NORD AGAPE, décembre 2013
agence d'urbanisme et de développement durable



« Le territoire bénéficie d'un patrimoine diversifié mais insuffisamment mis en valeur, mais qui nécessite un volontarisme politique fort et un rapprochement avec les territoires voisins »

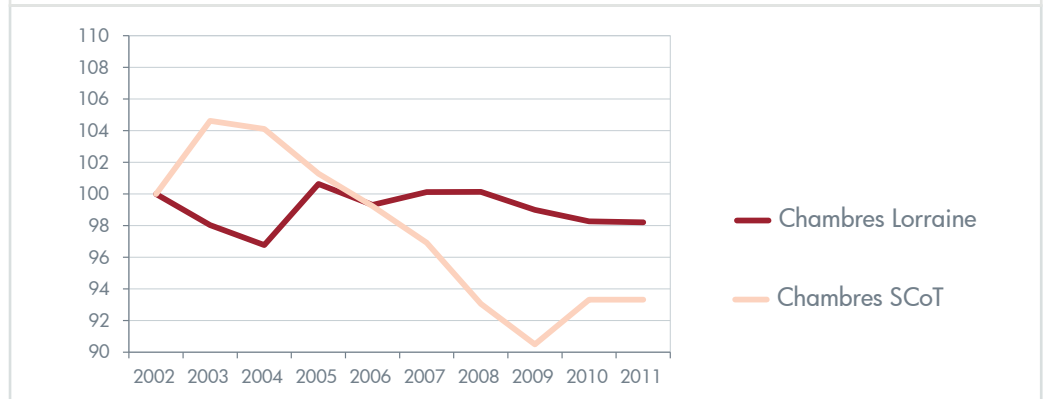
Retour d'atelier, 2011

Cité Radieuse à
Briey-en-Forêt



L'offre hôtelière est en baisse, de l'ordre de 6% en 10 ans, surtout sur le Pays de Briey (-23%). L'offre hôtelière sur l'ensemble du territoire compte 370 chambres en 2011, soit 24 chambres pour 10 000 habitants. Ce ratio reste nettement en retrait de la moyenne régionale, qui s'établit à 57 chambres pour 10 000 habitants.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ HÔTELIÈRE 2002-2011 (BASE 100 = 2002)



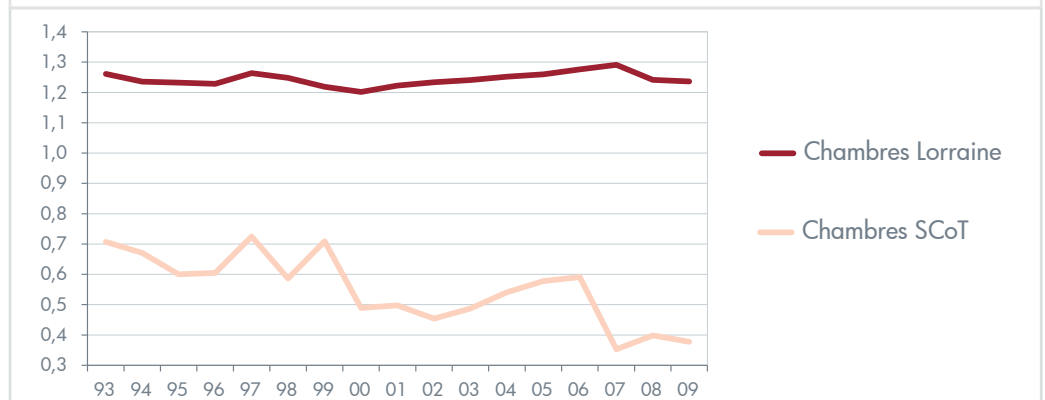
Source : INSEE, hébergements touristiques 2011

DIAGRAMME 19

Entre 1993 et 2009, la part du tourisme dans l'emploi salarié privé est stable en Lorraine, entre 1,2 et 1,3% de l'emploi salarié privé total. En revanche, cette part est en baisse sur le territoire du SCoT Nord 54, passant de 0,7% à 0,4% de

l'emploi salarié privé. Cette évolution représente une diminution de 45% des emplois dans le secteur du tourisme, passant de 150 emplois en 1993 à 82 en 2009.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU TOURISME



Source : UNEDIC

DIAGRAMME 20

Malgré cette faible dynamique, le territoire possède un patrimoine diversifié, lié au tourisme vert (espaces ruraux de qualité, sentiers de randonnée, proximité du Parc Naturel Régional de Lorraine, potentiel de valorisation des vallées), au tourisme de mémoire (patrimoine industriel, militaire), et au tourisme culturel, autour des savoir-faire, diffus sur le territoire et pas forcément mis en valeur (travail du fer, gastronomie, musique,...)

Le patrimoine touristique du territoire s'organise autour de quelques sites à vocation régionale (remparts Vauban, Fermont, Musée des Émaux), les autres sites ayant une dimension plus locale (Château de Cons-la-Grandville, Espaces Naturels Sensibles, Cité Radieuse, etc), le tout constituant une « armature touristique » identifiée.

Enfin, des possibilités de connexion aux territoires voisins pourraient être envisagées, autour de thématiques communes : citadelles de Montmédy, Longwy, Luxembourg, forts militaires de Verdun, Fermont, etc.

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE

Le territoire du SCoT a été dominé pendant près d'un siècle et demi par les activités minières et sidérurgiques, cantonnant l'agriculture à un rôle d'activité secondaire, car moins rémunérateur. Aujourd'hui encore, le Pays Haut conserve cette image de territoire industriel, confortée par la perception d'une agriculture peu pourvoyeuse d'emplois, alors que les terres agricoles occupent 64% du territoire.

Pourtant, les actifs agricoles occupent une place bien réelle dans le tissu économique local et jouent un rôle important en milieu rural, de nombreux emplois dépendant directement de l'activité des agriculteurs : en Lorraine, plus de 60 000 emplois sont directement conditionnés au maintien des exploitations agricoles, ce qui en fait le 3ème employeur de la région, derrière la métallurgie et l'automobile. L'agriculture du SCoT Nord 54 alimente une industrie agro-alimentaire qui pèse 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires mais dont les unités de transformation sont situées en dehors du territoire.

➤ Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En 2010, le Recensement Général Agricole fait état d'une baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010, passées de 681 à 562, soit une baisse de l'ordre de 17% sur le territoire du SCoT Nord 54. Ces exploitations représentent 1 033 emplois, soit environ 3% des emplois du SCoT, dont 248 salariés et se caractérisent par leur grande taille qui tend à augmenter : la taille moyenne est ainsi passée de 135 ha en 2000 à

168 ha en 2009. A noter qu'un quart des exploitations du territoire dépasse les 200 ha.

Entre 2000 et 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) a diminué de 140 ha, soit une baisse de 0,2%, passant de 64 671 ha à 64 534 ha.

La question de la transmission des exploitations agricoles est un enjeu prioritaire sur le territoire : un quart des chefs d'exploitation, associés et conjoints collaborateurs prendront leur retraite dans les cinq prochaines années. Pour relever ce défi, le secteur agricole dispose d'un dispositif à l'installation efficient pour l'installation de jeunes dans le cadre familial ou hors cadre familial. Environ cinq ans après leur installation, 95% des Jeunes Agriculteurs sont toujours en fonctionnement et sont de mieux en mieux formés : quatre agriculteurs sur cinq de moins de 40 ans possèdent un diplôme de niveau IV, 40% possèdent un diplôme supérieur (BTS, Licence ou Ingénieur). La formation professionnelle continue a très vite été perçue comme un enjeu du développement agricole.

➤ Des productions agricoles structurées, mais aux perspectives contrastées

Avec 64% des exploitations professionnelles détenant un cheptel, contre 49% en France, le territoire du SCoT, et plus généralement la Lorraine (72%), sont marqués par une tradition d'élevage, surtout bovin. Le système d'exploitation dominant sur le périmètre du SCoT est le système de polyculture-élevage (47% des exploitations), devant le système des grandes cultures (32%).

L'agriculteur et son exploitation ne fonctionnent pas en autarcie, il existe une tradition des groupes de développement sur le Pays Haut. Ces groupes constituent des partenaires privilégiés pour la mise en place d'expérimentations et l'application de méthodes innovantes. La plupart des agriculteurs du territoire du SCoT appartiennent à un collectif agricole, tels que les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) ou les coopératives agricoles.

Les CUMA permettent à leurs adhérents d'acquérir en commun du matériel agricole. Elles permettent d'optimiser le travail d'équipe, dans un contexte économique où l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental.

Les coopératives agricoles sont des sociétés à but non lucratif historiquement constituées librement par les agriculteurs. Leur cœur de métier est la collecte et la vente en commun des produits agricoles, ainsi que l'achat d'agrofouritures (aliment pour le bétail, engrais, produits phytosanitaires, etc.).

Diagnostic agricole, Chambre d'agriculture 54, 2011

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES SELON LEUR ORIENTATION EN 2009

SYSTÈME D'EXPLOITATION	SCOT NORD 54	MEURTHE-ET-MOSELLE	LORRAINE	FRANCE
Grandes cultures	31,7%	30,0%	22,8%	22,8%
Herbivores / Grandes cultures et Herbivores	63,7%	64,0%	71,9%	48,7%
Autres	4,6%	7,0%	5,3%	28,5%

Source : INSEE, RPG 2009

TABLEAU 48



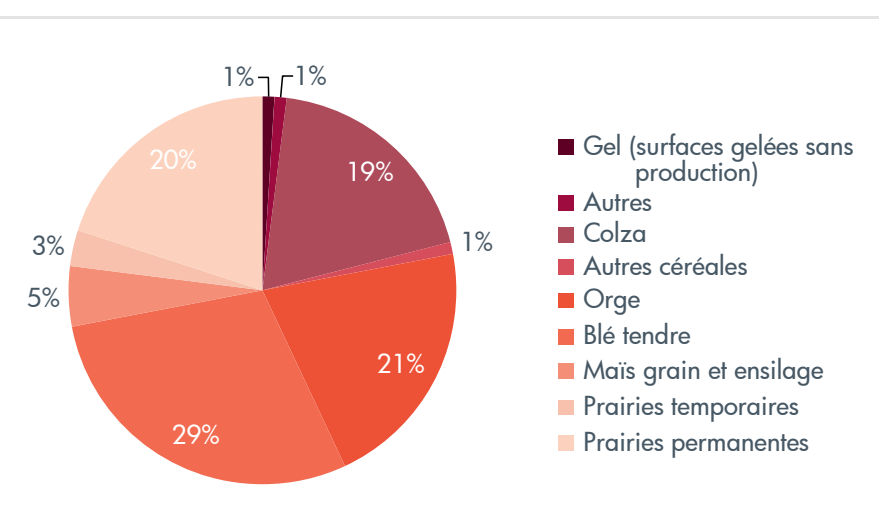
Les pratiques agricoles conditionnent l'occupation des sols : les terres labourables sont exploitées avec la traditionnelle rotation colza/blé/orge. Le reste de la SAU est associée à l'élevage : les prairies d'élevage et de fauche ainsi que la culture du maïs, constituent la ration de base du cheptel.

Les productions végétales

En 2009, 72% de la SAU est occupée par les céréales et oléoprotéagineux (occupation des sols la plus fréquemment observée en système de Grandes Cultures), contre 58% en Meurthe et Moselle et 46% en France. La spécificité Grandes Cultures est donc prononcée sur le Pays Haut, liée à la mise en place de la filière colza (alimentaire et biocarburants). La SAU occupée par le colza sur le territoire du SCoT a été multipliée par deux en 20 ans et représente 30% des surfaces du département semées en colza.

La répartition des sols selon l'utilisa-

OCCUPATION DES SOLS DES EXPLOITATIONS DU SCOT

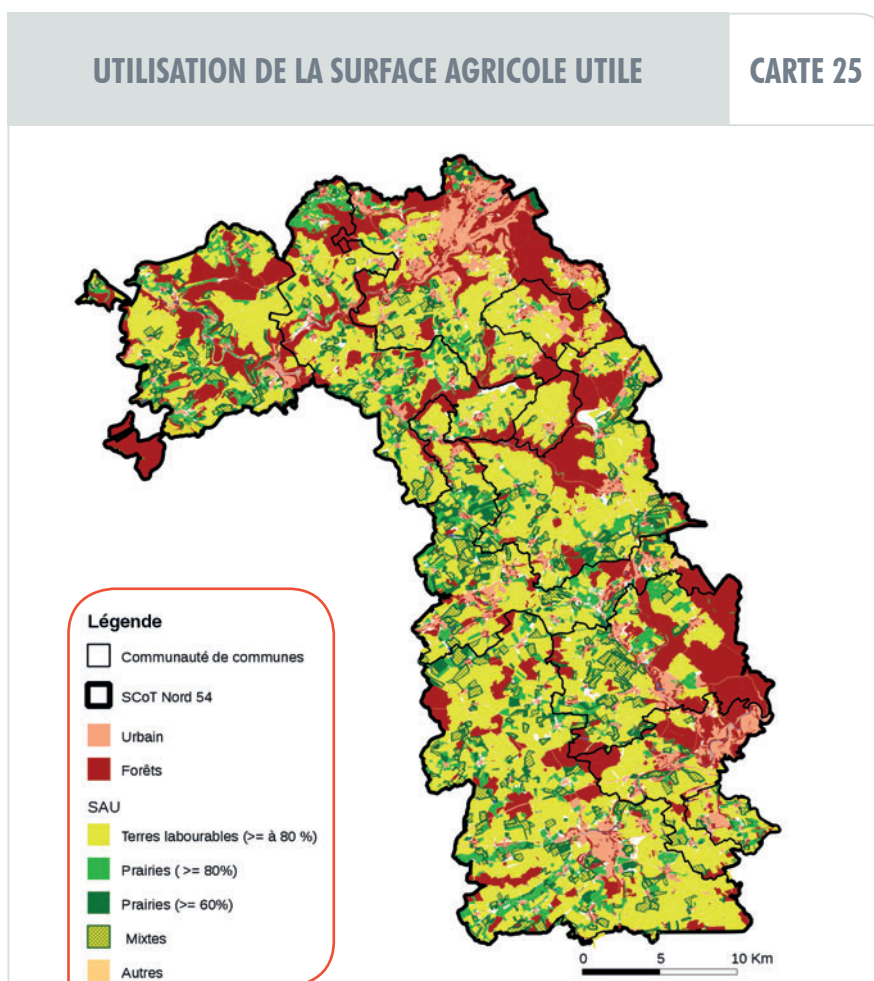


Source : INSEE, RPG 2009

DIAGRAMME 21

UTILISATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE

CARTE 25



Sources : RPG 2009

tion (terres labourables, prairies, forêts, espaces urbanisés) fait apparaître deux bassins céréaliers sur le territoire, l'un autour de Longwy-Fillières-Audun le Roman et le second autour de Jarny. La frange ouest du territoire, située en bordure de la plaine humide de la Woëvre, comporte une part de prairies plus importante.

L'analyse des résultats des exploitations agricoles révèle de bonnes performances techniques sur le Pays-Haut, supérieures ou égales à la moyenne départementale et française.

Le bois est également une activité agricole très présente sur le territoire : en 2011, 93 765m³ de bois ont été martelés par l'ONF, dont 72% dans les forêts communales et 28% dans les forêts domaniales (Source : ONF, 2011). La pratique très répandue de l'affouage permet donc de fournir une ressource énergétique bon marché aux ménages du territoire.

La filière bois est présente sur le territoire et rassemble 5 sociétés, assurant des activités diverses : scierie, exploitation de bois et sociétés déclarées en sylviculture (Source Infocentre MSA, 2011).

La culture et la transformation de la pomme de terre sont présentes sur le nord du territoire. On ne recense que 4 maraîchers sur le territoire du SCoT, malgré une demande importante de la population du Pays Haut. Une nouvelle production devrait se développer sur le territoire : la culture du chanvre.

Depuis 2007, avec la volatilité sans précédent observée sur le marché des matières premières, le coût des intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires) et le prix de vente des cultures fluctuent fortement. Les marges brutes fluctuent du simple au double en fonction des années. Les grandes cultures demeurent cependant le système le plus rémunérateur. Même si l'achat des intrants et la vente de la récolte deviennent des postes stratégiques pour la pérennité des exploitations, les agriculteurs bénéficient d'outils leur permettant de gérer la volatilité des marchés : les marchés à terme.

Les productions animales

NOMBRE DE TÊTES PAR CHEPTEL

CHEPTEL	NB TETES 2011
Bovins	35 748
- dont bovins laitiers	18 552
- dont bovins allaitants	17 196
Équins	1 400
Ovins	3 844
TOTAL CHEPTEL	40 972

Source : CDA 54 2011 TABLEAU 49

L'élevage bovin est présent sur la quasi-totalité des communes du SCoT et représente, en 2011, un cheptel de 35 748 têtes, dont 18 552 bovins laitiers. La production laitière est particulièrement bien implantée, notamment dans les communes limitrophes de la Meuse.

La filière équine est une filière en croissance en dépit des effets de mode. L'effectif équin total sur le territoire du SCoT

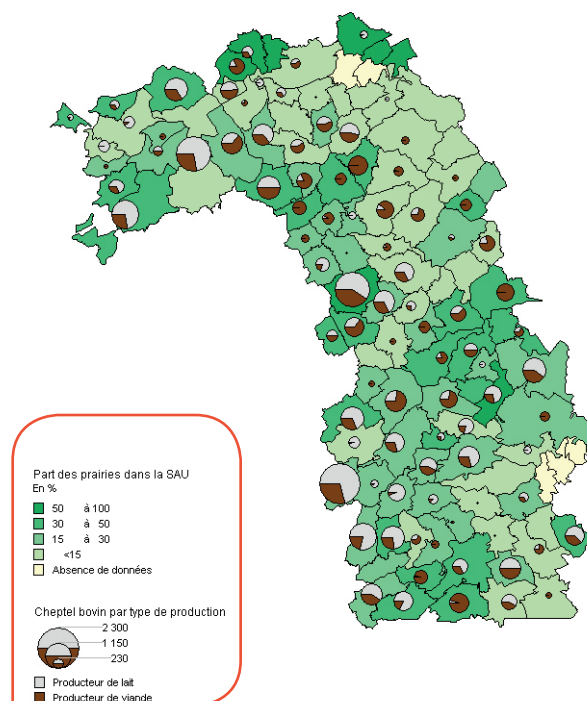
peut être estimé à 1 400 animaux. La surface en herbe moyenne valorisée par un équidé en Lorraine est de 1 ha (OER 2008), ce qui porterait à 1400 ha la surface en herbe théoriquement valorisée par les équidés sur le territoire du SCoT. Les structures d'enseignement, de pension pour chevaux se développent pour répondre à une demande soutenue. Cependant, 80% des éleveurs de la filière sont double actifs. Diverses études régionales soulignent que cela atteste d'une fragilité économique des structures équines.

L'élevage ovin lorrain connaît une professionnalisation exemplaire avec une hausse marquée des effectifs ovins. La filière ovine sur le territoire du SCoT est exclusivement tournée vers la production de viande. 3 844 ovins sont comptabilisés dans les effectifs reproducteurs viande au 1^{er} janvier 2011.

Les autres formes d'élevage (porcin, caprin et volaille) sont très peu présentes sur le territoire du SCoT.

PART DES PRAIRIES ET DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

CARTE 26



Source : DDT 54



« Certains SCoT ont réservé des espaces pour l'implantation de projets liés à l'agriculture périurbaine »

Retour d'atelier, 2011

➤ De nouvelles perspectives de développement pour l'agriculture

Agriculture biologique

On dénombre huit exploitations agricoles bio sur le périmètre SCoT sur 639 ha, soit 1% de la SAU des exploitations du SCoT. Les mesures du Grenelle en faveur de l'agriculture biologique impliqueront une nette évolution de cette situation. En effet, les objectifs nationaux sont de 6% de surfaces en agriculture biologique en 2012 et 20% en 2020.

Activité de diversification : des perspectives de développement bien réelles

La diversification agricole correspond à l'exercice de plusieurs activités qui relèvent toutes de la définition juridique de l'activité agricole. Cette définition s'est élargie et intègre aujourd'hui des activités d'accueil à la ferme, de commercialisation en circuits courts, ou encore de production d'énergie. On restreint généralement l'activité agricole aux productions végétales et animales. Pourtant, il n'en est rien : sur le territoire du SCoT près de 70 exploitations, soit près de 15% des exploitations professionnelles, ont une activité de diversification relevant du secteur secondaire (transformation) ou tertiaire (services).

On dénombre 23 producteurs référencés qui valorisent leurs produits en circuits courts, qui restent un mode de commercialisation peu utilisé sur le territoire du SCoT.

5 exploitations agricoles proposent aujourd'hui une offre touristique référencée sous le label « Bienvenue à la Ferme ». Leur objectif est de fournir un accueil de qualité en milieu rural : hébergements, séjours et produits du terroir.

Elevage ovin dans le Pays Audunois



Deux projets d'unités de méthanisation collective sont actuellement en réflexion. Quelques projets individuels se précisent. En matière de photovoltaïque, on recense 10 projets réalisés sur les exploitations du SCoT, et 8 en réflexion.

Enfin, certains agriculteurs apportent des services aux collectivités territoriales : déneigement des voies communales, entretien des espaces verts des collectivités, compostage de déchets organiques (ex : tontes de pelouse, effluents d'industries agro-alimentaires).

Le potentiel de développement de ces activités de diversification est bien réel. Les modes de consommation évoluent : aujourd'hui, le consommateur a un besoin de réassurance sur le produit alimentaire. Il recherche des schémas de commercialisation alternatifs à la grande distribution (panier, tournée, marchés, halles fermières, ...). Le débouché énergétique est soutenu par une ressource en énergie fossile limitée. Compte tenu de la demande, le tourisme vert mériterait un « coup de pouce » pour se développer.

Outre le lien qu'elles recréent avec les habitants du territoire et les collectivités, les activités de diversification bénéficient d'une demande soutenue et apportent un complément de revenu aux exploitations agricoles.

Cependant les agriculteurs peinent à répondre, car à l'activité agricole traditionnelle s'ajoute une activité de transformation et de commercialisation qui pèse sur leur disponibilité. Malgré ces difficultés, le territoire du SCoT dispose d'atouts réels pour développer les circuits courts : peu d'acteurs présents sur ce créneau, présence d'une population au pouvoir d'achat conséquent, par exemple.

LES MUTATIONS DE LA POPULATION ACTIVE, UN RISQUE POUR LA COHÉSION DU TERRITOIRE ?

LE NOUVEAU VISAGE DES ACTIFS

Évolution des actifs

En 2010, le territoire du SCoT Nord 54 compte 69 200 actifs, âgés de 15 à 64 ans, répartis de manière homogène : 34 500 résident dans le Pays de Longwy et 34 700 dans le Pays de Briey. A l'échelle du SCoT Nord 54, le volume d'actifs est en augmentation de 16% depuis 1999,

soit le double de la moyenne régionale (+8%).

Le taux d'activité du SCoT Nord 54 dépasse le taux régional, passant de 64 à 72% entre 1999 et 2010, le taux régional passant de 67 à 71%. Le taux d'emploi évolue aussi favorablement, passant de 56 à 63% sur la même période. En 2010, il dépasse très légèrement le taux régional, passé de 58 à 62%.

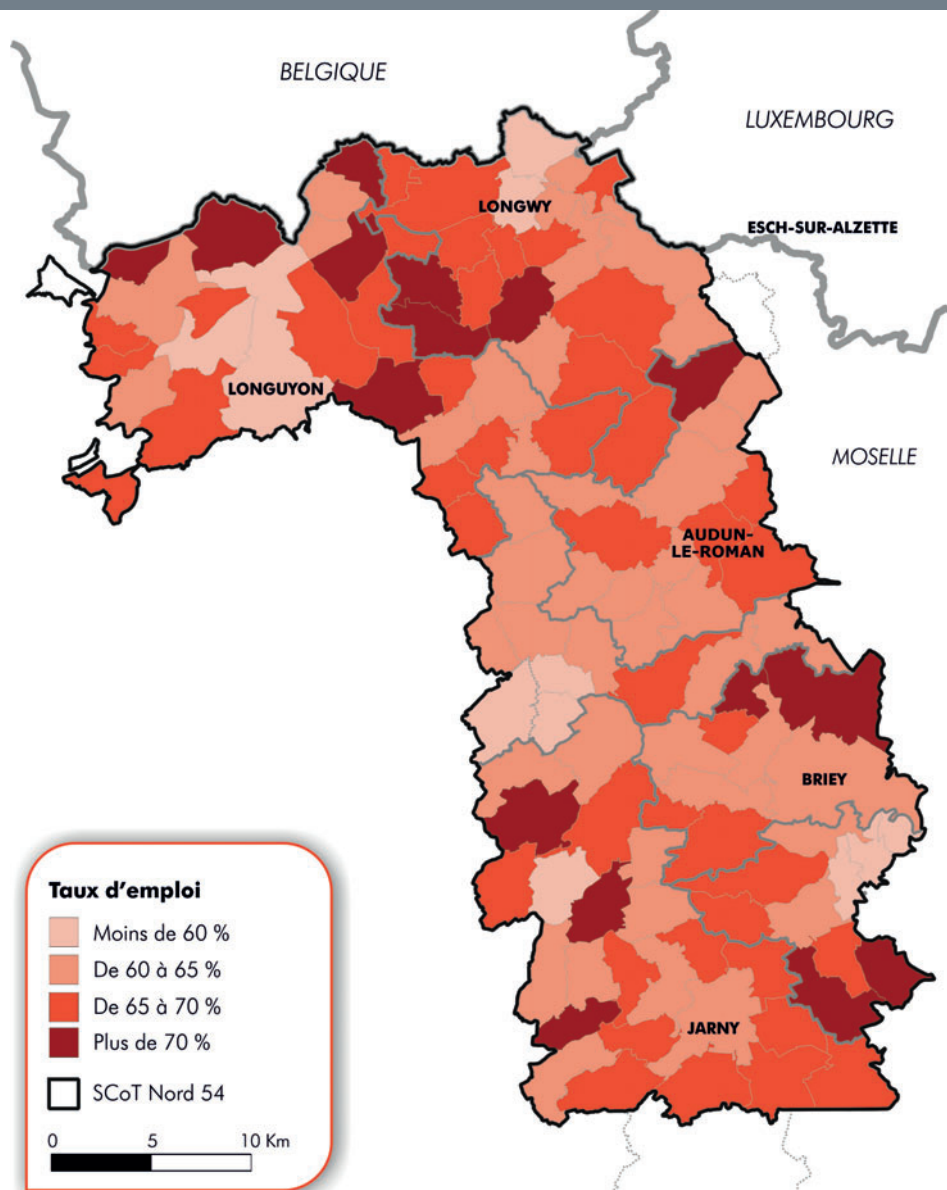
En revanche, la part de retraités et pré-retraités évolue de manière sensiblement différente sur le SCoT Nord 54 : elle diminue légèrement, passant de 8,6 à 8,4%,

alors qu'elle augmente en Lorraine, de 7,9 à 9,4%.

Si les changements de définition intervenus lors du passage au recensement rénové peuvent expliquer une partie de cette évolution, comme le recensement des étudiants et retraités actifs dans la population active à partir de 2006, d'autres facteurs entrent en considération : les évolutions plus rapides sur le territoire du SCoT en termes d'actifs et d'occupation d'emploi sont à mettre en lien avec la proximité de territoires dynamiques tels que le Sillon Mosellan et le Grand-Duché du Luxembourg.

TAUX D'EMPLOI* PAR COMMUNE EN 2010

CARTE 27



Source : INSEE, RP 2010

agape LORRAINE NORD AGAPE, décembre 2013
agence d'urbanisme et de développement durable

* / Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans.



➤ Des spécificités démographiques locales

En 2010, la structure par âge fait état d'un poids plus faible des actifs les plus jeunes (15-24 ans) et les plus âgés (55-64 ans) sur le territoire du SCoT par rapport à la Région Lorraine.

Les 15-24 ans sont plus actifs sur le territoire du SCoT : 47% sont actifs et 34% occupent un emploi, contre respectivement 45% et 34% pour l'ensemble de la Lorraine. Cette spécificité du profil des jeunes actifs peut s'expliquer d'une part par la proximité du Luxembourg, pourvoyeur d'emplois intérimaires, notamment dans l'industrie, et d'autre part par le départ de cette catégorie de la population vers les pôles universitaires de Nancy ou Metz, contribuant ainsi à augmenter artificiellement le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans restés sur le territoire.

La situation s'inverse chez les 55-64 ans : les taux d'activité (40%) et d'emploi (36%) sur le territoire du SCoT sont supérieurs respectivement de 0.5 et 0.1 point aux moyennes régionales.

En 2010, le taux d'activité des femmes (66%) reste inférieur de 8 points à celui des hommes (75%) en Lorraine. Cette différence est plus marquée sur le territoire du SCoT Nord, le différentiel d'activité atteignant 11 points (66% de femmes actives, contre 77% pour les hommes).

Cette différence se retrouve dans l'accès à l'emploi : sur le territoire du SCoT, 57% des femmes occupent un emploi, contre 68% pour les hommes, les moyennes régionales se situant respectivement à 58% et 66%.

➤ Recul de la part des ouvriers et progression de celle des cadres : une tendance lourde

Le SCoT Nord 54 connaît une situation globalement conforme au contexte régional concernant la répartition socioprofessionnelle de ses résidents : entre 1999 et 2010, on assiste à une baisse du poids des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et des ouvriers.

Inversement, le poids des cadres et professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires et des employés s'est accru durant la même période inter-censitaire.

Concernant les catégories socioprofessionnelles qui voient leur part dans les actifs résidents augmenter, plusieurs tendances sont à souligner. La progression de la part des professions intermédiaires est plus faible dans les territoires du SCoT Nord 54 (+1,5 point) que la tendance régionale (+1,8 point).

Inversement, la progression est plus forte sur le territoire du SCoT concernant les employés : leur part progresse de 3,2 points quand la moyenne régionale enregistre un accroissement de 1,9 point.

D'une manière générale, les mutations sont plus fortes dans le Pays de Longwy que dans le Pays de Briey :

- le poids des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente moins vite (+2,3 point) que la moyenne régionale (+2,5 points) et plus vite que le Pays de Briey (+1,6 point) ;
- une très forte hausse de la part des employés, de 3,7 points quand elle atteint +1,9 point pour l'ensemble de la Lorraine et +2,6 points sur le Pays de Briey ;

- un fort recul de la part des ouvriers dans la population active résidente (-6,8 points) comparé à la tendance régionale (-5,4 points) et au Pays de Briey (-5,3 points).

Cette baisse de la proportion d'ouvriers sur le territoire du SCoT Nord 54 pose la question de l'adéquation entre une population active dont la structure socioprofessionnelle se modifie et les emplois proposés sur le territoire du SCoT Nord 54.

Ces évolutions ne doivent pas masquer que le territoire reste toutefois surreprésenté par les ouvriers (32% des actifs résidents en 2010 contre 27% en Lorraine) et sous-représenté en cadres et professions intellectuelles supérieures (8% en 2010 contre 12% pour la Lorraine).

STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA POPULATION

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	PAYS DE LONGWY		PAYS DE BRIEY		SCOT NORD 54		LORRAINE	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
Agriculteurs exploitants	1,2	0,9	1,7	1,3	1,4	1,1	1,7	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	4,8	4,2	4,8	5,0	4,8	4,6	5,2	4,9
Cadres et prof. intellect. sup.	6,2	8,5	6,3	7,9	6,3	8,2	9,6	12,1
Professions intermédiaires	19,6	21,3	21,3	22,5	20,4	21,9	22,6	24,4
Employés	29,3	33,0	28,6	31,2	28,9	32,1	28,7	30,6
Ouvriers	38,9	32,1	37,3	32,0	38,1	32,1	32,2	26,8

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 50

➤ **Malgré une amélioration, le niveau de qualification reste en deçà de la moyenne lorraine**

Entre 1999 et 2010, le recul de la population non diplômée est général sur le territoire du SCoT Nord 54, mais plus rapide sur le Pays de Briey (-3,8 pts) que sur le Pays de Longwy (-1,7 pt). La part de la population titulaire d'un diplôme de niveau Bac ou plus augmente de manière homogène sur le territoire du SCoT Nord 54, de l'ordre de 1 point par an.

Malgré l'amélioration de la qualification de la population, le territoire du SCoT Nord 54 demeure en retrait de la moyenne régionale : en 2010, la part de la population non scolarisée sans diplôme atteint 22% contre 20% pour la Lorraine et surtout 24% sur le Pays de Longwy. La part des titulaires d'un Bac ou plus reste nettement inférieure (30% contre 35% en région).

Cette situation pose de nombreux problèmes pour les actifs du SCoT en matière de recherche d'emploi. Les nouveaux emplois créés, souvent hautement qualifiés, peinent à être occupés par les actifs du SCoT. Les actifs non diplômés risquent par ailleurs de faire face à une situation d'inemployabilité et donc de chômage de longue durée.

DES REVENUS DISPARATES

➤ **Des revenus boostés par le travail frontalier**

Un frontalier au Luxembourg perçoit un salaire en moyenne supérieur de 40% à celui qu'il percevrait en France. Compte tenu du système fiscal luxembourgeois, un frontalier n'a pas l'obligation de déclarer les revenus perçus au Grand-Duché si ceux-ci représentent l'intégralité de ses revenus. Les salaires perçus au Luxembourg ne sont donc que très partiellement pris en compte dans les statistiques officielles.

Si ce biais statistique passait inaperçu il y a 30 ans, l'explosion du travail frontalier depuis le milieu des années 80 a profondément changé la donne sur les territoires nord-lorrains, renvoyant l'image de territoires accueillant majoritairement des populations démunies.

Le travail mené en 2008 par l'INSEE Lorraine et l'AGAPE a permis de corriger en partie cette image négative et dévalorisante pour des investisseurs à la recherche de territoires à fort potentiel. En intégrant dorénavant la totalité des revenus "salariaux" perçus par les frontaliers au Grand-Duché, il apparaît, bien au contraire, que ces territoires accueillent des habitants dont les revenus moyens sont supérieurs à la moyenne régionale, voire nationale.

Le redressement des revenus tel qu'il a pu être réalisé ne permet qu'une approche par les moyennes cantonales, mais démontre que les effets du Grand-Duché du Luxembourg se font ressentir sur quasiment l'ensemble des territoires du SCoT Nord 54, et pas seulement sur sa frontière nord.

IUT de Longwy



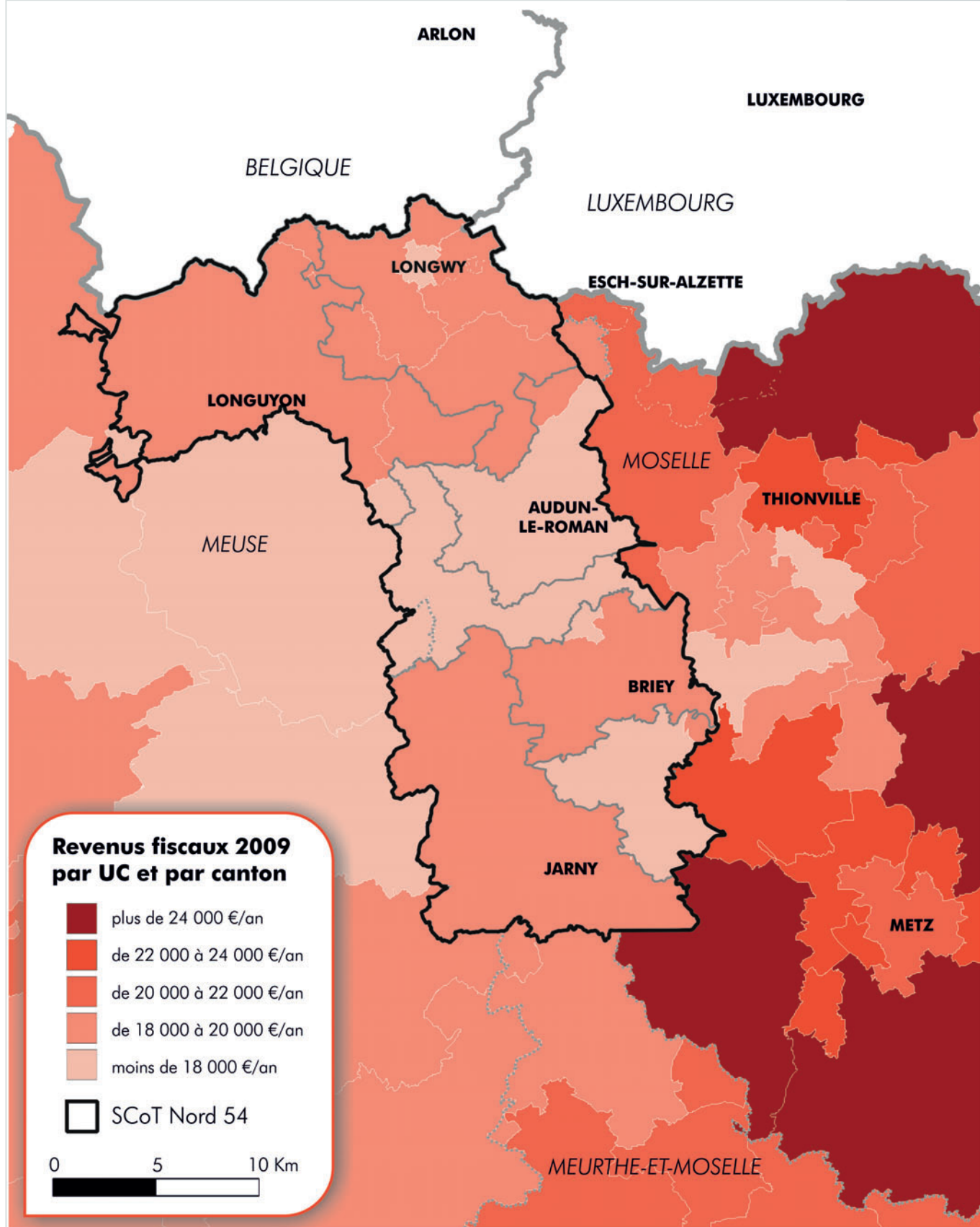
NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION

TERRITOIRES		1999		2010	
		Sans diplôme	Bac et +	Sans diplôme	Bac et +
Pays de Longwy	CCAL	26,3	21,0	24,7	32,1
	T2L	23,1	18,8	20,8	29,6
	Total	25,6	20,6	23,9	31,6
Pays de Briey	EPCI BL	27,3	14,1	23,4	24,3
	CCJ	20,3	20,1	18,1	31,2
	CCPA	26,0	16,7	19,9	32,5
	CCPB	18,2	27,4	14,8	37,8
	CCPO et Saint-Ail	28,4	14,9	24,8	25,4
	Total	24,7	17,7	20,9	29,1
SCOT NORD 54		25,2	19,1	22,4	30,3
LORRAINE		23,1	24,3	20,2	35,4

Source : INSEE, RP 2010

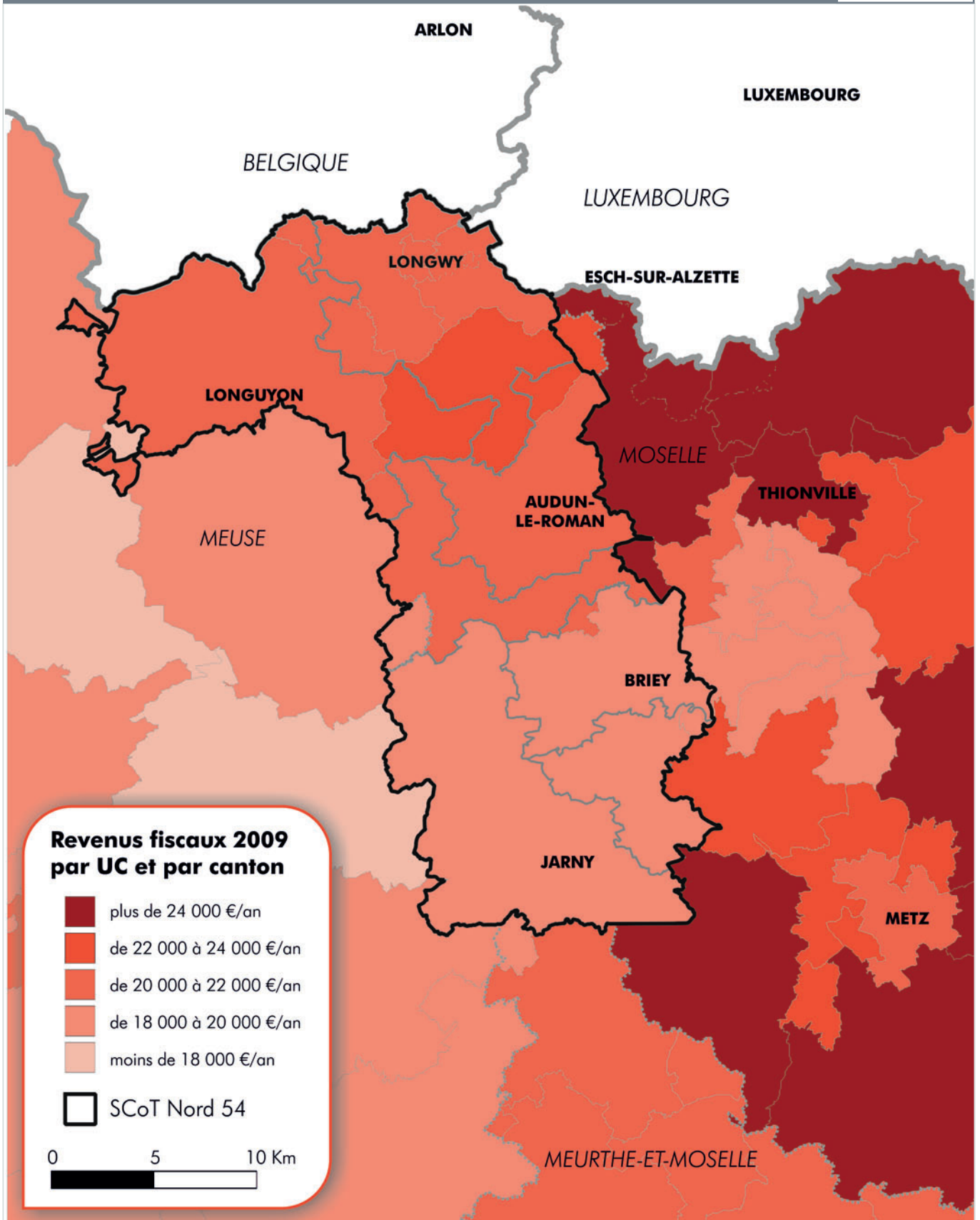
TABLEAU 51





Sources : INSEE, IGSS

agape FLORRAINE NORD AGAPE, décembre 2013
agence d'urbanisme et de développement durable



Sources : INSEE, IGSS

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, décembre 2013



➤ Une pauvreté laborieuse élevée dans le nord du territoire du SCoT

Le redressement des revenus dans le nord-lorrain, qui contribue à améliorer l'image de ces territoires, cache une autre réalité, celle d'une pauvreté laborieuse plus élevée dans les zones d'emploi du SCoT Nord 54 que la moyenne régionale.

L'estimation de la pauvreté laborieuse, telle que l'a réalisée l'INSEE Lorraine, permet de cibler les montants des rémunérations versées par les entreprises d'un territoire.

La zone d'emploi de Briey connaît un taux de bas-salaires d'environ 22%, ce qui la place légèrement en-dessous des taux des zones d'emploi de Metz et Nancy (23%). En revanche, le taux de bas-salaires de la zone d'emploi de Longwy (29%) est le plus élevé de la région, concernant 4 600 salariés.

Les facteurs avancés par l'INSEE pour expliquer cette situation sur la zone d'emploi de Longwy résident dans le recours massif à l'emploi à temps partiel (24% des salariés contre 19% en moyenne régionale) et à la surreprésentation des petits établissements dans le tissu économique de la zone d'emploi : si 23% des salariés de la région travaillent dans des établissements de moins de 9 salariés, ils sont 27% à l'échelle de la zone d'emploi de Longwy.

Il convient toutefois de rester prudent sur ce constat : les travaux de l'INSEE ne prennent pas toujours en compte les revenus issus d'une activité à temps par-

tiel exercée au Grand-Duché du Luxembourg, en complément de celle exercée en France.

Le taux élevé de bas-salaires sur la zone d'emploi de Longwy, s'il est le plus élevé de Lorraine, n'en constitue d'ailleurs pas une spécificité : des taux élevés de bas-salaires sont observés sur les autres zones d'emploi frontalières (Thionville, Bassin Houiller, Meuse du Nord, Sarreguemines)

Cette coexistence entre des bas salaires perçus par les salariés des entreprises « résidentes » sur la zone d'emploi et les salaires sensiblement plus élevés perçus par les frontaliers peut entraîner un certain nombre de tensions : hausse des coûts de l'immobilier sur l'agglomération longovicienne, difficultés amplifiées pour les bas-salaires pour s'y loger et contraints de s'éloigner du pôle longovicien, entraînant une hausse des coûts de transports pour des ménages à faibles revenus. Ces tensions matérialisent un fonctionnement à deux vitesses de ce territoire.

DES ACTIFS RATTRAPÉS PAR LA CRISE

De 2004 jusqu'à la mi-2008, la conjoncture économique avait entraîné une nette amélioration de la situation de l'emploi sur le territoire du SCoT : le nombre de demandeurs d'emploi avait reculé de 23% chez les moins de 25 ans et de 17% chez les plus de 50 ans.

La crise est venue bouleverser la donne, entraînant une très forte hausse des demandeurs d'emploi.

Les moins de 25 ans et les plus de 50 ans, généralement considérés comme les tranches d'âge les plus vulnérables sur le marché de l'emploi, n'ont pas été touchés de la même manière.

Les moins de 25 ans ont été touchés dès le début de la crise, à la mi-2008, tandis que les plus de 50 ans ont été touchés au début de l'année 2009.

La plus grande instabilité professionnelle des moins de 25 ans est un facteur explicatif de ce décalage dans la hausse des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) : les emplois en intérim ou à durée déterminée, qui concernent plus massivement les moins de 25 ans sont les premiers emplois à être supprimés en période de difficultés économiques, mais ce sont aussi les premiers emplois créés en période de reprise.

Sur l'ensemble de la période 2004-2011, les plus de 50 ans apparaissent toutefois comme la catégorie la plus touchée par le chômage : le nombre de DEFM a en effet augmenté de 60% sur le SCoT Nord 54 (de 70% sur le Pays de Briey et de 54% sur le Pays de Longwy), quand le nombre de DEFM de moins de 25 ans augmente dans le même temps de 10% (respectivement de 18% et 1%).

Ces tendances montrent que le maintien dans l'emploi des seniors et la sécurisation professionnelle des jeunes actifs constituent un enjeu majeur pour le territoire du SCoT Nord 54.

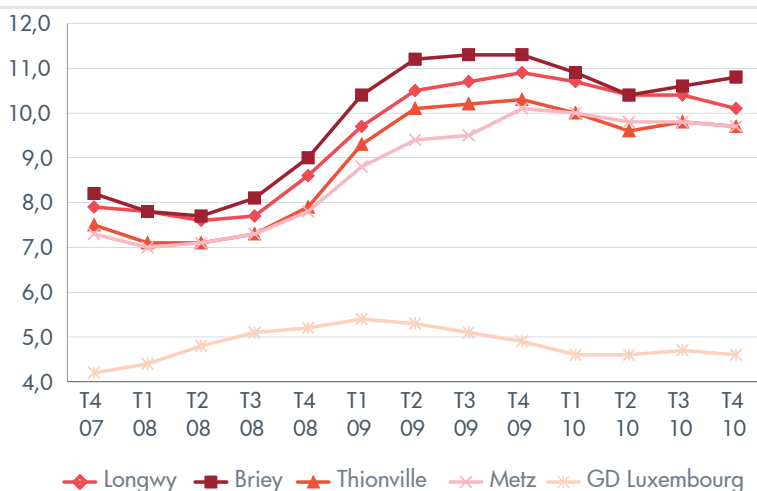
Compte-tenu de ces évolutions, le SCoT Nord 54 connaît un taux de chômage BIT* supérieur aux zones d'emploi voisines. Fin 2010, il s'élève à 10,4% contre respectivement 9,6% pour la zone d'emploi de Thionville et 9,8% pour la zone d'emploi de Metz**.

Cependant, si l'on prend en compte l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi, avec 9 000 demandeurs d'emplois fin 2010, le taux de chômage « réel » était proche des 13%. Fin 2011,

*/ Le taux de chômage BIT (Bureau International du Travail) permet une comparaison internationale des taux de chômage, mais ne prend pas en compte l'intégralité des situations de chômage.

**/ L'INSEE ayant modifié le périmètre des zones d'emploi, les données comparables les plus récentes datent de fin 2010.

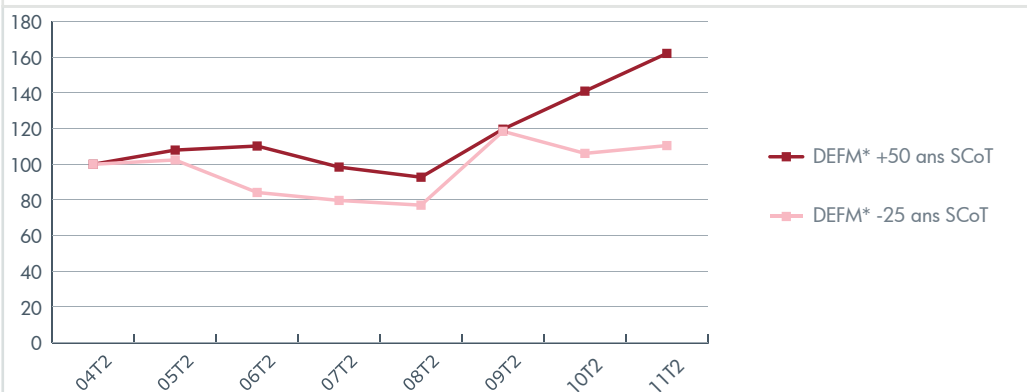
ÉVOLUTION COMPARÉE DES TAUX DE CHÔMAGE



Source : DIRECCTE, STATEC

DIAGRAMME 22

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DES -25 ANS ET +50 ANS SUR LE SCoT



Source : DIRECCTE

DIAGRAMME 23

* DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois

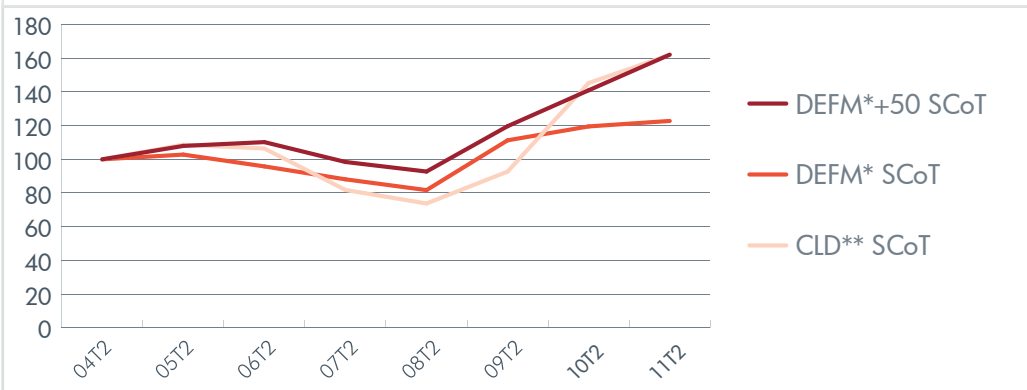
le seuil des 10 000 demandeurs d'emploi a été dépassé sur le SCoT Nord 54, portant le taux de chômage « réel » à plus ou moins 14%.

On peut considérer que le « plein emploi » est atteint lorsque le taux de chômage BIT se situe à 5%, ou à 7% si l'on considère toutes les caté-

« Les antennes universitaires ont une dimension stratégique pour les territoires, car elles permettent de fixer sur place une population diplômée. »

Retour d'atelier, 2011

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT (BASE 100 = T2 2004)



Source : DIRECCTE

DIAGRAMME 24

* DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois

** CLD : Chômage longue durée

gories de demandeurs d'emplois. Pour atteindre cet objectif, il faudrait réduire le nombre de demandeurs d'emplois de moitié (5000 demandeurs). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un besoin de 5000 emplois supplémentaires peut être identifié.

Concernant le chômage de longue durée (supérieur à un an), on observe une corrélation entre celui-ci et le chômage des plus de 50 ans, marqué notamment par une forte hausse début 2009.

Cette corrélation entre l'âge et le chômage de longue durée traduit bien les difficultés d'insertion dans le marché du travail des plus de 50 ans.

LA FORMATION, UNE SOLUTION ?

Les travaux de l'OREFQ Lorraine* montrent que l'offre de formation professionnalisante est principalement orientée vers l'industrie (28% des inscrits) et notamment la maintenance, qui représente à elle seule 40% des inscrits dans la filière industrielle. La gestion/administration des entreprises est également très présente (19% des inscrits) avec une offre de formation importante dans les métiers du secrétariat et de la comptabilité. Il n'existe en revanche pas de formation spécifique aux métiers de la finance (banque/assurance) sur le territoire du SCoT, alors que

*/ Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de Lorraine.

cette catégorie de métiers est très présente sur le territoire : la zone d'emploi de Longwy est, en Lorraine, celle où le poids de la banque/assurance est le plus élevé (3,6% des actifs résidents), devant la zone d'emploi de Thionville (3,5%) et celle de Nancy (3,2%).

Enfin, l'OREFQ note que le poids des formations informatiques est particulièrement élevé sur le territoire du SCoT Nord 54 puisqu'il représente 16% des formés en Lorraine, lié à la proximité de la frontière luxembourgeoise mais aussi au recours croissant à l'informatique, y compris dans la maintenance et l'industrie en général.

Par ailleurs, des impacts potentiels en matière de formation pourraient se faire sentir suite aux départs des régiments messins



(BA 128, 1^{er} RMED et 2^e RG). Les régiments militaires contribuent à la formation d'une population locale, souvent jeune et peu diplômée. A titre d'exemple, la part des bacheliers est inférieure à 40% dans les effectifs du 1^{er} RMED. Les régiments militaires fournissent une gamme étendue de formations, permettant d'acquérir des compétences reconnues à la fois dans l'armée et dans le civil : électriciens, plombiers, conducteurs d'engins, logisticiens, cuisiniers, mécaniciens autos, aides-soignants, etc.

Or si le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Metz prévoit de compenser les pertes liées aux emplois militaires, rien n'a été prévu pour compenser la perte de ces formations...

Le transfert de ces régiments privera donc la région, et par conséquent le territoire du SCoT Nord 54, d'un débouché de formation pour un public jeune, faiblement diplômé et souvent à la recherche d'un premier emploi.

La formation est une composante à part entière de l'attractivité et du développement des territoires : elle permet de maintenir sur place une population qualifiée, les jeunes formés ailleurs reviennent plus difficilement sur leur territoire d'origine, notamment dans le cas de la formation universitaire.

L'offre de formation doit être diversifiée, afin de proposer un panel de débouchés plus large. Dans le cas contraire, les emplois qualifiés risquent d'être davantage occupés par une population formée ailleurs, accroissant les phénomènes de non-qualification et de déqualification de la population locale. Il existe là un risque réel de fracture sur le territoire du SCoT Nord 54 entre les populations déjà installées et les nouveaux arrivants. Cet enjeu de la formation pose la question de la ressource humaine à disposition : le secteur de l'enseignement/formation est sous-représenté sur le territoire du SCoT Nord 54, rassemblant respectivement 3,8% et 4,4% des actifs des zones d'emploi de Longwy et Briey, alors qu'il atteint 5,2% en Lorraine...

❖ UNE STRATÉGIE TERRITORIALE À ORGANISER

DES ZONES D'ACTIVITÉ QUI RESTENT INDUSTRIALO-DÉPENDANTES...

➤ Des ZA majoritairement industrielles...

En 2012, les zones d'activité (ZA) sur le territoire du SCoT Nord 54 regroupent 635 entreprises et 11 600 emplois, principalement des secteurs industriel et commercial. L'activité liée aux zones d'activités est très concentrée puisque 77% des

entreprises et 88% des emplois sont localisés dans les ZA de 3 intercommunalités (CCAL, CCPB, CCJ) et 2 communes (Villers-la-Montagne et Batilly). La répartition des emplois apparaît plutôt équilibrée entre les deux secteurs du SCoT Nord 54 : 5 800 emplois sur le Pays de Briey et 5 800 sur le Pays de Longwy.

A l'échelle du SCoT Nord 54, l'industrie représente 50% des emplois et même davantage dans le secteur Sud, liée à la présence de la SOVAB et du Pôle d'Activités Industrielles et Technologiques à Briey.

... mais une spécialisation commerciale très localisée

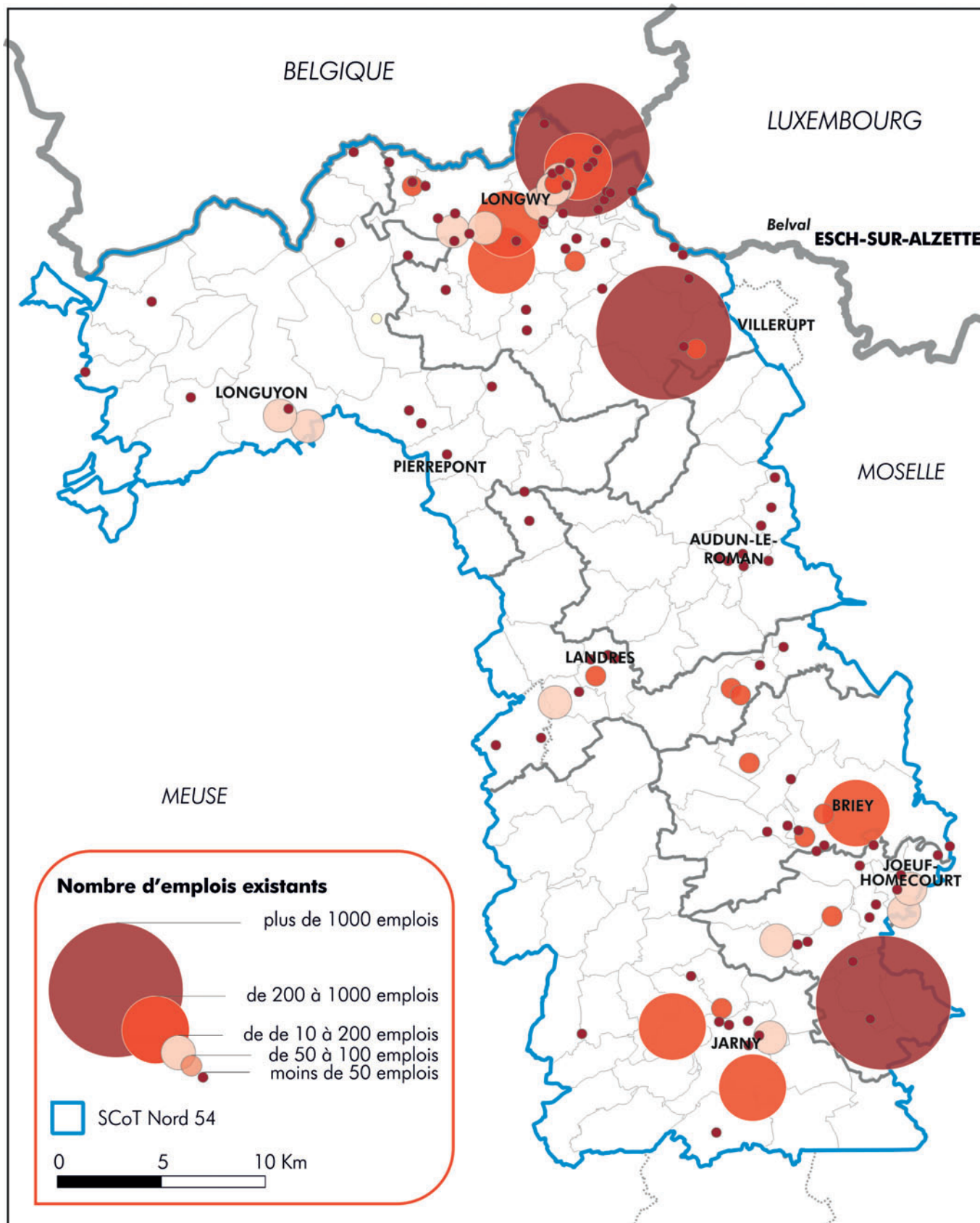
Le commerce est toutefois très présent dans les ZA de la CCJ (73% des emplois), de la CCPO (65%, hors zone de la SOVAB) et de la CCAL (54% des emplois, hors Villers-la-Montagne).

Les secteurs de la construction et des services sont à l'inverse très peu présents, respectivement 5% et 12% des emplois en ZA à l'échelle du SCoT.

Entre 2006 et 2012, le nombre d'emplois dans les zones d'activité du SCoT a régressé de 4%, passant de 12 100 à 11 600 emplois, dans des proportions similaires qu'il s'agisse du Pays de Longwy ou du Pays de Briey.

L'usine SOVAB à Batilly





Source : AGAPE - Observatoire des Zones d'activités 2012

agape
LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, janvier 2014



... ET QUI DISPOSENT D'IMPORTANTES RESERVES FONCIERES

En 2012, les disponibilités foncières immédiatement disponibles s'élèvent à 420 ha (principalement localisées sur la CCAL (38%) et la CCJ (21%)) pour 780 ha occupés et 80 ha liés à des projets en cours ou des extensions prévues d'entreprises déjà présentes.

Les importantes réserves, associées à une faible dynamique de l'emploi, posent la question du devenir de ces zones, d'autant plus que la DTA prévoyait, lors de son élaboration, la réalisation d'une mégazone autour de Beuvillers. Cette mégazone répondait alors à l'installation potentielle « d'un très grand pôle industriel sur le site de Beuvillers-Aumetz-Fontoy » (DTA BMNL, orientation p.88).

La réalisation de cette zone semble aujourd'hui hypothétique comme en témoigne le Porter A Connaissance (PAC) réalisé par les services de l'Etat pour le SCoT Nord 54 :

« A ce jour, il convient de considérer ce secteur comme disposant d'une capacité foncière d'intérêt régional, sachant que la tendance actuelle en matière d'implantations industrielles d'importance rend peu lisible l'avenir de celui-ci. »

En tenant compte des près de 350 ha prévus pour la zone de Beuvillers, des 420 ha immédiatement disponibles, ainsi que des 315 ha disponibles à terme, ce sont au total plus de 1 000 ha qui sont d'ores et déjà réservés et destinés à l'activité économique sur le SCoT Nord 54, soit autant que ce qui est prévu sur le SCoT Sud 54, qui compte pourtant près de 4 fois plus d'habitants et surtout 7 fois plus d'emplois.

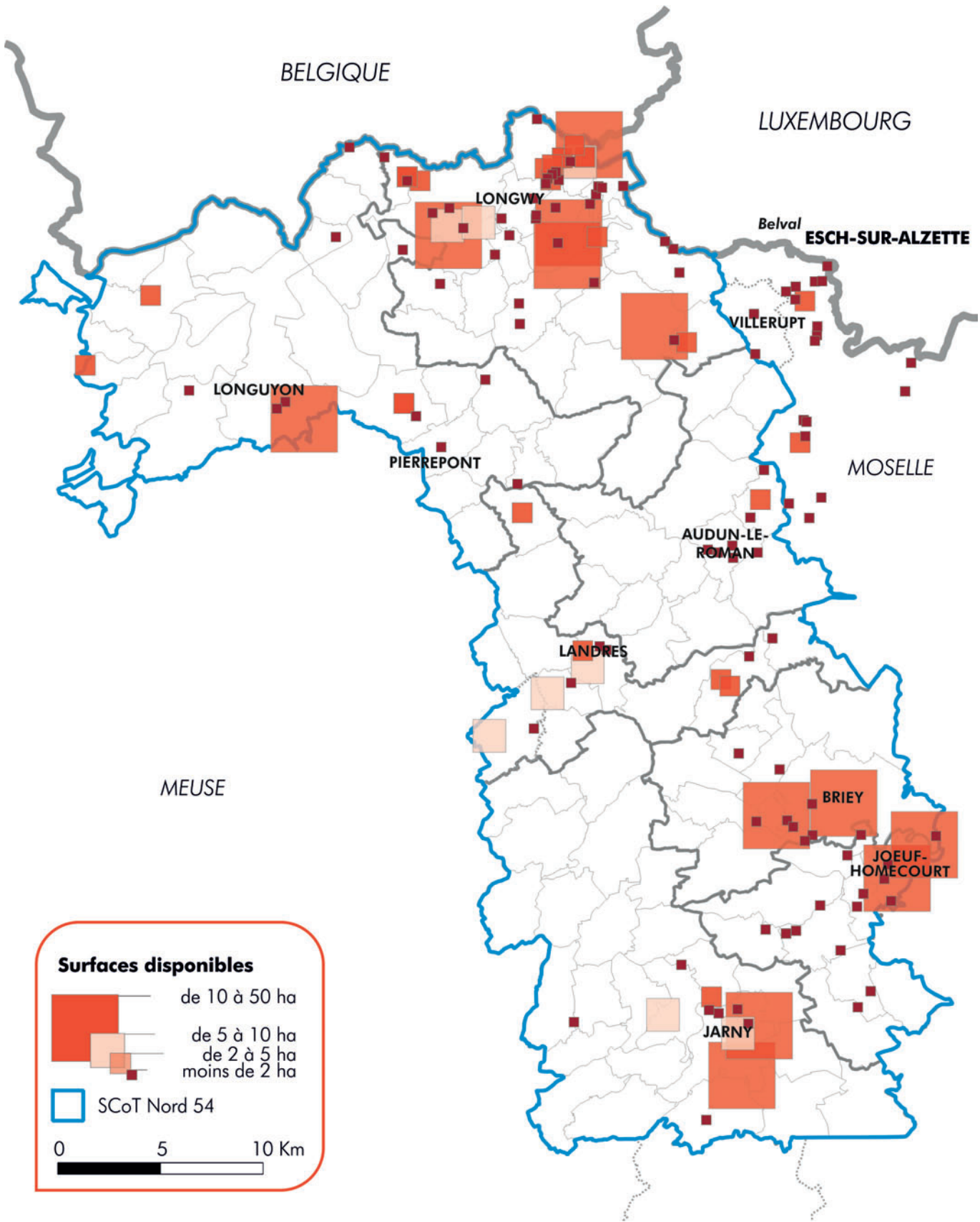
La question des arbitrages concernant le dimensionnement des enveloppes foncières destinées à l'activité économique est d'autant plus importante que contrairement aux thématiques « Habitat », « Urbanisme » ou « Mobilité », il n'existe aucun document de planification concer-

nant le développement économique. Si les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) visent désormais à encadrer et limiter la consommation de foncier, force est de constater qu'en matière de foncier économique, les vannes sont ouvertes, au risque de conduire à un surdimensionnement des potentialités foncières au vu de la dynamique économique.

La question de la spécialisation des zones d'activités est également un sujet de débat : est-il souhaitable de faire perdurer un modèle de zones d'activités spécialisées, voire hyper-spécialisées qui seront mises en difficulté en cas de crise, ou faut-il désormais privilégier un modèle de zone à équilibre complémentaire et transverse, associant industrie, artisanat, services aux entreprises, voire aux particuliers ?

Les réserves foncières de la zone d'activités de Villers-la-Montagne





Source : AGAPE - Observatoire des Zones d'activités 2012



AGAPE, janvier 2014



COLLECTIVITES CHERCHENT CAPACITES FINANCIERES

Face à la dégradation continue de leurs ressources financières depuis la crise de la sidérurgie, les collectivités locales du SCoT Nord 54 ont ouvert de nombreux espaces pour l'accueil de nouvelles activités, notamment industrielles, consommatrices d'espace mais génératrices de revenus importants. Or, la réforme de la fiscalité locale pourrait donner lieu à une nouvelle stratégie de développement économique.

➤ La réforme de la fiscalité : vers un changement de stratégie ?

La taxe professionnelle, principal moteur de ressources fiscales pour les collectivités, reposait jusqu'en 2009 sur une taxation du foncier (pour les entreprises propriétaires de leurs locaux) et sur les immobilisations corporelles (notamment les machines et donc, sur l'investissement réalisé par les entreprises).

Supprimée le 1^{er} janvier 2010, la Taxe professionnelle est aujourd'hui remplacée par la CET (Contribution Économique Territoriale), composée de deux cotisations :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), calculée à partir des bases foncières,
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont le taux varie en fonction du chiffre d'affaires.

L'imposition des entreprises ne repose donc plus sur le foncier et l'investissement mais dorénavant sur le foncier et la valeur ajoutée : les principaux contribuables, hier les grandes unités industrielles, pourraient changer et entraîner un changement de stratégie des territoires dans l'accueil de nouvelles activités, privilégiant les activités créatrices de forte valeur ajoutée (finance, immobilier, hautes technologies, recherche, etc.) et/ou gourmandes en foncier. Cela pose cependant la question de l'adéquation entre la réforme de la fiscalité, qui « incite » à davantage de consommation foncière, et le Grenelle, qui « incite », au contraire, à moins de consommation foncière.

➤ Un appauvrissement croissant des collectivités du Nord 54

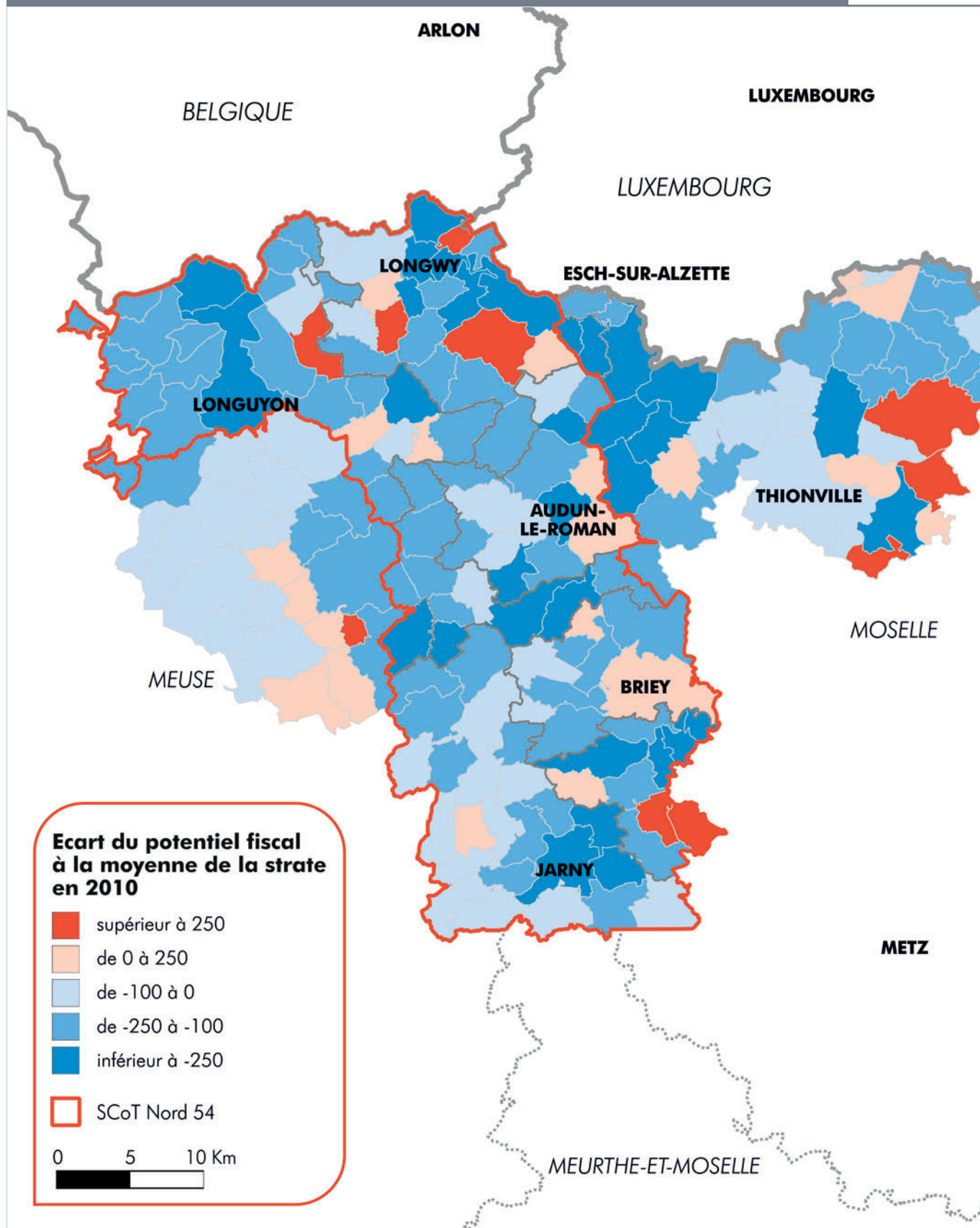
La situation financière des collectivités locales du Nord 54 est assez atypique, car elle est intimement liée au phénomène frontalier. En effet, un actif frontalier génère une demande très qualitative, en termes d'équipements, de services, de qualité de l'environnement urbain mais la collectivité chargée de répondre à ces besoins ne bénéficie pas des rentrées fiscales, directes ou indirectes, liées à l'emploi occupé par ce frontalier. En France, le système d'écrêtement de la taxe professionnelle qui existait jusqu'en 2009 permettait à des communes comme Jarny de bénéficier de ressources liées à l'emploi de ses actifs à la SOVAB de Batilly.

Les collectivités impactées par le travail frontalier souffrent donc d'un appauvrissement progressif : à partir du potentiel fiscal par habitant, on peut estimer que le manque à gagner fiscal en 2000 s'élevait à 17,4M€ et à 24,7M€ en 2007 pour l'ensemble des communes du SCoT Nord 54. Ce manque à gagner s'est donc accru de 41% entre 2000 et 2007 et le nombre de frontaliers de 22% entre 2002 et 2007.

L'avantage fiscal luxembourgeois n'étant remis en cause par aucun système d'intégration fiscale européen, et le Luxembourg projetant une intensification des flux frontaliers à l'horizon 2050, on peut légitimement penser que le déficit fiscal des collectivités locales du territoire du SCoT Nord 54 ne devrait pas pouvoir se redresser même à moyen terme si aucun système de compensation franco-luxembourgeois ne voit le jour.

La mission parlementaire sur la politique transfrontalière de la France, dans son rapport de juin 2010, va dans ce sens, proposant notamment la création d'un statut fiscal spécifique aux territoires frontaliers et le développement de compensations territoriales à l'image de ce qui existe entre le canton de Genève et la France : chaque année, le canton de Genève reverse aux collectivités françaises 3,5% du salaire annuel brut perçu par les frontaliers français, redistribués à hauteur de 60% aux communes et à 40% aux départements, pour le financement de projets transfrontaliers. En 2009, ce montant était de 175 millions d'euros...





Source : Ministère des Finances

agape LORRAINE NORD AGAPE, décembre 2013
 agence d'urbanisme et de développement durable

* Note de lecture : niveau de ressources de la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux pour chaque taxe (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) dans sa strate de population. Exemple : Longwy apparaît plus pauvre de 250€/habitant que la moyenne des communes de même taille. La commune est donc obligée d'appliquer des taux supérieurs à la moyenne pour s'assurer un minimum de revenus.



◆ SYNTHÈSE : VERS UNE « ARMATURE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE »

A partir des données CLAP 2009, les vingt communes du territoire rassemblant le plus grand nombre d'emplois ont été classées selon leur poids : Longwy et Briey, seules communes à dépasser les 3 000 emplois en 2009 constituent deux pôles d'emploi majeurs, au centre de deux bassins d'emploi rassemblant respectivement 45% et 40% des emplois du SCoT.

Ces bassins d'emplois ne sont pas isolés et sont connectés aux bassins d'emplois environnants : le Sud Luxembourg et wal-

lon pour le bassin d'emploi de Longwy et le Sillon Mosellan pour le bassin d'emploi de Briey.

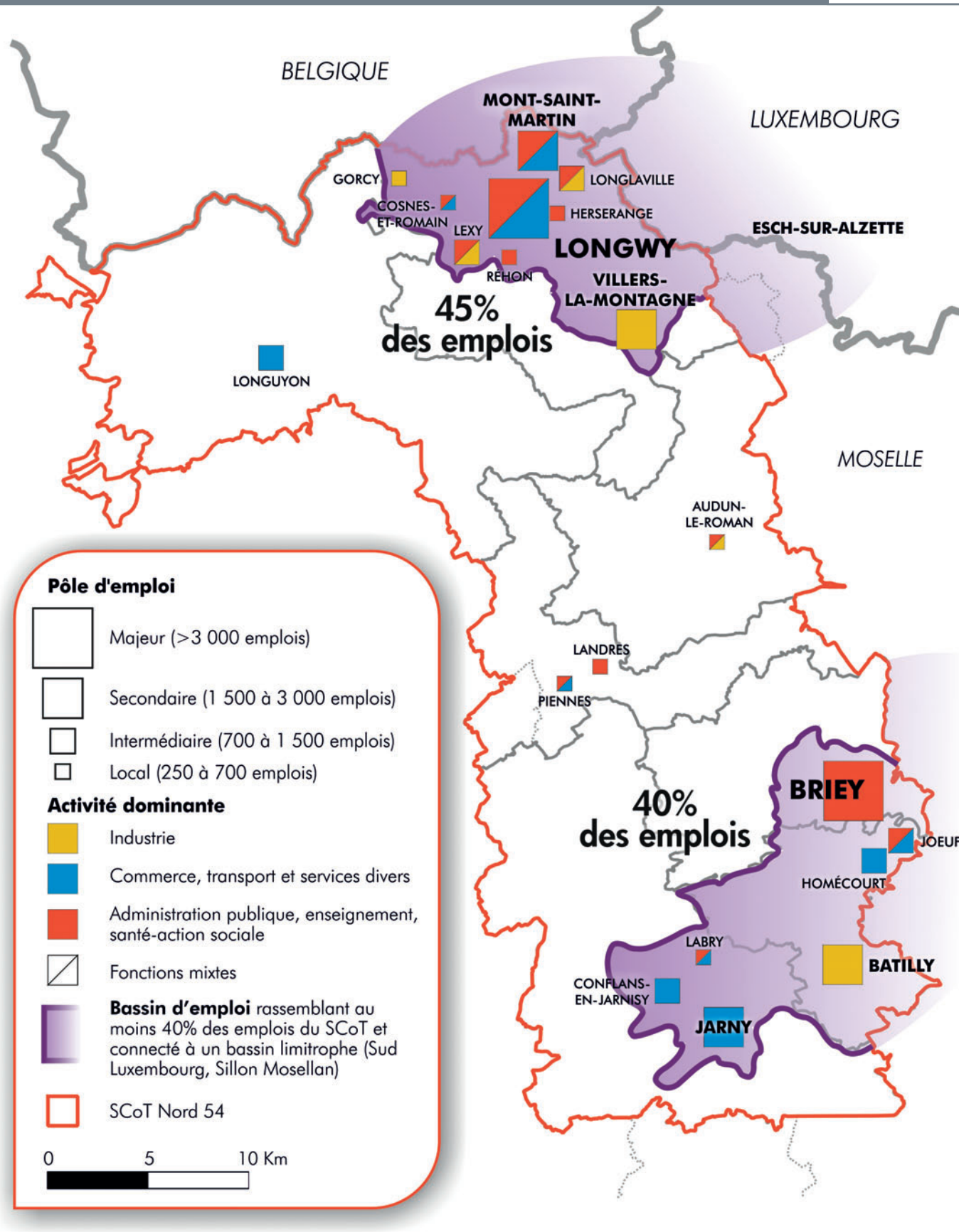
La répartition sectorielle des emplois (industrie, construction, commerce-transport, administration publique-enseignement-santé) a permis d'identifier l'éventuelle spécialisation des pôles d'emploi du territoire. La place importante qu'occupe l'industrie dans le Nord du territoire, avec les pôles spécialisés de Villers-la-Montagne et Gorcy, mais également les pôles mixtes de Lexy et Longlaville peuvent expliquer l'importance des destructions d'emplois industriels sur le Pays de Longwy.

Hormis le pôle industriel de Batilly et le pôle de services de Briey, le commerce demeure l'activité dominante des autres pôles du bassin d'emploi Jarny-Briey.

Le secteur de l'administration publique-enseignement-santé-action sociale est le principal secteur d'activités dans les pôles à vocation locale (Piennes, Landres, Audun-le-Roman) assurant un maillage du territoire entre le bassin d'emploi de Longwy et celui de Jarny-Briey et est localement complété par de l'emploi industriel (Audun-le-Roman) ou commercial (Piennes). Le pôle de Longuyon est davantage tourné vers le commerce, grâce notamment à sa zone commerciale.



Zone de Jarny-Giraumont
 Zone Pôle Europe à Mont-Saint-Martin
 Zone du Triage à Audun-le-Roman
 Pépinière d'entreprises sur la ZAC de Mexy
 Zone des Quémènes à Lexy
 ZAC des Deux Vallées à Valleroy
 Zone de Villers-la-Chèvre
 Zone Ardant du Picq à Longuyon
 ZAC du Val de l'Orne à Conflans-en-Jarnisy
 Pôle commercial nord à Briey
 ZI de Villers-la-Montagne



Source : INSEE, CLAP 2009

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, avril 2015





DES ATOUTS...

➤ Un potentiel de développement de l'économie résidentielle

- Une attractivité résidentielle pour de nombreux actifs, liée à la proximité du Luxembourg et du Sillon Mosellan et dopée par des prix de l'immobilier plus accessibles qu'en Moselle.
- Un vieillissement de la population générateur d'emplois.
- Un appareil commercial qui rattrape son retard.
- Un patrimoine touristique à valoriser et à connecter à grande échelle.

➤ Un potentiel foncier économique important

- Le territoire dispose de près de 400 ha immédiatement disponibles pour accueillir des entreprises.
- Une complémentarité industrie-commerce se met spontanément en place sur les zones d'activités, avec la spécialisation de certains territoires vers l'accueil d'activités commerciales (CCJ, CCPO et CCAL).

➤ Une agriculture de qualité

- Des terres agricoles réputées d'excellente qualité.
- Des possibilités de faire émerger de nouvelles pratiques, en lien avec les évolutions sociétales : circuits courts, agriculture biologique, etc.

DES FRAGILITÉS...

➤ Une dégradation de l'emploi local

- Un assèchement de l'emploi industriel dans le Nord du territoire, lié à la spécialisation industrielle de certains pôles d'emploi
- Un territoire qui souffre encore d'un déficit d'image à l'extérieur
- Un territoire rattrapé par la crise de 2008 et qui peine à se redévelopper

➤ Un territoire soumis à forte concurrence

- Un environnement commercial hyperconcurrentiel
- Des difficultés à conserver une main-d'œuvre qualifiée, attirée par des emplois mieux rémunérés au Luxembourg
- Une dépendance croissante aux emplois frontaliers et mosellans

➤ Un territoire en décrochage

- Face à ses habitants : le territoire se dirige de plus en plus vers un fonctionnement à deux vitesses, entre frontaliers et non-frontaliers, posant notamment des questions autour de la mobilité et de l'accès au logement
- Face aux territoires voisins : les collectivités locales, aux finances exsangues, ne peuvent répondre à la demande des populations nouvelles en termes de services ou d'équipements, au risque de voir ces populations se détourner de ce territoire au profit d'autres

➤ Une agriculture sous tension

- Une activité fragilisée en matière de transmission des exploitations et de pérennité de l'élevage
- Un risque d'impact négatif sur les paysages et par conséquent, de dégradation du cadre de vie et de l'attractivité du territoire
- Les terres agricoles du territoire sont devenues une ressource convoitée, du fait de la pénurie de terres agricoles en Belgique et du coût élevé du foncier au Luxembourg.





ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET PERFORMANCE DES INFRA- STRUCTURES

- ❖ UN MANQUE DE CONNEXION NORD-SUD
- ❖ UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE QUI A DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR LES DÉPLACEMENTS
- ❖ PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES
- ❖ DES QUARTIERS GARE INEXISTANTS QUI SERONT AMENÉS À JOUER LE RÔLE DE NOEUDS STRATÉGIQUES DANS L'AVENIR ?
- ❖ INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES
- ❖ ATOUTS, FRAGILITÉS

Danger !

C'est interdit de traverser les rails.
Ne pas s'écarter
Engraver
Le passage souterrain

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES

La mobilité est le socle de notre organisation économique et sociale. Elle est au cœur de l'aménagement du territoire. Elle est donc un des enjeux majeurs des prochaines années.

La spécificité du positionnement géographique du territoire du SCoT Nord 54 renforce l'importance de cette problématique. La proximité des pôles d'emplois du Grand-Duché du Luxembourg et du Sillon Mosellan engendre un accroissement de la mobilité et une concentration des flux qui provoquent la saturation de certains axes aux heures de pointe. Face aux enjeux économiques, climatiques et environnementaux, il existe une prise de conscience des coûts et des nuisances induits par nos modes de déplacement. Les défis à relever sont donc nombreux.

Actuellement, les flux dans le cadre des déplacements liés au travail sont en croissance (16% depuis 1999). Parallèlement, les trafics routiers sont eux aussi en croissance (15%). Les trajets sont de plus en plus longs et polluants. Face à cela, le taux d'utilisation des transports en communs ne dépasse pas 5%.

Ces évolutions ne tendent pas vers des résultats grenello-compatibles. C'est pourquoi il est important de trouver des alternatives à la voiture. En effet, afin d'atteindre l'objectif de la loi Grenelle 1 de diminuer les gaz à effet de serre (GES) de 20% à l'horizon 2020, la loi Grenelle 2 propose plusieurs mesures en faveur du développement des transports collectifs urbains et périurbains en favorisant la coordination des acteurs du transport de personnes, l'articulation entre les politiques publiques, l'intermodalité et le lien entre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces et les transports collectifs.

Le SCoT doit donc se fixer des objectifs de rééquilibrage des parts modales, à l'instar du SMOT (Schéma stratégique de Mobilité Transfrontalière) qui se fixe des objectifs de part modale des transports alternatifs (TC + covoiturage) à 15 % en 2015, 20 % en 2020 et 25 % à l'horizon 2030.

UN MANQUE DE MAILLAGE TERRITORIAL

Les infrastructures de transport sont un ingrédient essentiel de la croissance potentielle et du dynamisme des territoires : elles favorisent la mobilité des personnes et des marchandises, le développement des échanges et l'accès des hommes à des territoires plus vastes. Elles sont en même temps à l'origine de nombreux effets externes négatifs.

La question du choix du niveau d'investissement en infrastructures de transport et du choix des projets à mettre en œuvre est essentielle et constitue un enjeu économique majeur.

UN RÉSEAU ROUTIER QUI NE PERMET PAS DE BONNES LIAISONS NORD-SUD

Bien que traversé par deux axes majeurs, le territoire du SCoT Nord 54 ne bénéficie pas d'un réseau routier qui facilite les déplacements internes.

L'autoroute A4 (Paris-Metz-Strasbourg), qui passe entre Briey et Jarny sur un axe Est-Ouest, ne fait que traverser le territoire, sans jouer un rôle structurant. La RN52 qui relie la frontière belge et l'A30, permet de se rendre vers Thionville et Metz mais pas vers le secteur Sud. De plus, l'absence de bande d'arrêt d'urgence, son ré-

trécissement à Mexy et Mont-Saint-Martin en route à 2 voies la rend particulièrement accidentogène.

Plusieurs routes classées « d'intérêt international » pour la circulation des poids lourds et des convois exceptionnels, complètent l'ossature du réseau (RD18, RD643 et RD618).

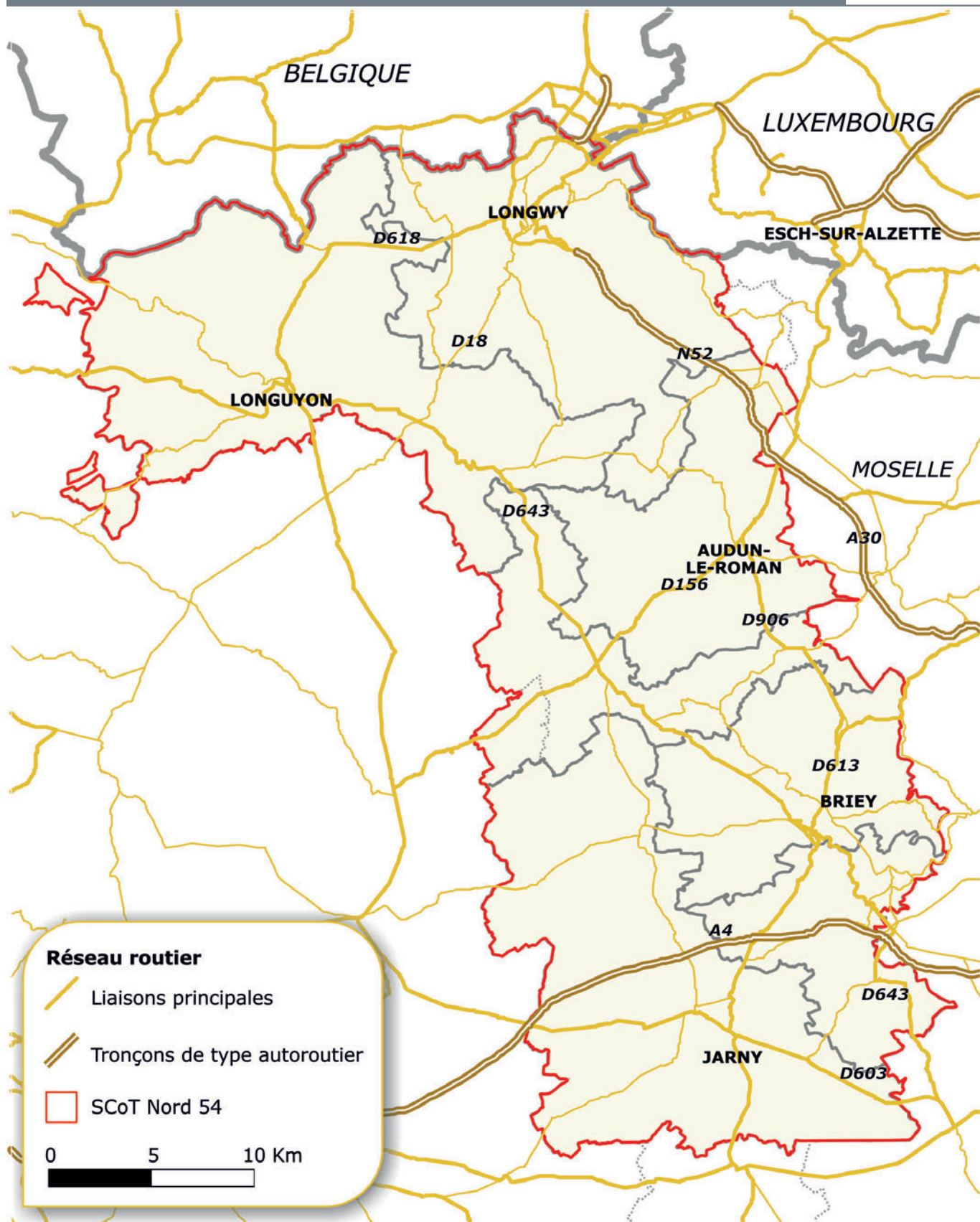
Sur le secteur Nord, le réseau s'organise autour de la RN52. Les principaux axes convergent vers l'agglomération de Longwy et viennent se raccorder à la RN52. Parmi eux, on peut noter la RD618 en provenance de Longuyon et la RD 18 qui vient de la Meuse. La RD618 constitue une partie de l'axe européen répertorié E44. Elle permet des liaisons entre le Luxembourg, la Belgique, le bassin de Longwy - Longuyon et l'autoroute A4. Trois éléments importants sont à signaler sur cet axe : le problème de sécurité (notamment sur la section Longwy - Longuyon), l'augmentation du trafic liée à l'attraction luxembourgeoise (travailleurs frontaliers) et le problème de l'important trafic de poids-lourds.

Dans le secteur Sud, le réseau s'organise essentiellement autour de Jarny et de Briey et s'appuie sur les RD603 et RD906/RD613. La RD613, orientée Nord-Sud, constitue, avec la RD906 qui la prolonge, l'axe de liaison entre quelques-unes des

principales agglomérations du territoire : Audun-le-Roman, Briey, Conflans-en-Jarnisy et Jarny. Par sa connexion avec le réseau routier national, elle permet la liaison du territoire avec l'agglomération de Longwy et le Luxembourg. La RD603 (ex RN3), qui passe par Jarny, a un rôle essentiel en permettant la desserte directe de l'agglomération messine. La RD643 (ex RN43), qui relie le bassin de Briey au département de la Meuse, en passant par Longuyon, a essentiellement une fonction de desserte locale des petites agglomérations dont Pierrepont, Mercy-le-Bas ou Xivry-Circourt.

Enfin, la RD156 traverse le territoire du SCoT, sur un axe Est-Ouest, entre Audun-le-Roman et Piennes. Elle assure une fonction de desserte locale et une fonction de desserte interrégionale en s'intégrant dans un itinéraire alternatif depuis la Meuse vers le Luxembourg et Esch-sur-Alzette.

Si cette configuration du réseau routier ne semble pas trop pénalisante d'un point de vue des déplacements domicile-travail de la population, elle peut l'être dans le cadre des autres motifs de déplacements internes au territoire (accès aux hôpitaux, à la sous-préfecture, aux principales zones commerciales...).



Source : IGN BD Topo

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, janvier 2014



UN RÉSEAU FERROVIAIRE BIPOLARISÉ

La répartition géographique des gares est très inégale entre le secteur Nord et le secteur Sud. La vallée de l'Orne concentre les 2/3 des gares du SCoT Nord 54 (Conflans-Jarny, Hatrize, Valleroy-Moinville, Auboué, Homécourt et Joeuf). Les autres gares (Longwy, Audun-le-Roman et Longuyon) sont parsemées et éloignées les unes des autres. Cet isolement est le reflet d'un certain enclavement du territoire du Pays de Longwy par rapport à la Lorraine voire à la France. Cette situation complique l'accès au réseau à grande vitesse (Metz ou Thionville).

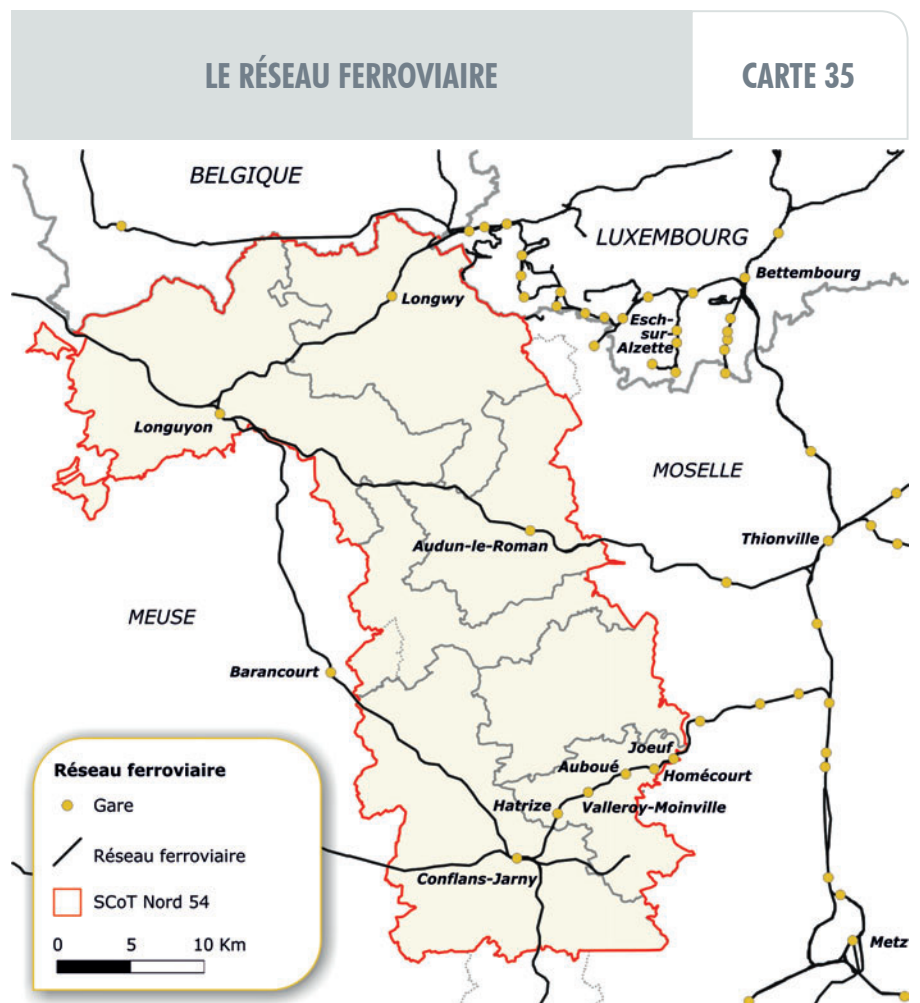
La configuration du territoire fait appa-

raître un réseau ferroviaire bipolarisé. Au Nord, le réseau est prioritairement axé sur les liaisons transfrontalières en direction du Luxembourg. Il apparaît relativement déconnecté du reste du territoire. La partie Sud du territoire, bénéficie surtout de la présence de la gare de Conflans/Jarny située sur l'axe de desserte de 3 lignes ferroviaires (Verdun/Metz/Nancy, Châlons-en-Champagne/Metz, Nancy/Luxembourg), alors que Briey est située à l'écart du réseau.

Entre les deux secteurs, la gare d'Audun-le-Roman est essentiellement un point de desserte des autocars TER. Elle pourrait devenir, à terme, un pivot dans une recherche d'articulation entre les deux sec-

teurs. Elle représente donc un fort enjeu pour créer du lien entre les territoires. Toutefois, elle ne se positionne pas sur un nœud ferroviaire, ce qui complique sa mise en valeur.

Enfin, depuis 2009, les villes de Longwy et Thionville sont directement connectées par le réseau ferroviaire. En effet, grâce à la nouvelle liaison Belval-Bettembourg, le SCoT Nord 54 peut désormais s'appuyer sur un bouclage ferroviaire Jarny-Longuyon-Longwy-Belval-Thionville-Hagondange.



Sources : IGN BD Topo

AGAPE, janvier 2014

UN SYSTÈME DE COVOITURAGE ET DE MOBILITÉ DOUCE À CONSTRUIRE

► La mise en place progressive de parkings dédiés au covoiturage pour permettre son essor

Selon le CERTU, « le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule [...] dans le but d'effectuer tout ou partie d'un trajet commun. Le covoiturage a de nombreux avantages : il permet de réduire le nombre de véhicules circulant sur les voies publiques, il en augmente le taux d'occupation et contribue ainsi à une réduction

des émissions de gaz à effet de serre. Il permet également de réduire les frais de transport et réinvente une convivialité qui n'existe plus forcément dans les transports en commun. »

Le Pays de Briey, dans le cadre de son projet de schéma local des transports, a choisi de mener une réflexion sur la question, en souhaitant l'envisager à terme comme une extension du réseau de transport en commun et comme un moyen de rabattement vers le réseau ferroviaire. Six sites ont été identifiés comme susceptibles d'accueillir un parking de covoiturage/parking relais. Deux sont en service (Crusnes et Landres).

Actuellement, sur le territoire du SCoT, le stationnement est souvent « sauvage », le long des échangeurs autoroutiers ou sur des parkings privés de zones commerciales. En proposant des lieux clairement identifiés, situés à proximité d'axes empruntés par les frontaliers, et plus généralement les navetteurs, sécurisés et réservés à cet usage, les collectivités peuvent « structurer » la pratique du covoiturage. Cependant, le covoiturage est une initiative que l'on peut considérer comme privée dans laquelle les collectivités ont surtout un rôle d'encouragement au développement de cette pratique.



Sources : AGAPE

AGAPE, janvier 2014

► Le covoiturage dynamique : un projet d'avenir ?

La Région soutient l'association Résautom qui est porteuse d'un projet innovant de mise en relation dynamique des covoituteurs avec l'utilisation d'une technologie particulière couplée à un système GPS.

L'idée du covoiturage dynamique est de fournir une offre en quasi temps réel à « l'usager covoituteur ». La personne souhaitant effectuer un itinéraire en covoiturage contacte le service quelques minutes avant son départ. Le service va alors chercher le conducteur adéquat, qui est en mesure d'offrir le covoiturage souhaité, sur l'itinéraire demandé. Il s'agit de

mettre en relation rapidement et de façon appropriée les personnes, via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication : téléphones portables, internet, GPS, etc. Cette démarche innovante devrait venir s'intégrer au cœur du dispositif lorrain de covoiturage, après une phase d'expérimentation.

« Une attention particulière devra être portée sur la localisation des parkings de covoiturage et les parking-relais en concertation avec les territoires environnants ».

« Certains parkings sont très fréquentés (Bréhain) tandis que d'autres cherchent encore leur clientèle (Crusnes, Landres) ».

« La localisation doit respecter certains critères tels que : être localisés à proximité immédiate d'un parking sauvage, être parfaitement visible depuis l'infrastructure routière, etc. »

Retour d'atelier, 2011



« Malgré les nombreux travaux et études réalisés, il serait intéressant de mener une enquête ménages-déplacements à une échelle qui pourrait être celle d'un InterSCoT avec Metz et Thionville ».

Retour d'atelier, 2011

« Les enjeux de la mixité sociale sont très importants. Il faut savoir que les coûts liés à la mobilité et au logement des ménages représentent 40% de leur budget. Au regard du budget croissant des ménages pour leurs déplacements en voiture, il est nécessaire de favoriser leur rapprochement vers la ville centre ».

Retour d'atelier, 2011

L'accroissement de la mobilité a des conséquences sur le budget transport des ménages. Il s'agit du poste de dépense le plus élevé après le logement et devant l'alimentation. L'INSEE estime que les français consacrent 15% de leur budget aux transports (automobile, services de transports collectifs et taxis, deux roues). Dans ce budget, l'automobile représente plus de 80% des dépenses, soit en moyenne 4 300 euros de dépenses annuelles.

UN MANQUE DE MAILLAGE DES VOIES VERTES, ITINÉRAIRES CYCLABLES ET DE RANDONNÉES

On recense de nombreux types de modes doux sur le SCoT : les voies vertes, les sentiers de randonnée gérés par les EPCI, les sentiers du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), les sentiers de Grande Randonnée ainsi que les sentiers transfrontaliers.

Au-delà des données parfois manquantes (notamment les sentiers gérés par les EPCI), on constate que **si de nombreux cheminement existent, le territoire du SCoT manque de maillage**, contrairement au Sud meurthe-et-mosellan.

De plus, seules deux voies vertes sillonnent le territoire. Toutes les deux se situent dans le secteur Sud. La Promenade des Berges de l'Orne (21 km de Moineville à Rombas par Valleroy, Auboué, Homécourt, Joeuf...) a été aménagée dans le cadre d'un projet de requalification des anciens sites sidérurgiques de la vallée de l'Orne. La Voie Verte du Pays de Briey (8 km de Briey à Tucquegnieux en passant par Mance et Mancieulles) est un itinéraire en sable compacté, réalisé sur une ancienne voie ferrée.

UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE QUI A DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR LES DÉPLACEMENTS

La seule source de données existante concernant les déplacements sur le territoire du SCoT est le Recensement Général de la Population de l'INSEE. Les analyses ne peuvent donc se concentrer que sur les déplacements domicile-travail. Toutefois, une étude réalisée par le CERTU montre que 80% des actifs ayant un emploi se déplacent chaque jour pour aller travailler. Les déplacements domicile-travail représentent donc un levier important pour inciter aux changements

de comportement de mobilité quotidienne car, même s'ils perdent de l'importance dans l'ensemble des motifs déplacements, ils continuent de structurer la mobilité des individus notamment dans les parcours qui s'enchaînent (domicile-travail-école-achats-domicile).

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE FORTE MOBILITÉ

L'étude des flux domicile – travail nous apprend qu'un **grand nombre d'actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence**. Parmi les actifs du SCoT Nord 54, 81% ont déclaré quitter leur commune de résidence. Les taux observés sont homogènes sur le secteur Nord et Sud et en hausse (77% en 1999). L'augmentation s'explique notamment par l'accroissement du nombre d'actifs résidant dans le périmètre du SCoT. Ces derniers sont environ 60 800 alors qu'ils n'étaient que 52 000 en 1999 (+17%).

De plus, la part des actifs du SCoT travaillant en dehors de celui-ci s'élève à 52% (taux similaire qu'il s'agisse du territoire de Longwy ou de celui de Briey). Ce paramètre dénote la **dépendance du territoire vis-à-vis des territoires voisins**. Le phénomène a tendance à s'amplifier puisqu'ils étaient « seulement » 43% en 1999.

L'évolution du nombre d'actifs entre 1999 et 2010 (+17%) et l'évolution des actifs travaillant hors de leur commune de résidence (+23%) sont moins rapides que l'évolution des actifs travaillant hors du SCOT (+40%). Par conséquent, **si la structure du territoire reste la même, malgré l'accroissement du nombre d'actifs sur celui-ci, les mobilités quotidiennes en direction de l'extérieur du SCoT vont s'inscrire dans la durée.**

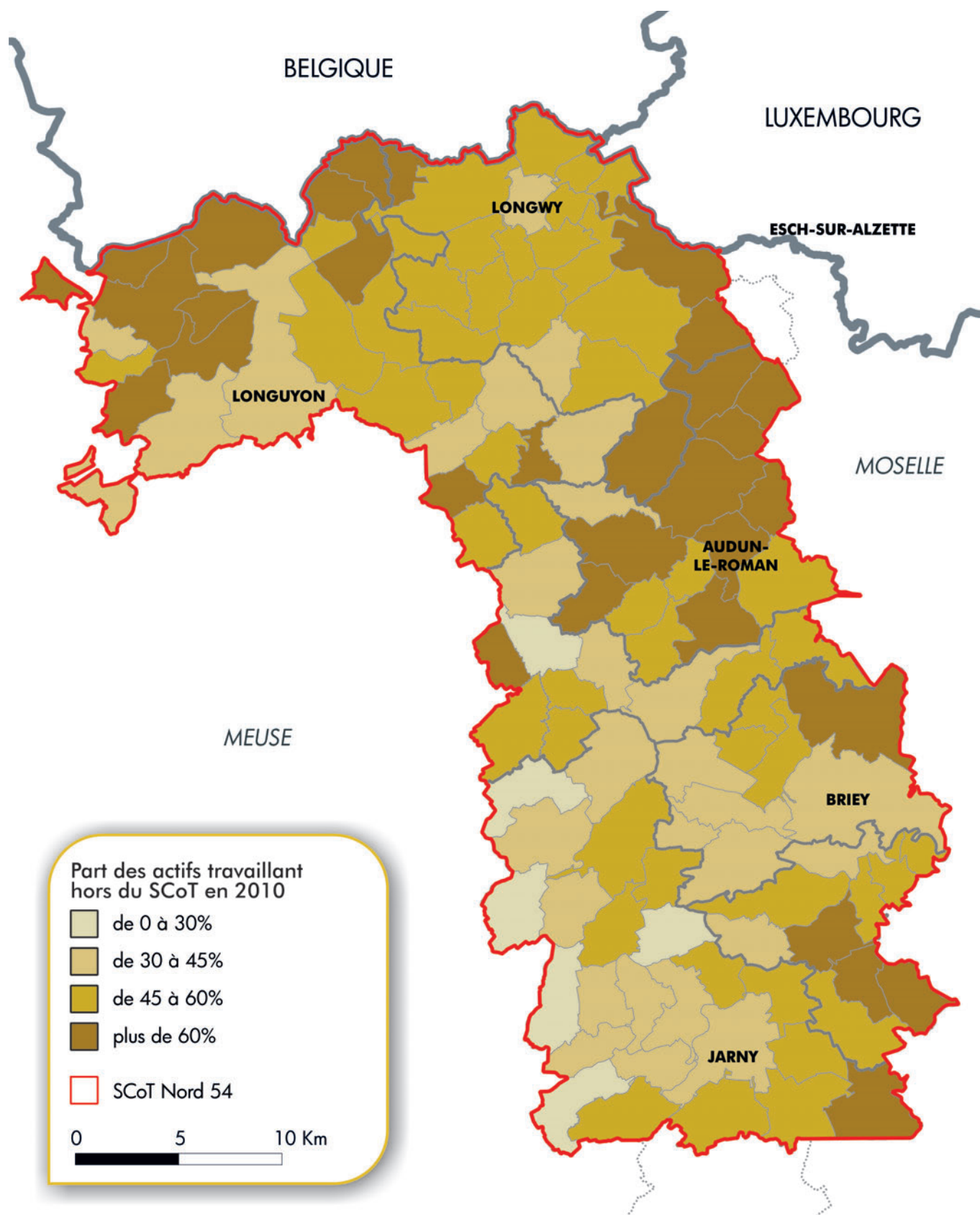
Il y a donc un **renforcement de l'attractivité des territoires extérieurs environnants sur les résidents des communes du périmètre**. On peut, au regard des chiffres observés, conclure que les actifs nouvellement installés sur le territoire du SCoT n'occupent pas leur emploi sur celui-ci.

ACTIFS TRAVAILLANT HORS DU SCOT NORD 54 EN 1999 ET 2010

TERRITOIRES	DONNÉES 1999		DONNÉES 2010		ÉVOLUTION 1999-2010
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	%
Pays de Longwy	11 365	43,0	16 133	52,9	42,0
Pays de Briey	11 084	43,3	15 291	50,5	38,0
SCOT NORD 54	22 449	43,0	31 423	52,0	40,0

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 52



Source : INSEE, RP 2010

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, décembre 2013



UNE FORTE ATTRACTIVITÉ DU LUXEMBOURG ET DE LA MOSELLE

➤ Plus de la moitié des actifs sortent du territoire du SCoT pour aller travailler

Le Nord du département de la Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans un contexte de forte dépendance vis-à-vis des territoires environnants (Moselle, Luxembourg et Belgique). L'influence des pôles d'activités externes au SCoT est l'une des principales caractéristiques du territoire. Il en résulte, quotidiennement, des flux et des navettes domicile-travail de grande ampleur.

Afin d'évaluer plus précisément la direction des déplacements domicile-travail, une sectorisation des territoires environnants a été effectuée en respectant les limites administratives des pays, des départements et des autres SCoT de la ré-

gion Lorraine. Il importe donc d'analyser les interactions externes mais également internes au SCoT.

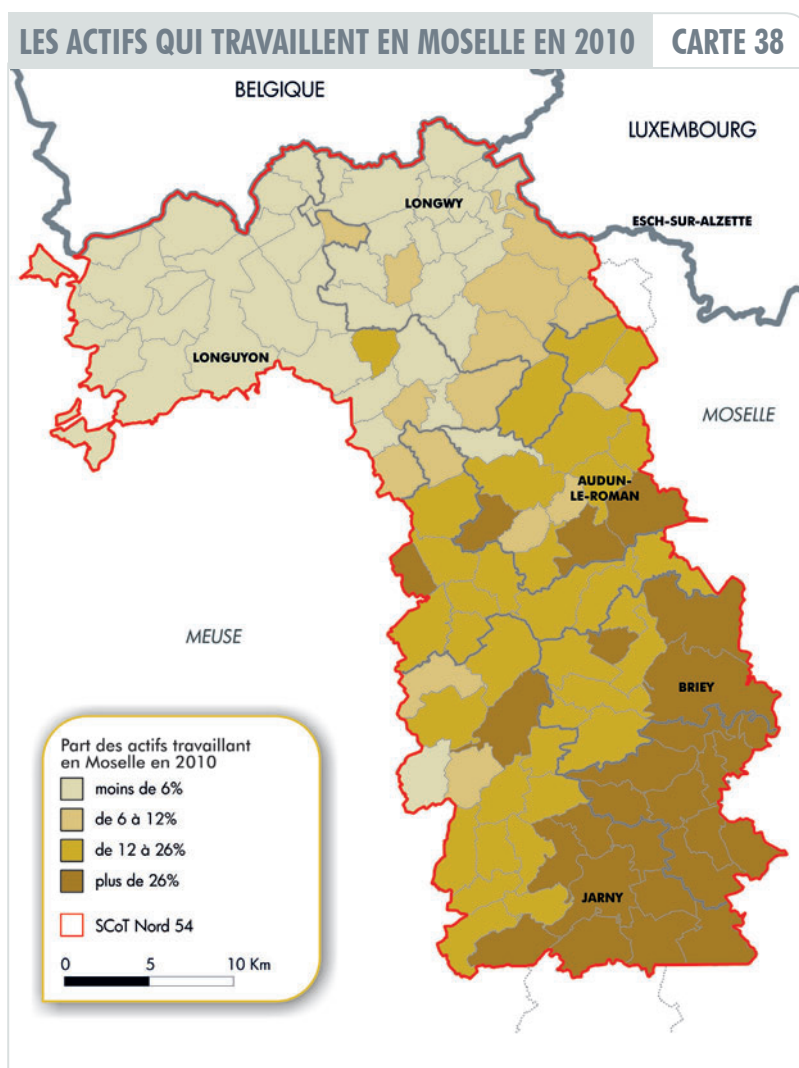
Le territoire se situe à proximité immédiate de deux pôles d'emploi majeurs : le Grand-Duché du Luxembourg et les pôles de Thionville et Metz en Moselle. Cette double influence ne se distribue pas de manière uniforme sur le territoire mais suivant un gradient Nord-Sud. L'influence du Luxembourg s'exerce davantage sur le Nord et celle de la Moselle sur le Sud.

Le solde des déplacements est logiquement déficitaire, de l'ordre de 1 entrée pour 3,7 sorties. Le risque de voir le territoire se transformer en « banlieue-dortoir » est donc bien réel. Les actifs occupés qui sortent du territoire du SCoT sont près de 31 400, soit près de 52% du total des actifs. Les entrées (hors Belgique et Luxembourg) ne concernent qu'un peu plus de 8 300 personnes.

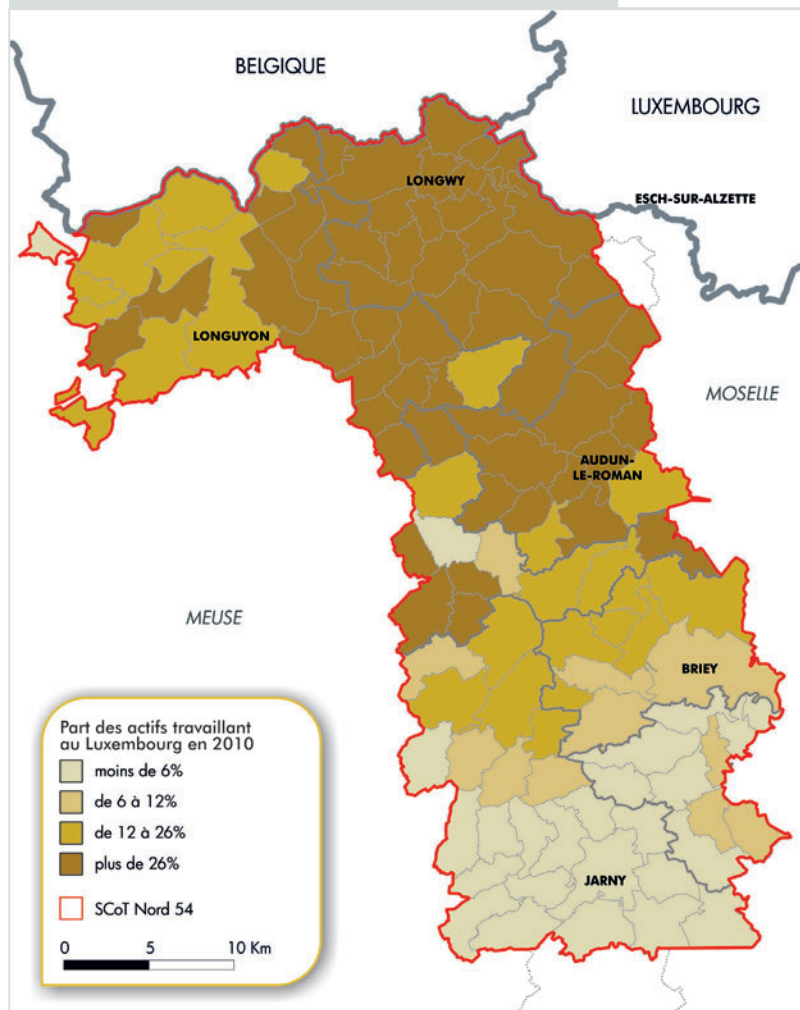
La répartition des sorties n'est pas homogène et correspond à l'influence exercée par les pôles d'emploi extérieurs au SCoT Nord 54. Ainsi, 48% des actifs qui sortent du SCoT vont travailler au Luxembourg, 22% vont en direction du SCoTAM, 12% en direction du SCoTAT et 11% en Belgique.

Concernant les entrées, même si le volume est moindre, 37% proviennent du SCoTAM, 25% du SCoTAT et 21% de la Meuse.

Géographiquement et économiquement, le territoire est plus tourné vers l'Est (Moselle) et le Nord (Luxembourg) que vers le Sud de la Meurthe-et-Moselle et l'Ouest (Meuse).



Source : INSEE, RP 2010



Source : INSEE, RP 2010



AGAPE, décembre 2013

Sur le territoire de Longwy, deux-tiers des flux sortant du territoire se font en direction du Luxembourg. Ils concernent 10800 personnes, soit plus de 40% des actifs du territoire de Longwy. Les autres principaux flux se dirigent vers la Belgique (3200 personnes). Les navetteurs qui se rendent en Moselle sont moins nombreux, mais ils représentent tout de même 4% des actifs.

Pour le territoire de Briey, les déplacements vers la Moselle représentent plus de la moitié des flux vers l'extérieur du territoire (9300 personnes) et concernent au total plus de 45% des actifs de ce secteur. Ces mouvements sont à destination des agglomérations de Metz, Thionville et des pôles d'emploi du sillon mosellan situés entre ces deux agglomérations. Les déplacements vers le Luxembourg sont

moins nombreux que ceux à destination de la Moselle, mais restent néanmoins importants (4300).

Comparativement à 1999, le total des sorties est en progression de +40% et celui des entrées de +9%. Bien que le territoire du SCOT Nord 54 ait accru son attractivité, peut-être grâce à l'augmentation du nombre d'actifs sur les territoires environnants, il n'en reste pas moins que le « solde d'attractivité » sur la période 1999-2010 demeure négatif. **Ce déficit global est la conséquence de la dépendance croissante des deux secteurs du SCOT face au dynamisme économique des territoires environnants.**

En 1999, 40% des actifs occupés sortant du territoire travaillaient au Luxembourg. Depuis, **le Luxembourg a encore renforcé**

son attractivité par rapport aux autres territoires. Les flux se sont accrus en direction du Luxembourg (+52%), de la Belgique (+32%), du SCOT de l'Agglomération de Metz (+27%) et du SCOT de l'Agglomération de Thionville (+19%). Le Pays de Longwy enregistre une progression de +59% vers le Luxembourg et de +13% vers la Belgique. Le Pays de Briey voit ses déplacements vers le Luxembourg croître de +87% et ceux vers l'Agglomération messine de +32%.

De manière générale, l'ordre d'attractivité des territoires environnants reste inchangé. Toutefois, malgré un accroissement général des mouvements d'actifs vers les territoires environnants, les autres secteurs perdent de l'attractivité au profit du Grand-Duché.



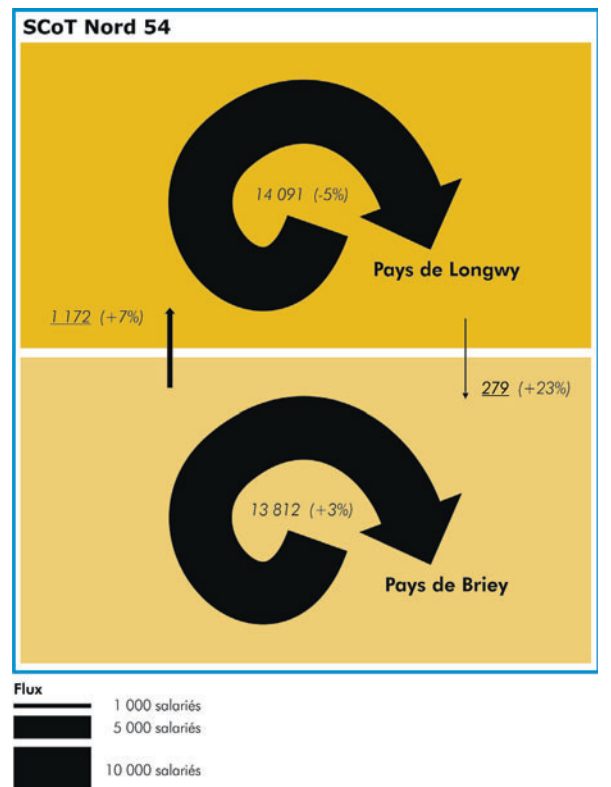
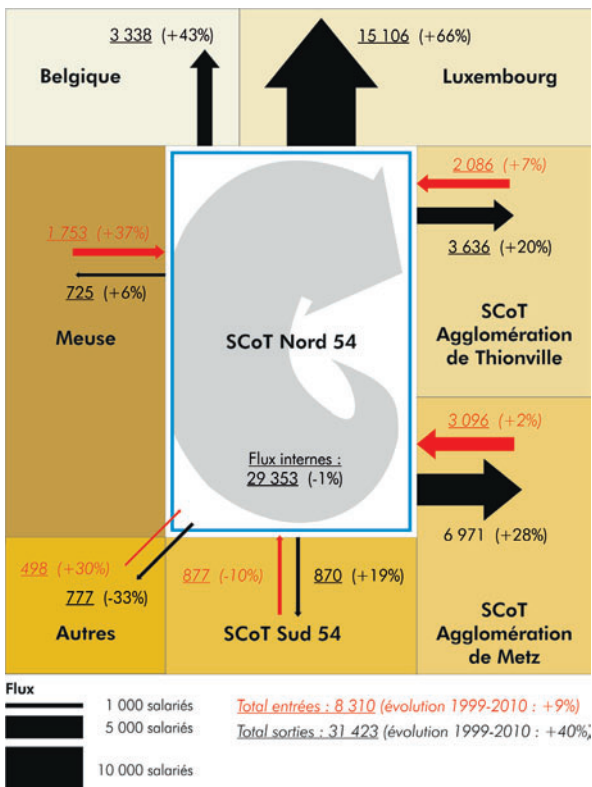
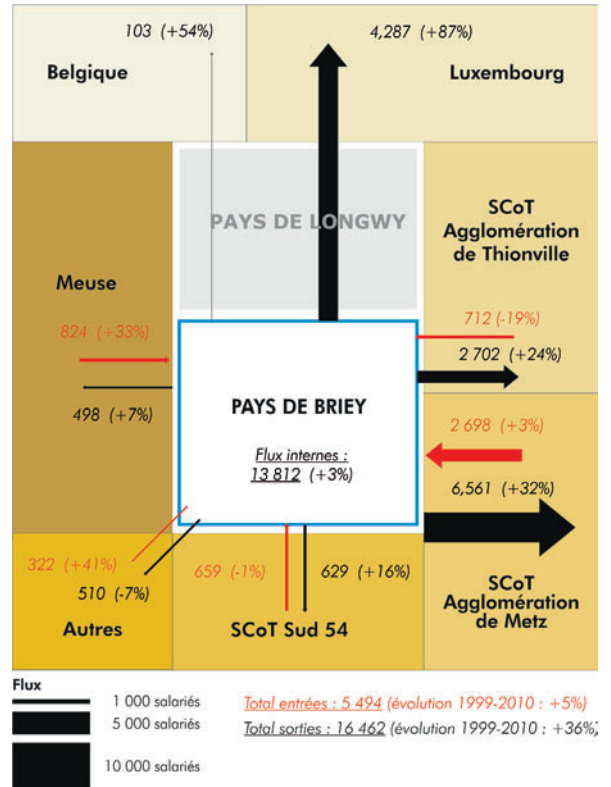
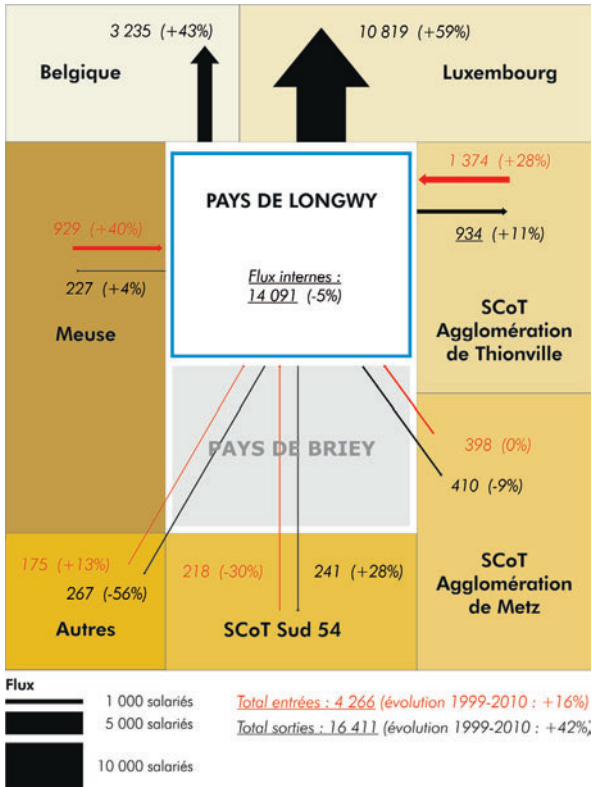
➤ Des flux internes qui restent cloisonnés

Le réseau routier n'est pas organisé de manière à relier facilement les secteurs Nord et Sud du SCoT, ce qui explique en partie le peu de relations qu'entretiennent les territoires de Longwy et de Briey. Les routes qui permettent un maillage interne

au territoire sont peu nombreuses, voire quasi-inexistantes. Seule la D906 permet de relier Briey à la RN52 et à l'agglomération de Longwy.

Les flux internes au SCoT Nord 54 concernent un peu moins de 29 400 personnes, soit 48% des actifs. Cette part est

en baisse par rapport à 1999 où il était de 57%. Il est d'ailleurs le taux le plus faible de tous les SCoT lorrains. Les navettes domicile – travail entre les deux zones ne concernent que 1 300 personnes. Cela démontre la faiblesse des interactions entre les Pays de Longwy et de Briey du



Source : INSEE, RP 2010

point de vue des relations domicile-travail. Cependant, il existe vraisemblablement d'autres types de flux (administratif, santé...) qui permettent d'affirmer la nécessité d'assurer une connexion nord-sud. Par ailleurs, cette connexion renforcerait les liens entre les territoires et l'identité de celui-ci.

DES DISTANCES DE PARCOURS ÉLEVÉES

Depuis 1999, les déplacements d'actifs se sont accentués en direction de communes de plus en plus éloignées. Les distances globales pour se rendre au travail s'allongent significativement.

Selon des estimations réalisées par l'INSEE et liées aux déplacements domicile-travail et domicile-études, 34 672 navetteurs ont été comptabilisés sur le territoire de Longwy. La distance totale parcourue par l'ensemble de ces navetteurs équivaut à 973 496 kilomètres, soit une distance moyenne de 28,1 kilomètres par navetteur.

Toujours selon ces mêmes estimations, 29 991 navetteurs ont été comptabilisés sur le territoire de Briey. La distance totale parcourue par l'ensemble de ces derniers équivaut à 886 827 kilomètres, soit une distance moyenne de 29,6 kilomètres par navetteur.

Une étude du CEPS/INSTEAD (Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques) a montré que la distance moyenne des déplacements des frontaliers français était de 42,6 km pour un aller simple entre le domicile et le lieu de travail, en 2003. Cette distance moyenne correspond à près du triple de celle des actifs résidents luxembourgeois ; ces derniers, selon le recensement de 2001, parcourent en moyenne 13,1 km pour se rendre à leur lieu de travail, soit 30 kilomètres de moins que les frontaliers ! Les trois-quarts des frontaliers habitent à plus de 30 km de leur lieu de travail.

Les frontaliers consacrent en moyenne 42 minutes dans leur journée pour effectuer un aller simple, quel que soit le mode ou le moyen de transport. Soit, pour un aller-retour, près de 1h30 de déplacement. En fait, la moitié des frontaliers mettent plus de trois-quarts d'heure pour aller travailler au Grand-Duché. Les résidents frontaliers de France se déplacent avec une vitesse de 60,6 km/h. Le problème de l'accessibilité en Lorraine paraît donc préoccupant.

On constate également un allongement des distances dans le temps. Ainsi, la distance « à vol d'oiseau » au lieu de travail pour les actifs du SCoT Nord 54 qui vont

au Luxembourg a doublé depuis 1999. Elle a augmenté de 44% pour l'ensemble des actifs sur cette même période.

L'absence d'un véritable pôle d'emploi « interne » rayonnant sur l'ensemble du territoire explique ces distances élevées. L'absence d'une centralité urbaine dominante combinée à la forte périurbanisation entraîne inévitablement un accroissement des distances de déplacements entre le domicile et les lieux de travail d'une part, d'achats et de loisirs d'autre part, et font de la voiture particulière le mode de déplacement le plus rapide pour circuler sur l'aire du SCoT Nord 54.

UN POIDS ACCRU DE L'AUTOMOBILE DANS LA VIE DES MÉNAGES

La périurbanisation, l'augmentation des distances domicile-travail et la localisation dispersée des activités engendrent une dépendance quotidienne de plus en plus importante vis-à-vis de l'automobile et une croissance de la motorisation des ménages.

A l'échelle du SCoT Nord 54, on constate une progression de 16% du taux de ménages motorisés entre 1999 et 2010 pour atteindre 84%. Cette augmentation est relative à l'arrivée de nouveaux ménages (+9%) déjà équipés et aux ménages,

MOTORISATION DES MÉNAGES À L'ÉCHELLE DU SCOT (HORS BOULIGNY)

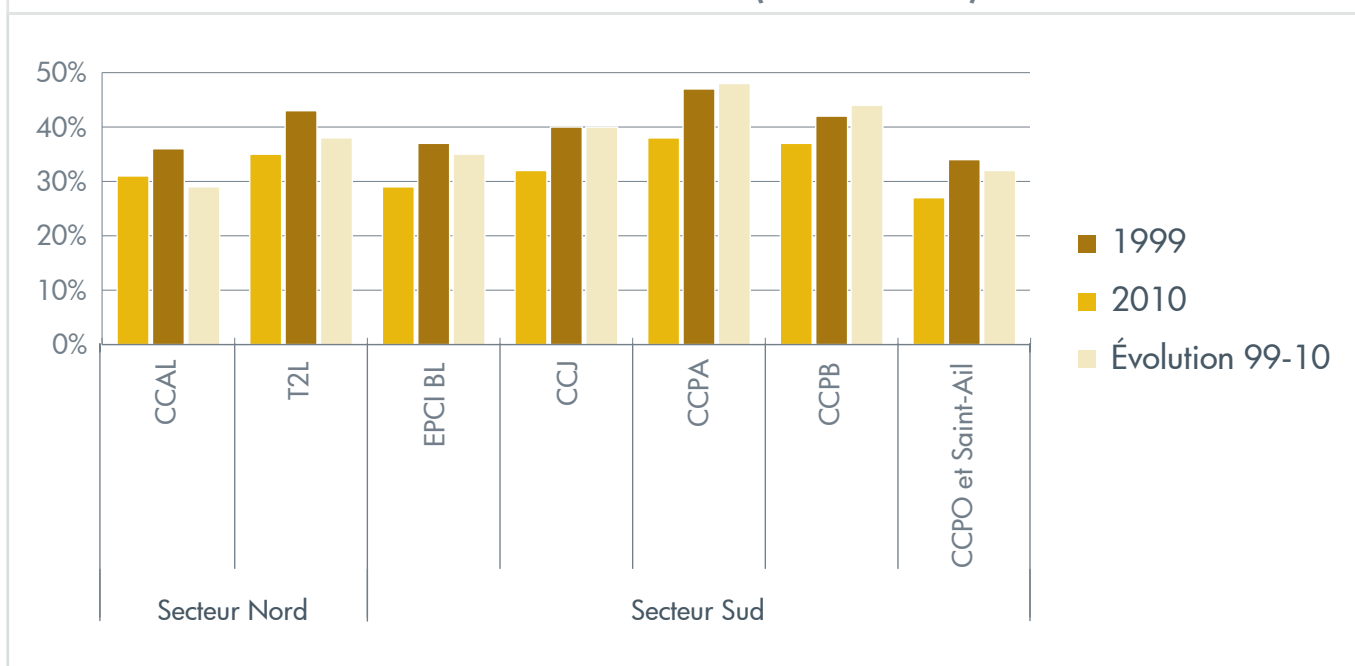
	NOMBRE DE MÉNAGES	MÉNAGES SANS VOITURE	MÉNAGES ÉQUIPÉS D'1 VOITURE	MÉNAGES ÉQUIPÉS DE 2 VOITURES OU PLUS	TAUX DE MÉNAGES MOTORISÉS
1999	56 940	10 913	28 143	17 904	81%
2010	63 555	10 215	29 228	24 112	84%
ÉVOLUTION 1999-2010	11,6%	-6,4%	3,9%	34,7%	0%

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 53



MULTI-MOTORISATION DES MÉNAGES À L'ÉCHELLE DU SCOT (HORS BOULIGNY)



Source : INSEE, RP 2010

DIAGRAMME 25

déjà présents, qui se sont dotés d'un ou plusieurs véhicules supplémentaires. Les ménages multimotorisés ont progressé de 35%. Ils sont désormais 38% à posséder plusieurs véhicules (contre 31% en 1999). Les valeurs observées sont similaires aux moyennes nationales (taux de motorisation : 82%, de multi-motorisation : 36%).

On remarque des évolutions différentes au sein du périmètre du SCoT. La motorisation croissante est principalement occasionnée par les ménages du sud. Le taux de ménages non équipés a diminué de 3 points (de 19% à 16%) avec une diminution plus accentuée dans le sud (-4 pts entre 1999 et 2010) que dans le nord (-2 pts). Le rythme d'équipement des ménages en multi-motorisation est légèrement plus rapide sur le secteur sud entre 1999 et 2010 (de 31% à 39%) que sur le nord (de 32% à 37%).

De même que les secteurs Nord et Sud ne réagissent pas de manière identique vis-à-vis de l'automobile, tous les EPCI n'enregistrent pas la même évolution. Entre 1999 et 2010, la progression de la motorisation des ménages est de 1,3 point sur la CCPB, entre 2 et 3 points sur la CCAL, la T2L et la CCJ, de 4 pts sur la CCPO et Saint-Ail, et de plus de 5 points sur l'EPCI du Bassin de Landres

(5,4) et la CCPA (5,9). Globalement, on constate un équipement des ménages en **automobile beaucoup plus important sur les communes périurbaines et rurales**. Par exemple, à Longwy, la multi-motorisation a évolué de 0,7 point entre 1999 et 2010 pendant qu'elle croissait, par exemple, de +6,9 points à Jarny et de 14,5 points à Villers-la-Chèvre.

Les taux observés dans les communes périurbaines et rurales illustrent les liens étroits qui lient le phénomène de périurbanisation à l'utilisation de l'automobile. Mais finalement, au regard de la tendance générale d'évolution, c'est l'ensemble du SCoT Nord 54 qui est sous la dépendance croissante de l'automobile.

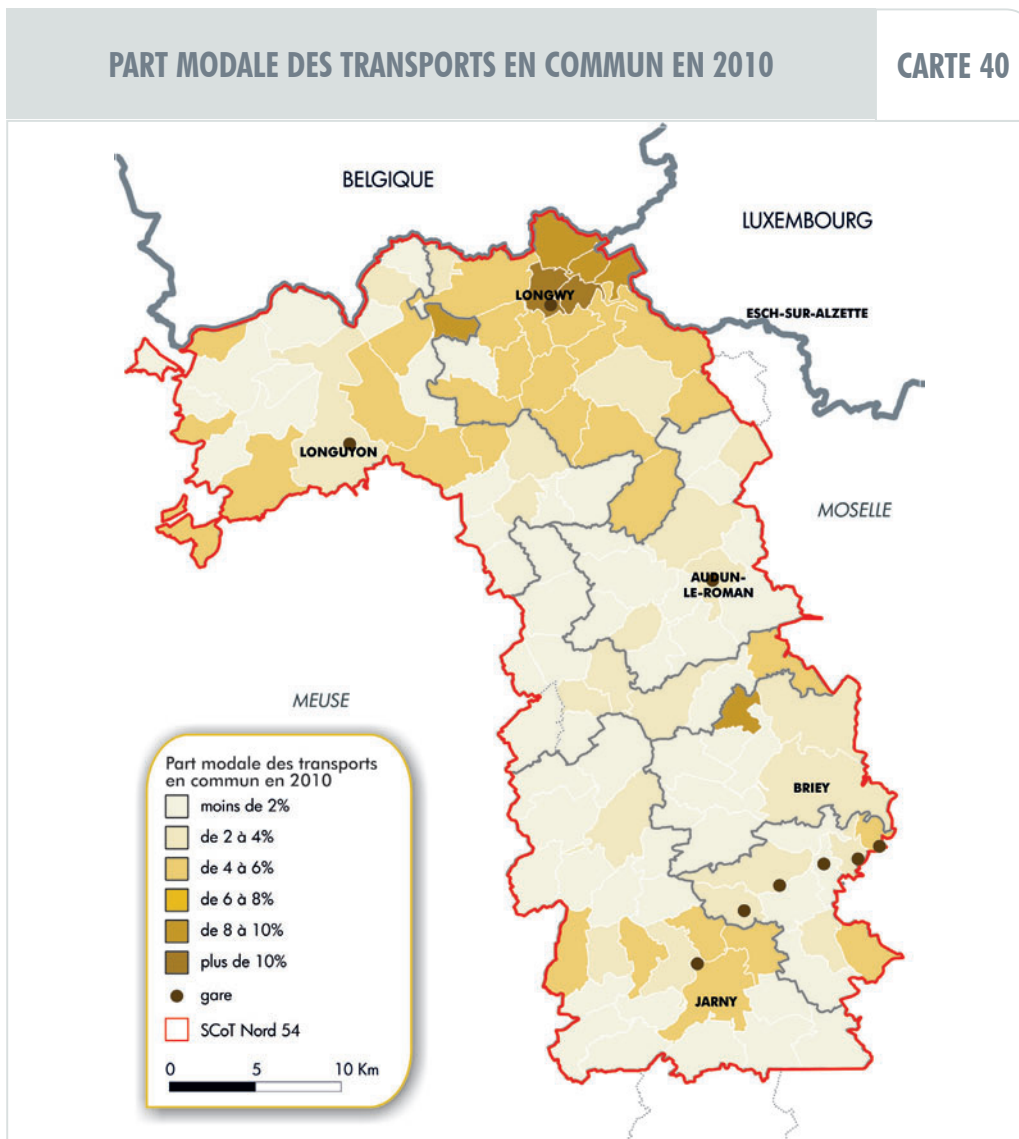
UNE RÉPARTITION MODALE QUI FAIT LA PART BELLE À LA VOITURE

Les parts modales observées sur les déplacements domicile-travail montrent une **utilisation très marquée de la voiture particulière (85%)**. Cette proportion est nettement supérieure à celles de la France (70%), de la région Lorraine (79%) et du département de la Meurthe-et-Moselle (76%). Les plus forts taux sont localisés en zones rurales où l'on constate plus de 90% d'utilisation de l'automobile.

La localisation des zones d'emploi est préjudiciable à l'usage des modes alternatifs à l'automobile. **Seulement 4,9% des déplacements s'effectuent en transports en commun**. Leur usage est nettement inférieur à la moyenne nationale (14%). Le futur réseau de transports urbains du pays du Bassin de Briey pourrait modifier ce constat.

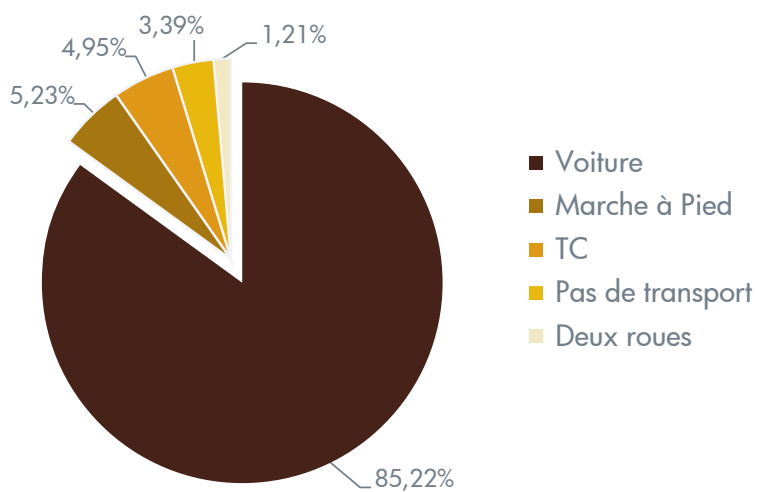
Toutefois, la part des transports en commun n'est pas homogène sur l'ensemble du SCoT puisque celui-ci est inégalement desservi. La présence d'un réseau de transports en commun conditionne, bien évidemment, leur utilisation. Les plus forts taux d'utilisation se rencontrent donc au sein du périmètre de transports urbains de l'agglomération de Longwy, à proximité des gares ferroviaires (vallée de l'Orne), sur les communes desservies par le réseau TED interurbain du CG54 ou par le réseau transfrontalier du Ministère luxembourgeois.

La marche à pied et les deux-roues sont consacrés aux distances courtes et correspondent principalement aux déplacements des actifs travaillant dans leur commune de résidence.



Source : INSEE, RP 2010

RÉPARTITION MODALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL EN 2010



Source : INSEE, RP 2010

DIAGRAMME 26



« Les TC sont économiques, mais quand les ménages disposent déjà d'un véhicule particulier, ils constituent malgré leur faible coût, une dépense supplémentaire. »

Retour d'atelier, 2011

Depuis 1999, les parts modales de la voiture (+4,9 points) et des transports en commun (+1,6 point) progressent légèrement sur l'ensemble du SCoT Nord 54. Ces évolutions se font au

détriment de la marche en raison, notamment, de l'allongement des distances domicile-travail. Quant à la pratique des deux roues, elle enregistre peu de variation notable.

VARIATION DES PARTS MODALES ENTRE 1999 ET 2010 (EN POINTS DE %)

TERRITOIRES		MARCHE À PIED	PAS DE TRANSPORT	DEUX ROUES	TRANSPORT EN COMMUN	VOITURE
Pays de Longwy	CC de l'Agglomération de Longwy	-1,1	-0,4	0,5	4,2	1,9
	Terre Lorraine du Longuyonnais	-1,5	-2,1	-0,5	0,6	6,7
	Total	-1,2	-0,7	0,3	3,4	2,9
Pays de Briey	EPCI du Bassin de Landres	-0,6	-1,0	0,2	0,2	4,1
	CC du Jarnisy	-2,2	-1,3	-0,5	0,7	7,7
	CC du Pays Audunois	-1,4	-0,2	0,4	-1,0	5,3
	CC du Pays de Briey	-2,6	-2,5	0,4	0,7	7,4
	CC du Pays de l'Orne et Saint-Ail	-2,8	-0,5	0,1	-1,1	8,0
	Total	-2,1	-1,0	0,1	-0,2	6,9
TOTAL SCOT NORD 54		-1,6	-0,9	0,2	1,6	4,9

Source : INSEE, RP 2010

TABLEAU 54

Toutefois, l'évolution est très contrastée entre le secteur Nord et le secteur Sud. Le pays le Longwy connaît à la fois une progression de la part modale de l'automobile (+2,9 points) et de celle des transports en commun (3,4 points). On peut imaginer que cette évolution des transports en communs est liée à l'existence de lignes transfrontalières et au renforcement de la desserte de l'agglomération par le SITRAL grâce à la Super Navette. Le pays de Briey supporte quant à lui une forte croissance de l'utilisation de la voiture particulière (6,9 points) et une très légère baisse des transports en commun (-0,2 point).

On note aussi une différenciation entre les communes dites urbaines et celles dites périurbaines et rurales. Sur le secteur Nord, la Terre Lorraine du Longuyonnais connaît une forte augmentation de la part modale de l'automobile (+6,7 points) confirmant leur dépendance à ce mode de transport. La CCAL, quant à elle, dispose d'une AOT et d'infrastructures de transports en commun qui ont permis de limiter la progression de la voiture (+1,9 points) et de faire progresser plus fortement les transports en commun (+4 points). Sur le secteur du pays de Briey, cette différenciation n'est pas vérifiable. Malgré la présence de nombreuses infrastructures ferroviaires, la croissance de l'utilisation de l'automobile y est générale. L'explication vient certainement du fait que les temps de parcours demeurent plus

compétitifs par la route. On peut imaginer que la mise en œuvre de l'AOT du Pays du Bassin de Briey contribuera à inverser la tendance.

Il faut également prendre en considération qu'une étude du CEPS/INSTEAD de 2003, a montré que 12% des frontaliers disposent d'une voiture de fonction. Cette donnée est importante car les possesseurs de voiture de fonction ne peuvent pas pratiquer le covoiturage, car certains contrats d'assurance peuvent contenir des clauses restrictives et que l'entreprise doit donner son autorisation.

Toujours d'après les données du CEPS/INSTEAD, 15% des automobilistes frontaliers du Luxembourg pratiquent régulièrement le covoiturage.

» Des conséquences environnementales notables

L'attractivité des territoires environnants et les déplacements que cela induit engendrent évidemment de lourds enjeux pour le développement durable : limitation des nuisances, développement d'un système intégré et intermodal de mobilité, une approche en terme de « chaîne de transport », la localisation des activités humaines, etc.

Selon une étude INSEE – SoeS – CERTU, en Meurthe-et-Moselle, les navetteurs des territoires de Briey et de Longwy sont ceux émettant le plus de CO₂ en tonnes par an et par navetteur. A titre de comparaison, un navetteur du territoire de Longwy en émet deux fois plus qu'un navetteur de Nancy et couronne.

Une distinction peut également être faite par lieux de destination. Ainsi, un navetteur provenant du SCoT Nord 54 et se rendant en Moselle émet 35% de CO₂ de plus qu'un navetteur se rendant au Luxembourg. Les transports en commun, davantage utilisés dans le Nord du territoire, attestent de leur effet.

L'une des réponses possibles à la diminution des émissions de CO₂ est le rééquilibrage du territoire du SCoT par rapport aux territoires environnants en termes de services, d'emploi et d'activités économiques.

➤ PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES

LA SUPERPOSITION DE DIFFÉRENTS FLUX ROUTIERS

La voiture étant le véhicule le plus utilisé, les conditions de circulation sur les routes se dégradent et provoquent une congestion récurrente notamment aux entrées d'agglomération aux heures de pointe.

En se basant sur les postes de comptage routier, on constate que les territoires de Longwy et de Briey ont enregistré les plus fortes hausses de trafic (+14% et +9% en 9 ans) du département du fait, faut-il le rappeler, de l'attraction luxembourgeoise et mosellane, et du recours massif à la voiture par les transfrontaliers, l'évolution au niveau départementale étant de +6%.

Trois catégories de flux cohabitent sur les routes du territoire :

- les flux internes qui correspondent aux échanges entre les communes du SCoT.
- les flux de transit qui traversent le territoire sans aucun échange avec celui-ci.
- les flux d'échanges qui correspondent aux relations directes avec les territoires limitrophes (Belgique, Luxembourg, Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle Sud). Ces flux sont principalement induits par les déplacements domicile-travail liés à l'attractivité des territoires environnants.

L'ensemble de ces trafics se superposent sur certaines infrastructures routières qui ne sont pas adaptées pour y répondre. Ce décalage provoque différentes nuisances et une augmentation du risque d'accident. Malheureusement, les données et les enquêtes de circulation disponibles ne permettent pas de connaître la répartition des différents types de trafic sur les routes.

Les charges de trafic recensées montrent de fortes disparités territoriales. Les agglomérations jouent leur rôle de pôles générateurs en concentrant les différents types de trafic, notamment sur les pénétrantes.

Les déplacements domicile-travail vers la Moselle et le Luxembourg se font sur des voies dont la fréquentation est en hausse constante. Les trafics y avoisinent ou y dépassent les 10 000 véhicules/jour, c'est-à-dire au-dessus du seuil de gêne fixé à 8 500 pour une 2x1 voie.

Dans le secteur Nord, le trafic sur la RN52 est relativement soutenu avec plus de 20 000 véhicules par jour en 2008 au niveau du viaduc de La Chiers (dont 11% de poids lourds) et jusqu'à 27 600 véhicules/jour à Mont-Saint-Martin, soit plus que sur l'A30. La RD618 connaît un trafic plus contrasté (4 000 véhicules par jour entre Longuyon et Étain dont 20% de poids-lourds, 9 000 à la sortie nord de Longuyon, et plus de 20 000 à l'entrée de Longwy). Cette surcharge provoque

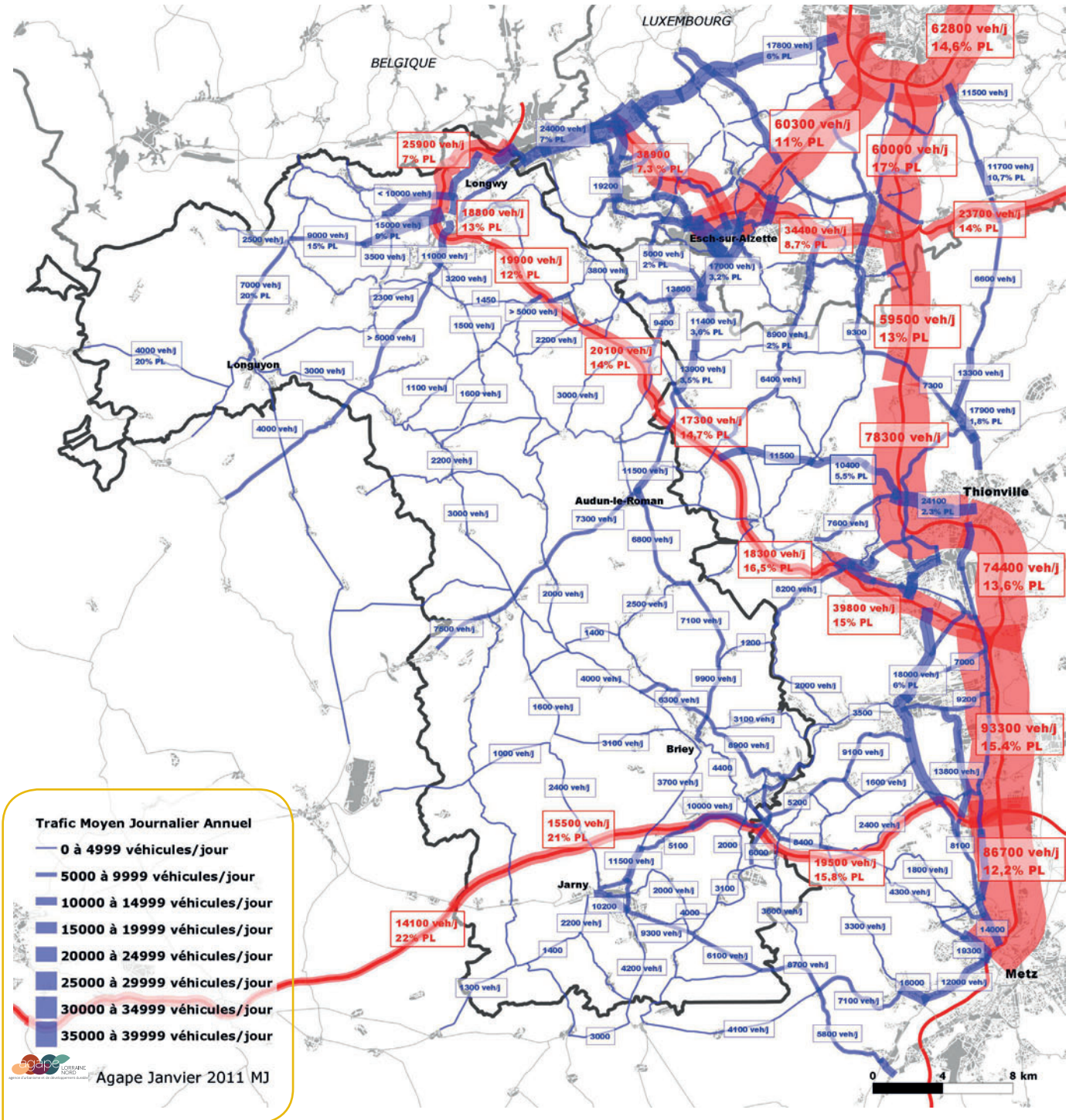
la saturation du rond-point du Pulventeux aux heures de pointe. Sur la RD43 (rue de Lorraine), environ 10 000 véhicules par jour circulent jusqu'à Cosnes-et-Romain. Sur la RD18 (Meuse-Luxembourg), on recense un trafic d'environ 5000 véhicules/jour mais celui-ci culmine à 11 000 à l'approche de Longwy. Sur la RD46b, 21 000 véhicules par jour impactent considérablement la fluidité au passage des trois frontières à Mont-Saint-Martin.

Le maillage du réseau est donc concentré autour d'infrastructures qui n'ont pas le gabarit nécessaire pour recueillir l'ensemble des flux d'un même bassin.

Dans le secteur du Pays de Briey, le trafic sur l'A4 est relativement moyen pour ce type d'infrastructure avec 19 500 véhicules/jour à l'entrée Ouest de l'agglomération messine et 15 500 véhicules/jour entre Jarny et Étain. La RD603 enregistre un trafic moyen au niveau de Jeandelize entre Jarny et Étain (4 400 véhicules/jour) mais cet axe est saturé dans la zone urbaine de Conflans-Jarny ainsi qu'à l'entrée Ouest de Metz en heures de pointe (10 000 véhicules/jour).

On constate un éclatement des trafics sur l'ensemble des routes aux entrées et sorties des communes. Les trafics de transit, d'échanges et internes se cumulent dans leur centre provoquant des nuisances et les problèmes de sécurisation





Sources : CG 54, CG 57, DIR Est,
Administration des Ponts et Chaussées du Luxembourg



AGAPE, février 2011

des traversées. Ces voies ont d'ores et déjà atteint leur optimum de débit et de fréquentation et ne permettent plus une progression des trafics. Sur l'ensemble des axes concernés les valeurs de trafic sont importantes : RD906/613 (10 500 veh/j au Nord de Jarny, 8 500 veh/j au Nord de Briey et 7 400 à l'approche d'Audun-le-Roman), RD603 (environ 10 000 veh/j aux entrées Est et Ouest de Jarny), RD136 (10 000 veh/j entre Jarny et Homécourt). L'ensemble des routes principales en direction de Metz sont chargées, confirmant la forte part d'utilisation de l'automobile pour les navettes quotidiennes. Comparativement aux autres routes, la RD643 a un trafic peu élevé mais comprenant une part non négligeable de poids lourds (17% soit en moyenne 600 poids lourds par jour). Ainsi, cette route **pose davantage des problèmes de sécurisation**, en particulier dans les traversées d'agglomérations, que des problèmes de capacité.

Enfin, le trafic sur la RD156, qui assure la liaison Est-Ouest entre la Meuse et le Luxembourg, en passant par Landres et Audun-le-Roman, est en croissance. Il atteint en 2012 un peu plus de 6 500 véhicules par jour.

Toutes les valeurs observées montrent que certaines infrastructures sont congestionnées voire saturées aux heures de pointe. Sur des voiries de nature identique, le secteur Nord est plus marqué par les phénomènes de congestion et donc de nuisances que le secteur Sud. Toutefois, à partir de 5000 véhicules/jour, la traversée des centres-bourgs reste préjudiciable au cadre de vie des habitants.

Pour les voies les plus chargées, la réalisation d'aménagements physiques et de capacité s'imposera dans les prochaines années pour accompagner la densification du trafic. Toutefois, le risque de tels aménagements est d'encourager la population à utiliser la voiture.

CAPACITÉ PRATIQUE DES ROUTES

	SEUIL DE GÊNE (véh/j)	SEUIL DE SATURATION (véh/j)
2 voies	8 500	15 000
2x2 voies	25 000	45 000

TABLEAU 55 : ONISR

DES PROJETS ROUTIERS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS...

En dépit des changements qui pourront s'opérer en matière de report modal dans les prochaines années, certains axes ne pourront pas supporter à moyen terme les évolutions de trafic projetées, générant de fait pollution, saturation et dangerosité, et donc détérioration du cadre de vie.

En effet, compte tenu de l'évolution actuelle des flux, des attractivités voisines et de la caractéristique résidentielle du territoire, les prévisions montrent que certaines infrastructures pourraient arriver à saturation, en particulier la RN52 dont le trafic pourrait dépasser 45 000 véhicules par jour à horizon 2030 à hauteur de Mont-Saint-Martin, et la D618 à hauteur de Longlaville dont le trafic dépasserait les 20 000 véhicules.

C'est pourquoi le territoire a identifié un certain nombre de projets routiers qui apparaissent comme étant indispensables pour faire face à l'inévitable accroissement des trafics routiers et à la saturation du réseau.

Par ailleurs, dans certains secteurs, les trafics routiers de transit accroissent inutilement la pollution dans les villes et villages et engendrent des nuisances pour les habitants. Il paraît donc nécessaire d'écarter des centres villes le trafic qui n'y a pas sa place, en adaptant le réseau routier.

Ainsi, certains aménagements sont en projets ou envisagés pour faire face à ces phénomènes.

Sur le secteur Nord, **deux projets sont en lien avec la route nationale RN52.** Le premier projet est celui de la **continuité autoroutière A28-RN52.** Inscrite au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006, la continuité autoroutière de la RN52 jusqu'à la frontière belge n'a jamais été réalisée. Côté wallon, le projet de prolongement de l'A28, depuis Arlon jusqu'à la frontière française, est également inscrit dans le Schéma Directeur de l'Espace Régional Wallon. Bien qu'attendu depuis 20 ans, ce projet semble avoir été reporté et classé comme projet « secondaire ». Lors de l'élaboration du Programme de Développement et de Modernisation des Infrastructures 2009-2014 (document qui remplace le CPER pour les projets routiers), la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) a proposé d'y inscrire la mise aux normes autoroutières de la RN52 entre Crusnes et Mexy, ainsi que la mise à 2x2 voies entre Mexy et la frontière belge. **Cette proposition n'a pas été retenue par le ministère.** Pourtant, ce projet, s'il était susceptible de créer un appel de trafic de transit sur le ScoT Nord 54, répondait à une logique nord-lorraine per-

« Sur le secteur de Longwy, on constate un important trafic poids lourds en ville. Cette problématique est permanente et est causée notamment par la technologie GPS, qui indique les chemins les plus courts, et font traverser les villes et non les réseaux principalement indiqués par les panneaux de signalisation. La conjugaison des usagers provoque parfois des traversées de villes de plus de 25 minutes. Sur le secteur de Briey, on constate moins de blocages, mais ceux-ci sont souvent constatés à l'entrée de l'agglomération messine. Se pose alors la question de l'inter-SCoT. »

Retour d'atelier, 2011

mettant de délester en partie le Grand-duché de Luxembourg et l'A31 de l'important trafic poids lourds, et d'éviter la réalisation du contournement ouest de Thionville.

Un autre projet touche indirectement la RN52. Il s'agit du raccordement de l'A30 avec le site de Belval au Luxembourg. Bien qu'en dehors du SCoT, et bien qu'elle ne soit pas directement connectée à la RN52, puisqu'elle va déboucher sur la commune de Tiercelet avec une capacité théorique réduite (1x1 voie), cette liaison va créer un appel de trafic. Le projet de contournement de Belval risque donc d'impacter fortement le système routier du SCoT et d'avoir des conséquences sur le territoire. En effet, elle offrira aux lorrains une route rapide et sûre pour aller travailler au Luxembourg. La



route devrait être ouverte à la circulation, au plus tôt à la mi-2015.

L'aménagement de la RD618 entre Longwy et Etain (Meuse) est un autre projet qui concerne le secteur Nord du SCoT. Il consisterait à créer une voie alternative à la traversée du Grand-Duché du Luxembourg et du sillon Mosellan pour rejoindre l'A4 (Paris-Strasbourg) et à aboutir à une réalisation progressive d'une liaison routière évitant les traversées des villages, notamment des poids lourds qui représentent une part non négligeable du trafic (environ 20%). Ce projet est à double tranchant. D'un côté, il améliorera la qualité de vie des habitants, en rejetant le trafic poids-lourds en dehors des centres villes. En contrepartie, il risque de renforcer cet axe de transit et pourrait concourir à une augmentation du trafic routier.

Sur le secteur Sud, un projet prévoit le raccordement de Briey à l'A4, par la création de 1,7 km de voie nouvelle entre la RD137 et la RD613 (et la réalisation d'un viaduc pour le franchissement de la vallée du Woigot) afin de terminer le contournement de Briey et de permettre de relier plus rapidement l'autoroute A4 au niveau de l'échangeur de Jarny. L'objectif est de soulager le centre de Briey d'une grande partie du trafic actuel de transit, notamment poids lourds et d'offrir une desserte de qualité pour la zone industrielle à l'Est de Briey. Ce projet en est au stade des acquisitions foncières.

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

La Lorraine est une porte logistique reliant les ports de la Mer du Nord à ceux de la Méditerranée. En conséquence, elle accueille un important trafic marchandises provenant d'Anvers, Rotterdam et Zeebrugge, et transitant régulièrement par le Terminal Container d'Athus (TCA), situé sur le Pôle Européen de Développement. Malgré ce point d'ancrage, la plupart des entreprises logistiques situées en Lorraine sont localisées sur le sillon lorrain et mosellan. Pour le SCoT Nord 54, elles se localisent principalement à proximité de l'A4.

Sur le territoire du SCoT Nord 54, l'ensemble du transport de marchandises se fait par la route sauf pour la liaison entre Longwy et Athus qui dispose d'une ligne

de fret. En prévision du développement du port fluvial d'Illange, il y a de fortes raisons de penser que le transit de poids lourds risque d'augmenter, notamment la liaison avec le terminal container d'Athus qui gère actuellement plus de 280 conteneurs jour (soit plus de 80 000 conteneurs par an). Malgré l'impact du transport routier de marchandises sur l'environnement, le fret ferroviaire, notamment la ligne Athus-Conflans-Toul, peine à se développer. Cet axe aménagé dans le cadre du CPER 2000-2006 pour offrir une alternative fret au Sillon Mosellan est peu utilisé pour le moment (12 trains par jour), du fait de la baisse du fret et d'une capacité suffisante sur le Sillon Lorrain. A moyen terme, 80 trains pourraient circuler par jour (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports).

Malheureusement, l'absence de données spécifiques sur le territoire du SCoT Nord 54 ne permet pas, à l'heure actuelle, d'évaluer les volumes et les types de marchandises transportés.

Il est étonnant de constater par ailleurs que la RD618, qui accueille un important trafic poids lourds ne soit pas classée au niveau national comme « réseau routier local taxé éco-redevance poids lourds ».

Enfin, il convient de signaler qu'il existe un risque de rejet du trafic poids lourds

belge vers la RN52 et la RD618 en raison de la mise en place à court terme d'un péage poids lourds sur le réseau autoroutier belge.

LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN

Actuellement, le territoire du SCoT Nord 54 est composé de trois Autorités Organisatrices des Transports officielles et d'une en construction :

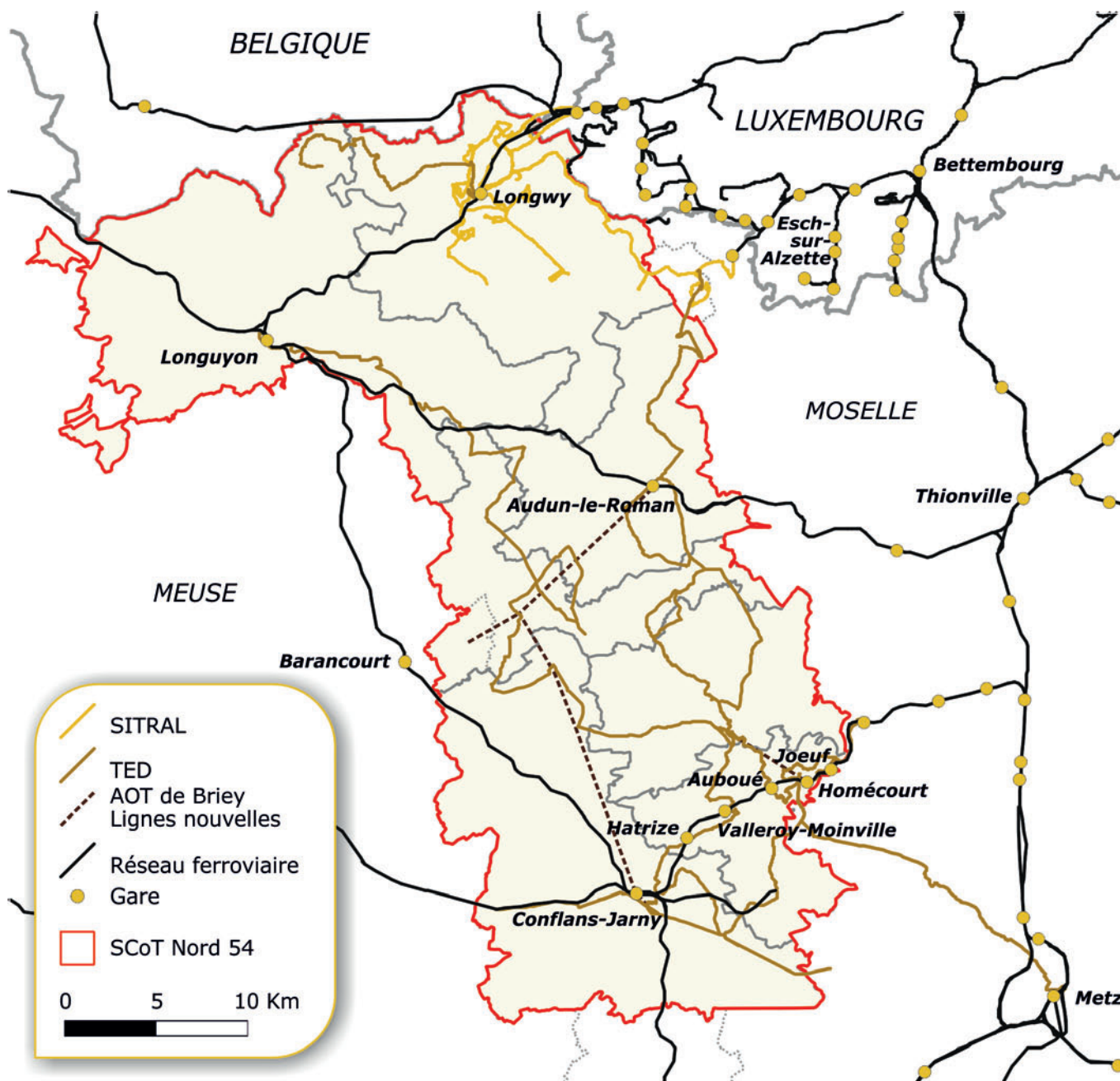
- le Conseil Régional de Lorraine pour le réseau ferroviaire des Trains Express Régionaux.
- le Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle pour le réseau interurbain TED.
- le Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération de Longwy.
- la future AOT du Pays du Bassin de Briey.

➤ Le réseau TER – Métrolor (rail) : une prédominance du secteur Nord

Seules deux gares sont présentes sur le territoire de Longwy alors que l'on en compte sept sur le territoire de Briey (dont 5 haltes).

En terme de service, la répartition de l'ensemble des TER montre que les 2 gares du secteur Nord sont mieux pourvues que celles du secteur Sud puisqu'elles accueillent, à elles seules, 46% du ser-





Source : IGN, AGAPE



AGAPE, janvier 2014



vice TER (dessertes en trains et en autocars confondues). Toutefois, cela ne permet pas de résoudre le problème des ruptures de charge très contraignantes pour rejoindre le réseau à grande vitesse (Metz ou Thionville). Le niveau de service est certes plus important au Sud mais sa répartition est morcelée entre les 7 autres gares. Seule la gare de Conflans-Jarny possède un bon niveau de service au Sud (45 trains et autocars par jour).

Sur le secteur Nord, une nouvelle liaison TER Longwy-Belval-Thionville a vu le jour en décembre 2009 et s'est étoffée en septembre 2010 avec quatre trains circulant de Thionville à Longwy et cinq en sens inverse. La ligne TER Nancy - Longwy compte quatre allers-retours par jour, la ligne TER Metz - Longwy présente une fréquence de sept allers-retours par jour et la ligne TER Longwy - Longuyon - Montmédy trois allers-retours quotidiens.

Sur le secteur Sud, la liaison Metz - Conflans compte 11 aller-retours quotidiens, les lignes TER Nancy - Conflans Longwy et Conflans - Verdun offrent 5 aller-retours par jour.

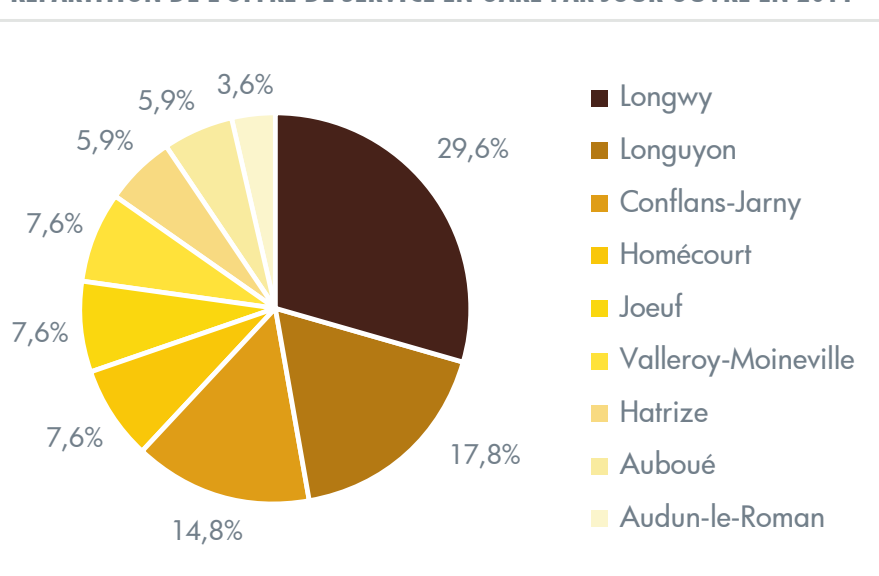
La fréquentation du réseau ferroviaire s'appréhende par l'analyse des montées et descentes en gare et par l'origine et la destination du voyage.

La gare TER de Longwy est la plus fréquentée du territoire. Elle concentre à elle seule plus de 40% de la fréquentation globale des gares du SCoT Nord 54 (34 000 voyages mensuels effectués au départ ou à l'arrivée, ce qui en fait la 4ème gare de Meurthe et Moselle). Le secteur Nord, et ses deux gares, rassemble la moitié de la fréquentation. Ainsi, en 2011, la gare de Longwy accueillait une moyenne de 750 clients par jour et celle de Longuyon 180 (7 000 voyageurs mensuels).

Sur le secteur Sud, Conflans-Jarny est la principale gare avec en moyenne 350 voyageurs par jour (14 300 voyages mensuels). La fréquentation des autres gares est moindre puisque Joeuf accueille 100 voyageurs par jour (5 600 mensuels), Homécourt 60 voyageurs quotidiennement et Valleroy-Moineville un peu plus d'une trentaine.

La fréquentation de la gare de Longwy s'explique par l'influence des déplacements transfrontaliers vers le Luxembourg.

RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SERVICE EN GARE PAR JOUR OUVRÉ EN 2011



Source : SNCF, BD Aristote 2011

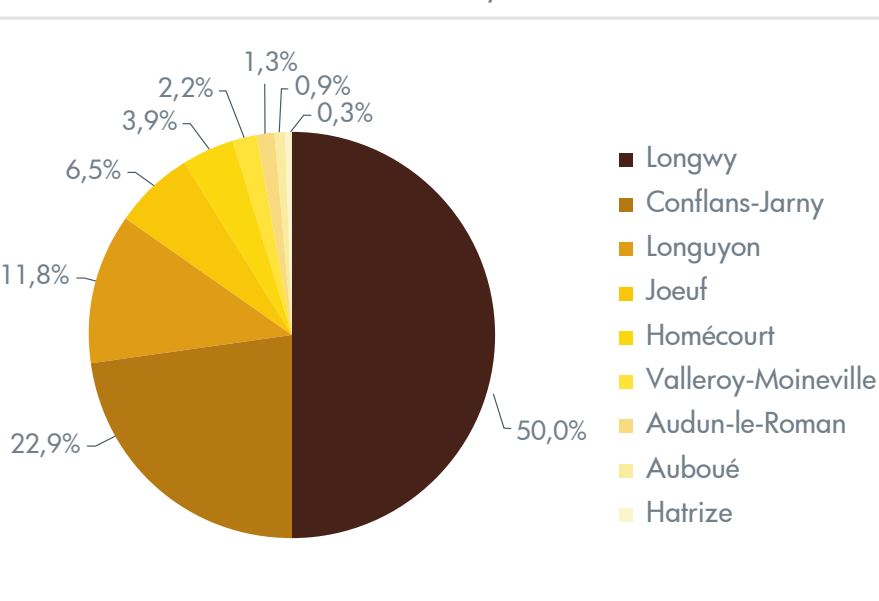
DIAGRAMME 27

La principale destination au départ de la gare de Longwy est celle de Rodange, à la frontière luxembourgeoise (25 000 voyages mensuels, soit 1 000 par jour). Nancy (230 voyageurs journaliers) et Metz (145) sont ensuite les principales destinations au départ de Longwy.

A partir de Longuyon, les principales destinations sont Nancy, Longwy et Metz en train ainsi que Charency-Vezin et Colmey-Flabeuville en autocar.

Sur le secteur Sud, seule la gare de Conflans-Jarny est en relation avec le secteur Nord (gare de Longwy). Les échanges entre elles sont pratiquement nuls, ce qui **confirme une fois de plus l'attraction des territoires environnants et l'absence de relations internes.** La gare de Conflans-Jarny est essentiellement concernée par les liaisons à destination de Metz (280 voyages quotidiens) et de Nancy (200).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE MONTÉES / DESCENTES EN GARE EN 2011



Source : SNCF, BD Aristote 2011

DIAGRAMME 28

PRINCIPALES ORIGINES/DESTINATIONS PAR JOUR OUVRÉ EN 2012

ORIGINE	DESTINATION					
	Luxembourg	Metz*	Nancy	Longwy	Conflans-Jarny	Longuyon
Longwy	1 135	27	215	-	7	35
Longuyon	67	31	82	35	-	-
Audun-le-Roman	-	26	-	-	-	-
Conflans-Jarny	-	274	170	7	-	-
Hatrive	-	-	-	-	-	-
Valleroy-Moineville	-	48	-	-	-	-
Auboué	-	18	-	-	-	-
Homécourt	-	64	-	-	-	-
Joeuf	-	116	-	-	-	-

Source : SNCF, BD Aristote 2012, * Hors autocars Métrolor

TABLEAU 56

La faiblesse des échanges entre les secteurs Nord et Sud n'est pas surprenante puisque les besoins sont minimes. Une augmentation de l'offre de service ne créera donc pas obligatoirement la demande.

► Le réseau TER – Métrolor (route) : une offre complémentaire

En complément de l'offre TER, plusieurs lignes du réseau Métrolor desservent le territoire en autocar : Montmédy - Longuyon (3 A/R), Metz - Longwy (5 A/R), Longuyon - Longwy (5 A/R), Conflans - Valleroy (5 A/R) et Homécourt - Moyeuvre-Grande (2 A/R).

L'offre TER (ferrée et routière) est peu concurrentielle par rapport aux offres TED et permet d'améliorer la desserte du territoire.

► Le réseau TED : un Nord délaissé ?

En matière de transports collectifs, le Conseil général est chargé d'organiser des services réguliers interurbains et scolaires. Ce sont les autocars TED qui transportent à la fois les enfants scolarisés et les habitants à travers les lignes régulières. Le réseau compte 270 km linéaires sur le SCoT et accueille environ 260 000 voyageurs par an, dont 50% sont des scolaires. Ce réseau est en cours de modification dans le cadre de la révision du Schéma Départemental des Transports.

88% des voyages « commerciaux » se font sur le territoire de Briey (116 000 voyageurs annuels contre 16 000 pour le territoire de Longwy durant l'année scolaire 2008-2009). Le territoire de Briey représente ainsi 9,5% des voyages TED de l'ensemble du département et celui de Longwy seulement 1,3%. L'explication de cet écart entre le Nord et le Sud est simple. Seules deux lignes régulières sont en service sur le secteur Nord. Suite à la suppression de la ligne R020 (Longwy - Longuyon), l'offre se compose uniquement de la ligne Longwy - Saint-Pancré - Gorcy, (11 470 voyages « commerciaux ») et de la ligne qui relie Briey - Mercy-le-Bas - Longuyon (4 660 voyages). La desserte du secteur est complétée par cinq lignes de marché.

Au Sud, le réseau se compose de huit lignes régulières et s'organise autour des bassins de Briey-Jarny d'une part et du bassin de Landres d'autre part. La ligne Metz - Briey - Villerupt est la ligne la plus fréquentée du territoire avec 39 550 voyageurs « commerciaux » par an, soit 35% de l'ensemble des voyageurs « commerciaux » sur le territoire de Briey. La ligne Jarny - Homécourt - Briey est la seconde ligne TED du secteur en termes de fréquentation (30 082 voyageurs). Les six autres lignes TED du territoire de Briey ont une fréquentation inférieure à 20 000 voyageurs par an (Jarny - Valleroy - Briey : 18 231, Homécourt - Joeuf : 10 263, Conflans - Metz : 6 045, Briey - Mercy-le-Bas - Longuyon : 4 662, Avillers - Briey : 3 176 et Saint-Julien-lès-Gorze - Conflans - Jarny : 1 507).

La ligne R110 qui relie Homécourt - Joeuf est un exemple de la préfiguration de ce que pourrait être le futur réseau urbain sur ce secteur.

On remarque une absence de maillage du réseau TED dans la partie Nord-Est du territoire du SCoT où opèrent de façon complémentaire les lignes de Transport du Grand Longwy (TGL).

► Les autres réseaux de transport : un réseau urbain et de multiples initiatives

Les communes de la CCAL sont desservies par un réseau de transport urbain. Celui-ci dispose d'un linéaire de 143 km. Il transporte environ 6 000 clients par jour, soit une moyenne de 3,5 millions de personnes par an.

Le réseau « Trans'boulot » transporte 24h/24 et 7j/7 toute personne bénéficiaire des minima sociaux et n'ayant aucun moyen de locomotion pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation. Cette association est soutenue par le CG54 et trois EPCI dont la CC de l'Agglomération de Longwy. Environ 450 usagers sur ces trois EPCI en bénéficient par an.

Le « P'tit Bus » de la Communauté de Communes du Pays de Briey dessert le périmètre communautaire à travers six circuits hebdomadaires (environ 6 500 voyages par an) pour un tarif de 0,60€ l'aller.

Aucun EPCI du territoire de Briey n'est à l'heure actuelle autorité organisatrice de transport. L'opportunité de création d'un



« Il faudra imaginer le rabattement systématique des transports en commun routiers sur les gares car le réseau ferroviaire constitue l'axe structurant du déplacement de personnes. Actuellement, l'intermodalité est difficilement réalisable en raison du manque de cohérence des horaires entre les différents réseaux : cette mise en cohérence favorisera la diminution des temps de parcours pour être plus compétitif face à l'automobile ».

« Pour tous les transports en commun, la communication et l'information du public revêt une importance capitale »

Retour d'atelier, 2011

périmètre de transports urbains (PTU) sur le Pays de Briey est actuellement à l'étude. Il est prévu la création de navettes urbaines dans les agglomérations, de huit lignes interurbaines raccordant les principaux pôles du territoire, et d'un service de transport à la demande (TAD) irriguant les secteurs les plus ruraux. Le schéma actuel propose une combinaison de différentes offres : 2 navettes urbaines dans les agglomérations de Briey/Joef/Homécourt et de Jarny/Conflans, 2 lignes interurbaines demeurant de la compétence du CG54, 4 lignes interurbaines reprises et renforcées par l'AOTU et 2 nouvelles lignes.

Enfin, il faut noter une expérimentation de transport à la demande (TAD) sur le Longuyonnais depuis début 2013.

➤ **Une bonne accessibilité aux transports en commun mais une intermodalité à améliorer**

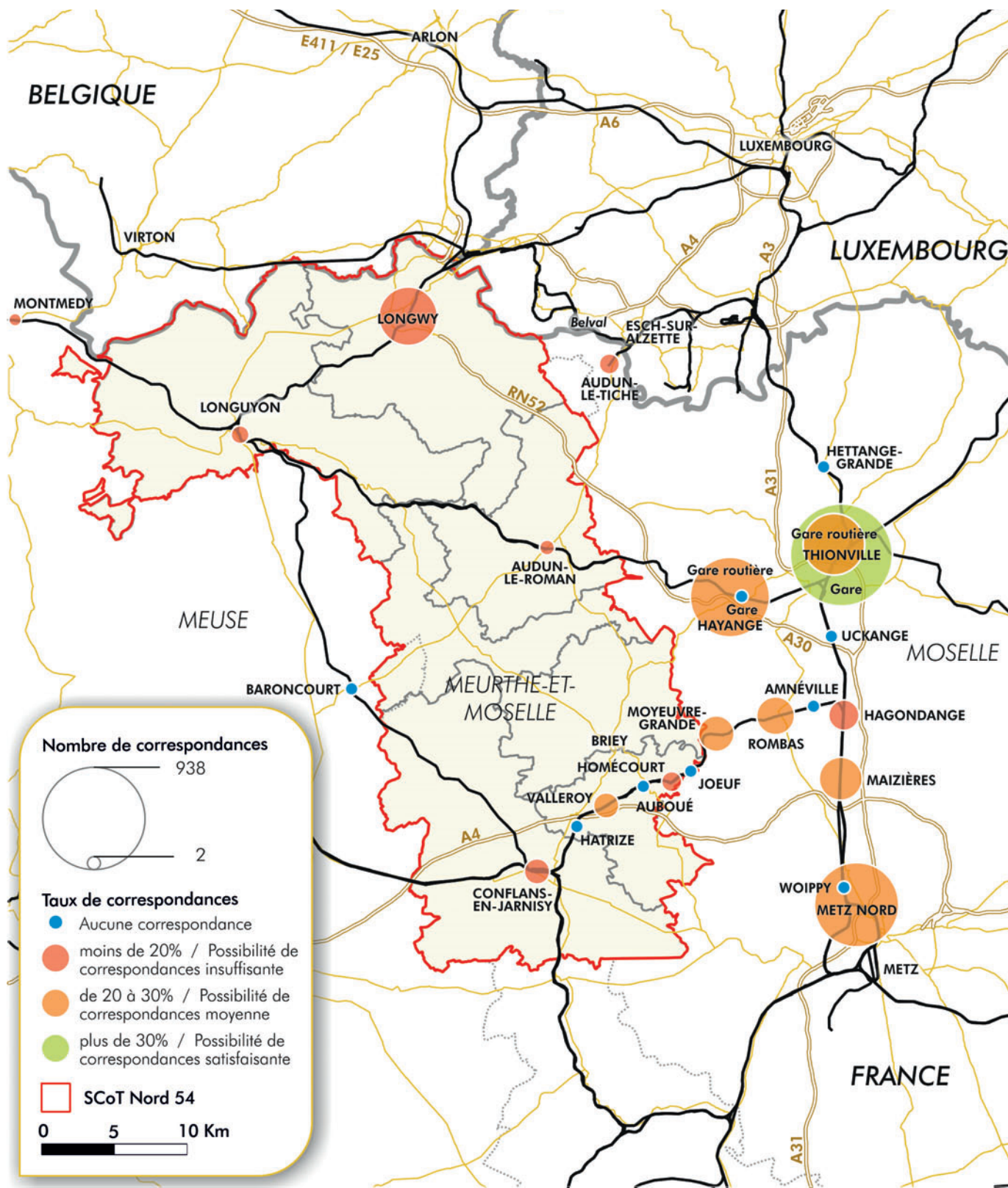
On peut calculer la population effectivement ou potentiellement desservie par les différents réseaux de TC en estimant le nombre des personnes qui résident dans un rayon de 300m autour des différents points d'arrêt.

Entre 55 000 et 60 000 habitants du SCoT ont directement accès au réseau TED' (35 à 40% de la population) et entre 37 000 et 40 000 habitants ont directement accès au réseau urbain de l'agglomération longovicienne. En cumulant ces deux calculs (doublons exclus), ce sont **86 000 à 92 000 habitants du SCoT qui disposent d'un**

accès direct aux transports en commun routiers, soit **60% de la population totale**. Un chiffre qui pourrait augmenter avec la création d'une AOT sur le Pays du Bassin de Briey.

Malheureusement, même si la couverture du territoire par les TC est bonne, on constate une faiblesse de l'intermodalité. Pour que les conditions d'intermodalité soient bonnes, il est souhaitable que celle-ci se fasse dans un rayon inférieur à 200 m et dans un délai qui n'excède pas 20 min. L'analyse des correspondances entre les réseaux met en évidence de réelles carences dans ce domaine. **Parmi les neuf gares du SCoT, seule la gare de Valleroy présente un taux d'intermodalité convenable (20%)**. Les huit autres gares présentent un taux de « correspondances efficaces » particulièrement faible. Au regard du taux de couverture des TC, les principaux obstacles à l'intermodalité semblent être la fréquence des dessertes trop faible et de la mauvaise concordance des horaires. La clef du problème réside donc dans la concertation entre les AOT, qui doivent s'employer à faire que les lieux d'interconnexion des différents réseaux puissent former de véritables pôles d'échanges. Ces lieux se doivent d'être le point d'accès à différents moyens de transport mais aussi des lieux de passage et des lieux de vie. C'est alors toute la question de l'intégration de l'intermodalité dans l'aménagement urbain qui se pose car celle-ci est primordiale si l'on souhaite développer les « quartiers gare ».





Source : calculs AGAPE 2010

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

AGAPE, janvier 2014



« L'enjeu du développement de gares et, plus largement, la question du réaménagement des quartiers-gares doit être posée en favorisant la proximité des logements »

Le groupe de travail a conclu à une large majorité que les « quartiers gare » étaient une priorité de développement.

Retour d'atelier, 2011

« La priorité du SCoT sera de reconquérir les friches pour se rapprocher des réseaux de transports en commun »

Retour d'atelier, 2011

► DES QUARTIERS GARE INEXISTANTS QUI SERONT AMENÉS À JOUER LE RÔLE DE NŒUDS STRATÉGIQUES DANS L'AVENIR ?

L'ENJEU DES « QUARTIERS GARE »

La gare est une chance pour la ville ou le village qui l'accueille. L'enjeu pour elle est de gagner une véritable place de centralité, que ce soit par les activités qui s'y trouvent, ou parce que, depuis le quartier de gare, doivent s'organiser les déplacements vers l'ensemble de la ville.

La valorisation de la gare et de l'ensemble du quartier qui l'entoure nécessite par conséquent une approche transversale entre la problématique des transports et celle de l'aménagement du territoire. La réflexion doit se situer à différentes échelles : l'échelle régionale (pour les mobilités inter-cités, les grands projets d'aménagement, les grands projets de développement économique) et l'échelle locale (pour l'intermodalité avec les services de mobilité urbaine, l'aménagement urbain, l'offre de services, ...).

► A la fois une porte et un nœud

Souvent proche du centre, la gare constitue une « porte » privilégiée de la ville. C'est par là qu'arrivent les voyageurs, c'est de là qu'ils repartent... La gare est aussi un « nœud » où l'on passe d'un moyen de transport à un autre. On y vient en autobus, à pied, en voiture, on s'y fait déposer par quelqu'un ou on y cherche une place de stationnement... C'est toute l'organisation de la chaîne de transport autour du train qu'il faut donc penser : autocar, train, autobus urbain et voiture.

Toutefois, sur le territoire du SCoT, les gares et haltes ferroviaires sont au nombre de neuf et on peut légitimement s'interroger sur la pertinence d'avoir autant de points d'arrêts et de « quartiers gare potentiels » sur la vallée de l'Orne.

► Des projets qui nécessitent des réserves foncières

Les quartiers de gare sont souvent des sites qui concentrent un grand nombre de friches exploitables. Ils sont donc favorables au développement de projets mixtes, mêlant logements, activités, services, transports, etc. De plus, les quartiers de gare sont une opportunité, de par leur localisation sur le réseau ferré, pour l'installation de pôles économiques à haute valeur

ajoutée (quartiers tertiaires, zones d'activités...). Ainsi, la plupart des territoires voisins du SCoT Nord 54 ont déjà fait de leurs quartiers gares des nœuds stratégiques de leur développement urbain et économique :

- Metz et le développement des quartiers de l'Amphithéâtre et Pompidou (création d'un quartier qui s'étend sur 50 ha, 260 000 m² de commerces, de bureaux et de logements).
- Thionville et le réaménagement de l'ancienne gare routière (500 logements)
- Luxembourg et le développement autour de sa gare centrale (60 ha, 700 logements)
- Esch-Belval et le nouvel aménagement de sa gare (connexion P+R) en bordure de l'aménagement de Belval.
- Nancy avec une série d'aménagements et un grand projet de reconfiguration urbaine (un espace gare de 1 000 m², une place publique de 2 200 m², un parking de 360 places, une dépose-minute souterraine directement reliée à la gare, des commerces et des services en rez-de-chaussée sur 1 500 m², deux immeubles offrant 5 500 m², un nouveau centre des congrès, un pôle multimodal, etc.

Toutefois, il convient de noter que les aménagements de quartiers de gare sont assez rares si on excepte les gares desservies par les trains « grande ligne ». **Les gares TER n'ont donné lieu qu'exceptionnellement à des projets urbains notables dépassant la problématique du seul « pôle d'échange ».**

Sachant que 80% des voyageurs du train habitent une commune gare, il est important de procéder à une évaluation des potentialités foncières aux alentours des 9 gares et haltes ferroviaires que compte le territoire. Dans un rayon de 500m autour des 9 gares, on compte un total de 705 ha. En s'appuyant sur les disponibilités recensées dans les documents d'urbanisme, et en excluant les zones à risque orange et rouge, on constate qu'au final, **59 ha sont constructibles et non bâtis**. Les quartiers gare d'Hatrive (14 ha), d'Audun-le-Roman (13 ha), de Longwy et de Valleroy (chacune 9 ha) recensent les principales disponibilités. **Une simple modification des documents d'urbanisme concernant ces zones constructibles identifiées pourrait donc accroître encore un peu plus le potentiel de développement du territoire.**



UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE

Pour que son développement et son intégration dans la ville et dans les réseaux se fassent de manière harmonieuse et cohérente, **le quartier de la gare doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble** et d'une programmation. Le projet vise à valoriser les terrains proches de la gare mais aussi, plus globalement, à organiser le développement urbanistique dans le périmètre d'influence de la gare pour favoriser le report modal et l'accès à la gare en modes doux, en transports en commun et selon les cas en voiture afin d'encourager l'usage du train. Il convient donc de renforcer la dynamique autour de la gare en augmentant la densité des activités et des logements tout en veillant à la qualité urbanistique et à l'intégration des infrastructures ferroviaires.

Une complémentarité des fonctions est à trouver entre le centre-ville et le quartier de la gare. Il ne s'agit pas de vider le centre-ville de ses fonctions structurantes pour les déplacer dans le quartier de gare, mais bien de créer des complémentarités et des synergies entre les deux. Les quartiers de gare, pour l'instant lieux de passage, doivent ainsi devenir de véritables quartiers de vie. Les services et les commerces pourraient servir aux habitants proches mais ils seraient d'abord conçus pour rendre service aux voyageurs (bureau de poste, distributeur de timbres, brasserie, Photomaton, antenne administrative, photocopieuse...).

Bien évidemment, **le projet et la taille du périmètre dépendent largement du contexte local et de l'importance de la gare.**

Le train peut devenir le moyen de transport de demain, au cœur d'une mobilité durable devenue impérative avec le réchauffement climatique et l'épuisement programmé des énergies fossiles. La gare, nœud intermodal, sera alors un lieu d'avenir. L'enjeu des « quartiers gare » n'est donc pas qu'un simple projet de déplacements mais un reformatage de l'urbanisme. **La réponse aux enjeux du développement durable passe par un raisonnement qui associe les transports et l'organisation urbaine.** C'est le seul moyen pour avoir un réseau de transports en commun bien structuré et compétitif.

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

L'avenir passe également par les nouvelles technologies. Avec la loi Grenelle 2, le SCoT doit prendre en compte la question des infrastructures et réseaux de communication. Depuis un peu plus de 10 ans, Internet s'est imposé à tous, particuliers, professionnels, service public, comme le socle essentiel de la société de l'information. Or, l'accès à l'internet, et surtout à un internet de qualité, à haut voire très haut débit, dépend directement de l'implantation géographique.

Il convient au sein des infrastructures d'évoquer la question des réseaux d'informations. À la fin des années 1990, le concept d'autoroute de l'information était fréquemment usité. Aujourd'hui, avec l'exploitation des moyens de communication, de leur facilité d'accès, et leur démocratisation, il est essentiel de prendre en compte les capacités d'échanges de l'information.

L'analyse des moyens de communication disponibles sur le territoire peut être déclinée en deux modes majeurs : la téléphonie mobile et le réseau internet.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE

L'ensemble du territoire est couvert par des réseaux de téléphonie mobile. Le dernier secteur non couvert du territoire était Allondrelle-la-Malmaison et Charancy-Vezin. L'intervention du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, avec un financement tripartite entre l'Etat, le Conseil Général et les opérateurs, a permis à ces communes d'être couvertes depuis l'automne 2010. La couverture de ces communes faisait partie du plan de résorption des zones blanches piloté par la préfecture de Lorraine.

La technologie UMTS, dite 3G est celle qui permet d'accéder à des services internet en haut débit grâce à des terminaux mobiles (téléphone, tablette PC, etc.). Les trois opérateurs de téléphonie mobile, à savoir Orange, SFR et Bouygues, proposent des couvertures 3G légèrement différentes. L'essentiel de la CCAL, de la CCPA, CCPB, CCPO et CCJ est couvert par des réseaux 3G. L'Ouest et surtout le Nord-Ouest du territoire sont globalement mal desservis avec des communes peu ou pas couvertes.

LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Depuis la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de 2008 et la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, la prise en compte des communications électroniques dans les problématiques de développement urbain et d'aménagement du Territoire s'est faite croissante.

Les TIC font ainsi maintenant partie des nombreuses thématiques abordées dans les documents de planification et d'urbanisme.

Ainsi, « les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme et les Cartes Communales déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat (...) en tenant compte en particulier des objectifs (...) de développement des communications électroniques »

Code de l'Urbanisme, Article L121-1



NOTE OPÉRATEUR ET FOURNISSEUR D'ACCÈS

L'opérateur est l'entreprise qui va installer des équipements spécifiques afin de permettre l'utilisation de son propre réseau de communication pour l'usage d'Internet. Les opérateurs présents sur le territoire sont France Telecom, Bouygues, Free et SFR.

Les fournisseurs d'accès, quant à eux, offrent un service de connexion à des services internet. Les opérateurs sont aussi des fournisseurs d'accès. Mais les fournisseurs d'accès sont associés à des opérateurs pour offrir leur service. Ainsi, dans les zones non dégroupées, l'unique opérateur est France Telecom, mais il est tout à fait possible de souscrire à un abonnement auprès de fournisseur d'accès tel que Free. Dans ce cas, Free fournit le service de connexion à Internet en transitant sur des équipements gérés par France Telecom.

LES RÉSEAUX INTERNET

➤ ADSL

L'ADSL est la technologie de connexion à Internet en haut-débit la moins coûteuse. En utilisant les lignes de cuivre existantes, elle nécessite des investissements modérés de la part des opérateurs. Cependant, elle présente l'inconvénient de ne pas offrir une qualité de service homogène. La qualité du signal, et donc le débit, diminue en fonction de la distance au nœud de Raccordement des Abonnés (NRA). Le débit Internet sera donc fonction de la longueur de la ligne téléphonique entre le client et le NRA.

Le terme ADSL recouvre en fait différentes technologies qui permettent d'accéder à des débits différents. Plus le nombre de technologies théoriquement disponibles sur une commune est important, plus le potentiel d'avoir un service de qualité est fort.

La technologie de l'ADSL 2+ permet de pallier quelque peu la lacune de l'affaiblissement du signal sans toutefois la résorber. Aussi, à présent, la quasi-totalité du territoire est éligible à l'ADSL avec

une forme de fracture numérique. Les zones les plus urbaines qui du fait d'une proximité géographique au NRA et d'une densité forte de client, bénéficient d'une offre plus diversifiée et de meilleure qualité alors que les territoires ruraux ne bénéficient que d'une offre de base. Au cours des dernières années, le déploiement d'équipement ADSL2+ a permis d'offrir un service ADSL dans de nombreuses communes rurales.

L'ouverture de la téléphonie à la concurrence et la possibilité de dégroupage contribuent à cette fracture numérique : les opérateurs alternatifs à France Télécom n'ont investi que dans des équipements présentant un potentiel de rentabilité, donc un volume de clientèle, la présence d'opérateurs concurrents conduisant à une amélioration de la qualité de service sur un NRA.

L'ensemble du territoire est globalement bien desservi puisque plus de 80 % des communes offrent un accès potentiel aux 5 technologies de l'ADSL. L'Ouest du Jarnisy ainsi qu'une bande allant de Viviers-sur-Chiers à Ville-au-Montois ne peut pas recevoir la télévision par l'ADSL.

Un secteur regroupant Moineville, Batilly et Jouaville est moins bien desservi. Ces trois communes sont raccordées à un NRA qui n'est pas dégroupé. Enfin, Filières est la commune la moins bien desservie avec un service des plus minimes.

Le nombre d'opérateurs permet au consommateur de service internet de mettre les opérateurs en concurrence sur un même secteur. Ainsi, il existe une forme de fracture numérique dans l'impossibilité de choisir un autre opérateur que France Telecom pour sa téléphonie.

C'est dans les zones les plus urbaines que l'offre est la plus grande aussi bien en matière d'opérateur que de technologie et de services proposés.

➤ Fibre optique

En juin 2008, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle s'est prononcé pour la mise en place du réseau Proximité. Le projet est de mettre en place un réseau départemental à haut débit pour réduire la fracture numérique et accroître l'attractivité économique.

La desserte en fibre mise en œuvre constitue une boucle départementale de près de 800 km. L'implantation a été définie de manière à desservir les zones d'activités, les collèges et les sites départementaux.

Sur le territoire du SCoT, la fibre dessert les zones les plus urbaines, l'agglomération de Jarny, la vallée de l'Orne, Briey, les collèges de Piennes, Tucquegnieux et Audun-le-Roman. Dans le Nord du territoire, l'agglomération de Longwy est la mieux desservie. Enfin, les collèges et zones d'activités de Longuyon sont raccordés.

Pour le moment cette fibre n'est pas utilisable pour les particuliers. En ce qui concerne la fourniture d'accès aux entreprises, celle-ci est possible, mais les investissements pour desservir les entreprises au sein des zones d'activités restent à faire.

RIV54 : fibre optique du Pays Haut

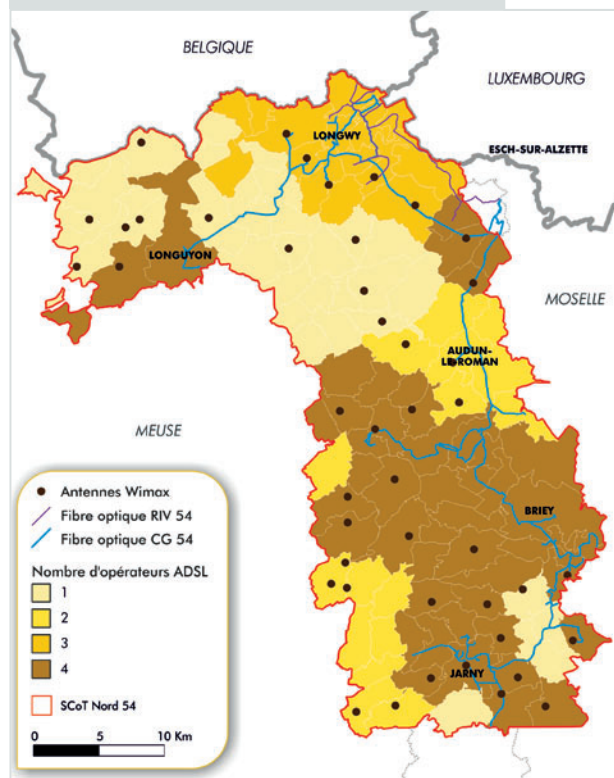
Au Nord du territoire, les communes de la bande frontalière de Mont-Saint-Martin à Villerupt sont équipées d'un réseau de fibres optiques. Ce réseau a été modernisé ce qui permet à RIV54 de proposer une solution de triple play : Internet, Téléphone, Télévision. Le débit Internet proposé actuellement peut aller jusqu'à 8 Mbits.

➤ Le WiMax

Le WiMax est une technologie de communication par voie hertzienne qui permet d'offrir un débit Internet proche de l'ADSL. Il s'agit d'une technologie d'appoint permettant de couvrir les territoires non éligibles à l'ADSL filaire classique. L'infrastructure du réseau WiMax repose sur l'implantation d'antennes. Le rayon de couverture de ces antennes est d'environ 6 km.

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Proximité, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a couvert le département en antenne Wifi. Pour le territoire du SCoT, la quasi-totalité du territoire est couverte. Restent cependant quelques zones blanches en marge du territoire.

À l'heure actuelle, un fournisseur d'accès propose une offre sur ce réseau. Cette offre comprend les services Internet ainsi que la téléphonie. Cette offre ne com-



Sources : CG 54 Degroupnews

prend pas la télévision. Le débit de commercialisation de cette offre est limité à 2Mbits or, les équipements actuellement installés permettraient un débit maximal de 10 Mbits.

Du haut débit au très haut débit

Au début des années 2000, l'ADSL était la technologie qui permettait d'accéder au haut débit. En 2001, le débit de satisfaction des internautes était de 100 Kbits. En 2010 ce débit de satisfaction est de 2 Mbits. Il est estimé que pour 2015, ce débit sera de 20 Mbits. Ce dernier débit est actuellement disponible par l'ADSL dans les agglomérations et avec les meilleures conditions de connexion.

L'enjeu de l'équipement du territoire est donc fondamental. Les trois principales actions pour anticiper cette mise à niveau sont : la modernisation des réseaux historiques par exemple par la connexion des NRA à la fibre optique, la mise en œuvre de nouveaux réseaux de fibres, le déploiement d'une fibre optique jusqu'au consommateur étant le niveau optimum de qualité de service, et le déploiement de technologie mobile dite de 4ème génération.

La technologie mobile de 4ème génération, la 4G, utilisera les bandes spectrales libérées par l'arrêt de la diffusion de la télévision en analogique.

Les collectivités peuvent faciliter cette mise à niveau, par exemple, en prévoyant d'ores et déjà le futur déploiement de fibres en imposant la mise en place de fourreaux dédiés dans le cadre du développement de nouvelles infrastructures allégeant considérablement la facture pour le développement de cette technologie.

De l'infrastructure à l'usage des TIC

Au-delà de l'infrastructure, la question des usages des technologies Internet revêt un intérêt majeur. L'usage des technologies de l'Information à l'usage des citoyens au travers par exemple de la e-administration ou du e-commerce peut contribuer au développement d'une offre de service locale. Le télétravail peut aussi devenir une opportunité : la présence d'un service internet de qualité permettrait, par exemple, à des frontaliers d'occuper une partie de leurs activités à distance.

Le label ZA THD

L'État a créé le label « Zone d'Activité Très Haut Débit » dans le cadre du plan « France Numérique 2012 » afin « d'identifier les zones d'activités qui seraient prééquipées en réseaux à très haut débit, afin d'augmenter l'attractivité des territoires ».

L'obtention de ce label nécessite que la zone d'activités soit raccordée en fibre optique à au moins un réseau de collecte, que deux opérateurs s'engagent à répondre rapidement à toute entreprise souhaitant disposer d'un accès au très haut débit, et que la zone soit équipée d'infrastructures (fourreaux, chambres, câbles optiques) permettant une concurrence de long terme à au moins trois opérateurs.

En octobre 2011, 20 zones sont labellisées en France dont 6 en Moselle et aucune en Meurthe-et-Moselle.

La présence de la fibre départementale à proximité de nombreuses zones d'activités du territoire devrait permettre aux collectivités d'investir dans le développement de zones labellisées et ainsi faire la promotion de zones de haute technologie à forte valeur ajoutée.





DES ATOUTS...

➤ Une évolution des comportements qui semble encourageante

- Des changements de comportements semblent encourageants en matière de mobilité dans l'agglomération de Longwy où la part de la voiture recule au profit des TC.
- Le développement du covoiturage sur le territoire peut, à terme, s'intégrer dans un système de transport global, en vue de faire reculer la part modale de la voiture particulière sur les déplacements domicile-travail.

➤ Des actions qui vont favoriser les transports en commun

- Le Pays de Briey a engagé la procédure de création d'une autorité organisatrice de transports urbains (AOTU) en coordination avec les transports interurbains, ce qui pourrait faire baisser significativement la part modale de la voiture.
- Un système de transport à la demande sur le Longuyonnais a été expérimenté en 2013.

➤ Un réseau de gares sur lequel s'appuyer

- La gare d'Audun-le-Roman représente un fort enjeu de développement pour créer du lien entre les territoires. Elle pourrait devenir à terme l'espace pivot dans une recherche d'articulation entre les secteurs Nord et Sud.
- En s'appuyant sur les disponibilités recensées dans les documents d'urbanisme, 52 ha sont constructibles et non bâtis aux abords des gares du SCoT. Les quartiers-gare d'Hartrize (14 ha), d'Audun-le-Roman (13 ha), de Longwy et de Valleroy (9 ha) recensent les principales disponibilités. Ces zones offrent un fort potentiel de développement au territoire et peuvent servir d'assise à un système de transport intermodal.

➤ Une large part de la population a accès aux TC

- Entre 86 000 et 92 000 habitants du SCoT disposent d'un accès direct aux TC routiers, soit plus ou moins 60% de la population totale.

DES FRAGILITÉS...

➤ Territoire sous la dépendance croissante des territoires environnants et de leur dynamisme économique

- L'absence d'une centralité urbaine dominante combinée à la forte périurbanisation entraîne un accroissement des distances de déplacements et fait de la voiture particulière le mode de déplacements le plus rapide pour circuler sur l'aire du SCoT Nord 54. Les territoires de Longwy et de Briey enregistrent les plus fortes hausses de trafic du département.
- Le risque de voir le territoire se transformer en une « banlieue dortoir » est réel.

➤ Certaines infrastructures routières sont congestionnées voire saturées aux heures de pointe

- Certaines infrastructures routières sont congestionnées voire saturées aux heures de pointe. De plus, le cumul des trafics de transit, d'échanges et internes dans certaines communes provoquent des nuisances (bruit, pollution atmosphérique) et des problèmes de sécurisation.
- On peut s'attendre à une dégradation de l'accessibilité routière des agglomérations et des zones d'emplois hors du SCoT en raison de la congestion locale.
-

➤ Manque de maillage des réseaux

- En raison de la configuration des réseaux routiers et ferroviaires, le territoire manque de liaisons Nord-Sud, ce qui explique en partie le peu de relations qu'entretiennent les territoires de Longwy et de Briey. Les navettes domicile - travail entre les deux zones sont très limitées et démontrent la faiblesse des interactions entre les Pays de Longwy et de Briey. Les deux secteurs sont donc indépendants.
- La gare la plus fréquentée (Longwy) semble déconnectée de la majeure partie du réseau ?
- Il existe un réel manque de connexion entre les différents réseaux de TC. Sur l'ensemble des 9 gares et haltes ferroviaires que compte le territoire du SCoT Nord 54, seule celle de Valleroy présente un taux d'intermodalité convenable.
- Il existe des freins au développement de l'intermodalité (mise en œuvre d'une tarification intégrée ou combinée, information multimodale, maillage des réseaux...) liés à une gouvernance des transports multiple.
- Seulement 5% des déplacements s'effectuent en transports en commun.



An aerial photograph of a town, likely in the Nord region of France, with a red overlay highlighting the urban structure. The red areas cover the built-up areas, including residential zones, commercial centers, and industrial sites. The surrounding landscape is mostly green, representing agricultural fields and forests. The red overlay is most prominent in the central and right-hand side of the image, showing a dense network of buildings and roads.

L'ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54

- ◆ L'ARMATURE URBAINE S'ORGANISE AUTOUR DE 35 COMMUNES
- ◆ L'ARMATURE URBAINE ET...

L'ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54

Afin de dresser un bilan du diagnostic du SCoT Nord 54, et afin d'éclairer les choix qui devront être faits dans le cadre du PADD et du DOO, il est apparu indispensable de définir une « armature urbaine » du SCoT. Cette armature vise à positionner l'ensemble des communes afin de définir une hiérarchie, à un instant T, sur le territoire du SCoT Nord 54.

La non prise en compte des territoires limitrophes s'explique par la nécessité de faire apparaître une armature urbaine propre au SCoT, une armature urbaine régionale ayant d'ores et déjà été définie dans le cadre d'une étude régionale menée par la DREAL et les 3 agences d'urbanisme régionales.

Cette hiérarchisation des communes s'appuie sur un « **indice urbain** » qui a été calculé autour de quatre critères : niveau d'équipement, nombre d'emplois, population et accessibilité aux gares. A ces différents critères, un coefficient différent a été attribué, en fonction de leur degré d'importance dans l'armature.

- **Le niveau d'équipement** fait référence à l'indice d'équipement attribué à chaque commune dans le cadre du diagnostic. Une note globale sur 20 est attribuée à chaque commune en fonction de son niveau d'équipement général, le maximum étant atteint sur le territoire par Longwy (20/20), qui constitue la référence principale à l'échelle du SCoT Nord 54. Cette note bénéficie d'un **coefficient 5**.

- **Le nombre d'emplois** s'appuie sur les données de la Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) de 2009. A partir de cette base, n'ont pas été retenus les emplois liés aux commerces (doublon avec les équipements commerciaux). Pour ce critère, la note attribuée à chaque commune bénéficie d'un **coefficient 3**.

- **Le niveau de population** s'appuie sur le Recensement général de la population de 2007. A l'instar du nombre d'emplois, les communes ont été réparties par grandes classes de niveau de population. Pour ce critère, la note attribuée à chaque commune bénéficie d'un **coefficient 2**.

- **L'accessibilité aux gares** s'appuie sur les temps d'accès routiers aux gares voyageurs du territoire du SCoT Nord 54 et de la gare de Dommary-Baroncourt (les gares mosellanes et frontalières ne sont pas prises en compte car ne modifiant pas les résultats). Une commune disposant d'une gare bénéficie d'une note de 20/20. La note attribuée pour les autres communes est dégressive en fonction du temps d'accès (-1 point pour 1 minute d'accès supplémentaire). Ce critère bénéficie d'un **coefficient 1**.

D'après les résultats obtenus, on peut classer les communes du SCoT dans 5 niveaux urbains.

NOTES SELON LE NOMBRE D'EMPLOIS

NOMBRE D'EMPLOIS (hors commerce)	NOTE SUR 20
3.000 emplois et plus	20
2.000 – 3.000 emplois	16
1.000 – 1.999 emplois	12
500 – 999 emplois	8
150 – 499 emplois	4
moins de 150 emplois	0

TABLEAU 57

NOTES SELON LE NOMBRE D'HABITANTS

NOMBRE D'HABITANTS	NOTE SUR 20
10.000 - 20.000 habitants	20
5.000 - 9.999 habitants	16
2.000 - 4.999 habitants	12
500 - 1.999 habitants	8
100 - 499 habitants	4
moins de 100 habitants	0

TABLEAU 58

INDICE URBAIN ET NIVEAU URBAIN

NIVEAU URBAIN (nombre)	INDICE URBAIN (/20)
ville principale (2)	16 à 20
ville secondaire (4)	10 à 16
commune urbaine (14)	6 à 10
bourg local (15)	3,5 à 6
commune rurale (81)	0 à 3,5

TABLEAU 59

◆ L'ARMATURE URBAINE S'ORGANISE AUTOUR DE 35 COMMUNES

L'armature urbaine du territoire apparaît assez bien hiérarchisée et se structure autour des deux villes principales de Longwy et de Briey, qui dominent la hiérarchie urbaine sur leurs pays respectifs. Elles remplissent des fonctions de pôles d'emplois ainsi que de pôle d'équipements majeurs et constituent donc les pivots de l'armature urbaine du territoire dont la proximité et l'accessibilité vont influencer la répartition et la présence des autres niveaux de l'armature.

Ces deux villes sont complétées par un réseau de 4 villes secondaires, réparties équitablement entre les deux pays. Celles-ci répondent à des fonctions urbaines moins complètes que les villes supérieures mais disposent de spécificités propres :

- 2 villes secondaires qui dominent la hiérarchie urbaine au milieu de communes rurales (Longuyon et Jarny),
- 2 villes secondaires situées à proximité directe des villes supérieures (Joeuf et Mont-Saint-Martin).

Le troisième niveau correspond à celui des communes urbaines. Parmi celles-ci :

- 5 sont situées sur l'agglomération de Longwy ;
- 2 sur la vallée de l'Orne ;
- 3 sur le Bassin de Landres ;
- 1 sur l'Audunois ;
- 1 sur le Jarnisy ;
- tandis que 2 communes isolées (Batilly et Villers-la-Montagne) doivent cette hiérarchisation au niveau d'emplois qui est le leur.

Les 15 bourgs locaux constituent un 4^{ème} niveau de l'armature urbaine, qui définit des communes disposant d'un noyau d'équipement et de services de proximité.

L'ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54 PAR COMMUNES

ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54	COMMUNES
Ville principale	Briey - Longwy
Ville secondaire	Jarny - Joeuf - Longuyon - Mont-Saint-Martin
Commune urbaine	Auboué - Audun-le-Roman - Batilly - Boulogny - Conflans-en-Jarnisy - Cosnes-et-Romain - Herserange - Homecourt - Lexy - Longlaville - Piennes - Rehon - Tucquenieux - Villers-la-Montagne
Bourg local	Crusnes - Gorcy - Hatrize - Haucourt-Moulaine - Hussigny-Godbrange - Labry - Landres - Mancieulles - Moineville - Moutiers - Mexy - Pierrepont - Saulnes - Trieux - Valleroy
Commune rurale	Autres communes du SCoT

Source : calculs AGAPE

TABLEAU 60

Ce sont donc 35 communes qui organisent l'armature urbaine du territoire, les 81 communes rurales restantes s'appuyant sur celles-ci. On observe finalement que :

- 2 agglomérations se distinguent :
- l'agglomération de Longwy, de Gorcy à Villers-la-Montagne ;
- une agglomération liant Jarny – vallée de l'Orne / Briey ;
- au centre, 4 communes urbaines maillent ce territoire ;
- Longuyon est isolé au cœur d'un territoire majoritairement rural.

Il convient enfin de savoir si, au cours de la dernière décennie, cette armature a été fragilisée ou s'est au contraire renforcée.

Longwy-Bas



◆ L'ARMATURE URBAINE ET...

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La répartition de la croissance démographique selon les différents niveaux de l'armature urbaine est déséquilibrée.

La plupart des niveaux bénéficie de la reprise démographique, à l'exception des villes secondaires. Ces dernières, déjà les plus touchées dans les années 90, sont les seules à voir leur population décroître.

Les villes principales donnent l'impression de croître, mais la situation des 2 communes n'est pas comparable (croissance à Briey, décroissance à Longwy). Les communes rurales sont celles qui profitent principalement de la croissance démographique, qu'elles affichaient déjà dans les années 90.

LA CROISSANCE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Les différents niveaux de l'armature sont marqués par une croissance du parc de résidences principales. Néanmoins, on constate que cette croissance est beaucoup plus marquée dans les communes rurales et les bourgs locaux. Ce sont ces deux niveaux de l'armature, les moins équipés, qui ont vu leur parc de résidences principales augmenter le plus rapidement.

Les 3 niveaux supérieurs de l'armature enregistrent une croissance inférieure à la moyenne du SCoT. Les villes secondaires sont celles où la croissance est la plus faible.

ARMATURE ET POPULATION

ARMATURE ET POPULATION	ÉVOLUTION DE LA POPULATION (%)	
	1990-1999	1999-2010
Ville principale	-2,9%	3,2%
Ville secondaire	-3,5%	-3,0%
Commune urbaine	-2,4%	2,6%
Bourg local	-1,5%	6,4%
Commune rurale	2,7%	14,3%
SCoT NORD 54	-1,5%	4,6%

Source : AGAPE d'après INSEE, RP 2010

TABLEAU 61

ARMATURE ET RÉSIDENCES PRINCIPALES

ARMATURE ET RÉSIDENCES PRINCIPALES	ÉVOLUTION 1999-2010
Ville principale	10,0%
Ville secondaire	4,5%
Commune urbaine	9,6%
Bourg local	13,0%
Commune rurale	20,2%
SCoT NORD 54	11,2%

Source : AGAPE d'après INSEE, RP 2010

TABLEAU 62

Lotissement à Trieux



L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS

La hiérarchisation des communes par le biais de l'armature urbaine montre une croissance très forte du nombre de logements vacants sur les communes urbaines. Les villes principales sont celles qui ont le taux de croissance le plus fort. À l'inverse, les bourgs locaux et communes rurales ont connu une croissance plus faible de la vacance.

ARMATURE ET ÉVOLUTION DE LA VACANCE

ARMATURE ET ÉVOLUTION DE LA VACANCE	ÉVOLUTION 1999-2010
Ville principale	63,0%
Ville secondaire	40,7%
Commune urbaine	58,1%
Bourg local	31,2%
Commune rurale	30,5%
SCOT NORD 54	46,4%

Source : AGAPE d'après INSEE, RP 2010

TABLEAU 63

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

Les villes principales et les communes urbaines concentrent l'essentiel de l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2010. En matière économique, ces communes ont vu leur rôle de concentration de l'emploi s'affirmer à défaut de capter l'essentiel de la croissance démographique. Les niveaux inférieurs de l'armature enregistrent une décroissance de l'emploi malgré une croissance de leur population.

ARMATURE ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

ARMATURE ET EMPLOIS	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 1999 ET 2010
Ville principale	831
Ville secondaire	6
Commune urbaine	-31
Bourg local	-304
Commune rurale	-77
SCOT NORD 54	425

Source : AGAPE d'après INSEE, RP 2010

TABLEAU 64

LES PARTS MODALES

Sans surprise, plus le niveau d'une commune au sein de l'armature urbaine est élevé, plus la part des déplacements domicile/travail en transport en commun ou à pied est importante. La réduction des déplacements routiers passe donc nécessairement par le renforcement des niveaux supérieurs de l'armature.

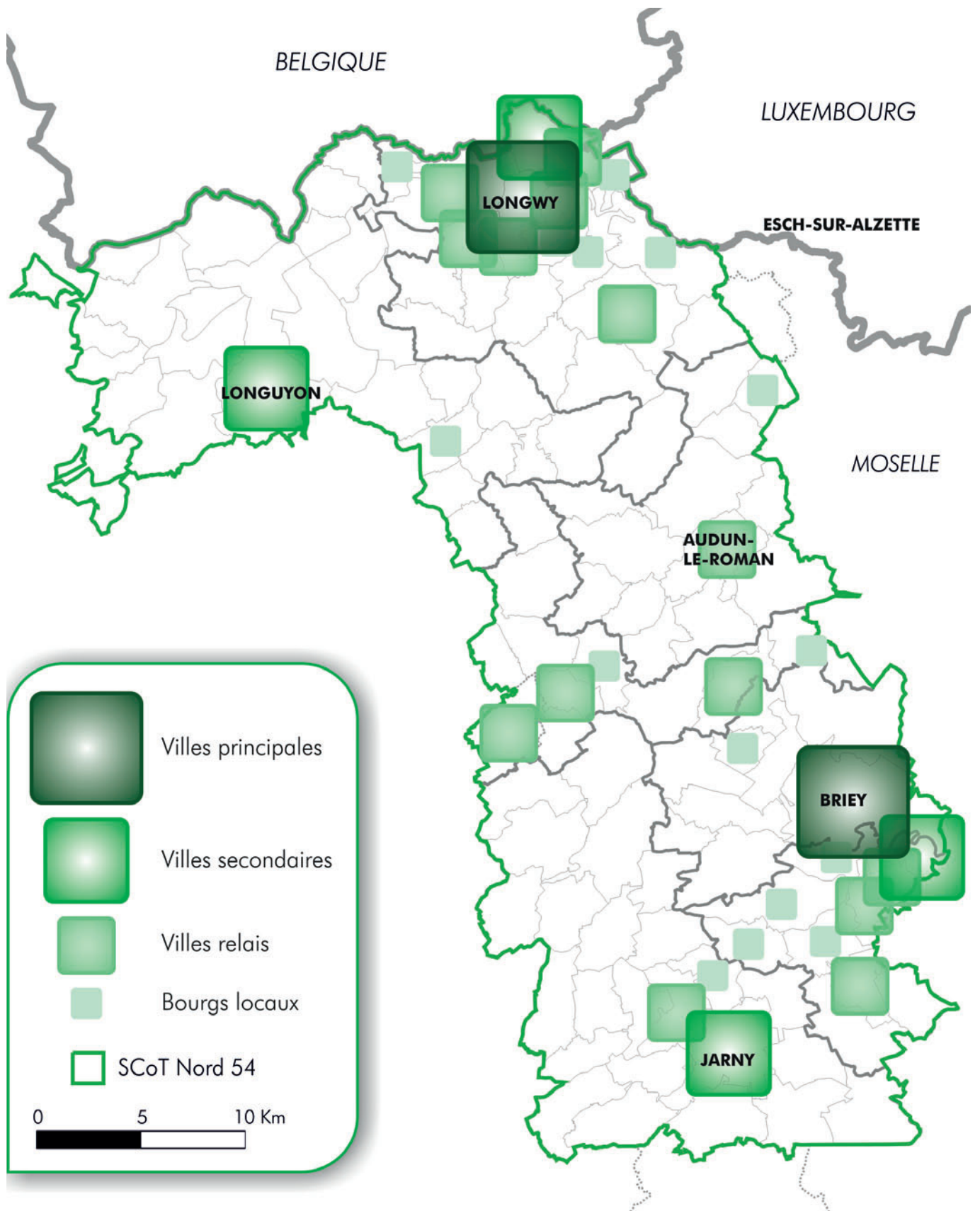
ARMATURE ET DÉPLACEMENTS

ARMATURE ET DÉPLACEMENTS	PART DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL	
	Transports en commun	A pied
Ville principale	9,3%	9,4%
Ville secondaire	5,9%	8,1%
Commune urbaine	4,8%	4,1%
Bourg local	4,3%	3,8%
Commune rurale	2,6%	3,3%
SCOT NORD54	4,9%	5,2%

Source : AGAPE d'après INSEE, RP 2010

TABLEAU 65

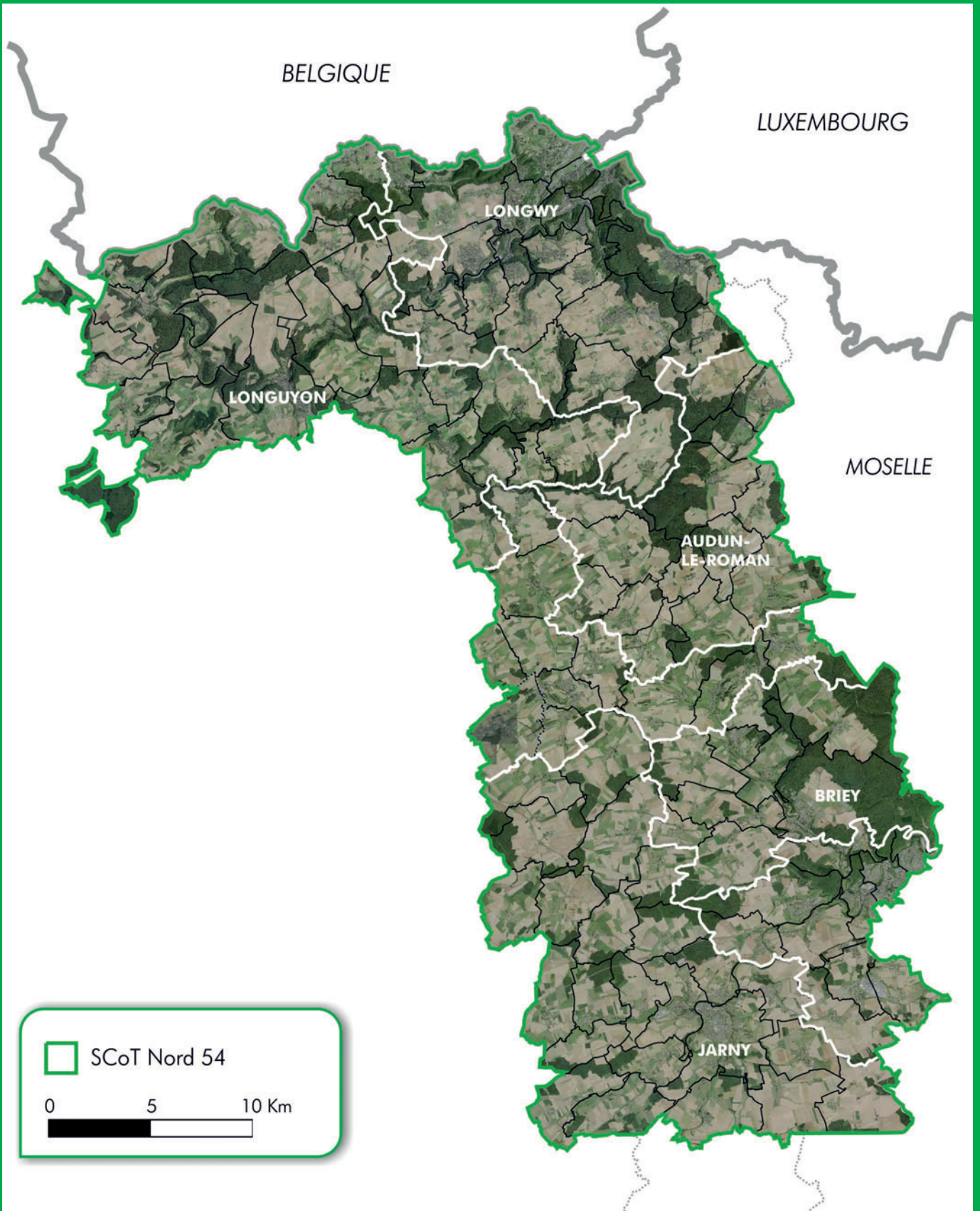




Source : AGAPE



AGAPE, avril 2015



Source : IGN BD ortho

agape AGAPE AGAPE, avril 2013







LES PREVISIONS ET LES BESOINS POUR L'AVENIR



LES PRÉVISIONS ET LES BESOINS POUR L'AVENIR

❖ LES PRÉVISIONS ET BESOINS ÉCONOMIQUES À L'HORIZON 2035

Dans le contexte actuel d'instabilité économique, toute tentative de prévisions se heurte à des difficultés. Les déséquilibres entre territoires se creusent, la concurrence pour attirer de nouveaux investisseurs se renforce.

La crise mondiale touche l'ensemble des activités et n'est pas sans conséquences sur les dynamiques du SCoT. Il en résulte une diminution du nombre d'emplois sur le territoire et l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois.

Ces évolutions induisent inévitablement un ralentissement de la consommation et par ricochet de l'activité économique.

Dans ce contexte économique incertain, les prévisions se révèlent délicates, voire impossibles à l'échelle d'un SCoT. Il est cependant possible de s'appuyer sur les tendances actuelles et démarches entreprises sur le territoire lorrain pour élaborer des prévisions sur le plan économique.

LES ÉVOLUTIONS ENVISAGEABLES DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Malgré la conjoncture actuelle, il est possible d'avancer quelques pistes de développement pour l'avenir du territoire. En effet, le Pacte Lorraine, la Démarche Compétences Territoire et le projet Lorraine 2020 identifient des filières sur lesquels l'effort devrait se porter pour « renforcer la compétitivité des activités historiques de la région, anticiper les mutations économiques et construire l'unité régionale ».

Pacte Lorraine 2014-2016 :

Le Pacte Lorraine engage l'accélération du développement économique des territoires. Il ouvre des opportunités fortes pour l'emploi avec la création d'activités nouvelles et la mutation d'autres. La transformation des métiers, les besoins en compétences et qualifications induits

doivent être anticipés. Ces potentiels sont notamment fondés sur des réalités géographiques et entrepreneuriales.

Réalités géographiques :

La Lorraine doit davantage tirer parti de sa position exceptionnelle, au carrefour de grandes voies multimodales de communication et aux frontières de la Belgique, du Grand-duché du Luxembourg et de l'Allemagne. Les relations bilatérales et multilatérales font de la Grande Région un espace de coopération original et porteur d'avenir en Europe.

Ces réalités géographiques servent les entreprises de la région, mais aussi renforcent l'attractivité des territoires et favorisent la mobilité des étudiants et des travailleurs.

Réalités entrepreneuriales :

Sur l'ensemble du territoire lorrain, un potentiel industriel remarquable s'est concentré en bassins très cohérents, regroupant plates-formes industrielles, laboratoires et centres de formation de haut niveau.

De grands constructeurs automobiles sont installés en Lorraine comme PSA, Daimler (SMART et Evobus) et Renault. L'industrie métallurgique, énergétique et chimique, avec ArcelorMittal, ThyssenKrupp, Saint-Gobain, EDF, TOTAL et ARKEMA, y est fortement présente. De plus, la Lorraine dispose de la diversité des sources d'énergie. Elle accueille des chantiers majeurs d'aménagement du territoire national qu'il convient d'optimiser (Cigéo à Bure-Saudron, l'Opération d'Intérêt National d'Alzette-Belval...).

Des partenariats publics-privés permettent l'accueil de grands investissements : Pierre et Vacances (center parcs), Pavatex, Ecomouv' et Safran ont fait le choix de la Lorraine.

Trois objectifs opérationnels :

Le Pacte Lorraine 2014-2016 est donc un cadre d'appui pour la croissance et l'emploi dans la région et retient comme

priorité de ses actions les trois objectifs opérationnels suivants :

- **Faire de la Lorraine la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Énergie**, ce qui appelle la mise en œuvre d'une véritable « technopole lorraine » rassemblant les industriels, les plateformes technologiques, les opérateurs d'interface, le champ universitaire, les partenaires institutionnels, dans les domaines des matériaux et de l'énergie.

- **Dynamiser les filières d'excellence et d'avenir**. La Lorraine est à la fois terre de savoir-faire d'exception et espace de créations, d'inventions et de technologies du futur, notamment dans la santé et l'économie numérique. Aujourd'hui, matériaux et procédés innovants irriguent des filières d'excellence : aéronautique et surtout automobile avec des constructeurs européens de premier plan ayant investi sur des plates-formes d'assemblage et créé de solides liens avec un tissu dense de sous-traitants.

C'est de cet assemblage de métiers traditionnels et de connaissances high-tech, à la croisée entre la recherche publique et l'innovation privée, que doit émerger une nouvelle économie lorraine, permettant un passage à l'économie de l'innovation et de la connaissance.

L'action concernant le secteur de la santé est forte et spécifique, puisqu'elle vise à faire de la Lorraine un territoire pilote en termes de télésanté et de télé-médecine, dans l'esprit des « territoires de e-santé » promus par les investissements d'avenir et du lancement de la filière silver economy au plan national. On y retrouve un soutien aux filières de la forêt et du bois, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'automobile et de l'aéronautique.

Concernant les filières du bois et de l'agroalimentaire, des actions en termes d'innovation et de recherche partenariale viennent en appui à des actions de fond ciblant la formation et le soutien aux entreprises et structures intermédiaires de ces secteurs.

Enfin, l'action dans le domaine de l'aéronautique vise à accroître la compétence des sous-traitants basés en Lorraine.

- La Lorraine rassemble des territoires aux chances inégales et doit valoriser ses atouts transfrontaliers. La **promotion de démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires** s'appuie sur une approche en réseaux, afin de promouvoir une couverture égale du territoire par le très haut débit, des services de santé modernes (maisons de santé), ou encore promouvoir l'entrepreneuriat dans les territoires.

Le Pacte Lorraine comporte également une action forte en faveur de la maîtrise de l'énergie, de l'amélioration du logement et de l'habitat, de la mobilité respectueuse de l'environnement. L'accès à un logement de qualité, la réduction de la précarité énergétique sont à garantir et à développer. L'offre foncière disponible donne des possibilités de répondre à de nouveaux besoins en termes de cadre de vie urbaine, notamment par le développement d'éco-cités. Les transports collectifs améliorés doivent réduire la dépendance à l'automobile et faciliter l'accès à l'emploi.

Cette action s'appuie notamment, dans une logique transfrontalière, sur l'Opération d'Intérêt National (OIN) d'Alzette Belval, qui constituera un concentré des meilleures pratiques en termes d'éco-construction et de ville durable.

Démarche Compétences Territoire :

La DCT a pour finalité de disposer d'une représentation la plus précise possible des évolutions attendues (prévisibles) des besoins en main d'œuvre sur l'arrondissement de Briey. Sa dimension prospective permet d'anticiper les changements et d'orienter les décisions en matière de développement de l'emploi et des compétences sur le territoire.

Au-delà de la négociation classique de branche ou d'entreprise, l'instauration d'un dialogue social territorial permet de trouver des solutions concrètes prenant appui sur des thématiques telles que le développement économique local, l'insertion des jeunes, l'accès à l'emploi de populations fragilisées, la mobilité, l'employabilité et la formation professionnelle.

La convergence territoriale des politiques publiques est assurée par un accord cadre (ADEC) qui a retenu 7 axes stratégiques :

- axe 1 : secteur du bâtiment
- axe 2 : secteur du commerce
- axe 3 : secteur des énergies renouvelables
- axe 4 : secteur de l'aide à la personne
- axe 5 : secteur des TPE – PME
- axe 6 : la mobilité des actifs ou futurs actifs
- axe 7 : action transverse

Lorraine 2020 :

Dans la logique d'unité des lorraines et des lorrains, la stratégie « Lorraine 2020 » constitue une feuille de route qui concerne le Conseil Régional mais aussi ses partenaires de l'économie, de la culture, de l'éducation, du développement social, etc.

La volonté affichée est de construire l'avenir de la Lorraine en concordance avec l'avenir de nos voisins au cœur d'une Grande Région dont le projet n'est pas limité aux seules grandes villes, mais, au contraire, qui valorise les atouts et fonctionnalités spécifiques de chaque territoire : villes, espaces périphériques comme espaces ruraux.

La Région Lorraine a identifié 12 filières stratégiques. Ces filières ont été définies en fonction du potentiel économique qu'elles ont pour la région. Elles regroupent chacune des acteurs publics et privés du monde économique, éducatif, scientifique, etc.

- Filière Chimie
- Filière aéronautique
- Filières émergentes : économie du XXI^e siècle et développement
- Filière Economie sociale et solidaire
- Filière santé et biotechnologies
- Filière énergie et écoconstruction
- Filière automobile
- Filière forêt, bois et ameublement
- Filière Matériaux & mécanique
- Filière Arts-Luxe-Créations
- Filière agriculture et agro-alimentaire
- Filière tourisme-attractivité

Le territoire pourra donc s'appuyer sur l'ensemble de ces activités et de ces filières pour assurer son développement. Il pourra aussi consolider et renforcer les secteurs d'activités déjà présents tels que les services à la personne et l'ensemble des activités en lien avec la santé. Le vieillissement de la population engendre, en effet, des besoins croissants dans ces domaines.

LES TENDANCES ET DYNAMIQUES ACTUELLES SUR LE SCOT NORD MEURTHE ET MOSELLAN

Rappel des principaux éléments du diagnostic :

Dynamiques de l'emploi et des activités :

Depuis 1999, l'emploi salarié privé a reculé d'environ 12%.

Le territoire du SCoT connaît une dépendance croissante aux emplois frontaliers et mosellans, dépendance qui devrait se confirmer dans les prochaines années. On compte seulement 0,64 emploi pour 1 actif sur le territoire, contre 0,91 emploi par actif en Lorraine. Pour atteindre cette moyenne, **il faudrait près de 16 200 emplois supplémentaires sur le territoire...**

Depuis 1999, l'industrie manufacturière a reculé de 40% (-3 000 emplois). Malgré un repli de ses effectifs, l'automobile reste le premier secteur industriel avec près de 3 000 emplois, devant la métallurgie.

Les emplois commerciaux se maintiennent et progressent même légèrement (+3%). Le commerce repose essentiellement sur les hypermarchés (900 emplois, soit 25% des emplois commerciaux), le textile-habillement et la santé.

Le secteur de la santé - action sociale est le plus dynamique, il tire parti du vieillissement de la population et génère des emplois locaux (+40%). En revanche, depuis 2009, les emplois se sont stabilisés.

Malgré l'arrivée de nouveaux jeunes actifs, le territoire du SCoT Nord 54 demeure plus âgé que la moyenne régionale et nationale. Si le vieillissement de la population ralentit, il reste inéluctable. Celui-ci sera toutefois générateur de nouveaux emplois et offrira une opportunité pour renforcer et diversifier l'offre et les équipements de santé.

L'armature économique :

Longwy et Briey sont les seules communes à dépasser les 3 000 emplois. Elles sont situées au cœur de deux bassins d'emplois qui rassemblent respectivement 45 et 40% des emplois du SCoT. Ces deux bassins sont connectés respectivement au sud Luxembourg et au sillon mosellan.

Au nord, sur le bassin de Longwy, l'industrie occupe une place importante



notamment avec les pôles spécialisés de Villers-la-Montagne et Gorcy et les pôles mixtes de Lexy et Longlaville. Au sud, en dehors de Batilly et de Briey, c'est l'emploi commercial qui reste dominant.

On observe des pôles à vocation plus locale (Piennes, Landres, Audun-le-Roman et Longuyon) entre ces deux bassins principaux, orientés vers les secteurs de l'administration et de la santé-action sociale, ou vers le secteur commercial.

Les disponibilités foncières :

En 2008, en tenant compte des 400 ha prévus pour la mégazone de Beuvillers, des 370 ha immédiatement disponibles, ainsi que des 170 ha disponibles à terme, près de 1 000 ha pourraient être mobilisés pour l'activité économique sur le SCoT Nord 54, alors que seuls 700 ha sont aujourd'hui occupés. L'importance des réserves foncières, associée à une faible dynamique de l'emploi, à la nouvelle fiscalité locale et à la raréfaction des finances publiques, posent la question du devenir des zones d'activité du territoire.

Les zones d'activités existantes :

Les Zones d'Activités du SCoT regroupent plus de 600 entreprises et 12 400 emplois, soit 1/3 des emplois du SCoT. Les ZA du territoire sont majoritairement industrielles (55% des emplois) mais une complémentarité industrie-commerce se met spontanément en place, avec la spécialisation de certains territoires vers l'accueil d'activités commerciales (CCJ, CCPO et CCAL).

LES PRÉVISIONS ET BESOINS DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2035

Avec 151 000 habitants en janvier 2010, le SCoT Nord 54 s'affirme comme un territoire en croissance démographique (6 700 habitants de plus qu'en 1999). Cette croissance de près de 610 habitants par an confirme le redressement démographique entrevu au milieu des années 2000, et vient contredire des projections INSEE réalisées début 2000 prédisant une décroissance démographique. Le solde migratoire est le facteur déterminant du renouveau démographique du Pays-Haut. Il contribue à 58% de la croissance démographique totale, signe d'une attrac-

LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'image du territoire est encore associée aux mines et aux usines. Il est donc nécessaire de **mettre en place une réelle stratégie de marketing territorial** pour renouveler son image et se doter d'une identité forte face aux deux pôles économiques dynamiques voisins (Luxembourg, Sillon Mosellan) et au projet d'envergure de l'OIN Alzette-Belval. Le territoire se doit donc de **renforcer son attractivité** s'il veut attirer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Pour cela, le SCoT aura besoin de :

- Fixer des critères d'aménagements auxquels devront répondre les zones d'activités car ces dernières manquent actuellement de qualité. Ainsi, elles devront garantir un respect de la qualité urbaine et environnementale, la préservation des paysages et de la trame verte et bleue et l'optimisation de la mobilité.
- Maintenir un cadre de vie attractif pour attirer les actifs et ainsi stimuler l'économie résidentielle, créatrice d'emplois, notamment dans le commerce et la construction.

En effet, en dépit de l'attractivité des pôles voisins, le seuil des 10 000 demandeurs d'emplois a été dépassé en 2011. Le SCoT Nord 54 ne peut donc se contenter des développements voisins, il se doit de créer des emplois endogènes, qui contribueront à se rapprocher du plein emploi. **Ces besoins sont évalués à 5000 emplois supplémentaires.**

tivité résidentielle retrouvée après quatre décennies de solde déficitaire sur fond de crises multiples.

Si les rythmes de croissance démographique entre le Pays de Longwy et le Pays de Briey sont plus ou moins proches, les EPCI affichent cependant des rythmes très différents. Ainsi, parmi les plus dynamiques, il faut noter la CC du Pays de Briey et la CC du Pays Audunois, pour lesquelles la part dans la croissance démographique (respectivement 21% et 16%) est 3 fois supérieure à leur part dans la population totale (resp. 7% et 6%). Inversement, entre 1999 et 2010, la CC du Pays de l'Orne a perdu plus de 770 habitants, s'ajoutant aux 1 200 habitants

Par ailleurs, le SCoT va devoir **anticiper et accompagner les mutations économiques** enregistrées ces dernières années en :

- Favorisant le développement de nouvelles filières autour du développement durable, notamment les énergies renouvelables, l'écoconstruction, qui représentent un vivier d'emplois potentiels.
- Évitant une trop grande spécialisation voire hyperspécialisation des zones d'activités, au profit d'un équilibre complémentaire et transverse qui intègre notamment des activités de services aux entreprises voire aux particuliers et réduire ainsi la dépendance des zones à une seule activité.

Au vu des potentialités existantes et de la dynamique atone de l'emploi sur le territoire, **l'enveloppe foncière dédiée au développement économique devra être redéfinie** afin d'éviter un gaspillage foncier.

Par ailleurs, afin de ne pas souffrir d'une trop forte spécialisation de ses zones d'activités, le territoire devra veiller à **assurer une diversification de ses activités.**

perdus au cours de la décennie précédente. A l'extrême nord du SCoT, l'agglomération de Longwy voit sa population progresser de près de 5% grâce exclusivement au solde naturel. En effet, son solde migratoire est négatif, notamment dans les communes de fonds de vallée (Cons-la-Grandville, Haucourt-Moulaine, Lexy, Longwy, Mont-St-Martin et Saulnes) qui cumulent un solde migratoire négatif de près de 700 habitants.

Le territoire du SCoT Nord 54 n'est pas un territoire évoluant en vase clos, mais il subit ou profite bien évidemment des influences extérieures, dépassant et faisant fi de ses limites administratives.

Seule la vallée de l'Orne s'inscrit dans une zone Orne-Fensch en profonde crise d'attractivité et d'image, mais qui pourrait demain profiter de l'élaboration des PPRM pour retrouver de nouvelles marges de manœuvre en matière d'habitat.

Si la pérennité de cette reprise démographique dépend de l'offre de logement proposée par les territoires du SCoT Nord 54, l'enjeu de la qualité architecturale et urbanistique, renforcé par les exigences de qualité liées au projet d'Eco-Agglomération Alzette-Belval aux portes du SCoT Nord 54, pourrait dépasser à l'avenir celui de la simple quantité de logements, contraint par le défi de la protection et de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

L'INSEE, grâce à son modèle Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) propose des projections de population, à partir des données du recensement 2008.

Ces projections tiennent compte de différentes hypothèses portant sur la fécondité, la mortalité et le solde migratoire et permettent de construire 3 scénarios :

- **Scénario central** : la fécondité est maintenue à son niveau de 2007, la mortalité baisse au même rythme qu'en France métropolitaine et le solde migratoire est maintenu au niveau observé durant la période 2000-2008.
- **Scénario haut** : ce scénario est construit sur la base d'une fécondité, d'une espérance de vie et d'un solde migratoire accrus.
- **Scénario bas** : ce scénario, le plus pessimiste, est construit avec des hypothèses de fécondité, d'espérance de vie et de solde migratoire revus à la baisse par rapport au scénario central.

Il est à noter que ces projections INSEE ne tiennent pas compte de phénomènes locaux, à l'instar du phénomène frontalier. Elles s'appuient sur de simples hypothèses statistiques, prolongeant ou variant légèrement des tendances passées.

Elles servent donc uniquement de base de réflexion, sauf pour la population de

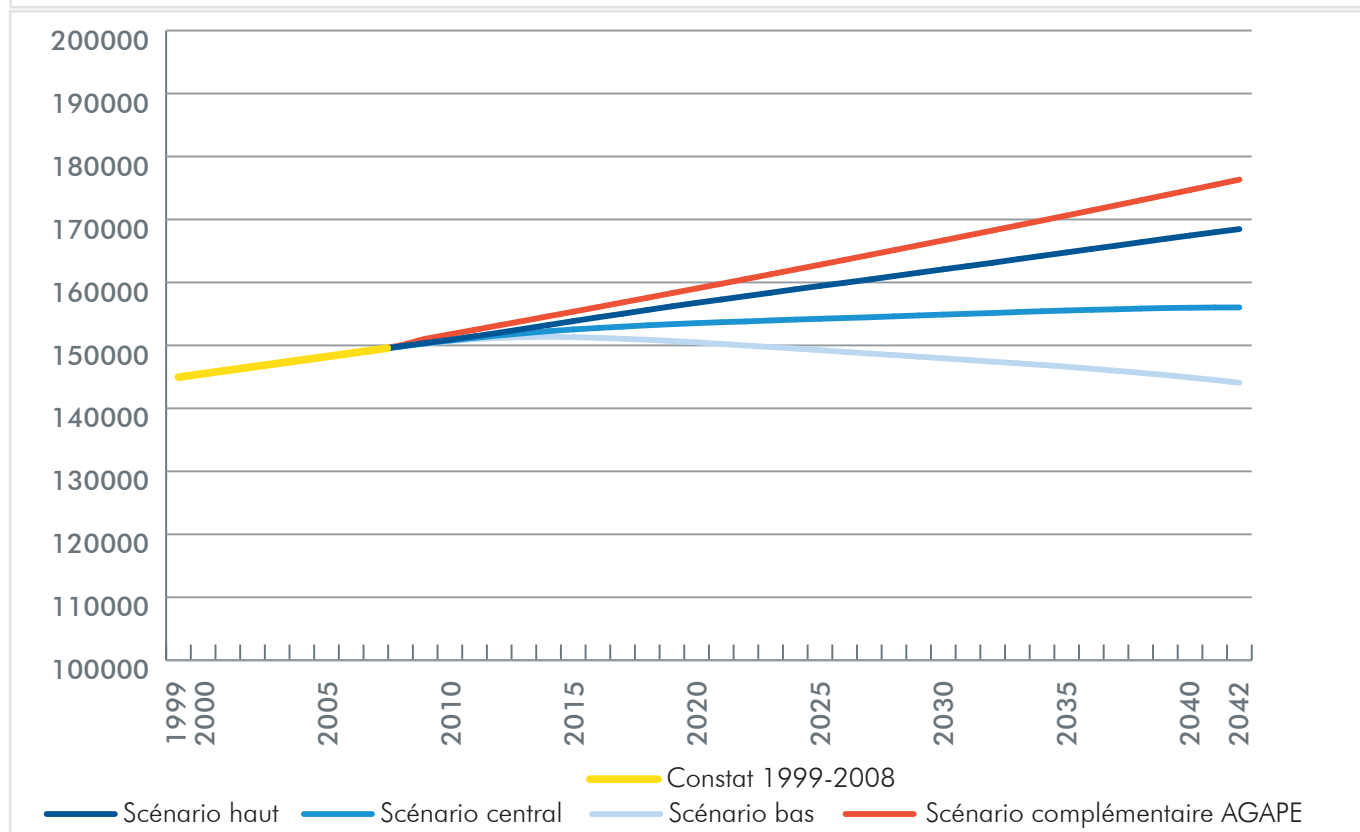
+65 ans, pour lesquels les estimations sont très fiables.

Ainsi, à ces scénarios INSEE a été ajouté un autres scénario prospectif, réalisé par l'AGAPE lors de l'élaboration du SCoT, et s'appuyant sur des hypothèses liés à des phénomènes (ou des besoins) locaux identifiés, en particulier la création de 5 000 nouveaux emplois, générant un apport d'actifs supplémentaire et donc d'habitants,

À l'échelle du SCoT Nord 54, ces différents scénarios produiraient les résultats suivants à l'horizon 2034-2035 :

- > 146 600 habitants, soit -2 400 habitants par rapport à 2008, selon le scénario bas INSEE ;
- > 155 500 habitants, soit +6 500 habitants par rapport à 2008, selon le scénario central INSEE ;
- > 165 000 habitants, soit +16 000 habitants par rapport à 2008, selon le scénario haut INSEE.
- > 170 600, soit +19 600 habitants par rapport à 2008, selon le scénario complémentaire AGAPE.

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION INSEE ET SCÉNARIO COMPLÉMENTAIRE AGAPE POUR LE TERRITOIRE DU SCOT NORD 54



Source : INSEE, modèle OMPHALE ; AGAPE

DIAGRAMME 29



Quel que soit le scénario envisagé, le SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan est un territoire qui vieillit et qui continuera à vieillir. En 2007, la population âgée de 65 ans et plus représente 19% de la population totale. Selon les scénarios (INSEE et AGAPE), cette part pourrait atteindre entre 22% et 23% de la population d'ici 2034-2035, soit 7 000 à 10 000 personnes supplémentaires âgées de 65 ans et plus.

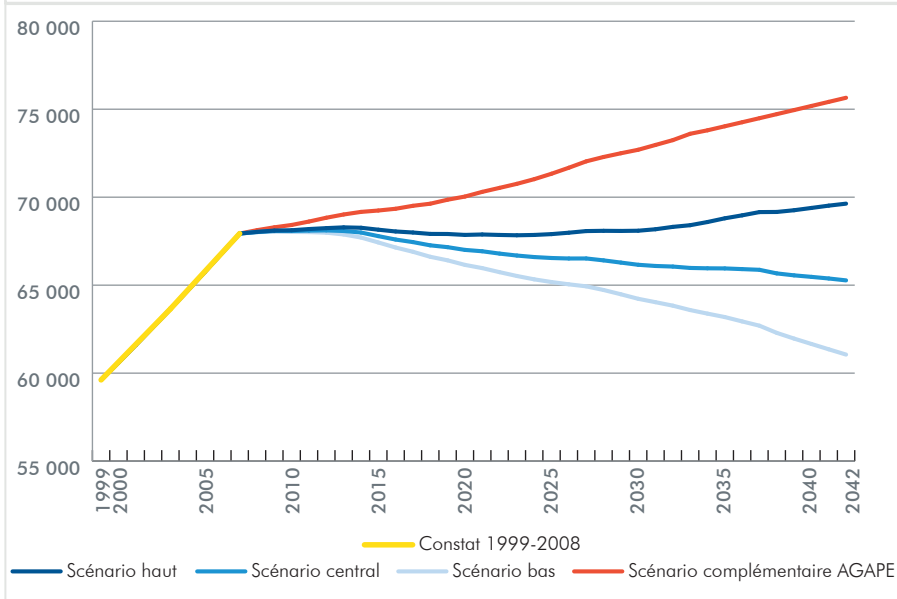
Enfin, en matière d'actifs, compte tenu des différentes hypothèses, les scénarios sont particulièrement contrastés.

Dans le scénario central INSEE et dans le scénario bas INSEE, la baisse du nombre d'actifs serait respectivement estimée à -2 000 et -5 000 actifs pour la période 2007-2035.

Selon le scénario haut INSEE, à l'horizon 2035, le nombre d'actifs serait en légère augmentation (+1 000).

Enfin, selon le scénario complémentaire AGAPE, le nombre d'actifs progresserait de 5000 personnes, attirés par les dynamiques endogènes et exogènes.

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES ACTIFS INSEE ET COMPLÉMENTAIRE AGAPE POUR LE TERRITOIRE DU SCOT NORD 54



Source : INSEE, modèle OMPHALE ; AGAPE

DIAGRAMME 30

LES TENDANCES ET DYNAMIQUES ACTUELLES SUR LE SCOT NORD MEURTHE ET MOSELLAN

Croissance démographique et attractivité résidentielle :

Le territoire du SCOT connaît une **importante croissance démographique** depuis 1999 notamment grâce à de nombreuses migrations résidentielles.

L'attractivité résidentielle du territoire est étroitement liée à la proximité conjuguée des agglomérations messine et luxembourgeoise et la croissance démographique tend à se diffuser, en particulier dans les secteurs les moins urbains.

Vieillesse de la population :

La stabilisation des effectifs de plus de 60 ans constitue un effet générationnel qui masque deux autres phénomènes : la progression des plus de 75 ans et l'arrivée des « papy boomers ».

Avec le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales, le nombre de ménages sur le territoire augmente plus rapidement que le nombre d'habitants.

Caractéristiques des logements :

Avec 35 000 logements sur le Pays de Longwy et 36 000 sur celui de Briey, le parc logement est équilibré géographiquement mais il se caractérise par plusieurs éléments, qui révèlent son indispensable adaptation aux réalités actuelles.

On compte plus de 1 700 logements occupés sans confort.

La maison individuelle est un trait majeur du territoire (64% des logements contre 54% sur le département) et représente un obstacle à la mixité générationnelle car elle repousse les familles hors des centres et favorise la périurbanisation.

Le parc locatif est bien représenté sur le secteur de Longwy (46% des logements), mais il est trop faible sur le secteur de Briey (33%) pour permettre de répondre aux

besoins des jeunes actifs et personnes à revenus modestes. Cela est d'autant plus vrai que le secteur de Briey ne compte que 25% des logements sociaux du SCoT, par ailleurs inadaptés aux besoins (logements anciens, manque d'accessibilité, taille de logements inadaptés).

Ces différents constats sont autant d'éléments permettant d'expliquer l'augmentation du nombre de logements vacants sur le SCoT (+600 en 8 ans). Pour autant, le taux de vacance actuel (8%) est un taux nécessaire à la fluidité du marché, mais qu'il convient de maîtriser.

LE CALCUL DES BESOINS EN LOGEMENT

Méthodologie du calcul des besoins en logements à l'horizon 2035 :

L'évaluation des besoins en logements est globale et concerne tous les logements confondus : construction neuve en accession ou en locatif, remise sur le marché de logements vacants.

La méthode permet d'obtenir des ordres de grandeur, évalués à partir d'hypothèses. Le modèle OMPHALE de l'INSEE (cf. scénarios bas, central et haut évoqués supra) a été retenu comme base d'évolution démographique.

Le scénario complémentaire AGAPE se distingue des hypothèses INSEE en intégrant une croissance démographique plus importante sur les pôles urbains du territoire et en tenant compte des dynamiques de développement endogène, notamment l'apport de 5 000 emplois et de ses répercussions possibles en matière de démographie : davantage d'actifs (et donc de familles) sur le territoire permettant de ralentir le vieillissement de la population et donc la diminution de la taille moyenne des ménages.

Les résultats sont calculés à l'horizon 2034-2035, à partir des données du recensement. Les périmètres retenus sont les périmètres des « pays » : Brier et Longwy, et le territoire du SCoT.

Les besoins en logements dépendent de plusieurs facteurs :

- **l'évolution du nombre des ménages** (un ménage = une résidence principale). D'une part, les ménages se desserrent du fait du vieillissement de la population et de l'évolution des structures familiales ; d'autre part de nouveaux ménages se forment à partir de la croissance démographique.
- **le renouvellement du parc ancien** : résidences principales ayant changé de statut (devenues résidence secondaire ou logement vacant), désaffectation de certains logements (démolition, transformation en bureau ou commerce, fusion). Le renouvellement est possible quand l'offre de logements est abondante. La création d'une offre nouvelle de bonne qualité favorise à terme la dévalorisation relative des autres biens et peut permettre leur renouvellement si cette offre est supérieure aux stricts besoins socio-démographiques. Mais ce ne sont pas nécessairement les loge-

ments les plus vétustes qui sont renouvelés...

Il s'avère après calcul que le renouvellement, comme dans beaucoup de territoires nationaux, a été négatif sur la dernière décennie, c'est-à-dire que la production de logements pour les nouveaux ménages a été insuffisante et que les besoins ont été satisfaits en puisant dans le parc des logements vacants et des résidences secondaires ou des logements qui auraient pu être désaffectés.

Ces scénarios se fondent principalement sur les caractéristiques du territoire d'aujourd'hui. Mais nous savons qu'un besoin de renouvellement existe, par exemple dans certaines cités ouvrières où le nombre de logements diminuera par fusion de logements ou dans le cadre de certaines opérations de renouvellement urbain (Quartier Voltaire à Longwy) où des démolitions sont prévues.

1/ Besoins liés à la démographie

SCÉNARIO
BAS

PROJECTION POPULATION

ANNÉE	POPULATION	ÉVOLUTION POPULATION		
		Absolue	Relative	Annuelle
1999	144 961	-2 277	-3,2%	-0,2%
2008	150 069	5 108	3,5%	0,4%
2035	146 615	-3 454	-2,3%	-0,1%

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 66

PROJECTION MÉNAGES

ANNÉE	MÉNAGES		DURÉE	MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN
	Taille	Nombre		
1999	2,49	58 148	-	-
2008	2,36	63 551	-	-
2035	2,12	69 162	-	-
2008-2035	-	5 611	27 ans	208

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 67



2/ Besoins liés à la démographie

SCÉNARIO CENTRAL

PROJECTION POPULATION

ANNÉE	POPULATION	ÉVOLUTION POPULATION		
		Absolue	Relative	Annuelle
1999	144 961	-2 277	-3,2%	-0,17%
2008	150 069	5 108	3,5%	0,39%
2035	155 542	5 473	3,6%	0,13%

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 68

PROJECTION MÉNAGES

ANNÉE	MÉNAGES		DURÉE	MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN
	Taille	Nombre		
1999	2,49	58 148	-	-
2008	2,36	63 551	-	-
2035	2,16	72 043	-	-
2008-2035	-	8 492	27 ans	315

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 69

3/ Besoins liés à la démographie

SCÉNARIO HAUT

PROJECTION POPULATION

ANNÉE	POPULATION	ÉVOLUTION POPULATION		
		Absolue	Relative	Annuelle
1999	144 961	-2 277	-3,2%	-0,2%
2008	150 069	5 108	3,5%	0,4%
2035	164 769	14 700	9,8%	0,3%

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 70

PROJECTION MÉNAGES

ANNÉE	MÉNAGES		DURÉE	MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN
	Taille	Nombre		
1999	2,49	58 148	-	-
2008	2,36	63 551	-	-
2035	2,20	74 984	-	-
2008-2035	-	11 433	27 ans	423

Source : INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 71

SCÉNARIO
COMPLÉMENTAIRE
AGAPE

PROJECTION POPULATION

ANNÉE	POPULATION	ÉVOLUTION POPULATION		
		Absolue	Relative	Annuelle
1999	144 961	-2 277	-3,2%	-0,2%
2008	150 069	5 108	3,5%	0,4%
2035	170 634	20 565	13,7%	0,5%

Source : calculs AGAPE d'après INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 72

PROJECTION MÉNAGES

ANNÉE	MÉNAGES		DURÉE	MÉNAGES SUPPLÉMENTAIRES PAR AN
	Taille	Nombre		
1999	2,49	58 148	-	-
2008	2,36	63 551	-	-
2035	2,07	82 444	-	-
2008-2035	-	18 893	27 ans	700

Source : calculs AGAPE d'après INSEE, modèle OMPHALE

TABLEAU 73

Besoins en logements horizon 2035 : de 7 000 à 20 000 logements

BESOINS EN LOGEMENTS - HORIZON 2035

TERRITOIRES	HORIZON 2035				NB DE LOGEMENTS PAR AN			
	Scénario bas	Scénario central	Scénario haut	Scénario complémentaire AGAPE	Scénario bas	Scénario central	Scénario haut	Scénario complémentaire AGAPE
Briey	3 100	4 200	4 800	9 600	116	156	178	356
Longwy	3 900	5 600	7 300	9 700	145	208	271	270
SCoT*	7 000	9 800	12 100	19 300	235	338	442	715

TABLEAU 74 : * le modèle OMPHALE fait que les évaluations du territoire du SCoT ne sont pas l'addition des évaluations sur les territoires plus restreints.

Source : INSEE, modèle OMPHALE ; DREAL, fichier Sit@del 2 ; calculs AGAPE

LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Les besoins en logements, tels qu'ils ont été estimés, représentent une réponse quantitative à des évolutions sociodémographiques observées sur la dernière décennie : desserrement des ménages,

accueil de nouveaux habitants, renouvellement du parc de logement (démolition, changement d'usage, fusion de logements).

Mais au-delà de ces besoins quantitatifs, les orientations futures du SCoT devront permettre de répondre aux besoins en logement de l'ensemble de la population,

afin de maintenir une fluidité des parcours résidentiels. Cet objectif nécessite d'apporter des réponses qualitatives, certaines catégories de population nécessitant des réponses adaptées, notamment les jeunes et les personnes âgées.

Le « vieillissement de la population » est un phénomène maintenant bien connu.



Le territoire du SCoT est particulièrement concerné puisque c'est le territoire le plus âgé du département. La pyramide des âges annonce une augmentation très importante des personnes susceptibles d'entrer en structure d'accueil spécialisée (âge moyen d'entrée 85 ans), soit 1 000 à 1 400 personnes supplémentaires selon les scénarios, sachant que le territoire souffre déjà d'un déficit d'environ 700 places en hébergement spécialisé... Le maintien à domicile est maintenant devenu l'orientation principale des financeurs de la dépendance mais il a ses limites. Il nécessite que le logement soit adapté à la perte d'autonomie afin que la personne dépendante et ses « satellites » (soignants, aides ménagères,...) puissent résider et travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. A ce titre, les travaux d'adaptation représentent un potentiel économique non négligeable, le parc actuel étant peu adapté et peu accessible aux personnes âgées, mais aussi aux personnes handicapées.

La question du logement des jeunes est intimement liée à la politique de l'habitat menée par la commune et/ou l'intercommunalité : une politique de logements sociaux permet aux jeunes de trouver une offre adaptée à leurs besoins. Sur le territoire du SCoT, on recense près de

200 demandes pour un logement social émanant de jeunes de moins de 25 ans, soit 10% des demandes. A contrario, une politique habitat exclusivement tournée vers les lotissements contraint les jeunes à quitter leur commune, voire le territoire. Il s'agit là de corriger un déséquilibre du parc : on manque de petits logements pour les jeunes couples (mais aussi les personnes âgées), alors que les grands logements sont surreprésentés.

Une partie de la réponse aux besoins réside dans la requalification du parc existant, public et privé. Cette requalification passe d'une part, par la résorption des logements indignes et/ou sans confort (encore 2 000 résidences principales sans confort) et par la remise sur le marché d'une partie du parc de logements vacants (8,4% en 2010), à savoir qu'il existe un potentiel de 1 500 à 3 300 logements vacants récupérables.

Les besoins en logements très spécifiques des gens du voyage devront également trouver une réponse. Au 31 décembre 2010, il reste à réaliser, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) sur le territoire du SCoT Nord 54 :

- une aire d'accueil de 19 places commune à la CC du Pays de l'Orne et la commune de Briey ;

- une aire de grand passage de 150 places commune à la CC de l'Agglomération de Longwy, la commune de Longuyon et la commune de Villerupt.

Au-delà de ces obligations réglementaires, il existe des besoins liés aux gens du voyage souhaitant se sédentariser, soit sur des terrains familiaux (terrains privés permettant l'installation de caravanes), soit dans des logements adaptés (forme urbaine associant un logement en dur et la caravane, constituant une forme intermédiaire entre l'habitat mobile et l'habitat sédentaire).

Les besoins en logement locatifs sociaux ne se limitent pas aux seules demandes actives : si l'on en recense environ 2 000, il existe un besoin potentiel plus important, correspondant aux 5 600 ménages locataires du parc privé et dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds HLM.

Afin de réduire le déséquilibre qui existe actuellement sur le territoire du SCoT Nord 54 concernant la répartition de l'offre locative sociale, il apparaît nécessaire de produire davantage de logements sociaux sur le Pays de Briey, afin que son poids dans l'offre locative sociale (25%) atteigne le niveau de son poids actuel dans la demande (34%).

LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC :

La mobilité :

Plus de 80% des actifs du territoire quittent leur commune de résidence pour aller travailler, plus de 52% travaillant même en dehors du SCoT alors qu'ils n'étaient « que » 43% en 1999.

Sur le secteur de Longwy, les 2/3 des flux se font vers le Luxembourg (10 800 actifs) alors que sur le secteur de Briey, les déplacements vers la Moselle (Metz, Thionville, etc..) représentent la moitié des flux vers l'extérieur (9 300 actifs).

Les distances domicile-travail s'allongent (29 km en moyenne) et atteignent même 43 km pour les frontaliers.

Dépendance vis-à-vis de l'automobile :

Plus de 85% des déplacements domicile-travail se font en voiture (contre 5% pour les transports en commun). Les territoires de Longwy et de Briey enregistrent les plus fortes hausses de trafic routier du département, ainsi certaines infrastructures sont congestionnées voire saturées aux heures de pointe, notamment sur l'agglomération longovicienne et sur la zone urbaine de Conflans-Jarny.

Potentiel de développement pour les transports en commun :

90 000 habitants disposent d'un accès direct aux TC routiers, soit plus ou moins 60% de la population totale. Le Pays de Briey a engagé la procédure de création d'une autorité organisatrice de transports urbains (AOTU) ce qui pourrait contribuer à faire diminuer la part modale de la voiture comme c'est le cas sur Longwy grâce au SITRAL.

Le réseau TER (Trains Express Régionaux) constitue un réseau structurant sur lequel s'appuyer. Toutefois, la répartition des gares est très inégale sur le territoire. La vallée de l'Orne concentre les 2/3 des gares du SCoT, tandis que les autres gares, Longuyon, Longwy et Audun-le-Roman sont éloignées les unes des autres et éparpillées sur le territoire.

La gare de Longwy accueille à elle-seule plus de 50% des clients du TER sur le territoire. Ces derniers sont 70% à se rendre au Luxembourg.

Les quartiers-gare inexistantes pourraient être amenés à jouer un rôle de nœuds stratégiques à l'avenir. 52 ha sont constructibles et non bâtis aux abords des gares du SCoT. Les quartiers-gare d'Hartrize (14 ha), d'Audun-le-Roman (13 ha), de Longwy et de Valleroy (9 ha) recensent les principales disponibilités foncières.

Les besoins en matière de transport et déplacements :

Le territoire du SCoT est marqué par une très forte mobilité, ce qui n'est pas sans conséquences sur la fluidité de ses axes de circulations, notamment en direction de l'agglomération messine et du Luxembourg. Le territoire a donc besoin que toutes les mesures qui permettront de réduire la place de la voiture soient prises afin d'enrayer la croissance du trafic routier et d'éviter la paralysie du réseau. Ces actions permettront parallèlement de diminuer l'impact de la voiture sur l'environnement et d'améliorer le cadre de vie de la population.

Pour réussir cela, le territoire aura besoin de :

- Mettre l'accent sur la recherche de solutions alternatives à la voiture particulière.
- Réfléchir à l'organisation territoriale des déplacements pour freiner la croissance des trafics routiers constatés.
- Aménager physiquement certaines routes pour en garantir la fluidité et la sécurité.
- Développer le covoiturage et l'auto-partage pour réduire le nombre de voitures sur les routes et régler les problèmes de stationnement.

LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC :

Les équipements structurants :

Les équipements sportifs et culturels du territoire sont de dimensions modestes et ne génèrent pas une attractivité importante. Seul le complexe cinématographique Utopolis à Longwy constitue un pôle culturel attractif d'envergure.

L'absence d'équipements d'envergure génère des déplacements de loisirs importants et favorise les territoires voisins (Amnéville, Luxembourg, Moselle...).

L'IUT, basé à Cosnes-et-Romain, accueille 600 étudiants bénéficiant de formations diversifiées (3 DUT, 6 Licences professionnelles...), un nouveau département éco-conception et bâtiments intelligents étant en cours de création.

Le manque de concertation actuel entre les acteurs du transport ne permet pas de favoriser l'intermodalité. C'est pourquoi il semble nécessaire de :

- Réfléchir à la gouvernance au sein du SCoT pour une meilleure gestion et organisation des déplacements.
- Mettre en cohérence les horaires entre les différents réseaux pour favoriser la diminution des temps de parcours et être plus compétitif face à l'automobile.
- Améliorer les liaisons en transports en commun avec les territoires environnants grâce au développement de l'intermodalité.
- Développer l'utilisation des transports en commun grâce à un important travail sur l'information et la communication en direction des usagers à tous les niveaux, du local au régional.
- Réfléchir en « chaîne de mobilité », notamment en ce qui concerne le rabattement des transports en commun vers les gares, afin de réduire l'empreinte carbone des déplacements sur le SCoT.
- Augmenter le nombre de lignes transfrontalières pour renforcer la part modale des transports en commun.

Enfin, toujours dans un souci de réduction de la part de l'automobile dans les déplacements et de recours à l'intermodalité, les besoins du territoire portent sur une

Les carences identifiées et les points de vigilance :

Le territoire se caractérise par des carences assez importantes en termes d'équipements de santé. Il est sous équipé en généralistes, dentistes, infirmiers et surtout en spécialistes. L'absence d'équipements médicaux spécialisés renforce l'attractivité des pôles nancéens, messins et verdunois, et génère des temps et des distances d'accès aux soins élevées.

Au-delà des carences médicales, le territoire se caractérise par des carences importantes en matière de capacités d'hébergement pour personnes âgées et d'accueil en structure de petite enfance par rapport au niveau d'équipement départemental.

Le vieillissement de certains équipements engendre des coûts d'entretien et de mise en conformité parfois élevés et pose le problème de leur gestion communale.

harmonisation des politiques de transport et l'urbanisme, notamment pour faire des quartiers de gare des lieux stratégiques.

Le territoire a besoin de valoriser son réseau de gares, notamment grâce aux nombreuses disponibilités foncières de celles-ci et de faire du transport ferroviaire une composante majeure de la chaîne modale. Pour cela, il est indispensable d'imaginer le rabattement systématique des transports en commun routiers sur les gares et de garantir leur accès via les modes doux.

Cependant, le diagnostic a montré que compte tenu de l'accroissement des flux sur le territoire et du caractère résidentiel et périurbain de celui-ci, les efforts qui seront fournis en matière de développement des transports en commun et d'alternative à la voiture ne pourront pas suffire à absorber les besoins de déplacements. Il est donc incontournable d'adapter le réseau routier pour en assurer la fluidité et la sécurité. Ainsi, il semble nécessaire de procéder à la mise au gabarit autoroutier de la N52 ou encore de réaliser la liaison Briey-A4.

Le maillage du territoire en équipements et services :

Au nord, le Pays de Longwy se caractérise par la prédominance du pôle Longwy / Mont-St-Martin, qui rayonne sur le Pays de Longwy par des équipements d'envergure (médiathèque, Hôpital, Pôle Europe, etc.). Au sud, le Pays de Briey est marqué par la bipolarité Jarny-Briey, qui structurent des espaces différents via des équipements d'importance. Entre ces deux espaces, plusieurs pôles intermédiaires apparaissent et structurent le territoire : Joeuf, Piennes, Longuyon, et dans une moindre mesure Audun-le-Roman.

LES BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS :

Le territoire se caractérise par de nombreuses carences en équipements, qui nuisent à la fois à son équilibre interne, à son image et à son cadre de vie global. Ces déficits se traduisent par une évasion importante vers les territoires limitrophes. Pour améliorer son attractivité résidentielle et économique, le territoire aurait



besoin de développer et de diversifier ses équipements, dans une logique de complémentarité plutôt que de concurrence, notamment en matière d'équipements à rayonnement important (salles de spectacles, de concert, culturel). Les carences du territoire peuvent être compensées par la recherche de partenariats avec les grands pôles voisins.

L'Aquapôle de Jarny, le futur Golf de Longwy, le complexe cinématographique UTOPLIS ainsi que la plaine des Jeux constituent des équipements importants pour l'image et l'attractivité du territoire, il est nécessaire de les maintenir et de contribuer à leur valorisation.

Le territoire dispose en outre de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs d'envergure locale qu'il convient de pérenniser puisqu'ils contribuent au bien-être et au dynamisme associatif du territoire. Toutefois, le développement de nouveaux équipements à faible rayonnement doit être réfléchi à une échelle intercommunale afin de ne pas multiplier des projets qui pourraient devenir concurrentiels.

Le territoire a donc besoin d'assurer l'existence de services et d'équipements diversifiés et complémentaires afin de garantir

à la population une égalité d'accès aux services et équipements de proximité (services publics, commerce, services).

Dans un souci de rationalisation et de mutualisation les approches intercommunales semblent devoir être privilégiées.

Par ailleurs, les grands équipements, concentrés dans les villes pôles, sont gages d'attractivité pour celles-ci. Le territoire a ainsi le besoin d'optimiser la localisation et la répartition de ces équipements afin de lutter contre le déclin de ces pôles urbains supérieurs.

L'IUT de Longwy constitue un moteur important pour l'image et l'attractivité du territoire, le renforcement de cet outil est essentiel. La diversification et le développement de la formation vers les filières économiques d'avenir, notamment en matière d'éco-construction, constitue un besoin important pour la vie économique et sociale du territoire.

Le diagnostic a montré que le maillage du territoire en matière de santé apparaît fragilisé d'une part par le non remplacement de médecins dans certains secteurs et d'autre part par la présence de « vides » médicaux, contraignant les populations de certains secteurs à couvrir

des distances importantes. Il y a là un réel besoin de renforcement et de pérennisation du maillage médical qui passe par le renouvellement des médecins proches de la retraite, par le maintien des grands hôpitaux, et par le développement médical global du territoire.

Pour atteindre une densité d'équipement médical équivalente à la région et pour accompagner le développement démographique du territoire, les besoins peuvent être estimés à environ 220 professionnels de santé supplémentaires (80 généralistes, 40 spécialistes, 40 dentistes, 45 infirmiers et 15 pharmaciens).

En termes d'hébergements spécialisés pour personnes âgées, 700 places supplémentaires sont nécessaires (cf. Diagnostic) afin de disposer d'un niveau d'équipements proche du niveau départemental (350 sur le territoire de Longwy et 360 sur celui de Briey).

Enfin, les besoins en capacité d'accueil en structure de petite enfance sont estimés à 360 places supplémentaires pour répondre aux besoins actuels (200 sur le territoire de Briey et 160 sur celui de Longwy). Parallèlement, le besoin en assistantes maternelles sur le Pays de Longwy peut être chiffré à environ 160 au total).

❖ LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC :

Organisation territoriale :

L'armature urbaine du territoire apparaît assez bien hiérarchisée et se structure autour des deux villes principales de Longwy et de Briey, qui dominent la hiérarchie urbaine sur leur pays respectif. Elles remplissent des fonctions de pôles d'emplois ainsi que de pôles d'équipements majeurs. Elles constituent les pivots de l'armature urbaine du territoire.

Au cœur du territoire, on constate un manque de polarités structurantes. Pierrepont, Mercy-le-Bas et Audun-le-Roman sont tiraillées entre les pôles intermédiaires et supérieurs du territoire et jouent uniquement un rôle dans l'offre de proximité.

Ce sont 35 communes qui organisent l'armature urbaine du territoire, les 81 villages s'appuyant sur celles-ci.

L'urbanisation :

Les phénomènes d'extension urbaine sont perceptibles, non seulement, au niveau des agglomérations urbaines, mais aussi à l'échelle des villages et des bourgs, notamment à l'Est du territoire.

Depuis la fin de la sidérurgie et des activités minières, le territoire Nord 54 a adopté comme mode de développement privilégié la périurbanisation. Si ce phénomène est national voire européen, il est très prégnant sur le SCoT du fait du phénomène « frontalier ». Ce mode de développement est consommateur d'espaces et génère une extension des villes et villages. Cet « étalement urbain », parfois nécessaire, présente des inconvénients importants, tant pour les collectivités (coûts supplémentaires liés aux voiries et réseaux, à la collecte des déchets, aux nouveaux équipements, etc.) que pour l'environnement et la biodiversité (allongement des distances, consommation de terres agricoles et forestières, etc.).

L'occupation de l'espace :

En 2009, le territoire du SCoT est largement dominé par les terres agricoles, à 60% (environ 60 000 ha), puis par les espaces forestiers, à 24% (environ 24 000 ha).

Les espaces artificialisés (environ 7 500 ha) représentent plus de 7% du territoire (5% en Lorraine). Au sein de ces espaces, le tissu urbain ne représente que 50% du total.

En près de 40 ans (entre 1968 et 2004), on estime que près de 1 200 ha ont été artificialisés, soit une consommation de 32 ha par an. Or, depuis 2004, on constate un triplement de ce rythme (+90 ha / an) dû principalement à la consommation d'espaces de 2 EPCI : CCPB et CCAL.

Les terres agricoles sont les principales victimes de cette boulimie foncière. Cette pression génère un marché foncier agricole tendu, et certaines structures s'en trouvent fragilisées.

Cadre de vie :

Dans une vision prospective, le maintien des paysages de qualité, pour demain, repose en partie sur un équilibre à trouver entre espaces ruraux et espaces urbains... les enjeux portent sur les continuités paysagères à conserver, les articulations à maintenir ou préserver entre espaces ruraux et espaces urbains.

Sur l'évolution des espaces bâtis, les principaux enjeux ont mis en évidence les ceintures vertes et des entrées de ville et village à surveiller.

LES BESOINS EN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

L'analyse des documents d'urbanisme locaux, et de l'occupation réelle des sols, permettent de déterminer les surfaces projetées à l'urbanisation. Ce sont ainsi plus de 3 700 ha qui auraient vocation à être artificialisés au cours des 10 prochaines années, dont 2 000 ha en extension urbaine et 1 700 ha dans le tissu existant. Ces 3 700 ha correspondraient à un quadruplement de la consommation fon-

LES BESOINS RÉPERTORIÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC :

Biodiversité, paysages et milieux naturels :

Le territoire du SCoT Nord 54 rassemble 4 types d'écosystèmes : les vallons forestiers, les pelouses calcaires, les prairies extensives et les marais. Il existe des milieux de grand intérêt au sud du territoire (Marais de Droitaumont, vallée du Longeau), mais l'essentiel de la biodiversité remarquable connue se situe dans la moitié nord du territoire.

Les espaces naturels inventoriés couvrent 15 650 ha, soit 15% du territoire, et concernent 83 communes. On compte 12 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques (ZNIEFF), 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 21 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 25 Zones Humides Remarquables. En revanche, l'ensemble des espaces protégés et gérés ne couvre que 4 880 ha, soit 5% du territoire du SCoT.

Les ressources, risques, nuisances et pollutions :

Le territoire dispose d'une ressource en eau abondante mais parfois fragile, ainsi

cière (plus de 350 ha / an), permettant de construire 40 000 à 50 000 logements, quand les besoins en logements sont estimés dans une fourchette de 7 000 à 20 000. A l'heure de la raréfaction des fonds publics, l'extension urbaine non maîtrisée constitue un risque financier pour les collectivités locales. Ainsi, le SCoT a donc véritablement besoin de **maîtriser l'artificialisation des sols et d'optimiser le foncier, notamment en recherchant des formes urbaines plus denses.**

Les bourgs ruraux constituent des points d'appuis essentiels du monde rural, ils sont les garants d'un équilibre territorial et de l'égalité aux équipements vitaux du territoire. La croissance disséminée des espaces ruraux fragilise la pérennité de ces bourgs. Il apparaît donc nécessaire de structurer le développement des espaces ruraux autour de ces pôles afin de répondre de manière ordonnée aux besoins des nouveaux ménages installés à proximité de ceux-ci. **La volonté de développement par pôles ne doit pas exclure et marginaliser les communes rurales.**

que d'un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables.

Environ 15% du territoire du SCoT Nord 54 est classé comme secteur à risques, ce qui en fait une spécificité du territoire. Ces risques sont de différentes natures : risques miniers, risques technologiques, risques naturels.

36 sites sont inscrits sur la base de données des sites et sols pollués (BASOL). Ils se répartissent sur 19 communes et couvrent 400 ha, 1149 sites (80% des communes du territoire) sont inscrits à la base de données des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) et 25 friches industrielles réparties sur 16 communes n'ont pas encore fait l'objet d'une requalification. Parmi elles, 5 crassiers et 4 bassins à boues sont soumis à un périmètre d'inconstructibilité de 200 m (9 communes concernées).

LES BESOINS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

Le territoire est riche sur le plan environnemental, ce qui contribue à la qualité du cadre de vie des habitants. C'est pourquoi une meilleure prise en compte de cette thématique, une meilleure protection des ressources, une meilleure préservation de la biodiversité et des corridors éco-

Le territoire a également besoin de se donner une nouvelle image pour ses collectivités et ses habitants et de changer la perception qu'en ont les territoires extérieurs. Une première approche pour y répondre est celle du travail sur la qualité du cadre de vie et la qualité urbaine (quartiers existants et nouveaux, espaces publics...). Les paysages naturels et urbains du SCoT possèdent des particularités, des différences qui constituent aussi un atout pour l'attractivité du territoire. Leur protection et mise en valeur sont une nécessité en vue de répondre à cet objectif.

Le SCoT a donc besoin d'une part de préserver les paysages face à la pression foncière afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'attirer de nouveaux ménages, et d'autre part de densifier prioritairement les centres urbains, adapter les zones à urbaniser aux besoins du territoire et augmenter la densité des projets pour maîtriser l'extension urbaine.

logiques sont des nécessités pour le bien être du territoire et de sa population. Ainsi, le SCoT a besoin de :

- Préserver son patrimoine naturel pour garantir la richesse de la biodiversité et ainsi offrir un environnement plus sain pour l'homme.
- Préserver la ressource en eau et son approvisionnement par une attention soutenue sur les eaux de ruissellement et la protection des zones de captages.
- Restructurer la trame verte au niveau des continuités forestières et de la trame bleue au niveau des barrages.
- Améliorer la connaissance des milieux naturels et des espèces liées afin de mettre en valeur le territoire et de sensibiliser ses occupants.
- Réduire la pollution notamment du sol par le traitement des friches industrielles très nombreuses sur le territoire.
- Préserver les espaces agricoles et naturels de l'urbanisation.
- Diminuer le volume des déchets afin de limiter l'emprise des structures de traitement. Si le traitement des déchets ne pose pas de réels problèmes aujourd'hui, il faut anticiper l'extension du centre de tri de Conflans-Jarny.
- Diminuer la dépendance en énergie du territoire.



ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADES : Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

AERFOM : Association pour l'Exploitation du Réseau de mesures des vallées de la Fensch, de l'Orne et de la Moselle

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

AEU : Approche Environnementale dans l'Urbanisme

AFBRM : Agence Financière du Bassin Rhin-Meuse

AIRLOR : Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Lorraine

ALQA : Association Lorraine pour la Qualité de l'Air

AOGD : Autorité Organisatrice de la Gestion des Déchets

AOT : Autorité Organisatrice de Transports

AP : Arrêté Préfectoral

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AREL : Agence Régionale pour l'Environnement en Lorraine

ARS : Agence Régionale de Santé

ATMOLOR : Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Lorraine

AZI : Atlas des Zones Inondables

BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CA : Chambre d'Agriculture

CC : Carte Communale

CCAL : Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy

CCJ : Communauté de Communes du Jarnisy

CCPA : Communauté de Communes du Pays Audunois

CCPB : Communauté de Communes du Pays de Briey

CCPO : Communauté de Communes du Pays de l'Orne

CERTU : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

CG : Conseil Général

CG 54 : Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

CLE : Comité Local de l'Eau

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSA : Conservatoire des Sites Alsaciens

CSD : Centre de Stockage de Déchets

CSDND : Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux

CSDU : Centre de Stockage de Déchets Ultimes

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

CSR : Combustibles Solides de Récupération

CTDD : Contrat Territorialisé de Développement Durable

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

DDEA 54 : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Meurthe-et-Moselle

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DDT : Direction Départementale du Territoire

DGUHC : Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

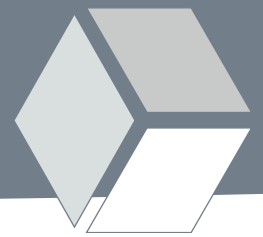
DNF : Division Nature Forêt (Belgique)

DOO : Document d'OrientatIon et d'Objectif

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales



DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

DTA BMNL : Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrains

EIE : État Initial de l'Environnement

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPCI BL : Établissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres

EPFL : Établissement Public Foncier de Lorraine

FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GEST'EAU : Site des outils de gestion des eaux

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IFEN : Institut Français de l'Environnement

Lden : Indice acoustique représentant le niveau sonore émis durant une journée entière (Level day, evening, night)

Ln : Indice acoustique représentant le niveau sonore émis durant une nuit, entre 22h et 6h (Level night)

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

OM : Ordures Ménagères

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

OPAV : Opération Programmée d'Amélioration des Vergers

OREFQ : Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de Lorraine

ORGFH : Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats

ORSAS : Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales

PAC : Porté à Connaissance de l'État

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PC : Permis de Construire

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PEB : Plan d'Exposition aux Bruits

PEFC : Programme international de certification de la gestion forestière durable

PER : Profil Environnemental Régional

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PIG : Projet d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PM10 : Fraction des poussières d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 microns

PNB : Point Noir Bruit

PNR : Parc Naturel Régional

PNR L : Parc Naturel Régional de Lorraine

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POS : Plan d'Occupation des Sols (maintenant remplacés par les PLU)

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRi : Plan de Prévention des Risques d'Inondation



- PPRm** : Plan de Prévention des Risques Miniers
- PPRn** : Plan de Prévention des Risques Naturels
- PPRt** : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- PREDIS** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels et de Soins
- PRQA** : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
- pSIC** : Liste provisoire de Sites d'Intérêt Communautaire (Liste des futures ZSC)
- PTU** : Plan des Transports Urbains
- RBD** : Réserve Biologique Dirigée
- RBI** : Réserve Biologique Intégrale
- RD** : Route Départementale
- RN** : Route Nationale
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SAGE BFL** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassin ferrifère lorrain
- SANEF** : Société Autoroute Nord et Est de la France
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SCoT AM** : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Metz
- SCoT AT** : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Thionville
- SCoT Nord54** : Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Moselle
- SCoT Sud54** : Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle
- SDAP** : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDAGE RM** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse
- SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
- SDPC** : Schéma Directeur de Prévision des Crues
- SEVESO** : Ville italienne, où s'est produit un accident industriel en 1976, et qui a donné son nom à une directive de prévention des risques technologiques
- SIERM** : Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse
- SINOE** : Système d'Information Observation Environnement
- SRC** : Schéma Régional de Cohérence
- SRCAE** : Schémas Régionaux du Climat de l'air et de l'Énergie
- SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- SRU** : Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain
- STEP** : Station d'Épuration
- T2L** : Terre Lorraine du Longuyonnais
- TMD** : Transport de Matière Dangereuse
- TVB** : Trame Verte et Bleue
- UH** : Loi Urbanisme et Habitat
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- ZDE** : Zone de Développement Éolien
- ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF I** : Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I
- ZNIEFF II** : Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type II
- ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- ZSC** : Zone Spéciale de Conservation



Carte 1 : INTERCOMMUNALITÉ	11
Carte 2 : ARMATURE URBAINE DE LA LORRAINE	12
Carte 3 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL	15
Carte 4 : ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010	24
Carte 5 : DENSITÉ EN 2010	25
Carte 6 : VARIATION DES SOLDES DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 1999 ET 2010	27
Carte 7 : TAUX DE VARIATION ANNUELLE ENTRE 1999 ET 2010	28
Carte 8 : TAUX DE LOGEMENTS VACANTS EN 2010	31
Carte 9 : NOMBRE ET TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR RAPPORT AU TOTAL DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	35
Carte 10 : UNE PÉRIURBANISATION MULTIPOLAIRE DE 1968 À 1974	44
Carte 11 : ACCENTUATION MASSIVE DE LA PÉRIURBANISATION DE 1975 À 1981	44
Carte 12 : RETOUR VERS LES CENTRES DE 1982 À 1989	44
Carte 13 : CONTRACTION DE LA CONSTRUCTION DE 1990 À 1998	44
Carte 14 : REDÉPLOIEMENT DE LA PÉRIURBANISATION DE 1999 À 2010	45
Carte 15 : LE MAILLAGE COMMERCIAL DU SCOT NORD 54	51
Carte 16 : TAUX D'EMPRISE DE LA ZONE DE MONT-SAINT-MARTIN	53
Carte 17 : TAUX D'EMPRISE DE LA ZONE DE JARNY	53
Carte 18 : SECTEURS RÉSIDENTIELS POUR L'ÉTUDE DES COMPORTEMENTS D'ACHATS	53
Carte 19 : LE MAILLAGE COMMERCIAL EN LORRAINE NORD	54
Carte 20 : LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ : RÉPARTITION INTERNE ET OFFRE PÉRIPHÉRIQUE	57
Carte 21 : LES PÔLES D'ÉQUIPEMENTS DU SCOT NORD 54	64
Carte 22 : NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE EN 2010	75
Carte 23 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR COMMUNE ENTRE 1999 ET 2009	77
Carte 24 : FRÉQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES	83
Carte 25 : UTILISATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE	86
Carte 26 : PART DES PRAIRIES ET DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	87
Carte 27 : TAUX D'EMPLOI PAR COMMUNE EN 2010	89
Carte 28 : REVENU FISCAL MOYEN PAR UC EN 2009 NON REDRESSÉ	92
Carte 29 : REVENU FISCAL MOYEN PAR UC EN 2009 REDRESSÉ	93
Carte 30 : NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ EN 2012	97



Carte 31 : FONCIER IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ EN 2012	99
Carte 32 : NIVEAU DE RESSOURCES POTENTIELLES DES COMMUNES EN 2010	101
Carte 33 : ARMATURE ÉCONOMIQUE	103
Carte 34 : LE RÉSEAU ROUTIER	109
Carte 35 : LE RÉSEAU FERROVIAIRE	110
Carte 36 : LES PARKINGS DE COVOITURAGE	111
Carte 37 : LES ACTIFS QUI TRAVAILLENT HORS DU SCOT EN 2010	113
Carte 38 : LES ACTIFS QUI TRAVAILLENT EN MOSELLE EN 2010	114
Carte 39 : LES ACTIFS QUI TRAVAILLENT AU LUXEMBOURG.....	115
Carte 40 : PART MODALE DES TRANSPORTS EN COMMUN EN 2010.....	119
Carte 41 : CHARGES DE TRAFIC (COMPTAGES ROUTIERS)	122
Carte 42 : LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS	125
Carte 43 : L'INTERMODALITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN	129
Carte 44 : COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	133
Carte 45 : L'ARMATURE URBAINE DU SCOT NORD 54	142
Carte 46 : LE SCOT NORD 54	143